



HAL
open science

Falsifiabilité des documents et de l'identité en environnement numérique : transgressions et recours

Badara Diallo

► **To cite this version:**

Badara Diallo. Falsifiabilité des documents et de l'identité en environnement numérique : transgressions et recours. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lyon, 2022. Français. NNT : 2022LYSE2050 . tel-04698586

HAL Id: tel-04698586

<https://theses.hal.science/tel-04698586v1>

Submitted on 16 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2022LYSE2050

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 485

Éducation Psychologie Information Communication

Discipline : Sciences de l'Information et de la Communication

Soutenu publiquement 7 janvier 2022, par :

Badara DIALLO

Falsifiabilité des documents et de l'identité en environnement numérique.

Transgressions et recours.

Devant le jury composé de :

Khaldoun ZREIK, Professeur des universités, Université Paris 8, Président

Cheikh Samba WADE, Professeur titulaire, Université Gaston Berger - Saint-Louis, Rapporteur

Bernard DIONE, Professeur assimilé, Université Cheikh Anta Diop, Rapporteur

Mabrouka EL HACHANI, Maîtresse de conférences HDR, Université Jean Moulin Lyon 3, Examinatrice

Aude INAUDI, Maîtresse de conférences, Université Grenoble Alpes, Examinatrice

Mohamed HASSOUN, Professeur des universités, École Nationale Sup des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : Éducation, Psychologie, Information et Communication

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

Laboratoire : ICAR (Interactions, corpus, apprentissages, représentations)

Soutenue publiquement le 7 janvier 2022, par :

Badara DIALLO

Dirigée par Monsieur le Professeur

Mohamed HASSOUN

FALSIFIABILITE DES DOCUMENTS ET DE L'IDENTITE EN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE : TRANSGRESSIONS ET RECOURS

JURY

M DIONE Bernard, Professeur, Université Cheikh Anta Diop Dakar Sénégal,
Rapporteur

Mme El HACHANI Mabrouka, Maître de conférences - HDR Université Lyon 3

M HASSOUN Mohamed, Professeur des universités, ENSSIB

Mme INAUDI Aude, Maître de conférences, Université Grenoble-Alpes

M WADE Cheikh Samba, Professeur des universités, Université Gaston Berger,
Sénégal

M ZREIK Khaldoun, Professeur des universités, Université Paris 8, Rapporteur

**A LA MEMOIRE DE MON PAPA ALIOUNE ET DE MON GRAND FRERE
YOUSSOUPH DIALLO**

REMERCIEMENTS

En ces mots je remercie vivement toutes les personnes qui m'ont aidé et soutenu de près ou de loin à rédiger cette thèse riche en expériences.

Je remercie particulièrement le professeur Mohamed Hassoun qui a accepté de m'encadrer et de me suivre dans cette entreprise.

Mes remerciements vont à tous les membres du jury qui en dépit des contraintes de temps et de leurs diverses occupations ont accepté de lire et d'évaluer mon travail de recherche. Mes remerciements et mes gratitudes à tous les membres du jury pour vos remarques et suggestions qui me permettront de m'améliorer.

Je remercie le corps professoral de l'École de Bibliothécaires, Archivistes de Documentalistes (EBAD) notamment M. Ibrahima Lo, M. Ameth Ndiaye, M. Bernard Dione, M. Moustapha Mbengue, M. Mamadou Diarra, M. Djibril Diarra sans oublier Mme Sarr Seynabou Mbengue chef du service de la scolarité. Je tiens à remercier chaleureusement monsieur Dominique Hado Zidouemba enseignant chercheur à l'EBAD et mon ami Joseph Medzo- M'engone pour leurs conseils, leurs critiques et leurs suggestions pour la réussite de cette thèse.

Je remercie également la direction de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) pour avoir mis à notre disposition une salle de travail. J'adresse mes remerciements les plus chaleureux aux personnels : de la bibliothèque de l'ENSSIB : Pierre Moison, Béatrice Michel, Flore Chaboud, Capucine Despocq, Sandrine Coudon, Adrien Meunier, Julia Morineau et Marianne Boirivent, du service logistique Fabien Bouchaud, Bruno Alphonso, Jean C. Duval, Eric Gaborieau, Romain Cavaroc et Manon Hubert sans oublier madame Isabelle Rech Le Recis du service Informatique pour leurs appuis et pour leurs soutiens.

Je remercie mes camarades de promotion des élèves gendarmes de la 32^{ème} Promotion : gendarme Moussa Diarra, commandant Mody Ka, adjudant-chef Babacar Lo, commandant Amagor Diop, commandant Ibrahima Ngom, commandant Mbacké Cissé, lieutenant-colonel Alioune Diop, adjudant-chef Mandian Sané... Je remercie l'adjudant Maodo Niass, et le Gendarme Ibrahima Gning de la section de recherche de la gendarmerie nationale du Sénégal. Mes remerciements à mes classes d'armée le commandant Mamadou Ba et l'adjudant major Atoumane Fall. Je remercie les adjudants majors Mbaye Seck, Insa Seck, Marfal Guèye, l'adjudant Mamadou Ndiaye de la 34^{ème} promo des EG et le gendarme Idriss Baye A. Diouf.

Je remercie très particulièrement le Général Moussa Fall Haut commandant de la gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire, le général Meissa Niang qui a bien voulu m'autoriser à poursuivre mes études et à réaliser mon rêve. Je remercie également le général Assane Bèye, le général Martin Faye, les colonels Alioune Guèye et Djibril Ndim pour leurs soutiens et leurs encouragements.

Je remercie toute ma famille, Sadikh, Abou, Ami, Astou, El Hadji, Souleye mon oncle Alassane Diop, ma mère Isseu Dièye, mes tantes Fatou Thiam et Marie Diouf, qui a chevauché avec moi pendant tout le temps de ma thèse. Je remercie Yaye Mane Kamara qui m'a longtemps accompagné dans cette entreprise depuis ma première année en Licence 1 à l'EBAD. Je remercie Marie Diallo pour son appui et ses encouragements.

Je remercie mes camarades du laboratoire Mehdi Zerzaihi, Abdoul Madjid Oussar et Alphadolo Dicko pour leurs encouragements.

RÉSUMÉ

Les phénomènes de falsifiabilité se présentent dans un contexte où la fiabilité du document et de l'identité numérique est difficile à établir avec le numérique. La dimension socioanthropologique des réseaux communautaires est mise en avant pour renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité du document et de l'identité numérique. La complexité du phénomène appelle des réponses qui vont au-delà de la répression de la fraude, mais plus dans la compréhension de ce qui entraîne la transgression.

Notre analyse propose une utilisation des réseaux sociaux numériques communautaires en vue de déterminer la fiabilité et la légitimité ou non du document de l'identité numérique. Ainsi à travers la problématique suivante : en quoi le recours aux réseaux sociaux communautaires numériques peut-il constituer un milieu capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web ? La réponse à cette question ouvre trois perspectives qui s'articulent en trois points. La première met en relation le numérique et les pratiques et comportements socioanthropologiques. La deuxième pose le problème de la falsifiabilité, et le troisième aborde le réseau social communautaire numérique en tant que source de fiabilité et de légitimité du document et de l'identité numérique.

Pour comprendre les phénomènes de falsifiabilité, notre recherche se veut exploratoire et descriptive et s'appuie sur la méthode qualitative. Notre enquête de terrain est menée à partir d'un guide d'entretien qui met en exergue un entretien semi-directif et un entretien directif. La corrélation des deux méthodes de collectes des données a permis de disposer non seulement beaucoup plus de données, mais aussi la catégorisation des documents en fonction de la nature et de la forme de falsification.

Mots clés : numérique- falsifiabilité- document- identité numérique- réseau social communautaire- authenticité- validité- transgression

ABSTRACT

The phenomena of falsifiability are presented in a context where the reliability of the document and of the digital identity is difficult to establish with the digital. The socio-anthropological dimension of community networks is put forward to renew the analysis of the phenomena of falsifiability of the document and digital identity. The complexity of the phenomenon calls for responses that go beyond the repression of fraud but into the understanding of what leads to transgression.

Our analysis proposes the use of community-based digital social networks to determine the reliability and legitimacy or otherwise of the digital identity document. Thus, through the following problematic: in what way can the use of digital community social networks constitute a medium capable of restoring trust altered by bad practices on the web? The answer to this question opens up three perspectives that are articulated in three points. The first relates the digital to socio-anthropological practices and behaviour. The second raises the problem of falsifiability and the third addresses the digital community social network as a source of reliability and legitimacy of the digital document and identity.

In order to understand the phenomena of falsifiability, our research is exploratory and descriptive and relies on the qualitative method. Our fieldwork is conducted using an interview guide that highlights a semi-structured interview and a structured interview. The correlation of the two methods of data collection allowed us to have not only much more data but also the categorisation of documents according to the nature and form of falsification.

Keywords: Digital technology- falsifiability- document- digital identity- community social network- authenticity- validity- transgression

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| RÉSUMÉ..... | 5 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 7 |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 13 |
| CONTEXTE..... | 14 |
| PROBLÉMATIQUE | 17 |
| STRUCTURE DE LA THÈSE..... | 20 |
| CONTRIBUTIONS..... | 23 |
| PARTIE I : LE DOCUMENT ET L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE | 25 |
| INTRODUCTION..... | 27 |
| CHAPITRE 1 : LE DOCUMENT | 29 |
| INTRODUCTION | 29 |
| 1.1. THÉORIES DU DOCUMENT | 30 |
| 1.1.1. Document papier : définitions et caractéristiques..... | 31 |
| 1.1.2. Caractéristiques du document papier..... | 32 |
| 1.1.3. Théories transactionnelles et théories communicationnelles du document | 33 |
| 1.1.3.1 Théories transactionnelles..... | 33 |
| 1.1.3.2. Théories communicationnelles du document | 35 |
| 1.2. LE DOCUMENT NUMÉRIQUE | 35 |
| 1.2.1. Le numérique..... | 36 |
| 1.2.2. Document numérique | 38 |
| 1.2.3. Caractéristiques du document numérique..... | 42 |
| 1.2.3.1. Virtuel et instable avec support flexible | 42 |
| 1.2.3.2. Document numérique : immatérialité..... | 43 |
| 1.2.4. Environnement numérique | 44 |
| 1.3. LE DOCUMENT ADMINISTRATIF | 47 |
| 1.3.1. Définition du document administratif et du document officiel..... | 47 |
| 1.3.2. Caractéristiques communes aux documents formels..... | 50 |
| 1.3.3. Genres de documents administratifs..... | 50 |
| - 1.3.3.1. Formes et fonctions du document administratif | 51 |
| - Formes du document administratif | 51 |
| - Fonctions du document administratif..... | 52 |
| - E-administration ou administration en ligne | 52 |
| 1.3.4. Le document officiel..... | 54 |
| 1.3.5. Le document informel | 56 |

| | |
|--|-----|
| CONCLUSION | 57 |
| CHAPITRE 2 : IDENTITÉ ET SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION | 59 |
| INTRODUCTION | 60 |
| 2.1. QU'EST-CE QUE L'IDENTITÉ ? | 61 |
| 2.1.1. Typologies des identités | 61 |
| 2.1.1.1. Approche philosophique de l'identité | 61 |
| 2.1.1.2. Approche sociologique de l'identité | 62 |
| 2.1.1.3. Approche psychoanthropologique de l'identité..... | 64 |
| - Identité objective | 65 |
| - Identité subjective | 66 |
| 2.2. IDENTITÉ NUMÉRIQUE, « TRACES NUMÉRIQUES » OU « DONNÉES NUMÉRIQUES PERSONNELLES » ? | 69 |
| 2.2.1. Approche de l'identité en sciences de l'information et de la communication..... | 69 |
| 2.2.2. Traces et traces numériques..... | 70 |
| 2.2.3. Données numériques personnelles..... | 73 |
| 2.2.4. Typologie des identités numériques | 78 |
| 2.2.4.1. Identité certifiée..... | 78 |
| Inconnu et identité numérique | 79 |
| Les identités en mouvement ou identités créées | 79 |
| 2.2.4.2. Identité créée | 79 |
| - Avatar | 79 |
| - Pseudonymie | 80 |
| 2.2.4.3. Identité dans les transactions | 82 |
| 2.3. LA NOTION D'IDENTIFICATION | 83 |
| 2.3.1. Identification administrative..... | 84 |
| 2.3.2. Identification juridique | 85 |
| CONCLUSION | 86 |
| SYNTHÈSE DE LA PARTIE 1 | 88 |
| PARTIE II : PRATIQUES ILLÉGALES SUR LE DOCUMENT NUMÉRIQUE..... | 89 |
| INTRODUCTION..... | 91 |
| CHAPITRE 3 : PRATIQUES ET COMPORTEMENTS, APPROCHE SOCIOANTHROPOLOGIQUE | 93 |
| 3.1. PRATIQUES ET COMPORTEMENTS | 93 |
| 3.1.1. Pratiques | 93 |
| 3.1.2. Comportements..... | 94 |
| 3.1.3. L'humain au centre entre comportements et pratiques..... | 96 |
| 3.2. FORMES D'ILLÉGALITÉS SUR LE DOCUMENT NUMÉRIQUE..... | 97 |
| 3.2.1. La transgression..... | 98 |
| 3.2.1.1. Transgression : vision sociologique | 99 |
| 3.2.1.2. Transgressions et normes en droit..... | 101 |

| | |
|---|-----|
| 3.2.2. Les fraudes..... | 102 |
| 3.2.3. Le faux..... | 104 |
| 3.2.3.1. Différents types de faux..... | 104 |
| 3.2.3.2. Différentes possibilités de relations entre le faux et le vrai | 113 |
| 3.2.4. Falsification, contrefaçon, manipulation | 116 |
| 3.2.4.1. La falsification..... | 116 |
| 3.2.4.2. La contrefaçon | 118 |
| 3.2.4.3. La manipulation..... | 120 |
| 3.3. CAUSES DE LA FALSIFICATION | 121 |
| 3.3.1. Conception du document numérique..... | 121 |
| 3.3.2. Les causes internes de la falsification du document..... | 125 |
| 3.3.2.1. Plasticité du numérique..... | 125 |
| 3.3.2.2. Multiplicité des supports..... | 128 |
| 3.3.3. Les causes externes de la falsification du document : manipulation du document | 129 |
| CHAPITRE 4 : LES PHÉNOMÈNES DE FALSIFIABILITÉ | 131 |
| 4.1.1. Falsifiabilité entre technologie et humain | 134 |
| 4.1.2 Causes socioéconomiques | 134 |
| 4.1.3. Causes sociales et culturelles..... | 135 |
| 4.1.4. Causes administratives | 136 |
| 4.1.4.1. Le comportement de l'administré | 136 |
| 4.1.4.2. La complexité des procédures d'acquisition | 136 |
| 4.1.4.3. Lourdeur administrative..... | 137 |
| 4.1.4.4. Complications des faits administratifs et des comportements humains | 138 |
| CONCLUSION | 139 |
| PARTIE III : AUTHENTICITÉ ET VALIDITÉ DU DOCUMENT ET DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE | 141 |
| INTRODUCTION..... | 143 |
| CHAPITRE 5 : MÉTHODES ET STRATÉGIES D'AUTHENTIFICATION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES..... | 145 |
| 5.1. AUTHENTICITÉ | 145 |
| 5.1.1. Approches disciplinaires | 145 |
| 5.1.1.1. Sciences de l'information et de la communication | 146 |
| 5.1.1.2. En anthropologie..... | 147 |
| 5.1.1.3. En philosophie | 148 |
| 5.1.1.4. Approche juridique et authenticité..... | 149 |
| 5.1.1.5. Dans le domaine artistique et culturel | 150 |
| 5.2. AUTHENTICITÉ DU DOCUMENT NUMÉRIQUE : STRATÉGIES OU MÉTHODES..... | 151 |
| 5.2.1. Méthodes informatiques | 152 |
| 5.2.1.1. Authentification à travers l'écrit ou le texte : entre cognition et opération..... | 154 |

| | |
|--|-----|
| 5.2.1.2. L'écrit entre cognition et opération..... | 154 |
| 5.2.1.3. Authentification par la procédure informatique..... | 155 |
| 5.2.1.4. Authentification par accès repéré..... | 156 |
| 5.2.2. Authentification par l'histoire et par la diplomatique..... | 157 |
| 5.2.2.1. Authentification par l'histoire | 157 |
| 5.2.2.2. La diplomatique | 157 |
| 5.3.3. Méthodes d'authentification | 158 |
| 5.3.3.1. Méthodes d'authentification à partir des éléments de définition | 159 |
| 5.3.3.2 Méthodes d'authentification suivant la fonction | 159 |
| 5.3.3.3. Méthodes d'authentification par critère informatique..... | 160 |
| CONCLUSION | 161 |
| 5.3. VALIDITÉ DU DOCUMENT | 161 |
| 5.3.1. Validité en droit..... | 162 |
| 5.3.1.1. Document analogie : critères de validation..... | 164 |
| 5.3.1.2. Document numérique et critères de validation..... | 165 |
| 5.4. LA FIABILITÉ | 165 |
| 5.5. LA CONFIANCE | 167 |
| 5.5.1. La confiance numérique | 168 |
| 5.5.2. Confiance interactions humaines..... | 168 |
| 5.5.3. Confiance et transaction | 170 |
| CHAPITRE 6 : LA COMMUNAUTÉ : APPROCHE SOCIOLOGIQUE | 171 |
| 6.1. LA COMMUNAUTÉ VIRTUELLE | 174 |
| 6.1.1. Réseaux sociaux et liens sociaux : nature de la relation..... | 174 |
| 6.1.2. Le réseau social comme organisation spatiale et sociétale..... | 177 |
| 6.1.3. Espace et environnement social..... | 177 |
| 6.2. AUTHENTICITÉ ET VALIDITÉ DU DOCUMENT PAR LE RSCN / LA NOTION ED LÉGITIMITÉ | 179 |
| 6.2.1. Introduction à la notion de légitimité | 179 |
| 6.2.2. La communauté comme source de légitimité ou d'illégitimité | 180 |
| 6.3.3. La sociabilité source de légitimité ou d'illégitimité de la communauté..... | 182 |
| CONCLUSION | 185 |
| PARTIE IV : LA SITUATION AU SÉNÉGAL : ENQUÊTE EXPLORATOIRE..... | 187 |
| INTRODUCTION..... | 189 |
| CHAPITRE 7. MÉTHODOLOGIQUE ET MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES | 191 |
| INTRODUCTION | 191 |
| 7.1. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES | 191 |
| 7.1.1. Posture épistémologique..... | 191 |
| 7.1.2. Démarche méthodologique..... | 193 |

| | |
|---|-----|
| 7.1.2.1. Choix de la population..... | 193 |
| 7.1.2.2. Choix des outils ou des techniques de collecte..... | 194 |
| 7.1.2.3. Le guide d'entretien | 194 |
| 7.2. CHOIX DES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES | 194 |
| 7.2.1. Les entretiens..... | 194 |
| 7.2.1.1. L'entretien exploratoire informel..... | 195 |
| 7.2.1.2. L'entretien semi-directif (8)..... | 196 |
| 7.2.1.3. L'entretien directif (6)..... | 198 |
| CHAPITRE 8 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES | 201 |
| INTRODUCTION | 201 |
| 8.1. PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'ENTRETIEN EXPLORATOIRE ... | 201 |
| 8.1.1. Présentation des données..... | 201 |
| 8.1.1.1. Présentation des réponses en entretien semi-directif..... | 203 |
| 8.1.1. 2. Présentation des réponses en entretien directif..... | 206 |
| 8.1.2. Analyse des données..... | 206 |
| 8.1.2.1. Analyse de l'entretien exploratoire | 206 |
| 8.1.2.2. Analyse de résultats dans un entretien semi-directif..... | 208 |
| 8.1.2.3. Analyses des entretiens directs..... | 210 |
| 8.1.3. Enjeux d'authenticité et de validité | 212 |
| 8.1.3.1. Les enjeux sociaux | 212 |
| 8.1.3.2. Les enjeux éthiques | 213 |
| 8.1.3.3. Les enjeux techniques et technologiques..... | 213 |
| 8.1.3.4. Les enjeux documentaires..... | 213 |
| 8.2. RÉSULTATS ET CONCLUSION..... | 214 |
| CONCLUSION GENERALE | 217 |
| BIBLIOGRAPHIE | 223 |
| ANNEXES | 267 |
| Annexe 1 : Guide d'entretien | 267 |
| Annexe 2 : Description de l'étude..... | 270 |
| Annexe 3 : Formulaire de consentement..... | 272 |
| Annexe 4 : Questionnaires d'entretien directif : questions..... | 275 |
| Figures et tableaux | 278 |
| 3. Tableau 1 : Numérique, document, document numérique..... | 279 |
| 4. Figure 2 : Identité et identité numérique | 280 |
| 5. Figure 3 : Identité dans ses formes | 281 |
| 6. Figure 4 : Tableaux 1 et 2 : Logique tautologie : tables de vérité | 282 |
| 7. Figure 5 : Relation d'inclusion entre les éléments | 283 |
| 8. Figure 6 : Tableau 3 : Contre vérité de la logique tautologie..... | 284 |

| | | |
|-----|--|-----|
| 9. | Tableau 2 : Carré sémiotique : relation entre Vrai et Faux | 285 |
| 10. | Figure 7 : Conception simple et Phase de modélisation du document numérique : Cycle de conception en V | 286 |
| 11. | Figure 8 : Relation entre les formes de codage | 288 |
| 12. | Figure 9 : La spirale cosmique et initiatique | 289 |
| 13. | Figure 10 : Modèles de réseaux sociaux..... | 290 |
| 14. | Tableau 3 : Rapport de l'espace à la communauté (espace social) dans le monde réel | 291 |
| 15. | Tableau 4 : Récapitulatif des répondants aux entretiens semi directifs, qualité et poste occupé | 292 |
| 16. | Tableau 5 : récapitulatif des répondants aux entretiens directs, qualité et poste occupé | 293 |

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Les études des usages de technologie de l'information et de la communication sont indispensables pour saisir les pratiques dans lesquelles ils s'insèrent, mais également elles doivent être dépassées pour saisir les relations contemporaines techniques et sociologiques et anthropologiques qui guident leurs utilisations ».
(Vidal, 2013, p.10)

Les technologies de l'information et de la communication, Internet en particulier, ont réalisé une véritable révolution dans nos manières d'être, de penser et d'agir (Zarka, 2009). Comprendre leurs possibilités permet de mieux appréhender les pratiques qui en découlent. Le numérique comme support d'informations et de transactions a révolutionné nos sociétés en permettant aux documents de se présenter sous différentes formes (Bachimont, 2012). Il lui a aussi permis d'être plastique (Rouillard, Tarby Chevrin et al., 2006) et modifiable (Colas-Blaise et Dondero, 2021). Cette nouvelle donne affecte les usages qu'on en fait au moment où le développement des outils et dispositifs numériques devient plus performants. Dans ce contexte, toute une série de nouvelles pratiques centrées sur le document est ainsi en train d'émerger (Zacklad, 2004). Or, lorsqu'on aborde les problématiques liées aux enjeux de l'authenticité et de la validité du document et de l'identité en environnement numérique, nous faisons face à toute une série de questions à la fois sociale, morale, éthique, politique, économique, historique, documentaire, etc.

Pour évoquer l'objet de notre recherche, nous nous limitons aux enjeux socio anthropologiques. En effet, beaucoup considèrent la transgression par essence immorale (Foucault, 1982), vouloir la légitimité devient incompréhensible. À ce niveau, il ne s'agit pas uniquement d'analyser la falsification dans le contexte moral de la fraude en vue d'établir des sanctions, mais aussi dans le gradient de ce qui entraîne la transgression. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la transgression. Dans certains contextes, certaines transgressions peuvent être « légitimes » aux yeux de certains acteurs. Par exemple l'identité de quelqu'un injustement remise en cause peut légitimer la fraude documentaire quand la dimension communautaire n'est pas prise en compte. Le développement de moyens collaboratifs numériques symbolisé par la « co-construction », la « concertation » ou la « participation » peut sans doute être un bon moyen de restaurer la confiance.

Au moment de la rédaction de cette thèse, nous avons totalisé 20 ans dans la gendarmerie sénégalaise. De ce fait elle porte non seulement sur des expériences liées au cadre professionnel, mais aussi à la volonté de produire des connaissances qui ont une valeur épistémique analysée à partir de données empiriques.

CONTEXTE

Ce travail de recherche s'inscrit d'une part, dans la continuité de mon mémoire de master professionnel intitulé « Mise en place d'un dispositif de veille sur la cybercriminalité au

Sénégal » effectué à l'École de Bibliothécaires de Documentalistes et des Archivistes (EBAD) à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal et d'autre part, il est guidé par le nombre d'années d'expériences professionnelles à la gendarmerie sénégalaise.

Étant toujours en quête de connaissances, j'ai décidé de continuer à me former pour pouvoir apprendre aux autres et apprendre pour moi-même. Je me suis donc mis à la recherche d'une école qui pouvait m'apporter des compétences supplémentaires. C'est ainsi que j'ai envoyé des demandes et j'ai reçu en échange un formulaire d'inscription dans lequel tout paraissait officiel : logo, entête, signature, etc. Alors j'ai commencé les démarches sur Internet pour m'inscrire dans cette école jusqu'au jour où j'ai reçu un mail intrigant qui parlait de mariage. Là, je me suis aperçu qu'il y avait quelque chose d'anormal. J'ai mené des recherches ; il se trouve que l'école existe, mais en parallèle il y avait des délinquants qui se sont approprié une partie de ses coordonnées pour des faits d'arnaques. Un véritable faux est mis en place et il passe par la falsification des documents. Cette situation a donné naissance à ce projet de recherche dans notre parcours professionnel et personnel. En effet, comme considèrent Paillé et Mucchielli, 2010, p.50) cités par Grassin (2015), un projet de recherche est « un projet de compréhension [qui] n'est jamais neutre, désintéressé et impersonnel ».

Il est établi qu'avec l'avènement du numérique, les infractions appelées « traditionnelles » qui se produisent dans le monde physique se déploient dans l'espace virtuel. Pour les enquêteurs, il se dresse un nouveau monde où les procédures d'investigation deviennent plus difficiles et elles font appel à de nouvelles manières de les mener. Les délinquants et les délits se multiplient. Ils se justifient par le caractère virtuel et immatériel du numérique et surtout un manque d'outils de coopération de lutte contre la falsification du document. Avec l'informatique et la numérisation la production de documents deviennent importantes. En effet, comme le considère Pintaric Pierre (2017) tout document généré dans ces contextes devient un document numérique, qu'il soit rédigé dans le cadre professionnel ou privé. Ainsi, la gestion des documents numériques devient problématique dans les structures et institutions sénégalaises qu'elles soient publiques ou privées. Parmi ces problèmes on peut citer la falsification des documents surtout administratifs qui commence à prendre une grande ampleur au Sénégal.

Pour limiter notre recherche, nous nous intéressons aux documents administratifs ou officiels. Le caractère instable du numérique (Pédauque, 2003) se répercute sur le document numérique allongeant ses périmètres. Ainsi le document numérique devient vulnérable et ouvert à toutes sortes de manipulations. Ces dernières sont constatées dans notre cadre professionnel par une multiplication des fraudes. Une analyse statistique effectuée tous les deux mois sur les

infractions de type numérique montre leur augmentation. De 2015 en 2019 les infractions favorisées par le numérique sont passées de 875 à 2943¹ soit presque quatre fois en quatre ans. Cette situation explique grandement mes questions de recherches.

Quels sont les enjeux d'authentification et de validation des documents numériques et de l'identité numérique ?

Comment évaluer l'intégrité du document et de l'identité numériques en environnement numérique ?

Comment l'information peut-elle être validée par le recours aux réseaux communautaires numériques ?

Comment rendre plus sûres les procédures de médiation sociale ?

Comment identifier les mesures conduisant à comprendre l'origine des recours (falsifiabilité) pour réduire les transgressions ?

L'analyse des phénomènes de falsifiabilité du document numérique s'appuie sur une approche socioanthropologique. Celle que nous adoptons pour mener cette recherche est à l'intersection des conceptions de la socioanthropologie d'Alvarez et al. (2011), de l'anthropologie de Kilani (2014) et de la sociologie de Mercklé (2016). La socioanthropologie d'Alvarez et al. (2011) s'articule autour d'une transversalité disciplinaire et se développe autour de l'homme qui est au centre de la question l'altérité (Alvarez et al.2001, p. 447). Elle se caractérise par la singularité. Quant à l'anthropologie de Kilani (2014), elle intègre l'unité sociale au sein de laquelle les rapports sociaux se développent et s'imbriquent. Elle part de la singularité en général dans le sens de l'un à l'autre. Ces deux premières approches dans une certaine mesure font référence à l'identité. La sociologie des réseaux de Mercklé (2016) se comprend et s'explique à travers les phénomènes sociaux à la suite de Durkheim. Ainsi, notre démarche en se rattachant à ces approches se veut une analyse de l'homme en société dans la sphère des technologies de l'information et de la communication à travers les réseaux sociaux numériques. Elle s'intéresse dans la dynamique des pratiques et usages numériques, sous l'angle sociologique théorisé par des auteurs comme Jouët (2000), Proulx (2001, 2005, 2006, 2012, 2015), Mercklé (2011, 2016), Vidal (2012, 2013), qui conduisent des comportements et

1- Source : services archives de la Section de recherches de Dakar

« des manières de penser » (Mustaph El Hadi, 2012 ; Zarka, 2009) nouveaux, favorisés par les Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Notre recherche s'insère dans le domaine des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Elle peut être intégrée dans certains de ses objets comme « Technologies de l'information et de la communication (TIC). Un enjeu économique de société » que Olivesi (2006) considère comme l'un des objets des SIC. En outre, elle cadre avec l'analyse de Bonaccorsi, Carayol et Domenget (2015) qui met en relation « technique et société » dans un cadre socioanthropologique. Ces considérations sont fortifiées par l'analyse de Dagiral et Martin (2017) qui sous-tend l'existence de liens sociaux symbolisée par la présence dans les réseaux sociaux. Cette nouvelle forme de société qui s'érige avec le numérique se développe à travers des réseaux sociaux (Mercklé, 2011). L'analyse que nous menons se rapporte sur le réseau social numérique communautaire. Ce dernier serait le rempart pour déterminer l'authenticité et la validité du document numérique.

PROBLÉMATIQUE

L'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a provoqué de profondes mutations dans les modes d'organisation sociale, politique, économique et communicationnelle (Zarka, 2009). Elles contribuent à accélérer le passage d'une société matérielle à une société fondée sur l'immatériel qui s'articule autour de la production et de la consommation de l'information (Salaün, Michel, Battisti et al., 2011). En effet, le numérique a modifié les comportements et a entraîné des changements radicaux sur les plans culturel et sociologique. Il modifie également nos rapports aux objets. À ce titre, le passage du papier au numérique pose non seulement des problèmes d'authenticité et de validité des documents, mais aussi d'identité numérique. Or, si la fiabilité documentaire (Streiff Hervé, 2013), identitaire (Merzaeu, 2009) est difficile à établir en environnement numérique, le réseau social communautaire (Zacklad, 2015) peut en revanche constituer un milieu capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques.

OBJECTIF

Cette recherche a pour objectif de montrer qu'une approche socioanthropologique des réseaux communautaires peut renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité aussi bien documentaire qu'identitaire, et peut constituer un élément de prévention face à la multiplication

des formes de transgressions documentaires en environnement numérique. À cet effet, nous avons posé la question suivante : en quoi le recours aux réseaux communautaires numériques peut-il constituer un milieu capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web ?

De manière spécifique elle a pour objectifs de :

- Décrire les impacts du numérique dans l'évolution et sur l'orientation du document.
- Identifier les phénomènes de falsifiabilité des documents et de l'identité en environnement numérique.
- Évaluer le degré de légitimité et/ou d'illégitimité et la mesure de la fiabilité du document et l'identité appréciée à travers son authenticité et à sa validité par les réseaux communautaires numériques.
- Identifier les mesures conduisant à comprendre l'origine des recours pour réduire les transgressions.

Pour mener à bien cette recherche, nous avons investi trois grands axes :

1. La théorie du document : l'objectif est de mieux cerner les enjeux de la définition des termes de document, du numérique et du document numérique. L'analyse de ces concepts permet de comprendre les phénomènes de falsifiabilité qui résultent des facteurs endogènes et exogènes au document.

2. La définition de l'identité dans une approche socioanthropologique caractérisée dans ses dimensions fonctionnelles² et scientifiques³ permet d'analyser la question de l'identité numérique à travers la relation espace, temps et contexte.

3. Les réseaux sociaux numériques communautaires : par une approche socioanthropologique des pratiques culturelles, afin de cerner la question d'authenticité et validité du document et de l'identité en environnement numérique, en se référant sur leurs phénomènes de légitimité ou d'illégitimité.

Notre recherche vise à répondre aux questions suivantes :

2- Le fait pour une personne d'être tel individu et de pouvoir être légalement reconnue pour tel sans nulle confusion grâce aux éléments (état civil, signalement) qui l'individualisent (Robert, 2010)

3- Une identité est un sous-ensemble d'attributs propres à une personne qui la caractérise de façon unique dans une communauté (Jaquet-Chiffelle, 2006).

Comment évaluer l'intégrité du document et de l'identité en environnement numérique ?

Comment l'information peut-elle être validée par le recours aux réseaux communautaires numériques ?

Comment rendre plus sûres les procédures de médiation sociale ?

Comment identifier les mesures qui conduisent à comprendre l'origine des recours (falsifiabilité) pour réduire les transgressions ?

STRUCTURE DE LA THÈSE

FALSIFIABILITÉ

« C'est un néologisme utilisé à l'intersection de sciences et techniques et technologies de l'information et aux sciences juridiques. Il est situé dans l'environnement numérique. Il signifie de prime abord la possibilité de falsifier un artéfact avec l'aide de dispositifs techniques et technologiques dans l'espace numérique ».

À l'heure du développement de moyens collaboratifs toujours plus poussés et d'une demande croissante de partage symbolisée par l'accroissement des outils du web 2.0, les termes de « co-construction », « concertation » ou « participation » sont plus que jamais à l'ordre du jour. Dans le contexte actuel, le bon usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) se pose clairement. Cette nouvelle donne affecte le document et les usages qu'on en fait. À ce titre, toute une série de nouvelles pratiques centrées sur le document est ainsi en train d'émerger (Zacklad, 2004).

Nous présenterons dans le cadre d'une étude théorique les concepts de numérique, document, identité numérique, communauté, d'authenticité, de validité et de falsifiabilité. Nous envisageons d'analyser les différents concepts dans une approche pluridisciplinaire. Nous précisons que cette recherche se veut exploratoire. Dans un cadre méthodologique, un premier raisonnement sur la falsification des documents numériques et sur les phénomènes de falsifiabilité sera développé dans la revue de littérature et un autre fondé sur l'aspect empirique fait un éclairage sur la situation au Sénégal.

Notre thèse est divisée en quatre parties contenant chacune deux chapitres. Une problématique est posée dans chaque partie. Cette manière de procéder a pour but de montrer l'utilité du cadre théorique par rapport aux questions de recherche qui ont été émises.

Première partie : Le document et l'identité numériques

Nous aborderons trois concepts : le document, le numérique, et l'identité numérique. Cette démarche s'explique par le fait que nous cherchons à analyser les impacts du numérique sur le document et sur l'identité numériques. À la fin de ce chapitre, nous montrerons comment le numérique a favorisé à la fois des pratiques illégales sur le document et permis la création des identités nouvelles.

Chapitre 1 : Le document. Différentes théories ou approches du document ont été données à la suite des travaux de Briet (1934) et Otlet (1951) pour définir le document. Dans ce chapitre, nous commençons à présenter brièvement les caractéristiques du document papier. L'étude de ses caractéristiques introduit l'étude des caractéristiques du document numérique. Elle est déterminante compte tenu des enjeux que les caractéristiques posent. Dans un deuxième temps, nous allons voir d'abord le numérique, ensuite le document numérique et enfin notre entendement de l'environnement numérique ou de l'espace numérique. Pour ce faire, nous nous référons à la nouvelle théorie du document qui s'appuie sur les travaux de Buckland (1997) sur les recherches du collectif RTP Doc (2006), sur les travaux de Bachimont (2011), de Salaün (2012), de Merzeau (2013), de Zacklad (2014) et de Broudoux (2015). La différence que nous marquons entre le numérique et l'environnement ou l'espace numérique s'explique par le fait que nous analysons le document numérique comme un artéfact qui permet la médiation sociale, circulant dans un espace d'interaction. Quant à l'environnement numérique, nous le considérons comme un espace de flux de documents et d'interactions sociales. Enfin dans un troisième temps, nous faisons une analyse des documents administratifs ou officiels. En effet, c'est sur ceux-là que porte notre analyse sur les phénomènes de falsifiabilité. Nous mettons en relation les fonctions du document administratif et ses caractéristiques techniques et formelles pour faire leurs différences.

Chapitre 2 : Identité et sciences de l'information et de la communication

Dans ce chapitre, nous présentons l'identité numérique. Elle est définie comme de la présence (Merzeau, 2009), des traces (Ertscheid, 2010) et des indices (Mericskay, Noucher et Roche, 2018). Nous présentons l'identité numérique à partir d'une typologie qui permet de la caractériser. D'autres typologies peuvent être faites à partir d'autres critères que nous développerons dans cette partie.

Deuxième partie :

Comme la partie précédente, celle-ci sera aussi divisée en deux chapitres. Le premier : Pratiques illégales liées aux comportements sur le document et l'identité numériques (Chapitre 3) porte sur une analyse socioanthropologique de la pratique et du comportement. Ces derniers étant d'origine anthropologique sont favorisés par les possibilités offertes par la technologie. Ils sont analysés en vue de voir les phénomènes de falsifiabilité au quatrième chapitre. Ce

chapitre 4 présente les phénomènes de falsifiabilité⁴ avec les motifs des recours à la transgression. Ils peuvent être expliqués par les aspects socioanthropologiques liés à un sentiment d'injustice, de lourdeurs administratives, de volonté délibérée de frauder, d'incompétences des agents administratifs ou de laxisme. Les enjeux qui découlent de cette situation sont multiples ; nous nous limitons sur ceux d'ordre économique, social et documentaire. Nous développons les causes de la falsification pour montrer ses impacts sur les plans socioéconomiques et socioanthropologiques.

Troisième partie : Authenticité et validité du document et de l'identité numériques.

Comme dans les deux parties précédentes, cette troisième partie est divisée en deux chapitres. Son premier chapitre porte sur les méthodes et stratégies d'authentification. Nous appuyerons notre analyse d'une part sur les systèmes informatiques ayant trait à la sécurité et d'autre part sur la diplomatie. Au deuxième point de cette partie, nous verrons comment le réseau social communautaire chapitre (6) peut constituer un rempart pour l'authentification et la validation du document numérique. Pour ce faire, après avoir défini la communauté, nous allons voir concomitamment les notions de confiance, de fiabilité, et de légitimité. Ces concepts entrent en jeu dans l'évaluation de l'intégrité de l'identité et du document en environnement numérique ainsi que des réseaux sociaux communautaires numériques (RSCN). Nous précisons que nous nous intéressons à la communauté de pratique pour déterminer l'authenticité et la validité du document numérique. L'étude de ces concepts nous permet d'aborder la question des enjeux de l'authenticité et de la validité du document numérique.

L'aspect empirique fait l'objet de la quatrième partie : La situation au Sénégal : enquête exploratoire. Elle comporte deux chapitres. Le premier fait état de la méthodologie et des méthodes de recherche au Sénégal. Quant au deuxième, il porte sur l'analyse et l'interprétation des réponses aux questions de recherche placées dans le contexte Sénégalais.

Les noms utilisés dans nos entretiens sont des noms emprunts. Ils ne correspondent pas réellement à ceux de répondants. Les entretiens sont menés dans l'anonymat.

4- C'est un néologisme utilisé à l'intersection de sciences et techniques et technologies de l'information et aux sciences juridiques. Il est situé dans l'environnement numérique. Il signifie de prime abord la possibilité de falsifier un artefact avec l'aide de dispositifs techniques et technologiques dans l'espace numérique

CONTRIBUTIONS

L'intérêt porté au sujet trouve sa justification dans la complexité des problèmes soulevés par le cyberspace et surtout dans la difficulté à cerner la falsification du document et de l'identité en environnement numérique. Notre recherche tient à préciser que les transgressions en environnement numérique peuvent découler de plusieurs facteurs. À cet effet, ses analyses doivent tenir compte des facteurs sociaux et des enjeux mis en place. De ces considérations, l'analyse des phénomènes de falsifiabilité dans une approche socioanthropologique met en exergue la communauté dans l'authenticité et la validité du document et de l'identité. Elle se veut une contribution à la lutte contre la falsification des documents numériques et pour la préservation de l'identité numérique, en apportant des éléments de réponse pratiques. À terme, cette étude devrait permettre :

- d'authentifier et de valider les documents et l'identité numérique à travers un réseau communautaire numérique, dans le but de lutter contre la falsification en environnement numérique.
- de revitaliser le lien social, en s'appuyant sur une analyse de la nature des pratiques numériques participatives et productives dans le but d'apporter des éléments de régulation qui permettront de limiter les fraudes,
- de donner confiance aux réseaux communautaires numériques dans les transactions et dans les processus de médiation sociale.

Sur le plan scientifique, l'utilisation des réseaux sociaux communautaire en tant que communauté de pratique peut être un extraordinaire instrument de valorisation scientifique (Battisti, 2014) en légitimant des connaissances scientifiques (Lièvre et Laroche, 2014). Le cadre épistémologique de notre recherche situe la falsifiabilité dans les sciences humaines et sociales et à l'intersection des sciences de l'information et de la communication (SIC). La transposition des phénomènes de falsifiabilité en environnement numérique insère notre recherche dans les SIC.

PARTIE I : LE DOCUMENT ET L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

Le document, tout comme l'identité, renferme un contenu flou à travers les périodes et l'espace sociologique. Les difficultés à les cerner donnent de l'intérêt à les étudier. Définis avec les applications des technologies de l'information et de la communication en rapport avec les sciences sociales, document numérique et identité numérique ne sont pas indifférents aux questions d'authenticité et de validité. Or, si les dispositifs sociotechniques peuvent entraîner des pratiques qui impactent le document et l'identité numériques, alors définir ceux-ci dans notre contexte d'étude permettrait de comprendre leurs périmètres instables (Vidal, 2013). Notre analyse porte sur les phénomènes de falsifiabilité qui résultent des comportements et pratiques illégaux sur le document et sur l'identité en environnement numérique.

Dans le premier temps, nous allons voir le document papier dans ses fondements théoriques. Une analyse de ses caractéristiques comparées à celles du document numérique permet de comprendre ce dernier dans le sens où nous l'étudions. Dans le deuxième temps, nous verrons l'identité numérique. Pour terminer cette partie, nous proposerons une synthèse qui fait le point sur le document et l'identité dans l'espace numérique. Cette synthèse présente surtout les impacts du numérique sur le document et sur l'identité.

CHAPITRE 1 : LE DOCUMENT

INTRODUCTION

Selon Olivier (2013), étymologiquement le concept de document vient du latin [docere] qui veut dire « enseigner », « instruire », « faire savoir », ou « informer » et du suffixe [ment] qui veut dire « moyens ». Il est en outre considéré comme un écrit qui « sert à instruire » ou à « s'instruire » et peut constituer une preuve ou donner un renseignement par un moyen quelconque, quelles que soient sa nature et sa forme. La découverte de la grotte Chauvet⁵, supposée pour l'heure être la plus ancienne au monde (Clottes, 2000), a suscité fascination et intérêt à la fois archéologique, paléontologique, historique et anthropologique du fait de son contenu. Ces images, quelles que soient leurs représentations, leurs formes ou leurs natures, sont porteuses d'informations et de messages qui renseignent sur la vie et l'environnement de ses habitants. Ces signes, images, objets matérialisés retrouvés dans cette grotte suffisent-ils à être considérés comme du document ? Pour avoir une vision de ce qui fait un document, nous allons voir d'abord les théories qui ont été développées pour le définir ; ainsi les théories du document qui font intervenir différentes approches disciplinaires des sciences de l'information et de la communication dans leurs dimensions informationnelles ou transactionnelles (Zacklad, 2015 ; Vitali-Rosati, 2013 ; Zeller, 2004 ; Searle, 1998) et communicationnelles (Tricot, Sahut, Lemarié, 2016 ; Yahiaoui, Prié et Boufaïda, 2008) et des sciences et techniques de l'information comme l'informatique (Salaün, 2006). Ensuite nous allons voir le document numérique. Comme pour le document papier, différents travaux ont été mobilisés pour le définir. Qu'il soit sous un angle socioanthropologique ou technique, le document numérique est diversement apprécié. Enfin nous allons voir le document administratif sachant qu'il peut être appelé document officiel.

La précision de la compréhension du concept de document est importante dans la suite de notre recherche.

5- Grotte située dans la Vallée de l'Ardèche. Le département de l'Ardèche est un département français situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Figure 1 : Grotte Chauvet



Source : <https://archeologie.culture.fr/chaudet/fr> consulté le 02/02/2021.

1.1. THÉORIES DU DOCUMENT

Des théoriciens précurseurs comme Otlet (1934, 1989) et Briet (1951) ont employé respectivement « Documentologie » pour la Documentation et « Documentographie » pour la Bibliographie, liée aux livres pour définir le document. Ils sont à l'origine des fondements théoriques de la science qui étudie le document. À leur suite, plusieurs chercheurs se sont intéressés au document. Certains l'ont défini suivant le cadre professionnel, ou savant, ou selon la compréhension populaire, ou selon le temps et le contexte (Francke, 2005). D'autres théories du document, dans d'autres disciplines comme en informatique, ont été élaborées en rapport avec les sciences de l'information. Pour limiter notre cadre de recherche, nous en exposons deux. « Une nouvelle théorie » du document qui intègre à la fois les dimensions sociales, anthropologiques, intellectuelles, techniques et technologiques. Elle s'appuie sur les recherches du collectif Pédauque (2006), sur les travaux de Buckland (1997), de Salaün (2012), de Bachimont (2011), de Merzeau (2013), de Zacklad (2014), de Broudoux (2015) pour définir le document à l'ère du numérique. Une autre théorie dite « communicationnelle » développée par des théoriciens aux domaines scientifiques différents comme Michel Foucault (2015), Jeanneret (2007), Ørom (2007, p.54) et Tricot, Sahut et Lemarié (2016, p.12). Ils analysent le document comme un outil communicationnel. Cette théorie tient compte du contexte spatiotemporel pour

définir le document. Elle intègre les dimensions sociales en rapport avec les fonctions de communication, de preuve et de mémoire du document. Le choix de ces deux théories s'explique par le fait que les dimensions transactionnelles pour la première théorie et communicationnelles pour la seconde favorisent la médiation sociale et la sociabilité. Ces dernières se font à travers les dispositifs techniques et les outils technologiques et peuvent être détournées de leurs objectifs. Elles peuvent non seulement faciliter les transgressions sur le document, mais aussi participer à leur authentification et leur validation. Avant d'aborder les théories du document dans ses dimensions transactionnelles et communicationnelles, nous allons d'abord voir ce qu'est un document à travers ses définitions et ses caractéristiques.

1.1.1. Document papier : définitions et caractéristiques

Traditionnellement, le concept de document a été utilisé pour représenter le papier (Escarpit, 1991). Otlet met l'accent sur la typologie des objets informationnels qui le porte pour le définir. Il part du principe que tout objet peut être considéré comme un document dès l'instant qu'il fournit une information. À ce titre, il intègre l'analyse du contenu dans la définition. Selon Briet (1951), le document est « tout indice concret ou symbolique, conservé ou enregistré aux fins de représenter, de reconstituer ou de prouver un phénomène physique ou intellectuel ». Dès lors trois points sont mis en avant pour définir le document :

- l'existence d'information ou de connaissance,
- l'existence d'un support de conservation ou d'enregistrement
- la valeur probatoire.

Le deuxième point met en évidence l'existence de dispositifs techniques qui permet le partage et la sauvegarde des informations. Ce dispositif technique joue le rôle d'interfaces et de médiations. Pour De Biasi (1997, p.7), le document est un « support de l'écriture et de l'image fixe, il constitue matériellement notre relation de dialogue avec les générations passées et il reste le média essentiel des échanges intellectuels de notre temps ». En d'autres termes, comme le considère Lévy (2003, p.2) « l'écriture » a permis la diffusion de l'information dans le temps et dans l'espace. Pour Niels Windfeld Lund (2009), le document écrit est un objet sur lequel portent des informations qui servent à énoncer et à prouver des transactions entre des parties. Dans ce sens, le document permet le dialogue. Tricot, Sahut et Lemarié (2016) ont défini le document par rapport à son contenu (l'information), sa matérialité (l'objet) et sa compréhension (cognitive) en liaison avec sa fonction. À cet effet, ils considèrent pour qu'un document soit

considéré comme tel, il doit tenir ces trois fonctions. Pour faire état de la complexité de la définition du document, nous présentons celle donnée par la philologie⁶. Rastier (2011, p.630) considère le document comme étant un objet porteur d'inscriptions ayant une certaine « stabilité temporelle ». Dans son analyse, il met en relation les notions « document, texte et œuvre ». Il précise que le texte ne fait pas le document ni l'œuvre, s'il n'est pas porté par une analyse critique linguistique. Cette critique linguistique ne participe pas à clarifier la définition du document.

Nous définissons le document papier en nous appuyant sur la définition de Simpson et Weiner (1989) complétée par celle de Boulanger et Rey (1992). Ils ne considèrent le document que comme un objet physique, maniable et écrit, ayant une valeur probatoire. Il permet la diffusion et le partage de l'information.

1.1.2. Caractéristiques du document papier

L'une des caractéristiques principales du document papier porte sur la fixité de l'information qui devient stable et inséparable de son contenu. Le papier, à travers son histoire et son évolution, se présente comme un objet communicationnel, un texte avec une représentation formelle, maniable aux contours rigides et stables (Aïm, 2007 ; Salaün, 2012). Cette maniabilité renvoie à la facilité de sa consultation, cependant elle ne renvoie pas à une intervention qui modifie son aspect. Tout au contraire, le document papier est rigide avec une forme finie (Cotte, 2004). Dans son acceptation en général, les caractéristiques physiques du document papier (ordinaire ou traditionnel) se fondent sur trois éléments : la rigidité, la maniabilité et la stabilité. Salaün (2006) revient sur les aspects fonctionnels et structurels qui font du papier un objet susceptible d'améliorer la lisibilité des textes. La grande importance du document papier ajoutée à la dimension périssable exige pour la conservation de tenir compte des facteurs liés à la température, à l'humidité et aussi à son environnement de stockage.

6-Chronologiquement la philologie a signifié selon le Centre National de ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) au XIX^{ème} siècle : « Étude, tant en ce qui concerne le contenu que l'expression, de documents, surtout écrits, utilisant telle ou telle langue ». Au XX^{ème}, elle est considérée comme une discipline qui vise à rechercher, à conserver et à interpréter les documents, généralement écrits et le plus souvent littéraires, rédigés dans une langue donnée, et dont la tâche essentielle est d'établir une édition critique du texte.

1.1.3. Théories transactionnelles et théories communicationnelles du document

1.1.3.1 Théories transactionnelles

En se situant dans les sciences de l'information et de la communication, la théorie transactionnelle définit le document dans une sphère qui intègre la dimension socioanthropologique et culturelle à la croisée des dispositifs socionumériques qui allongent les périmètres du document (Dondero et Colas-Blaise, 2020).

La dimension transactionnelle du document résulte de l'interaction qui obéit à un ensemble de conventions et de règles dans un contexte donné au cours duquel un acte est produit (Zacklad, 2015). Il situe son analyse de la transaction autour de deux dimensions : l'une est liée à l'analyse de l'activité ou de l'action qu'il précise par la sémiotique des transactions coopératives et l'autre se porte sur l'analyse du support du document qui fait l'objet de documentarisation ou de l'organisation des connaissances. À cet effet, il définit le document comme étant un artéfact médiateur dans les transactions coopératives entre réalisateur et bénéficiaires faisant l'objet de la documentarisation⁷. À ce titre le document est considéré comme un artéfact de médiation entre acteurs (Zacklad, 2008). Il a un support pérenne faisant l'objet de documentarisation permettant sa réutilisation et sa circulation dans l'espace et dans le temps (Zacklad, 2007a) et ayant la fonction de mémoire (Tricot, Sahut et Lemarié, 2016). Zeller (2004) et Searle (1998) utilisent la dimension de la transaction en rapport avec la connaissance et l'information documentaire, et elle s'articule sur une logique d'authenticité symbolisée par la capacité à situer un événement dans le temps. Leurs réflexions sont surtout centrées sur le document numérique. Selon Gibout, Blanc et Foucart (2009), la transaction implique une interaction ou échange entre deux ou plusieurs acteurs potentiellement situés dans une même sphère circonscrite ou dans un contexte spatiotemporel défini. Elle est basée sur la confiance et elle met en relief une relation anthropologique. Elle est à la fois un processus et un produit qui conduit et qui répond à une action sociale (Schurmans, 2001). Intégrée dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, la transaction s'appuie sur le

⁷« La documentarisation correspond à des opérations d'inscription spécifiques qui visent à permettre la réutilisation du support dans le cadre de transactions ultérieures de la personne avec lui-même ou avec d'autres personnes. La documentarisation peut être interne ou externe. Elle est interne quand elle « vise à mettre en évidence et à articuler les différents fragments qui constituent le « texte » ou plus généralement la « production sémiotique » sachant que celle-ci peut être audio ou vidéo. Quant à la documentarisation externe, elle vise à mettre en relation un support avec d'autres supports, un document avec d'autres documents ».

document comme étant son socle et elle se présente en deux dimensions : informationnelle⁸ (Zacklad, 2005) et communicationnelle⁹ (Yahiaoui, Prié et Boufaïda, 2008). Dans une approche fonctionnelle du document, la transaction se comprend comme résultant de faits socioanthropologiques pour caractériser et dynamiser une réalité fondée sur la participation collective (Cefaï, 2020). Elle suppose « la documentalité ». La « documentalité » permet de rendre compte de la circulation des savoirs en contexte numérique (Zacklad, 2015). Elle est le fondement de l'intention collective matérialisée sur un support, quelle que soit sa forme ou sa nature pour son utilisation ou sa réutilisation (Searle, 1995 ; Ferraris, 2009). À ce titre, l'aspect transactionnel du document s'exprime par la documentalité et symbolise un modèle de construction intellectuelle et collective sur des objets sociaux (Vitali-Rosati, 2013). Pour Salaün (2012), la compréhension du document se situe autour de « trois dimensions » relatives à sa forme, à son contenu ou texte, et à son médium, ce qu'il symbolise par « Vu, Lu, Su ». Il définit le document par ses qualités :

- anthropologiques, symbolisées par le contrat entre les hommes qui tournent autour de la « lisibilité » et de la « perception »,
- intellectuelles, déterminées par la « compréhension » et l'« assimilation »,
- sociales, marquées par la « sociabilité » et l'« intégration » dans un environnement d'interaction et de médiation sociale qui tournent autour de « informer ».

Ces qualités sont intrinsèquement liées à l'homme. Dans sa conception globale du document, apparaissent trois éléments : le support (faisant l'objet de transcription ou d'un enregistrement), la connaissance (capacité de discernement) et la preuve (symbolisée par la faculté, conservation par la mémoire) le tout centré autour de l'objet dans un environnement socioanthropologique de médiation. Buckland (1997) considère que la perception du concept de document s'est déplacée vers la construction sociale du sens que porte ce dernier, et vers la perception du lecteur vis-à-vis de la signification et de la validité de l'objet qu'il considère ou non comme un document. En considérant le document comme porteur d'information, il est le fruit d'une transaction résultant de la cohésion sociale.

8- Information correspond ici au message à diffuser et aux outils utilisés pour l'écrire.

9- Quant à la communication, elle permet la transmission de l'information par le biais de canaux quelles que soient leurs caractéristiques

1.1.3.2. Théories communicationnelles du document

Une théorie du document analysée sous l'angle de la théorie de la communication (Tricot, Sahut, Lemarié, 2016, p.12) met en avant le document comme un outil de la relation entre humains situé dans un espace temporel et spatial. Pour eux, le document — et symétriquement l'information — demeure l'élément central autour duquel tourne la définition du document. Cette approche qu'ils appellent « Théorie intégrée et cohérente » du document est centrée sur les fonctions de mémoire et de communication. Tricot, Sahut et Lemarié (2016, p.14) considèrent le document « comme étant un anti-événement, [...] une invention humaine ayant pour but d'échapper à l'évènement qui est intrinsèquement lié au temps ». En effet, le document permet de fixer les traces de manière permanente, utilisable indépendamment des contraintes chronologiques. Les fonctions de mémoire du document font allusion à la preuve (Lund, 2009), à la traçabilité (Seignobos, 2014), aux témoignages (Chabin, 2014) et marquent la réalité des faits. Elles permettent de sauvegarder la mémoire individuelle et collective. En effet, Lainé (2004) et Chabin (2004, 2006) ont davantage mis l'accent sur la preuve comme étant la fonction principale que doit remplir le document sans pour autant ignorer l'aspect informationnel. Quant aux fonctions de communication, elles sont matérialisées par les signes et les objets qui représentent l'information (Martin, 2004) dans le prolongement de Roisin (1999). Le document se positionne alors en tant qu'interface de communication. Cette approche laisse apparaître que le support d'enregistrement du document peut être divers et varié. Escarpit (1978) développe une théorie générale de l'information et de la communication, en mettant en rapport le « document » et le « temps ». Il analyse le document par rapport à ses évolutions et aux changements qu'il a subis.

Dans sa nouvelle dimension, le document qui se présente sous forme de données devient lisible par l'intermédiaire d'une interface. Cette nouvelle facette du document lui donne une nouvelle identité (Lainé Cruzel, 2004) : le document numérique.

1.2. LE DOCUMENT NUMÉRIQUE

Pour limiter notre cadre de recherche, nous nous intéresserons davantage aux documents dits officiels produits par les administrations ou les organismes dans le cadre de leurs activités. Dans certaines administrations, les mails et les messages électroniques peuvent être considérés comme des documents officiels. Nous tenons à préciser que nous ne les abordons pas. Ce choix

s'explique par le fait que dans notre recherche, nous nous intéressons de plus près aux documents officiels personnels dans l'étude des phénomènes de falsifiabilité.

Nous verrons dans un premier temps le numérique pour enfin caractériser les genres de documents numériques.

En s'inspirant du second précepte dans *Les règles de la méthode* (Descartes, p14) qui consiste « [à] diviser chacune de mes difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour mieux les résoudre », nous avons essayé dans le chapitre précédent de définir le document à la suite d'études sur un ensemble de théories, d'approches ou de définitions. Il convient alors dans ce chapitre de voir d'abord ce qu'est le numérique. Est-ce un outil ou un environnement ? Un état ou une activité liée à la technologie ? Ensuite nous étudierons le document numérique, principal objectif de ce chapitre. Il est primordial de noter que nous ferons la différence entre numérique et environnement numérique que nous considérons comme une interface d'interaction. Chacun de ces concepts sera développé selon l'orientation de notre recherche.

1.2.1. Le numérique

La notion de numérique est diversement comprise en raison de son large spectre symbolique. Le numérique demeure un terme flou, qui prête à confusion (Coutinho, De Almeida et Outeirinho, 2018). Sa définition diffère selon l'angle scientifique dans lequel il est abordé (Baron 2018). En effet, d'autres auteurs ont donné leur compréhension du concept. Généralement intégré dans les sciences et techniques de l'information et de la communication, le numérique est à l'intersection de l'informatique et des sciences sociales, mais il intéresse aussi des domaines tels que la médecine, la géomorphologie. Son implication en sociologie, en philosophie sociale ou en anthropologie est souvent observée du fait que « les documents sont omniprésents dans notre vie courante (notamment au plan administratif et même dans l'activité scientifique) » Roger T. Pédaque Doc ou RTP-DOC (2003, p.29)¹⁰. Pour cet auteur collectif, le document numérique continue à demeurer un bon moyen de nouer les transactions. Doueïhi

10- Roger T. Pédaque. Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique. 2003.

Roger T. Pédaque Doc ou RTP-DOC est un réseau thématique pluridisciplinaire initié par le CNRS qui s'intéresse aux « Documents et contenus : création, indexation, navigation ».

(2013) l'interprète en ces termes : « le numérique est la science de l'information et du discret, et le numérique, dans sa dimension socioculturelle, modifie l'empirique, l'insérant dans une logique génétique qui façonne le passage de l'information à la trace et finalement aux données ». Dans cette logique, l'information se traduit sous forme de traces et données constituant ainsi le « big data ». Cette situation s'explique par la grande vitesse de production de l'information vraisemblablement liée à l'informatique.

L'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)¹¹ déclare que « Le numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, ordinateur) et Internet ». Il précise que « l'Internet est le réseau informatique mondial. C'est l'infrastructure globale, basée sur le protocole IP (Internet Protocol), sur laquelle s'appuient de nombreux services : web, mais aussi partage de fichiers, messagerie instantanée, téléphonie, envoi de courriers électroniques ». En ce sens, il est compris comme un outil de communication intégré dans notre univers de transaction. On qualifie donc de numérique une information qui peut se représenter sous forme de nombres et d'interactions formés par l'union entre Informatique¹² et Internet¹³. Doweck

11- Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP). In Picardie - Amiens / Publication : 1er octobre 2018. Disponible sur : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Hauts-de-France/Amiens/Informations-metiers/Le-numerique/Le-numerique-c-est-quoi>. Consulté le 21/12/2019.

12 - Néologisme construit à partir des mots information et automatique par P.Dreyfus en 1962. Il s'agit donc d'une discipline qui concerne le traitement automatique de l'information. La définition acceptée par l'Académie Française est la suivante : « science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances humaines et des communication dans les domaines techniques, économiques et sociaux ». Disponible : sur <http://www.dicofr.com/> dictionnaire de l'informatique et d'internet.

- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Informatique>. L'informatique est un domaine d'activité scientifique, technique, et industriel concernant le traitement automatique de l'information par l'exécution de programmes informatiques par des machines : des systèmes embarqués, des ordinateurs, des robots, des automates, etc.

13- Ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectées par le protocole IP. Le point de départ d'Internet fut Arpanet, c'est à dire un réseau de quatre ordinateurs que relient des scientifiques

(2015), dans l'une de ses quatre significations du numérique, le considère comme étant synonyme de l'adjectif *informatique*. Il explique « En informatique, les algorithmes, exprimés dans des langages et exécutés par des machines, transforment des données. Dans son analyse, ces données, objets de la transformation, sont « la cause matérielle » de la transformation, alors que les machines en sont « la cause efficiente ». Ces données contiennent une quantité finie d'informations qui sont considérées donc comme des objets numériques composés de 0 et 1. Implicitement, le numérique peut être assimilé à une industrie de transformation où les données constituent la matière première et où les outils et dispositifs techniques d'interaction constituent les machines. Dans cette chaîne de production, les informations ou les données restent l'élément qui fait tourner l'entreprise. Aux enjeux multiples, elles subissent différentes pratiques. Dans cette logique il faut juste préciser que le numérique est relativement indépendant du dispositif matériel d'affichage des données, au sens où il est distinct du matériel et des logiciels (Dambreville, 2003) ou des protocoles qui entrent en jeu pour la présentation des données. Cotte (2004) s'inspire des organes de sens pour différencier les documents, il montre que « [...] le numérique ne préjuge pas d'une forme finale de la réception, contrairement à « sonore » ou « audiovisuel » qui induisent une forme particulière du document et de l'appareillage qui permet le décryptage et la réception [...]. À ce titre, le document numérique ne désigne qu'un état qui ne peut être que transitoire (Cotte, 2004, p.38) et virtuel, car composé dans sa totalité de signes virtuels et non circonscrits.

1.2.2. Document numérique

Beaucoup de théories et de définitions ont été élaborées suivant la discipline ou l'approche pour définir le document (voir chapitre sur les théories du document). Incarnant une nouvelle forme de document à l'ère des technologies de l'information et de la communication, la composante « document numérique » a interpellé plusieurs chercheurs. Contrairement au document papier, le document numérique utilise un dispositif de médiation technique nécessitant des protocoles de liaison sur support invisible. À ce niveau, le lien support matériel

du ministère de la défense américaine en 1969. Dans les années qui suivirent, de plus en plus d'universités et d'instituts de recherche se sont joints à eux Les services d'Internet : L'email, Usenet, Telnet, FTP, WAIS, Gopher et VERONICA, WWW.

Disponible : sur <http://www.dicofr.com/> dictionnaire de l'informatique et d'internet.

et document n'est plus à considérer. Or si la norme ISO/TC46¹⁴ définit le document numérique comme « un ensemble formé par un support et une information, généralement enregistrée de façon permanente, et tel qu'il puisse être lu par l'homme ou la machine », pouvons-nous dire que le document numérique est lié au mode de lecture ?

À la question : « Qu'est-ce qu'un document numérique ? » Mkadmi (2008) répond : « un objet informatique immatériel et manipulable avec un ordinateur. Celui-ci peut être une image, un fichier son, un ensemble de données organisées en fichier, un écrit électronique, etc. ». Il le considère également comme étant composé d'un ensemble de codes alphanumériques archivés sur un support électronique.

Roger T. Pédaque Doc (RTP-DOC) (2006, p.45) en donne trois définitions : une première définition souligne la cohérence et la cohésion des fondements sur lesquels s'établit le document numérique. À cet effet, il considère le document numérique comme étant « un ensemble de données organisées selon une structure stable associée à des règles de mise en forme permettant une lisibilité partagée entre son concepteur et ses lecteurs ». La deuxième définition considère le document comme un « signe » et déclare que « un document numérique est un texte dont les éléments sont potentiellement analysables par un système de connaissance en vue de son exploitation par un lecteur ». En effet, le document se présente sous forme de données et de métadonnées essentiellement numériques utilisables par l'intermédiaire d'interfaces numériques à travers lesquelles des logiciels, des dispositifs et des techniques informatiques façonnent sa structure rendant sa texture transparente lors de sa présentation sur écran. Dans une troisième définition, il considère le document comme un « *médium* » dans le sens où « un document numérique est la trace de relations sociales reconstruite par les dispositifs informatiques ». De cette considération, le document numérique est un champ de conservation et de sauvegarde de l'histoire, un document d'archive constituant la mémoire sociale. À cet effet, pour le Code du patrimoine, Art. L 211-1¹⁵ le document « né » numérique est considéré comme étant des archives d'autant plus qu'il représente les traces d'une activité,

14- L'ISO/TC46, comité technique « Information et documentation » de l'ISO, a été créé l'année même de la formation de l'ISO (International Standard Organization), en 1947. Le sujet de préoccupation majeur était, à l'époque, le développement des techniques de reproduction des documents : photocopie, photographie, micrographie.

15- Légifrance. Article L211-1 Modifié par LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 59

quelle qu'en soit la provenance. Chacun des trois éléments qui composent un document apporte une précision à sa compréhension. RTP-DOC (2006) considère successivement le document comme objet virtuel et immatériel, utilisable ou manipulable, ensuite porteur de sens et doté d'une intentionnalité et enfin comme une trace symbolisant la mémoire sociale située culturellement. Force est de constater que toutes les considérations accompagnant la définition du document numérique peuvent être prises comme des pignons d'engrenage. Elles sont, dans leur essence, interconnectées et ne sont pas établies sans intérêt. Cotte (2004) précise que la notion d'appareillage est essentielle, car elle est constitutive du concept même de « document numérique ». Salaün (2012) rajoute à cela que le document numérique est lisible par l'intermédiaire d'un écran et a la possibilité de se présenter sous divers formats [...] déterminés par le support numérique. Gautran (2018) considère le document numérique comme constitué par l'ensemble des documents papiers numérisés et les « *documents électroniques* » sont les documents créés informatiquement, conservés sur un support numérique. Ils peuvent être « des mails, des documents bureautiques, des dossiers numérisés, des données échangées par téléprocédures, des bases de données... ». Dans cette définition, la différence n'apparaît pas clairement démontrée entre document électronique et document numérique. Gautran (2018) considère que leurs modes de présentation par l'intermédiaire d'une interface de lecture sont suffisantes pour le qualifier de document numérique. Rietsch, Chabin et Caprioli (2006, p.7) considèrent que le document électronique est issu du document papier après avoir subi un changement d'état qui résulte de son passage sur une machine (scanner). Ils appellent ce phénomène la « dématérialisation ». Ils précisent que « Dématérialiser signifie transférer sur un support numérique des types d'information qui existaient jusque-là sous forme analogique, c'est-à-dire sur des supports dits traditionnels, le plus souvent papier, mais aussi le film ou le microfilm ». Ils vont plus loin en considérant que « la dématérialisation des processus consiste à utiliser les outils informatiques pour produire une information nativement numérique ». Autrement dit, la dématérialisation produit des documents numériques et leur donne de nouvelles caractéristiques. Ces documents pourraient être considérés d'un côté comme des documents nés numériques et de l'autre comme des documents d'archives numériques. En ce sens, Papy Fabrice (2015) soutient que tout document produit en environnement numérique et à travers les outils et dispositifs numériques est un document d'archives.

Selon Salaün (2007), « Le numérique, par nature, implique une redocumentarisation » au sens où le Web 2.0 et les autres dispositifs numériques permettent une intervention sur le document. Ces interventions peuvent être l'objet de redocumentarisation. Il déclare que pour comprendre

la *redocumentarisation*, il faut comprendre d'abord ce qu'est la *documentarisation*. Il explique que :

« Documentariser, c'est ni plus ni moins traiter un document comme le font, ou le faisaient, traditionnellement les professionnels de la documentation (bibliothécaires, archivistes, documentalistes) : le cataloguer, l'indexer, le résumer, le découper, éventuellement le renforcer, etc. [...] L'objectif de la documentarisation est d'optimiser l'usage du document en permettant un meilleur accès à son contenu et une meilleure mise en contexte [...]. Dans le Web 2.0, dans la construction du Web sémantique ou tout simplement sur les sites dynamiques, la stabilité du document classique s'estompe et la redocumentarisation prend une tout autre dimension. Il s'agit alors d'apporter toutes les métadonnées indispensables à la reconstruction à la volée de documents et toute la traçabilité de son cycle ».

Quant à la dématérialisation, il la considère comme un processus qui change la structure du papier ; cependant elle le laisse pérenne. Ce changement d'état lui confère une certaine rigidité contrairement aux documents nativement numériques comme le considèrent Rietsch Chabin et Caprioli (2006). Dès lors, la dématérialisation au sens de ces derniers et la redocumentarisation au sens de Salaün (2007) peuvent être entendues comme deux entités dynamiques résultant d'activités humaines et techniques sur le document papier ayant les mêmes causes pour produire les mêmes effets. La « redocumentarisation » (environnement numérique) apporte au document de nouveaux attributs, mais elle n'agit pas sur le contenu intellectuel du document initial, de même que la « dématérialisation ». Dans la présentation du document, ces procédures changent la forme du document. De papier (matériel) il devient numérique (immatériel). Dans une autre considération, la redocumentarisation charge le document alors que la dématérialisation le laisse intact en produisant sa « photo ». À cet effet, on peut dire que la redocumentarisation introduit dans le document des informations que la dématérialisation reproduit. Ainsi, le document issu de la dématérialisation et le document né numérique restent identiques à travers leurs caractéristiques. Ils se lisent tous exclusivement par l'intermédiaire d'un dispositif numérique. Le document numérique constitue la phase finale dans la procédure de mutation du document papier. Ce processus de mutation permet à Yahiaoui, Prié et Boufaïda (2008, p.197) de considérer « l'évolution du papier en quatre moments fondamentaux : l'âge du livre, l'âge de la presse, l'âge de la paperasse et finalement l'âge des fichiers ». Michel Wieviorka (2013) analyse cette mutation et la considère comme

résultant des transformations techniques qui ont entraîné de profonds bouleversements dans la production et l'échange de documents.

1.2.3. Caractéristiques du document numérique

1.2.3.1. Virtuel et instable avec support flexible

L'un des premiers caractères du document numérique tient à sa structure. À côté de la transparence du document papier, le document numérique comporte trois aspects qui le différencient du document papier. Le premier est dans sa présentation, le second est lié aux masses de données (métadonnées) qu'il contient et le troisième est lié à sa pérennité du fait que le document numérique demeure en même temps un document archivé. Ces données sont constituées d'un tout fini. Selon Dambreville (2003), la représentation de l'information par l'intermédiaire d'un dispositif technique donne au document son caractère virtuel. À ce titre, le document numérique peut être de formes variées : multimédia, virtuel, dynamique et flexible, et non figé contrairement au document papier qui est composé d'un ensemble indissociable et stable entre support et information. Le caractère indissociable entre support et information observé dans le papier est bouleversé au niveau du document numérique. À ce niveau, Chabin (2004, p.152) déclare que « la particularité du numérique est d'introduire une dissociation entre l'information et le support matériel ». Elle explique que ce qu'on voit à l'écran ou que l'on imprime n'est pas stricto sensu le document produit initialement d'autant plus que le numérique remet en cause la notion de support aboutissant à son caractère virtuel. Selon Zeller (2004, p.104) : « La particularité du document numérique par rapport au document analogique réside dans le fait que dans un document analogique ces différents éléments sont en général intrinsèquement reliés entre eux par l'intermédiaire du support (la forme physique), alors qu'ils sont le plus souvent disjoints dans un document numérique ». En effet, pour définir le document, Cotte (2004, p.31) montre aussi la différence entre document papier et document numérique en orientant sa réflexion sur « le document, le signe et l'information » dans la logique de RTP-DOC. Il explique que ces trois entités « n'existent pas à l'état naturel, mais dans certaines circonstances, selon une certaine volonté, et au moyen d'outils, [...] de construction, transforment cet objet en quelque chose d'autre que son apparence immédiate ». En outre, il considère que « l'élaboration » doit être prise en compte dans ce qui fait un document, car ce dernier est issu d'un processus de transformations qui tient d'une certaine logique propre à l'agencement informatique pour normaliser l'architecture de sa présentation. Selon le niveau

d'élaboration, on aboutit à des documents différents et par conséquent à leurs diverses présentations aussi. La transposition du papier, caractérisé par sa rigidité et sa stabilité, perd son identité en changeant de nature. Le document ainsi numérisé devient instable et avec les pouvoirs de la technologie il peut subir des transformations. Ce nouvel environnement met le document dans une situation où il existe la possibilité d'une intervention extérieure ; ce qui le place dans une dynamique fluctuante. En ce sens, Cotte (2002 p39) déclare : « Le numérique ne produit pas ces altérations [...], mais il [...] facilite considérablement la manipulation ». De la conception du document numérique, nous retenons trois éléments caractéristiques : son ouverture qui favorise la manipulation qui découle du paramétrage des outils informatiques pour pénétrer le document et le bouleverser, entraînant sa plasticité, son automaticité favorisée par la capacité et la rapidité d'accès aux outils et dispositifs informatiques entraînant sa porosité, et enfin sa recomposition qui découle de la combinaison de sa plasticité et de sa porosité.

Évoquant ainsi le caractère instable du document numérique Gould (J. D.) et all, (1987) s'interrogent sur « son authenticité et sa légitimité » qui amèneraient selon eux une suite logique à reconsidérer la fiabilité, la validité, et la confiance accordées au document. Lorsque Zacklad (2014) évoque le caractère pervasif du numérique, nous y voyons un ensemble de phénomènes qu'il crée. Parmi lesquels la plasticité et l'instabilité du document numérique. Cette situation bouleverse la valeur de preuve et de mémoire intrinsèquement accordée jusqu'ici au document papier, dégradant ainsi cet aspect destiné au document écrit. Il convient de comprendre que le document numérique est composé de signes et de codes le rendant virtuel. Avec les outils collaboratifs tels que le Web 2.0 et les logiciels libres, la possibilité d'intervenir sur le document numérique s'accroît ainsi et parallèlement son instabilité.

En résumé comme l'affirme Dambreville (2003, p10) « L'instabilité des modes d'interaction avec le document rend la sémiologie du document numérique complexe et instable ». Ce phénomène est renforcé par le caractère ubiquitaire du numérique.

1.2.3.2. Document numérique : immatérialité

Le document numérique se caractérise par son immatérialité et la perte de son support (Dambreville, 2003). Le caractère immatériel se décline en fichiers informatiques disjoints où l'outil informatique présente le contenu du document en tant que conglomérat de particules lisibles pouvant être décontextualisées suivant des chemins de lecture tels que les liens ou les réseaux hypertextes. Selon Bachimont (2020), un document numérique est un contenu discrétisé et désémantisé, stocké dans une forme binaire, et nécessairement manipulé en vue de

le reconstruire pour sa restitution. À cet égard le contenu reste l'élément central qui forge le document numérique. Il est primordial à partir d'une telle situation de prendre en considération ces composants. Il considère que le numérique s'articule en deux éléments constitutifs à travers lesquels le document numérique s'identifie : la codification et la manipulation. Ces deux aspects se rapportent au contenu. Le premier renvoie aux éléments abstraits transcrits par un code « binaire numérique composé de 0 et 1 distinguables, vides de sens ». À cet effet, le contenu se présente sous forme de données ou d'informations. Ainsi le document demeure virtuel, plastique et poreux. Cette configuration rend le document instable et renvoie au second aspect lié à la manipulation. Le document se présente sous forme de dispositif architectural segmenté et séquentiel où le contenu immatériel s'affiche sous forme numérique et dont l'outil de stockage est de nature informatique. Au sens de Dowek (2005), l'informatique facilite la capacité de changer les données du document. À travers la « cause matérielle » ou « cause efficiente », le document numérique reste ouvertement menacé par toute intervention pouvant changer ou modifier son contenu. Dans sa nouvelle configuration, Bachimont (2020) déclare que le document numérique n'est pas structuré pour respecter de manière indéniable l'espace et le temps. Dans son essence il est ubiquitaire.

1.2.4. Environnement numérique

Tout le numérique, l'environnement numérique est diversement apprécié selon le contexte. L'environnement numérique est constitué par l'Internet et par tous les autres supports multimédias immatériels caractérisés par leur contenu abstrait et non circonscrit (Emmanuel, 2012). Le collectif sous l'acronyme INEDUC,¹⁶ sous la direction d'Olivier David (2018), considère l'environnement comme un espace structuré par des outils technologiques qui permettent aux usagers d'accéder à ses contenus et de communiquer. Cet espace peut être

¹⁶Projet de recherche portant sur les inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie.

L'Unité Mixte de Recherche CNRS 6590 « Espaces et Sociétés » (ESO), le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) accompagné de la Plateforme Universitaire des Données de Caen (PUDC), le Groupement d'Intérêt Scientifique Môle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'Information et les Usages d'Internet (M@rsouin), le Centre de Recherche sur l'Éducation les Apprentissages et la Didactique (CREAD) et le Pôle Régional de Recherche et d'Étude pour la Formation et l'Action Sociale (PREFAS) – en tant que prestataire – ont été partenaires d'un programme, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, sur les inégalités éducatives et la construction des parcours des 11-15 ans dans leurs espaces de vie (acronyme INEDUC)[1]. Une telle combinaison de partenaires, en grande partie inédite, posait l'enjeu d'une véritable collaboration scientifique, afin d'éviter la fragmentation des analyses selon les thématiques, les disciplines, les sites institutionnels, voire selon chacun des chercheurs concernés, ou alors l'imposition d'un *leadership* non négocié. L'état de l'art préalable à la soumission du projet a ainsi été complété par un glossaire dans lequel chacun pouvait retrouver son fil directeur à chaque moment de l'immersion dans le travail de terrain.

matériel ou immatériel. Une approche sociologique place l'environnement numérique dans une dimension sociétale où les objets, les outils et dispositifs techniques permettent des interactions (Jauréguiberry et Proulx, 2011). Certains auteurs parlent du numérique ou univers numérique ou espace numérique en faisant allusion aux transformations de la société qu'il a entraînées ou qui se produisent. Dans la préface de *Numérique : de la révolution au naufrage ?* de Lorvo (2016), Watin-Augouard parle de « métamorphose » de la société d'autant plus que la vitesse à laquelle les mutations s'opèrent demeure incontrôlable du fait de la rapidité de production et de diffusion de l'information. Les transformations s'observent sur nos manières d'interagir, de consommer ou d'échanger (Jauréguiberry et Proulx, 2011). Elles sont tellement rapides que tous les domaines de nos sociétés sont touchés (Doueïhi, 2013). En ce sens, l'environnement numérique est [...] un ensemble de pratiques qui caractérisent notre quotidien (Attik, 2018) et dont nous n'arrivons pas à cerner les contours.

Boullier (2019) considère que « le numérique a envahi l'ensemble des activités humaines, des plus personnelles aux plus collectives, et profondément modifié notre rapport aux autres, à l'espace, au temps. Porteur d'innovations permanentes, il fascine et effraie tout autant, et fait l'objet de multiples débats, analyses, controverses ». Dès lors, le numérique se situe dans une dynamique d'ambiguïté pouvant incarner à la fois une chose et son contraire. À ce titre Michel Serre (2007) compare l'environnement numérique à un espace sans lois comme le bois dans « Robin des bois » du fait des pratiques illicites et incontrôlées qui s'y opèrent.

En faisant allusion à l'histoire de Robin des bois, un héros hors-la-loi qui veut faire régner la loi dans un environnement composé de hors-la-loi. Le bois symbolise la jungle, un environnement non structuré sur le plan organisationnel, et sans loi, où l'impunité règne en maître. Le caractère contradictoire de cette situation est lié au statut de Robin des bois qui, aux yeux de ses compères, essaie d'apporter la lumière en prônant la droiture et l'équité dans cet espace physique de nature obscure et sans loi. En assimilant l'environnement numérique au bois, on constate une ambivalence liée, d'une part au comportement de Robin des bois, et d'autre part au caractère naturel de la jungle où règne la loi du plus fort. À ce titre l'environnement numérique représente une dualité entre fascination et frayeur comme le soutient Boullier (2019).

D'autres chercheurs, comme Pierre Lévy (2012), considèrent l'environnement numérique comme un espace virtuel sans totalité et sans fin, où l'universalité n'existe pas, qui se configure et se reconfigure, de manière à la fois régulière et irrégulière et en perpétuel changement résultant de l'évolution constante des techniques et technologies de l'information

et de la communication. Dès lors, les pratiques et les usages sur le document numérique ne sont pas rattachés à une seule logique absolue, mais plutôt encouragés par la redynamisation en continu des potentialités de ses objets matériels et efficaces (Dowek, 2015). Quant à Mauyeur (2018), il considère l'espace numérique comme constitué de plusieurs plateformes reliées entre elles, subsistant par l'interaction continue entre les individus, les machines, les algorithmes et les plateformes. Qu'elles soient indépendantes ou pas, elles sont composées de plusieurs dispositifs numériques permettant la visualisation et l'accès aux données. Quant à Vitali-Rosati (2016, p8), qui fait état de l'éditorialisation du numérique ainsi que de sa définition et de son contenu. Il précise que le « numérique » est placé dans un contexte culturel qui englobe le domaine de la cognition intellectuelle alors que « l'espace numérique » couvre notre espace de vie en général qu'il soit virtuel ou physique. En ce sens, il fait la différence entre environnement numérique qu'il considère « comme le web ou d'autres environnements connectés » et l'espace numérique, qui « est le résultat de l'hybridation de ces environnements avec la totalité de notre monde ». De cette différenciation, nous considérons que l'environnement numérique est relatif aux dispositifs techniques permettant la mise en relation à l'échelle planétaire des actions et des entités géographiquement non situées. Cet espace géographique virtuel est non délimité ; cependant il devient restrictif s'il est identifié spécifiquement à une situation donnée. C'est ainsi que l'espace numérique s'articule autour de mécanismes techniques qui se rapportent à des phénomènes anthropologiques.

Le concept d'« environnement numérique », ici analysé, se situe dans une approche pluridisciplinaire mettant en relation techniques et technologies de l'information et de la communication, sociologie et anthropologie. À cet effet, nous considérons l'environnement numérique comme un univers où s'accordent des moyens techniques appliqués dans des espaces dynamiques où tout s'articule autour de pratiques et comportements dont les effets peuvent être rythmés par les évolutions des TIC. L'environnement numérique entraîne à la fois des changements de nos rapports aux objets, de nos comportements, et des pratiques sur le document. Il peut être assimilé comme un ensemble d'outils d'interactions en perpétuelle évolution touchant des domaines aussi divers que variés et aux enjeux multiples. Le développement des techniques et de TIC a massifié la production d'informations et de contenus qui s'accompagne de fortes mutations du document numérique, accroissant en même temps les outils et dispositifs techniques d'interaction. Ces mutations sont insufflées par des transformations de son rapport à la technique (Muller, 2017) amplifiées par l'informatisation. À ce titre, la définition du document numérique de Gaudran (2018) complétée par celle de Dowek

(2015) nous semble plus complète pour aborder la suite de notre recherche sur la falsifiabilité du document numérique. C'est ainsi que le document numérique peut se comprendre comme un ensemble de données susceptibles de modifications. Il se présente sous forme de produit brut dont la transformation n'est pas tout à fait finie. À cet effet, il peut subir à tout moment des mutations dans un environnement où les techniques et TIC poussent sans cesse ses frontières.

En commun accord, toutes les théories et les approches situent finalement le numérique ou l'environnement numérique ou le document numérique comme : abstrait, virtuel, immatériel, instable, même s'il a apporté concrètement une nouvelle manière de vivre, de faire et de se comporter. Les transformations sociales et sociétales qu'il a entraînées se font sentir sur tous les plans. À priori abstrait et virtuel, il a façonné notre vie de telle sorte qu'il devient un environnement où il est susceptible d'évoluer, de faire et de défaire à l'infini.

1.3. LE DOCUMENT ADMINISTRATIF

Pour situer notre recherche dans le contexte des sciences de l'information et de la communication, nous utilisons le concept de genres de documents à la place de la typologie des documents, car nous le jugeons plus clair pour différencier la nature des documents. En informations scientifiques et techniques, « type de document » nous amène à comprendre la nature du format, par exemple Word, PDF... Gagnon et Maset Maurel (2019, p. 3) précisent : « les genres de documents se sont caractérisés par une structure d'information (forme et contenu) et par des pratiques de travail que partagent des acteurs organisationnels ». Les formes et contenus des documents numériques nous intéressent dans la mesure où ils coïncident avec les éléments que nous étudions dans les documents dits officiels ou administratifs et dans les documents informels. Cependant pour les identifier et les caractériser sur le plan technique nous partons de leur nature.

Nous essayerons d'aller plus loin que Zeller (2004, p. 104) en mettant en relation les fonctions du document et ses caractéristiques techniques plutôt que de se limiter à étudier une typologie basée uniquement sur les caractéristiques techniques.

1.3.1. Définition du document administratif et du document officiel

Pour une étude du document administratif, il serait intéressant de faire un bref rappel de son passé, pour voir dès son origine ce qui a motivé sa mise en place et ce qui le caractérise suivant son évolution. Dans cette partie nous nous intéressons davantage aux documents

administratifs sous formats numériques. Nous considérons le document officiel comme étant une partie ou un sous-ensemble inclus dans les documents administratifs. Dans leur essence, ils ne se distinguent pas tout à fait. Nous tenons à le préciser, mais dans le souci d'orienter et de bien cadrer notre recherche, nous avons choisi de les répertorier séparément. Ce choix s'explique par le fait qu'il est déterminant dans la suite de notre recherche, dans l'analyse des phénomènes de falsifiabilité des documents officiels. Dans cette logique, nous nous intéressons plus spécifiquement aux documents officiels que nous aborderons après avoir situé le document administratif. Pour finir, nous présentons les documents informels.

Toute organisation sociale, quelles que soient sa dimension, sa vocation ou ses orientations, doit pour son bon fonctionnement adopter un système de gestion adéquat pour arriver à ses fins. Dans la volonté d'organiser et de gérer la cité dans le contexte de son « *épanouissement* » (Corinne et Mumford, 1996). L'idée de mettre en place une administration s'avère nécessaire afin de gérer les problèmes sociaux et sociétaux comme le définit le Larousse¹⁷ : « ceux rapportant aux divers aspects de la vie sociale des individus [...] »

Le dictionnaire en ligne « synonymo.fr¹⁸ » présente quelques synonymes de « administratif » parmi lesquels nous citons : « étatique, public, réglementaire, formaliste, paperassier et bureaucratique » qui sont à la croisée des concepts « authentique », « officiel », « éthique » et « légal ». Ces concepts sont dans leur essence opposés à tout acte immoral ou manipulation. Ils se fondent sur des faits institutionnels et conventionnels. Vallet (1997) fait l'histoire du document officiel et du document administratif. Il montre que l'utilisation du papyrus a donné naissance au mot charta, qui devient la charte et fait référence au document officiel et la paperasse renvoie au paperassier qui devient document administratif. Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)¹⁹ « administratif émane de l'administration en parlant d'une chose ». Étymologiquement le mot « provient du

17- Dictionnaire en ligne Le Larousse. Disponible sur :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/soci%a9tal/73148?q=soci%a9tal#7231>

7. Consulté le 18/06/2020

18- Dictionnaire en ligne. Synonymes d'administratif. Disponible sur :

<http://www.synonymo.fr/synonyme/administratif>. Consulté le 12/05/2020

19<https://Cnrtl.fr/etymologie/administrative>

latin *administrare* qui veut dire : aider, fournir ou diriger »²⁰. Selon De Biasip (1997), il est né en Chine à la suite de l'acte appelé « le geste du marchand ». Il convient de comprendre qu'avec le temps l'administration renvoie à l'appareil de l'état. Dans sa conception actuelle selon *la vie publique.fr*²¹, « Le mot administration peut revêtir deux sens différents. Si on s'attache à la fonction de l'administration (définition fonctionnelle), le mot désigne l'ensemble des activités dont le but est de répondre aux besoins d'intérêt général de la population (ordre public, bonne marche des services publics...) [...] Mais, si on s'attache à son organisation (définition organique), il désigne l'ensemble des personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et physiques (fonctionnaires, contractuels...) qui accomplissent ces activités ». À cela, on peut ajouter les institutions privées à vocation publique. Mais dans le cadre de notre recherche, nous considérons cette définition plus complète, car elle fait référence à la fois aux fonctions et à l'organisation de l'administration. Ceci est d'autant plus justifié que la fonction permet de s'approprier l'attribut du document et l'organisation qui détermine sa provenance. Nous la reformulons ainsi : « Les documents administratifs sont produits par toute administration publique ou tout autre organisme privé à vocation publique ainsi que les personnes de droit public ou privé chargées d'une mission publique dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils concernent aussi les documents dits légaux ». Ils sont divers et variés et peuvent se présenter sous format papier ou numérique. Selon les législations, des États ont assimilé comme documents administratifs les messages électroniques, les fichiers informatiques, des pages web, des bases de données ou des systèmes informatiques produits par les services publics ou privés à vocation publique et par les personnes de droit public ou privé à vocation publique. Le document administratif peut aller de la plus petite unité documentaire au dossier ou d'un ensemble de dossiers qui peut exister dans une organisation (Michel Roberge, 2011). Selon la nature de l'information, il peut être accessible au public ou non ou être à diffusion restreinte. Dans l'éventail des définitions, Laveissière (1980) sur la base de la Loi n° 79-18 du 03 janvier 1979 sur les archives définit « les archives comme étant l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel,

20- Mercier. Larousse Étymologique, Éd. Larousse, Paris 1971. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Administration#cite_note-1. Consulté le 21/04/2019

21-Définition de l'administration. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20215-ladministration-definition>. P. Consulté le 14/02/2019

produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». À un détail près, elle serait identique à la définition des documents administratifs.

Salaün (2003) considère le numérique comme « support » permettant l'archivage des documents. À travers la redocumentarisation et ce qu'il appelle transposition du papier au document numérique pour expliquer la dématérialisation, il situe à priori le document administratif numérique comme étant un document d'archive. Dans sa quintessence, le document administratif est créé par l'administration et est destiné à la société et aux individus pour sa bonne marche. Ses fonctions sont nombreuses et très variées. Elles déterminent sa nature et les caractéristiques techniques qui permettent de les identifier.

1.3.2. Caractéristiques communes aux documents formels

Longtemps utilisé dans l'administration, le document papier se caractérise par la rigidité de son support et la stabilité de son contenu. Nous répartissons les caractéristiques du document en deux groupes : celles qui sont internes au document et celles qui lui sont externes. Les caractéristiques que l'on appelle techniques sont considérées comme internes aux documents, et ajoutées aux normes administratives (caractéristiques normatives) de nature externe. Ces dernières confèrent aux documents une certaine homogénéité dans leur présentation. Quant au fond (caractéristique intellectuelle qui fait partie des éléments internes du document) et surtout à la forme (caractéristique artistique qui relève de l'aspect externe du document), ils singularisent et identifient les documents administratifs. Même s'ils sont par leur nature nombreux et variés : arrêté, circulaire, note de service, compte rendu, rapport... leur rédaction a un style particulier et elle est régie par des normes qui facilitent leur appropriation, leur compréhension et les conditions de validité qui les accompagnent dans leur environnement intérieur et extérieur (Benmouhoub, 2014).

1.3.3. Genres de documents administratifs

Avec le numérique, le document devient immatériel et le support n'est plus à considérer dans la définition du document. Il laisse la place à la forme qui reste importante pour déterminer « la fonction » des documents administratifs (Gagnon et Vien, 1998 p.2). En effet, en environnement numérique la structuration du document administratif reste identique à celle du

document papier. À notre avis, la combinaison de ces deux aspects, fonctions et formes, singularise le document administratif dans son univers.

1.3.3.1. Formes et fonctions du document administratif

L'aspect formel du document administratif est porteur d'informations. En les situant parmi les contenus extérieurs du document, que nous appelons autrement « caractéristique artistique », elles permettent de singulariser le document administratif par rapport aux autres types de documents, presse, rédaction scientifique, etc. La forme et la fonction permettent de singulariser le document administratif dans son univers, de le distinguer des autres types de documents par la forme particulière à chacun d'eux. Un repérage visuel permet alors de caractériser la fonction. À ce titre, la forme indique la fonction du document administratif. Dans les correspondances administratives, il est important de situer les documents selon leur fonction et leur but, car les échanges peuvent se tenir à l'intérieur d'une même structure ou à l'extérieur. « Forme », « fonction » et « objet » permettent de déterminer la nature du document à établir, car, dans les échanges, ils ont une grande importance.

- Formes du document administratif

Le document administratif apparaît comme le support privilégié de l'action de l'administration (Chevallier, 2011). Presque tous les documents administratifs ont un certain nombre d'éléments en commun à savoir :

➤ La marge : elle varie en fonction des structures et de la nature du document. Elle donne au document un aspect vivant.

➤ L'entête ou timbre : il permet dans les correspondances entre structures administratives (origine et destinataire) d'identifier les parties prenantes. Il est composé de différentes cellules. Il est établi de manière hiérarchique pour situer la cellule dans un ensemble plus vaste. Il va de l'échelon supérieur à la cellule de base.

➤ L'objet : il permet de déterminer le pourquoi de la correspondance. En quelque sorte il est son résumé. Dans certains cas, on peut l'assimiler au titre du document.

➤ Le numéro d'enregistrement : il est souvent apposé accompagné de la date d'enregistrement. Il est établi de manière chronologique et est spécifique à chaque document. Il ne peut être utilisé deux fois. Il permet de repérer les documents selon la date.

➤ La date : tout document administratif est daté. Dans certaines structures comme dans l'armée, elle fait partie d'un ensemble appelé « groupe date heure » dans la structuration des messages transmis.

➤ Le texte : « caractéristique intellectuelle », il est interne au document, il obéit à une certaine norme et à un certain style d'écriture.

➤ La signature : elle permet au document d'acquérir une valeur probatoire. Elle fait partie des conditions de légitimité et de validité du document administratif. En outre, elle engage la responsabilité du signataire.

D'autres éléments peuvent être observés dans les documents administratifs (c.-à-d. la référence, les pièces jointes). La plupart du temps, l'évaluation et l'appréhension du document administratif reposent sur ces éléments et surtout sur la forme de leur présentation. « La forme définit une action de communication quelconque [...] elle permet l'identification des pouvoirs permettant d'agir [...] » (Sénécal, 1997 pp.137-138). Toutefois dans certains cas comme pour les documents officiels que nous verrons, il sera important de vérifier leur originalité, leur authenticité et leur légitimité surtout en environnement numérique.

- Fonctions du document administratif

Les fonctions du document administratif sont aussi variées que leurs formes. Dans leurs fonctions premières, les documents administratifs doivent permettre la bonne marche de l'administration. L'adhésion à l'administration publique paraît avec la sauvegarde des intérêts des administrés. Sur le plan pratique, le « droit à l'information » (Chevallier, 2011) permet aux administrés d'accéder aux documents et d'avoir une meilleure compréhension et accessibilité des activités de l'administration. Comme source d'archives, le document administratif constitue une véritable mine d'informations. À cet égard, il devient garant de la tradition de l'administration. Sur le plan économique, le document administratif, en particulier par l'intermédiaire des offres pour l'attribution des marchés publics, constitue un outil de transparence qui fédère les concurrents. À ce niveau, les conditions de soumission étant égales pour tous, il devient aussi un symbole de démocratie. Sur le plan juridique, la transparence dans les affaires administratives installe un climat de confiance favorisant ainsi la légitimation de l'administration. Ce contexte assure la valeur accordée aux documents administratifs. La forme et la fonction du document s'attachent à décrire le document administratif et le caractérisent.

- E-administration ou administration en ligne

L'administration en ligne est plus en vue avec la pandémie de la Covid 19. La plupart des États concernés par la maladie ont développé cette forme d'administration pour la continuité des services.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « les coronavirus forment une famille, un grand nombre de virus qui peuvent provoquer des maladies très diverses chez l'homme allant du rhume au Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) »²². Parmi ces maladies on peut citer celle appelée Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-Cov) découvert pour la première fois en Arabie saoudite en 2012²³. Il n'est pas totalement maîtrisé, d'autant qu'il réapparaît en 2015 toujours sous la même appellation. En 2019, la maladie à coronavirus appelée Covid 19 est selon l'OMS déclarée en Chine dans la ville de Wuhan le 31 décembre 2019. C'est une maladie très contagieuse. Elle entraîne des troubles respiratoires aigus. La virulence du virus a vite provoqué jusqu'à ce jour un nombre important de contaminés et de décès au niveau mondial. Face à une telle pandémie associée à la non-découverte de remède, la plupart des pays ont eu recours au confinement pour limiter la propagation de la maladie. Ce phénomène a fortement impacté tous les domaines d'activités et a eu des conséquences sur tous les plans. Sur le plan administratif, la crise sanitaire mondiale a permis de développer et mettre en place une administration électronique. Appelée en anglais « e-government », ou en français télétravail, ou « téléservices » (Sauret, 2004), cette forme d'administration est structurée et a fort bien permis la continuité du service public. Cependant, elle nécessite pour son bon fonctionnement un renforcement technique, technologique, juridique et sécuritaire permettant d'assurer la protection des données personnelles, et les données à caractère sensibles. Cette forme d'administration électronique a réduit la propagation de la maladie en limitant les déplacements vers les services administratifs. Selon Liang Ma et Yueping Zheng (2019), l'e-administration implique une relation dématérialisée entre pouvoirs publics et administrés, basée sur une relation de confiance, elle-même marquée par la

22- Organisation mondiale de la santé. Infections à coronavirus. Disponible sur :https://www.who.int/csr/disease/coronavirus_infections/fr/ consulté le 15/07/2020.

23- Organisation mondiale de la santé. Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-Cov). Disponible sur : [https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/middle-east-respiratory-syndrome-coronavirus-\(mers-cov\)](https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/middle-east-respiratory-syndrome-coronavirus-(mers-cov)). Consulté le 15/07/2020

transparence et la simplicité des démarches administratives. En effet, un tel système permet un traitement rapide des demandes des administrés. Cette rapidité s'accompagne généralement d'un gain de temps dans le traitement des dossiers et par conséquent, elle permet des économies. En outre, elle réduit les marges d'erreur et les pertes de documents. Cette forme d'administration avait été déjà adoptée avant la pandémie du Covid 19 dans certains pays comme la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Japon, mais avec la pandémie, elle a été généralisée. En France, les services publics tels que les préfectures, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les Caisses d'Allocations familiales, des institutions universitaires ont adopté cette forme d'administration en ligne par la mise en place de plateformes numériques permettant de répondre aux attentes des administrés dans leurs démarches administratives. Cette forme d'administration avait déjà fortement participé à la vulgarisation des déclarations d'impôts en ligne antérieurement à la crise sanitaire. Le document produit en e-administration a les mêmes valeurs juridiques et légales que celui produit dans les services administratifs physiques. Par conséquent il est admis au même titre que les autres documents administratifs.

1.3.4. Le document officiel

L'encyclopédie Universalis définit le document officiel comme tout « texte écrit servant de preuve ou pièce quelconque destinée à être consultée dans le cadre d'une étude, d'une recherche »²⁴. Cette définition nous intéresse dans la mesure où elle intègre le document officiel dans un dispositif légal où il est possible de vérifier son contenu. Dans son fond, le document officiel est un indicateur. Il possède des informations formelles.

Appartenant à la famille des documents administratifs, le document officiel se différencie de certains documents administratifs par son caractère particulier. Son établissement suit des procédures à partir des faits observables et concrets justifiant un fait relié à un état ou à une aptitude. Il est généralement produit à la suite d'un autre document administratif délivré par les services étatiques comme les gouvernances et préfectures, les services à compétence juridique, les services de douanes ou de police, ou par les établissements privés à vocation publique, en particulier les caisses de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, les

24 - Dictionnaire Cordial dico. In universalis-edu.com. Disponible sur :<http://www.universalis-edu.com/recherche/q/document%20officiel/>. Consulté le 12/05/2019

universités, s'il est relatif à une personne. Il faut noter que les diplômes tout comme les permis de conduire sont établis à partir d'un procès-verbal. Ce document à caractère administratif est digne de foi. Les documents officiels peuvent se présenter en format papier ou en format numérique. Parmi eux on peut citer la pièce d'identité, le passeport, le permis de conduire, les diplômes et certificats délivrés par les institutions d'enseignements, les cartes assurance-santé comme la carte vitale. Ils comportent des renseignements ou des signalements de façon à singulariser le propriétaire et parfois son aptitude. En environnement numérique, le document officiel se présente de la même manière que le document papier. Cependant une grande différence est observée sur ses caractéristiques. À la stabilité du document papier s'oppose l'instabilité du document numérique, et à sa rigidité s'oppose la porosité du document numérique. À ce titre, les grandes mutations du document numérique ne rendent pas aisé de déterminer l'originalité et l'authenticité du document officiel. L'informatique avec ses dispositifs techniques n'a fait qu'aggraver cette situation. C'est ainsi que, pour déterminer la fiabilité de la signature nécessaire à l'homologation d'un document officiel, un outil d'identification, comme le code-barres ou code QR²⁵ a été mis en place pour garantir l'authenticité du document. Ces procédés nécessitent de disposer d'appareils de lecture qui leur sont destinés. Les éléments recueillis peuvent être des informations relatives au titulaire d'un document, au service délivrant, à l'autorité signataire du document, et accompagnées du logo de l'institution, de la date et de l'heure et parfois de la durée de vie du document.

Trois éléments sont à considérer sur le document officiel numérique :

L'identité du document : elle se rapporte au type de document. Elle permet de singulariser le document parmi tant d'autres en se basant sur des aspects tels que le titre ou la destination. À ce niveau on peut facilement distinguer un passeport d'un permis de conduire du fait de leurs différences d'aspects, de formes et de nature. Le contenu du document : il se rapporte à ce que nous appelons « les caractéristiques intellectuelles ». Elles sont déterminées par les informations inscrites dans le document. Elles sont propres à chaque catégorie et se

25- Définition tirée <http://qrcode.fr/>. Le QR Code est un code barre à 2 dimensions qui permet de stocker des informations numériques (textes, adresses de site web). Il peut être déchiffré à partir d'un téléphone mobile équipé d'un appareil photo et du lecteur approprié. Imprimé sur un support ou placé dans l'environnement urbain, il permet de relier l'espace physique et l'espace numérique. Disponible sur : <http://qrcode.fr/>. Consulté 14/07/2020

différencient d'un type de document à un autre, suivant leur destination. Par exemple les informations contenues dans une carte d'identité ne sont pas les mêmes que celles se trouvant sur une carte vitale. Le document en tant qu'élément porteur d'informations : celles-ci se rapportent aux aspects techniques, lesquels sont plus complexes à percevoir. Le caractère immatériel du document numérique le situe dans une combinaison binaire de 0 et 1 difficilement appréciée (Cotte, 2004). Ces aspects techniques se rapportent aux différentes phases ou éléments de son élaboration ayant trait à sa présentation sous son aspect numérique à travers des procédés informatiques. Dans leur grande majorité, les types de documents sont codifiés suivant une logique qui permet de les catégoriser et de les différencier des autres types de documents. Chaque catégorie de document a sa propre codification. Cette dernière est établie sur la base d'informations recueillies sur d'autres documents administratifs ou légaux de même nature dans le but de conformer leurs contenus. Ils sont situés dans le temps et dans l'espace avec une durée de validité limitée en tenant compte de son orientation.

1.3.5. Le document informel

Le sens du concept « informel » utilisé ici renvoie à l'état du document, dans sa conception administrative, officielle et juridique. À cet effet, le document informel est antinomique au document officiel ou formel. Il apparaît alors comme un document n'étant pas produit dans le cadre d'une quelconque activité administrative. À ce titre, il n'est pas classé dans le registre des documents administratifs. Analogiques ou numériques, les documents informels peuvent être constitués par des correspondances privées comme nous l'avons déjà vu supra.

Ils ne font pas partie de notre objectif de recherche, c'est pourquoi nous nous limiterons à les présenter pour rappeler seulement qu'à côté des documents officiels, il y a des documents informels. Si bien que nous n'allons pas citer ce genre de documents ; ce qui n'empêche que, dans une certaine mesure ou bien selon la législation du pays, ils peuvent avoir le statut de document administratif. Tel est le cas par exemple des mails échangés entre services administratifs, qui sous-entendent que chaque agent est doté d'une adresse professionnelle et que ces correspondances entrent dans le cadre des activités administratives.

Le document administratif émane en général de l'administration publique. Il est conçu pour encadrer et faciliter les administrés dans leurs démarches. Dans cette catégorie de documents administratifs, nous trouvons le document officiel que nous situons dans notre

recherche comme celui lié aux personnes physiques. Il est souvent produit à la suite d'un autre document administratif. En version papier, son authentification est plus simple qu'en environnement numérique. En environnement numérique, sa validité et son authenticité supposent des paramétrages qui permettront, d'une part, de les identifier comme fiables par des systèmes informatiques permettant le repérage par la forme des documents (Gagnon et Vien, 1998), et d'autre part, par la mise en place d'une codification particulière pour chaque document. La lenteur, la lourdeur, la complication des procédures, la paperasserie, l'inadaptation des organisations aux besoins qu'elles devraient satisfaire poussent souvent à décrier l'administration, entraînant ainsi des pratiques qui ne sont pas toujours conventionnelles pour la satisfaction rapide d'un besoin. Dans cet élan, le document administratif peut être fragilisé par les grandes capacités de production de données favorisées par l'informatique et par ses dispositifs techniques et technologiques capables d'introduire des modifications. Face à ce problème, l'e-administration constitue un outil de liaison permanente entre les administrés et l'administration. La sécurisation des données à caractère sensible reste le défi majeur à relever. Son implantation efficace nécessite de disposer d'outils techniques performants et d'une formation adéquate du personnel pour son utilisation efficiente.

CONCLUSION

« L'imprimerie a permis au peuple de lire ; Internet va lui permettre d'écrire » déclare Bayart (2009). Cette réflexion sous-entend une métamorphose des sources de connaissance de l'analogique en numérique. On comprend aussi qu'Internet a décloisonné l'écrit et a participé à sa démocratisation en offrant aux utilisateurs la possibilité de s'exprimer, de participer à la production de contenus. Passif avec le livre, l'utilisateur devient actif, il était en situation de consommateur, il devient aussi producteur. En effet, on assiste à une mutation des sources d'information et de communication qui développent le pouvoir d'interagir (Chardel, 2013, p.56). Des outils collaboratifs et plateformes numériques, de plus en plus accessibles et divers, ont substantiellement augmenté la production documentaire. Cette masse de contenus produits à volonté et non contrôlés (Maurel, 2014) place le document numérique dans un contexte où l'information véhiculée reste à vérifier.

Tableau 1 : Document numérique document administratif : caractéristiques

| Document et numérique : Document numérique |
|--|
| <p>Théories du document :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ suivant la profession information documentation <p>Nouvelles théories du document</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Théories communicationnelles ➤ Théories transactionnelles ➤ Théories informationnelles |
| <p>Numérique : caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ immatériel ➤ instable ➤ ubiquitaire <p>Document numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ élastique ➤ allongement du périmètre du document <p>Document administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ document d'archives ➤ démocratie ➤ confiance <p>Document officiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ élément probatoire ➤ outil d'identification |
| <p>Chercheurs références</p> <p>Otlet, Briet, Cotte, Dambreville Vidal, Bachimont, Buckland, Salaün, Zacklad, Broudoux, Merzeau, RTP-doc, Gagnon, Zeller</p> |

Source personnelle

CHAPITRE 2 : IDENTITÉ ET SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

INTRODUCTION

« Qui suis-je ? », « Qui sommes-nous ? » s'interroge Vincent Descombes (2013). Certes, il parle de l'identité. Mais de quelle identité s'agit-il et surtout comment la caractériser ?

La question de l'identité a toujours soulevé des interrogations dans l'espace et dans le temps. Si Erik Erikson (2007) semble être à la base de l'intérêt porté au concept de l'identité en sciences sociales, il n'en demeure pas moins que d'autres chercheurs comme Nicolet-Anderson Valérie (2014, p.163), Foucault (1994), Ricœur (1991), Goffman (1975), etc. se sont intéressés au concept de l'identité pour l'analyser sous l'angle des sciences sociales ou philosophiques. En sciences de l'information et de la communication, l'identité est comprise par certains chercheurs comme étant de la « *présence* » en ligne (L. Merzeau 2009) ou « *des traces* » (Mericskay, Noucher et Roche, 2018 ; Maurel et Brahim, 2012 ; Ertzscheid, 2010 ; L. Merzeau, 2010). Pour d'autres, l'identité est caractérisée par des *données* (Bellanger, 2015, p. 15 ; Kessous, 2013 ; Maurel et Brahim, 2012 ; Maurel, 2011 ; Rodota, 2010 ; Maalouf, 1998).

L'identité se singularise par une particularité définie et s'oppose alors à l'indéterminé caractérisé par la nuance. L'identité n'a de sens que si elle permet de particulariser, de différencier un élément ou un sous-ensemble à partir d'un ensemble. Elle renferme un contenu flou et il existe plusieurs types d'identités. Dans la préface de son recueil de poèmes *Les Contemplations*, Victor Hugo fait sans doute la mise en abyme de son identité en la comparant à celle de ses semblables. Par ce processus il déclare « [...] quand je vous parle de moi, je vous parle de vous [...] Ah ! Insensé, qui croit que je ne suis pas toi ! ». Ce que Hugo résume en une phrase : « Je suis toi et identique aux autres ». Ce positionnement permet d'expliquer la manière dont l'identité est située : qu'elle soit sociale ou personnelle. Par ailleurs, nous aurons à étudier l'« *identité du moi* » (ou *ego identité*) dans le sens de Cohen-Scadi et Guichard (2008 p.1) à la suite de Erikson (1950). Les interrogations de Descombes et l'injonction d'Hugo nous invitent à méditer sur ce que nous sommes, sur ce que nous présentons et sur ce qui nous représente, bref à réfléchir sur l'identité. Notre recherche se situe dans les sciences de l'information et de la communication. Dans cette partie, elle s'articule donc autour des impacts du numérique sur l'identité. Ceci ne nous empêche pas d'analyser l'identité en faisant appel aux sciences humaines et sociales telles que la philosophie, la sociologie, l'anthropologie ou la psychologie sociale et de la caractériser suivant le concept et l'objectif en environnement numérique.

2.1. QU'EST-CE QUE L'IDENTITÉ ?

Selon le dictionnaire Le Robert (2010), l'identité désigne « le caractère de ce qui demeure identique à soi-même. Elle est ce qui caractérise un individu, le distingue, lui confère une singularité ». Le premier sens que lui donne Le dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, nous intéresse pour la suite de notre recherche : « la ressemblance exacte entre des êtres, des choses qui ont une existence distincte ». L'identité n'est pas toujours appréciée de la même manière selon qu'on soit en sciences sociales, philosophiques, génétiques ou en sciences de l'information et de la communication. L'identité peut être située et ses périmètres circonscrits dès lors qu'elle se rapporte à une entité bien déterminée, localisable dans le temps et dans l'espace. De la même manière, elle peut être fluctuante, déterminée par le contexte et les circonstances du moment, en se rapportant à une personne. Cette fluctuation est accentuée par la rapidité des changements de nos rapports aux objets favorisés par les TIC. C'est pourquoi définir l'identité devient plus complexe et même illusoire dans l'environnement numérique.

2.1.1. Typologies des identités

La typologie de l'identité est guidée par les champs disciplinaires ci-dessus. Elle sera orientée vers une approche socioanthropologique. La pertinence de la question de l'identité est justifiée par la diversité d'approches pour caractériser le concept et son contenu. Elle s'explique par la grande diversité de disciplines et de chercheurs qui s'intéressent au thème. Que ce soit en philosophie, en psychologie sociale, en sociologie, en anthropologie, en sciences juridiques, en génétique et maintenant avec les technologies de l'information et de la communication, la question de l'identité est appréhendée selon des dimensions et des caractéristiques particulières. La complexité pour la cerner s'est renforcée par le numérique qui la rend instable.

2.1.1.1. Approche philosophique de l'identité

Selon Baudry et Jucks (2007), les premières interrogations sur le concept de l'identité sont d'ordre philosophique. « Elles remontent vers les V^e et IV^e siècles avant Jésus-Christ ». C'est dire leur importance depuis longtemps. Depuis Platon avec « l'être », en passant par l'« ego » de Descartes, à « Deviens qui tu es » de Hegel, et à l'être individué et séparé de Freud, la question de l'identité en philosophie a entraîné plusieurs controverses et réflexions. Drouin-Hans (2006), considère que l'identité ne peut être définie que s'il existe une différence. L'identité est déterminée alors par l'unicité qui s'affirme dans la diversité. En effet, pour

Zavalloni (1984), l'identité ne s'accommode pas uniquement avec un groupe social défini, elle se forge aussi dans son environnement social. Cet environnement est formé par la ressemblance et la différence. De la Barga (2015, p.28) complète l'analyse de (Zavalloni, 2001) en considérant que « l'identité ne se réduit pas seulement au SOI, il faut inclure le NON SOI ». À cet effet Baudry et Juchs (2007, p.161) considèrent que l'identité de l'individu se situe entre l'interaction opposant l'identité définie par autrui et l'identité de soi.

Nous résumons l'approche philosophique sur l'identité par l'assertion de Ricœur (1990) : « soi-même comme un autre ».

2.1.1.2. Approche sociologique de l'identité

Le dictionnaire de la sociologie (2012)²⁶ définit l'identité comme étant « à la fois ce qui est propre à un individu ou à un groupe et ce qui le singularise ». Ce qui renvoie à la « réflexivité et à l'altérité » largement développées chez les philosophes. En sociologie la question de l'identité est complexe et difficile à définir. Elle varie s'il s'agit « d'un objet, d'un être vivant, d'un être humain ou d'une société », évoque Vincent Citot (2015, p.5). Comme dans une suite arithmétique, plus les paramètres à prendre en compte pour la calculer augmentent, plus sa complexité augmente. Pour réduire notre champ d'action, nous allons l'analyser à travers *la perception de sa construction personnelle et celle perçue et reconnue par les autres* (Desgens et Freyssinet, 2009). Dans ce contexte, nous nous intéressons à l'identité sociale et à l'identité individuelle ou personnelle. Autrement dit, nous distinguons deux entités composant l'identité et sur cette base, nous allons voir l'identité personnelle et l'identité sociale. Selon Durkheim (1922), l'identité s'obtient en mettant en relation le *vécu* acquis depuis son enfance. Le vécu renvoie à toutes les formes d'expériences et de connaissances d'ordre empirique (Vasquez Ana, 1987). En fonction de notre vécu, notre identité peut être requalifiée et redéfinie. En d'autres termes, l'identité sociale est subordonnée à une histoire et aussi à un présent renvoyant aux savoirs implicites et explicites. Sous cette forme, l'individu n'est pas étranger dans son environnement social, il appartient à une entité qui l'a façonné et il s'y identifie (Durkheim, 1922). Dès lors, on comprend que l'identité sociale se forge à partir et dans un groupe

26-Raymond Boudon, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui et al. *Dictionnaire de la sociologie : les principaux concepts, les différents courants, les grands auteurs, les œuvres les plus importantes*. [Madrid] : Larousse, 2012.

singulièrement constitué. Alors, l'identité personnelle renvoie à « *la nature de la personne et son identité transtemporelle* » (Chauvier, 2016, p.20). Par le terme « transtemporelle », il entend des choses changeantes dans le temps et qui sont relatives à la personne permettant de la singulariser. Il convient de comprendre que l'identité personnelle est changeante en fonction du temps et du milieu, car rares sont les choses qui restent à l'infini inchangées. L'environnement social peut aussi avoir des impacts sur notre identité. En effet, par le phénomène de foule ou de masse, le comportement du groupe est imprévisible. Cependant, son identité étant constituée par celles de ses composants, la collectivité devient une entité constituée. « L'homme en masse » se singularise et est identifiable culturellement et socialement (Whitman, 1867). En opposition à l'identité sociale, l'identité personnelle « est une construction subjective élaborée au cours d'interactions sociales, personnelles, culturelles et autres » Mucchielli (2015). La subjectivité élaborée dans le sens de Boudon (2012) repose sur « l'individualisme méthodologique » au regard des phénomènes sociaux résultant de l'intentionnalité individuelle mobilisée, aboutissant à un fait collectif. L'individuel s'oppose au collectif; en matière d'identité, l'unicité permet de se différencier par rapport aux autres. Or, l'identité tout autant qu'elle singularise, marque « la ressemblance » (Drouin-Hans, 2006). Cette dualité au caractère contradictoire s'explique par le fait que, si on situe l'identité au niveau microscopique, elle renvoie à une personne et est de nature individuelle déterminée à partir de caractéristiques propres à chaque individu. Cependant, si on la situe au niveau macroscopique, elle adhère à une même entité pour former l'identité sociale. Elle est l'affirmation du sujet individuel à l'entité sociale. La particularité permet de regrouper en entités les individus aux mêmes réalités et aux mêmes cultures ou convictions ou idéologies... pour caractériser l'identité collective. Dans ce contexte, une identité serait sans doute forgée autour de la notion d'interaction collective résultant de l'action individuelle et vice versa. À cet effet, la reconnaissance de moi en l'autre, de l'autre en moi, dans un aller-retour de correspondances et de différences (Elsa Zotian, 2013) fait l'identité sociale. Cela peut se résumer en « Je suis toi et identique aux autres » comme l'exprime Nelson (1991) dans la préface « Les contemplations de Hugo » en opposition au « Deviens ce que tu es » de Nietzsche (2016) cité par (Quérini, 2016). Une lecture sociologique suggère de contrebalancer l'identité individuelle : celle-ci est caractérisée par le fait de rester maître de son destin ou de son identité. Il s'agit donc de ne pas accepter aveuglément l'influence de la société pour se construire une identité dans l'identité collective. Dès lors, l'identité individuelle ou personnelle devient une variance influencée par le collectif. Elle est formulée autour de « la réflexivité comme phénomène qui participe à la socialisation » (Hémont,

2010, p.242). Dans notre contexte, l'interaction et la réflexivité demeurent dynamiques. Autrement dit, elles agissent sur l'individuel et sur le collectif. Leurs impacts se mesurent sur l'identité personnelle et sur l'identité collective. L'interaction devient le liant des relations sociales d'autant plus qu'elle est à la fois « une co-construction » et une « re-production » de l'identité personnelle par rapport à l'identité sociale. En effet, l'opposition entre l'identité individuelle et l'identité collective est annihilée dès lors que l'individu interagit en société (avec la collectivité). L'action réflexive inclut l'individu dans une entité particulière qui la définit. En renvoyant à la nature de la personne, l'identité personnelle demeure une substance intérieure et ajoutée à son caractère transtemporel ; elle devient subjective contrairement à l'identité sociale qui est objective.

2.1.1.3. Approche psychoanthropologique de l'identité

Dire que l'identité est subjective revient à situer son existence par rapport à une identité objective. À partir de quels critères dit-on qu'une identité est subjective ou objective ? Dans une large mesure la subjectivité et l'objectivité supposent des acceptations d'ordre ontologique motivées par des conceptions qui leur sont propres. L'analyse de l'identité à partir de ces concepts sous-entend qu'elle ne sera pas facile à élaborer d'autant plus qu'elle repose, d'une part, sur la conscience de soi (identité personnelle) et de ses rapports avec la société et, d'autre part, sur des aspects caractéristiques particuliers à chacun.

Dans ce qui suit, nous n'analyserons pas l'identité par discipline, mais dans un ensemble composé de psychologie et d'anthropologie, où l'interaction des points de vue peut être complétée ou appréciée par la différence d'approche fondée par chaque discipline.

- Identité objective

Par choix conceptuel, certains chercheurs comme Robinson et Juchs (2007) et Hélène Chauchat (1999) définissent l'identité objective ou l'identité sociale en l'assimilant à l'identité d'une personne qui s'organise, selon Costalat-Founeau (2008), dans une logique d'interactions forgeant ainsi l'identité de l'individu à travers son vécu dans la société. D'autres, comme Lipiansky (1998), parlent de l'identité objective (autrement appelée identité sociale) comme constituée de paramètres qui permettent de définir une personne à partir de ses caractéristiques personnelles et à partir desquelles il est singularisé par rapport à la collectivité. De cette configuration deux éléments sont, selon lui, à remarquer. L'un est constitué d'aspects « structuraux », c'est-à-dire liés aux aspects que nous appelons exogènes et d'ordre psychosocial : conviction religieuse, appartenance ethnique, rôles sociaux, affiliations idéologiques, nationalité, situation ou classe sociale. Ils peuvent aussi être formés à partir de paramètres structurants relevant de l'adhésion à une forme d'organisation collective en respectant les normes sociales. Ils sont également marqués par une adhésion aux normes légales, par exemple, par la mise en place de documents relatifs à l'état civil contenant des informations comme l'âge et le sexe. Ils ont trait à des facteurs qui sont d'une façon ou d'une autre, visibles ou perceptibles relevant du physique ou aperçus à travers le comportement en général. L'autre recouvre les données qu'il qualifie de *biosociales* relevant des aspects biologiques que nous appelons *paramètres endogènes*. Les aspects biologiques (données biométriques) sont intrinsèquement liés à la personne et sont très souvent naturels, constants, inaltérables et différents d'une personne à une autre comme les empreintes digitales, la structure de l'acide désoxyribonucléique (ADN). Les données biométriques sont des indicateurs d'identification biosociale. Tous ces éléments participent d'une manière ou d'une autre à la construction de l'individu lui permettant de se situer dans la société pour ainsi acquérir l'identité sociale. Une telle considération ne sera pas sans conséquence dans la mesure où l'individu et la société sont des entités souples susceptibles de changements et de bouleversements.

L'identité sociale alors ne se construit pas uniquement à partir de données *biosociales*. Elle résulte de l'interaction entre l'individu et la société et à travers l'intersection des données *biosociales* et des aspects *structuraux*. C'est ainsi que dans le contexte de notre recherche, nous analysons l'identité objective comme étant composée de données *biosociales* et d'aspects structuraux, paramètres qui sont considérés comme falsifiables à l'exception des données biologiques ou biométriques telles que les empreintes, l'ADN. Cependant dans l'intention de fausser les résultats d'une analyse, ces dernières peuvent faire l'objet de manipulations

frauduleuses. Le sexe lui-même ne demeure pas toujours et de manière indélébile l'indicateur d'identité dans la mesure où la science et la technique médicale permettent l'existence de transsexuels. Les paramètres qui permettent de déterminer l'identité sociale sont chargés de composantes par essence caractérisables et qui se rapportent à une personne. Le caractère manipulable des données structurantes ouvre à l'usage de faux en écriture. En effet, pour disposer de pièces comme la carte de séjour ou toute autre pièce d'identité, certaines personnes n'hésitent pas à transgresser la loi. Par exemple, l'obtention d'un « faux » titre de séjour français a nécessité la mise en place de faux documents pour avoir une « vraie » pièce d'identité. Ce procédé est favorisé par la complicité d'entreprises supposées avoir promis par exemple un emploi à une personne tout en sachant que cette dernière ne dispose pas de papiers justifiant son séjour sur le territoire français. Dans d'autres pays comme le Sénégal, certains employés se font recruter sur la base de faux diplômes. Ce faux porte généralement sur le contenu du document. En effet, lors de notre propre enquête, nous avons constaté l'existence d'un faux sur le diplôme du Bac qui porte le n° 11939 de l'année 1998 du centre d'examen d'un lycée à Dakar alors que ce numéro concerne en réalité celui d'une autre personne du centre d'examen d'un lycée qui n'est pas à Dakar.

- Identité subjective

Le concept de l'identité subjective est diversement interprété en fonction des disciplines. En sociologie, Hélène Chauchat (1999) parle d'*identité individuelle ou identité personnelle*. Son analyse montre l'implication de la société dans la définition de l'identité personnelle ou individuelle. Pour le psychologue Lipiansky (1998), l'identité sociale correspond à l'*identité subjective*. Des philosophes comme Locke (2001), William (1973) et Shoemaker (1963) cadrent l'identité personnelle entre « critères d'ordre psychologique » et les aspects « d'ordre physique ». Le premier critère renvoie à une dimension qu'on pourrait assimiler à l'ordre comportemental. Il peut être associé à la volonté de mener une existence construite à partir de convictions personnelles centrées sur la conscience. À ce niveau l'identité subjective émerge de la « conscience », de la « volonté » et de la « réflexion », elle s'articule autour d'atouts et d'inconvénients (Mucchielli, 2013, p. 8). Elle suppose des phénomènes qui mettent en jeu des actions et des mécanismes structurés autour de sentiments guidés par l'égo. À cet effet, elle devient fluctuante et centrée sur la personnalité, tandis que le second critère renvoie à des caractéristiques d'ordre corporel qui sont généralement naturelles. Il permet la matérialité et la concrétisation de cette forme d'identité à travers des critères et des symboles bien concrets et visibles. Cependant, ce dernier critère n'est pas aussi considéré que le premier dans la définition

de l'identité personnelle. Interrogée, l'identité personnelle dans la sphère de la psychologie est diversement appréciée selon que l'on s'intéresse à la psychologie individuelle, à la psychologie sociale ou la psychologie clinique. La psychologie individuelle s'appuie sur les « dimensions de la conscience de soi » (Edmond Marc, 2005) c'est-à-dire qu'elle s'affirme à partir de conceptions et de stratégies relationnelles profondément enracinées sur le moi. En ce sens, Tap (1987, p. 399) définit l'identité personnelle comme « le fait que l'individu se perçoit le même, comme identique à lui-même dans un sentiment de représentations de soi ». Elle apparaît comme la perception de son existence en rapport avec son image, alors que la psychologie sociale aborde l'identité personnelle à travers la personnalité. Dans le sens où la personnalité se rapporte à une manière d'être et de se définir, elle est guidée par le social comme l'entend Freud, c'est-à-dire qu'il existe une interférence avec l'autre dans la vie de chaque individu, qui influe directement ou indirectement sur son comportement. Le caractère évolutif de la société marque un tournant dans la vie de l'individu censé évoluer à son tour ; d'autre part, les normes sociales contrebalançant les phénomènes sociaux peuvent exercer des influences asociales. En général, en s'intéressant à l'identité, la psychologie se rapporte substantiellement à des attributs divers, tributaires de la conscience et de la personnalité de l'individu dans un environnement social. De cette orientation, Edmond Marc (2005, p.20) considère que l'identité personnelle s'élabore à partir de « réflexions et d'observations simultanées » qui découlent d'actions cognitives sur soi et sur l'autre, car il est issu d'un environnement social. Erikson (1950) fortifie cette notion en considérant le *sujet* comme vivant dans un *environnement humain qui lui est à la fois extérieur et intérieur*. Cette double implication entre « A et B » et celle exclusivement centrée sur « B » mettant en relation « B avec B » fait référence, d'un côté, à l'identité objective marquée par la relation entre le sujet et son environnement social. Cette situation se traduit de manière explicite par l'inclusion du sujet dans la société où il est appréhendé comme un élément dans un ensemble. D'un autre côté, la référence à un environnement *intérieur* laisse place à l'interprétation subjective et individuelle. À ce niveau, l'identité personnelle ou subjective résulte de la caractérisation du sujet à travers sa conscience marquée par des sentiments et des représentations se rapportant à soi. À titre d'exemple dans notre étude, on peut comprendre l'identité subjective à travers une analyse causale découlant des facteurs et paramètres internes à l'individu guidé par l'interaction collective et sociale indépendante de la personnalité et de l'« *ego identité* », car c'est le reflet de la conscience.

Parlant de l'identité sous l'angle de la psychologie sociale et de l'anthropologie, la différence entre subjectivité et objectivité réside dans la complexité des définitions

disciplinaires de «l'Homme». En effet, dans l'identité, il existe beaucoup d'aspects et de paramètres contradictoires et liés. Cependant, l'identité personnelle ne se différencie de l'identité sociale que sur la base de leur commun domaine d'action. Se référant à la conscience de soi, à la personnalité, l'identité personnelle est déterminée par des actions qui induisent la volonté et le besoin de s'affirmer à travers ses aspirations et la représentation de soi ; alors que l'identité objective autrement appelée identité sociale se fonde sur la base d'un rapprochement empirique de la société. À cela s'ajoutent les paramètres structuraux et biologiques. Leur imbrication amène à reconsidérer l'identité subjective ou personnelle comme étant le contre reflet de ce qui permet de caractériser l'identité sociale.

Dans notre démarche dont l'objectif est de paramétrer l'identité numérique à travers des composants de l'identité, nous considérons que l'identité objective ou identité sociale est plus à même d'entrer dans cet objectif d'analyse. Comme le souligne Lipiansky (1998), elle s'articule autour de critères pouvant être falsifiés : « l'état civil, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, la classe, la profession, les rôles sociaux ; les affiliations idéologiques, philosophiques, religieuses, etc. ». Mais elle comporte aussi les données ayant trait à la biologie. En génétique par exemple ou biométrie, l'identité renvoie à une appartenance, à quelque chose qui est constant, inaltérable et différent d'une personne à une autre, par exemple, le code de l'Acide désoxyribonucléique (ADN). Dans ce contexte, la particularité est observée à l'absolu. Cette approche ne saurait tenir en sciences sociales et humaines dans la mesure où leur objet d'étude est que l'« Homme est plastique » (Piaget, 1988). En environnement numérique, l'identité personnelle ne se distingue pas de l'identité sociale. En sciences juridiques, l'identité sociale, dans ses composantes, est davantage considérée que l'identité subjective parce que la responsabilité pénale est individuelle et nul ne peut être obligé à répondre de faits dont il n'est pas l'auteur. À cet effet, nous verrons la notion d'identification.

Dans son contenu tout comme dans sa résonance, l'identité est abstraite, mais elle devient complexe et difficile à situer dans la quête de son existence et de son repérage. Cette perception rejoint la considération de Iogna-Prat (2005), (cité par Baudry et Juchs, 2007) qui affirme que l'identité s'établit à partir des rapports sociaux. Elle est à la fois la similarité et l'inclusion du « Un » au « Tout » et réciproquement. Cette vision rejoint celle d'Hegel cité par Bourgois (1994, p.43-44) dans *Encyclopédie des sciences philosophiques : la science de la logique, orientant la conception de l'identité dans le sens existentiel (qui a pour objet l'étude des propriétés les plus générales de l'être, telles que l'existence, la possibilité, la durée, le devenir)* des interactions sociales entre l'individu et la société. Il distingue l'identité en rapport

avec soi-même comme étant une unité réelle et existante renvoyant à l'individu et l'identité ne se rapportant pas à soi dictée par les relations et pratiques sociales. En effet, ces deux entités interagissent dans une relation conflictuelle où s'opposent subjectivité et objectivité. En d'autres termes, l'identité sociale se propose d'être une identité se rapportant à un être défini : identité personnelle (Haissat Sébastien, 2006). Elle est basée sur l'unicité concrètement observable et appréhendée à partir des interactions sociales. Elle se particularise par la différence soutient Stranguennec (1997, p.138), à la suite de Hegel (1814-1891). Elle marque la singularité. L'identité devient difficilement circonscrite si elle est basée sur une entité indéterminable et abstraite comme le *moi* renvoyant à l'identité personnelle dans le sens de David Hume (1776-1976). Il considère l'identité comme étant imaginaire et fictive.

2.2. IDENTITÉ NUMÉRIQUE, « TRACES NUMÉRIQUES » OU « DONNÉES NUMÉRIQUES PERSONNELLES » ?

La problématique relative à la définition de l'identité s'est accompagnée de théories et d'approches diverses. Cette situation ne résout pas l'énigme du concept, du fait qu'il peut être compris diversement selon l'objet et l'orientation de son étude qui guident la démarche à adopter pour la définir. Situer l'identité dans les méandres du numérique ne fait que renforcer sa complexité. Cette complexité apparaît s'il faut caractériser l'identité numérique en rapport avec les données personnelles (Rossi et Bigot, 2018) ou avec les traces laissées sur les réseaux informatisés (Collomb Cléo, 2016). Dès lors, il faut élucider les significations des concepts de traces numériques personnelles et données personnelles numériques centrées autour de l'identité qui d'ordinaire semblent avoir la même signification.

2.2.1. Approche de l'identité en sciences de l'information et de la communication

Avec l'introduction des technologies de l'information et de la communication, l'identité rentre dans une ère où elle devient multiple. L'unicité qui la caractérise s'estompe (Drouin-Hans, 2006). À ce titre, l'identité devient changeante à variations dynamiques et évolutives (Geneviève, 2002) selon le contexte et le temps. Ce phénomène se traduit par l'élaboration des identités créées dans l'espace numérique. Cet espace numérique devient un nouvel espace de

transaction qui repose sur l'interaction (Zacklad, 2014). La sociabilité qu'il crée s'établit à travers des relations souvent calculées et fondées sur le profil et le désir de découverte dans l'anonymat. La diffusion de données et de traces dans un espace marqué par sa porosité accompagne cette nouvelle donne. À cet effet, l'identité qui était marquée par une stabilité relative (données biosociales) et figée (l'acide désoxyribonucléique ADN, empreintes) dans le monde réel, devient élastique, car l'environnement dans lequel il s'insère est instable. Cette élasticité du numérique se traduit par la multiplicité des identités.

Considérer l'identité dans cet environnement augmente son caractère problématique. En effet, la complexité de la définition de l'identité est accentuée par la large sphère qu'englobe le numérique. Cela est vrai si on tient compte du fait que le numérique allonge les périmètres de l'identité (Merzeau, 2009, p.79) et du document (Vidal, 2013). Ceci s'explique par le fait qu'il a un caractère ubiquitaire, virtuel et poreux, ce qui favorise une intervention extérieure sur son contenu (Cotte, 2004, p.43).

Nous essayerons de présenter la définition à partir de deux axes complémentaires qui s'expliquent en se référant, d'un côté, aux sphères socioanthropiques qui s'accordent aux éléments constitutifs de l'identité sociale ; elles sont relatives à nos données personnelles (biosociales). D'un autre côté, elle est en rapport avec nos traces laissées dans les réseaux et plateformes numériques ; elle insère dans la sphère technique et technologique des outils et dispositifs numériques. Ces derniers interviennent dans le recueil, l'utilisation et la conservation de nos données. Cette nouvelle configuration favorise la pluralité de l'identité. Cela nous amène à préciser la typologie des identités numériques.

2.2.2. Traces et traces numériques

Le dictionnaire en ligne *cordial.fr*²⁷ donne six significations possibles que nous jugeons toutes valables à la notion de traces. Cependant, pour l'analyse que nous menons, nous prendrons les deux paramètres ci-dessus :

27. Traces selon le Dictionnaire en ligne. Disponible sur : <https://www.cordial.fr/dictionnaire/definition/trace.php>. Consulté le 21/18/2019

1. Empreinte du passage d'un être ou de quelque chose
2. Indice

Nous jugeons ces deux notions plus proches de la notion de trace dans le contexte de notre étude.

La notion de trace demeure vague et polysémique. Pour déterminer son sens, il faut le placer dans son contexte. En effet, elle est diversement appréciée selon que l'on parle de géographie, de criminologie ou de médecine, par exemple.

En sciences et technologies de l'information et de la communication, nous l'apprécions à partir des travaux de chercheurs en rapport avec l'identité numérique. Les traces numériques personnelles désignent l'ensemble de nos actions et interactions relevant de nos comportements établis et enregistrés sur les réseaux informatisés (Jacques Perriault, 2009). Ils peuvent être constitués de diverses informations relevant de la vie privée et/ou de la vie intime. L'achat de médicaments ou d'appareils médicaux en ligne peut révéler des secrets médicaux, tout comme l'accès aux informations de sites personnels peut nuire à l'e-réputation. En d'autres termes, Louise Merzeau (2009) considère que l'identité numérique est l'expression de notre « présence » sur les réseaux interconnectés et elle est établie par notre passage sur le Web. La notion de présence renvoie à des traces, qu'elle considère comme un « paquet de données » qui nous suit et nous caractérise à partir d'un système de mémorisation et d'anticipation de nos activités sur le Web. Ce recueil de données, en matérialisant notre présence, s'appuie sur une analyse technique et technologique. À travers elle, les dispositifs et outils numériques permettent de centraliser sans fin des données, car les algorithmes et les robots permettent de sélectionner et de conceptualiser les informations et de les personnaliser avec de rares possibilités de confusion. À cet effet, l'intelligence dite artificielle fondée sur le principe de « raisonnement » suit des paramètres bien définis, qui supposent un dispositif permettant l'application d'une technologie de traitement numérique (Zarka, 2009). Ce dispositif permet d'élaborer de mécanismes visant à scinder à partir de flots d'informations ceux qui sont relatifs à divers domaines nous concernant. Par l'indexation ciblée de nos activités, l'intelligence dite artificielle est capable de répertorier nos centres d'intérêt en nous proposant par exemple des sites ou des contenus particuliers.

Dans la même perspective, l'identité numérique est considérée comme étant la « collection des traces » qui s'apparente aux « écrits, contenus audio ou vidéo, messages sur des forums, identifiants de connexion, etc. que nous laissons derrière nous, consciemment ou

inconsciemment, au fil de nos navigations sur le réseau et le reflet de cet ensemble de traces, tel qu'il apparait "remixé" par les moteurs de recherche » (Ertzscheid (2010). L'identité numérique prend forme par exemple au fur et à mesure de nos connexions sur Internet. Elle devient la marque de notre empreinte, une signature de notre part. La connexion dans ces environnements numériques nous met à découvert, compte tenu de la quantité importante d'informations que nous laissons. Pour Olivier Ertzscheid (2009), l'homme est un document comme les autres. En effet, nous laissons toutes sortes d'informations en fonction de l'objet de nos connexions. La connexion dans les réseaux sociaux comme Facebook, LinkedIn ou Twitter, par exemple, obéit à des règles qui font qu'en plus de nos adresses IP et de la géolocalisation, nous livrons nos données personnelles. En ce sens, nos traces nous suivent, nous singularisent, déterminant ainsi notre identité. Dans un autre cadre, les traces sont considérées comme des indices (Mericskay, Noucher et Roche, 2018, p.42) lors d'une enquête. L'enquêteur exploite les indices aussi fins que possible pour retrouver le criminel. À partir de ce moment, le regroupement de tous les indices (données produites volontairement ou involontairement) et le recoupement de certains actes (que nous considérons issus de nos connexions par l'envoi de mail, l'achat en ligne, des recherches sur le web...) sont des indices pouvant irrémédiablement nous confondre. Les mêmes auteurs considèrent que « Les traces numériques peuvent [...] se définir comme des données personnelles, descriptives de l'activité ou de l'identité d'un individu ». Elles constituent nos empreintes numériques dès lors qu'elles nous singularisent et elles collectionnent nos données à chaque fois que nous nous connectons sur les réseaux et autres plateformes numériques.

Pour Cléo Colomb (2016), il existe une différence entre trace et donnée numérique. Elle s'appuie sur une analyse métaphysique en se référant sur Derrida (1962) qui considère que la trace se situe à la fois par rapport à une absence et par rapport aux temps. Cette absence se caractérise par le passé d'autant plus que la trace est obtenue après qu'un phénomène ou une situation s'est produit dans le passé. Cette trace, si minime qu'elle soit, communique des informations sur son auteur. Sybille Krämer (2012, p. 4) abonde dans le même sens et considère que « La présence de la trace témoigne de l'absence de ce qui l'a formée ». Ce constat est d'autant plus vrai que, si on se rapporte à l'état physique de la production des traces, l'entité qui les a produites est absente des lieux. En reprenant l'exemple de Ginzburg Carlo (1980), les premiers hommes ont appris à connaître, à partir de traces laissées par leurs gibiers, des informations relatives à leur poids, à la grandeur, à la vitesse de leur déplacement... et surtout ils ont appris à discerner la nécessité de les suivre ou pas. D'ores et déjà, la fraîcheur des traces

éclaire la décision à prendre et sur le danger auquel cela expose. Cette faculté de lire et de comprendre les traces revêt une importance capitale en matière de gestion du temps et surtout de l'énergie à dépenser. Dans un tel contexte, la trace elle-même marque l'absence en se rapportant plus au passé qu'au présent et n'exclut pas forcément la notion d'identité et de particularité. Dans le livre *Vendredi ou la vie sauvage* de Michel Tournier (1986), les traces de pas laissées par Robinson sur la plage suffisent pour dire qu'à priori une personne est passée par là, même si on ne l'a pas vue. La situation d'absence ne nie pas l'existence de cette personne dont la trace de pas peut être un véritable moyen de déterminer l'existence.

La trace résulte donc d'opérations découlant d'un changement d'état du support. Nous décomposons successivement ce changement d'état en trois temps pour aboutir à la trace. Nous considérons le premier temps comme « mécanique ». C'est l'acte produit par une force ou un sujet, qu'il soit conscient ou non de son action et qu'il soit volontaire ou non, sur un support, qu'il soit naturel ou non. Le deuxième se porte sur l'objet ou sur le support qui subit la transformation. La trace, en entraînant la transformation d'un corps ou d'un support, change les caractéristiques physiques de la matière qui la compose et laisse apparaître une nouvelle configuration de l'objet que nous considérons comme étant le *résultat*. Enfin, nous situons le troisième temps dans la compréhension et la lecture des traces. La trace est une source d'informations relevant de la « connaissance ». Nous résumons ces trois points par la formule « Action-Réaction et Résultat » pour arriver à l'identification.

Situer la trace ainsi déterminée en environnement numérique revient à la considérer comme déterminante parmi les facteurs qui définissent l'identité numérique. En effet, même si elles sont immatérielles, les traces numériques répondent aux mêmes critères que les traces physiques et apparentes. Comme le soulignent Mericskay, Noucher et Roche (2018), leurs caractéristiques immatérielles leur donnent une certaine pérennité, car les traces numériques sont archivables et peuvent demeurer longtemps exploitables. Elles constituent notre identité numérique dans la mesure où elles reflètent toutes nos actions sur Internet. Par leurs caractéristiques individuelles, elles demeurent importantes pour l'identification ; leurs enjeux sécuritaires sont immenses.

2.2.3. Données numériques personnelles

Dans cette partie, nous traiterons les données numériques personnelles constitutives de l'identité numérique. Ici, les termes « données numériques personnelles » et « données

numériques » sont synonymes. Tout comme les traces, les données numériques ont été étudiées dans plusieurs domaines disciplinaires. À travers les données personnelles, diverses informations peuvent être collectées et selon l'objectif, elles sont diversement analysées. Nous limitons notre analyse à quelques études qui montrent qu'à partir des données personnelles on peut déterminer l'identité numérique de quelqu'un.

Selon la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 (article 2, alinéa 2)²⁸, « *Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne* ».

Lionel Maurel (2011) considère les données personnelles comme étant des informations portant sur une personne et permettant de la singulariser et de l'identifier physiquement. Dans la même perspective, Bellanger (2015, p.15) considère que « Les données personnelles sont les informations qui renseignent, directement ou indirectement, sur un individu identifié ». À cet effet, le caractère personnel des données donne au propriétaire le droit d'interdire de divulguer ses données personnelles ; en corolaire ces informations permettent de l'identifier.

En économie, les données personnelles ont donné matière à beaucoup de recherches du fait des profits qui peuvent en découler. L'analyse des données personnelles a permis de spécialiser l'offre de service et des produits proposés aux clients (Rochelandet, 2010). En ce sens il déclare que « La théorie économique considère les données personnelles comme des biens particuliers, des ressources immatérielles dont l'exploitation affecte la vie privée ». L'étude des besoins des consommateurs peut reposer sur des enquêtes et aussi sur la nature des recherches effectuées dans les plateformes et les dispositifs numériques. Dès lors, les données personnelles sont considérées comme des biens individuels de droit qui sont en principe protégés par le droit. L'existence d'organismes régulateurs comme la Commission Nationale

28- La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 (article2, alinéa. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?sessionId=1BF059BD7E8ACE45B456F7B87407DB1F.tp1gfr27s_1?cidTexte=JORFTEXT000000886460&idArticle=LEGIARTI000006528061&dateTexte=20200827&categorieLien=id#LEGIARTI000006528061. Consulté le 21/02/2018

de l'Informatique et des Libertés (CNIL)²⁹, pour la protection des données à caractère personnel, montre combien les données personnelles peuvent présenter des enjeux multiples même s'il n'est pas toujours aisé d'appliquer les règles de droit.

Les données personnelles en environnement numérique sont diverses. L'inscription sur certains sites suppose qu'on a accepté de partager une partie de sa vie privée en donnant son nom, prénom ou pseudo, date et lieu de naissance, sexe, âge, numéro de sécurité sociale, profession, image ou voix... Certaines de ces informations peuvent permettre l'accès aux données médicales puisqu'on peut disposer d'un dossier médical électronique (DMP) depuis le www.dmp.gouv.fr/.

« Du point de vue de la sécurité publique, l'exploitation des données personnelles doit permettre d'améliorer le contrôle des individus », déclare Emmanuel Kessous (2013 p. 272). Dans la logique où les données personnelles permettent de tracer les individus, elles suffisent pour les identifier. L'objectif peut être à but lucratif, mais il peut permettre aussi de prévoir ou de suivre quelqu'un qui est soupçonné d'avoir commis des méfaits. Une telle analyse peut être aussi orientée sociologiquement si on étudie les données personnelles à travers leurs productions résultant d'un comportement en rapport avec les pratiques sociales. Sur le plan juridique, l'analyse des données personnelles est menée surtout en rapport avec la vie privée. Rodota Stefano (2010, p.59) souligne que « nous sommes nos propres données » ce qui suppose, d'une part, que nous sommes à titre individuel propriétaires de nos données, et d'autre part, que nous faisons nous-mêmes des données à travers lesquelles nous sommes identifiables d'autant qu'elles sont personnelles.

Amin Maalouf (1998) définit l'identité numérique comme étant des données personnelles composées de tous les éléments d'identification particuliers et individuels appartenant à une personne et permettant son identification sans possibilité de la confondre avec une autre. En ce sens, l'identité numérique a les mêmes valeurs sociales que l'identité traditionnelle définie à partir de signes et critères conventionnels. Lionel Maurel et Fadhila Brahimi (2012) situent l'identité numérique à partir de quatre catégories que nous regroupons en deux domaines, d'une part le domaine technique et technologique, et d'autre part le domaine socioanthropologique.

29- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Elle est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers aussi bien publics que privés.

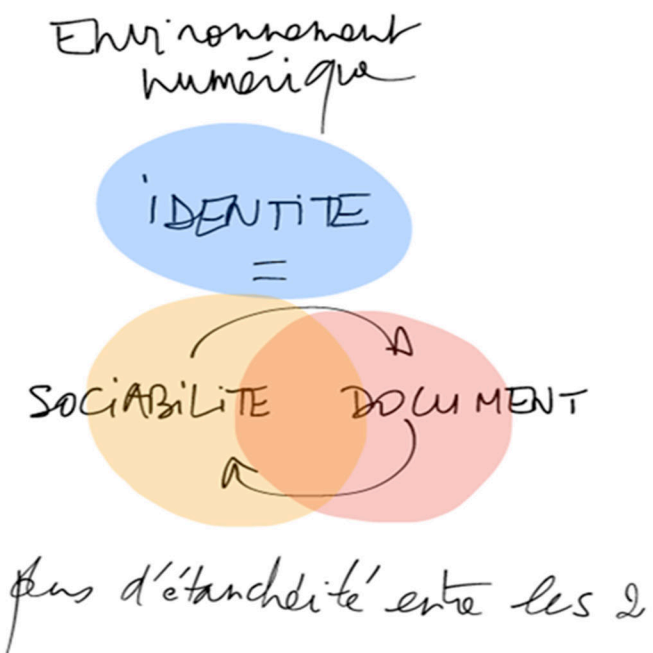
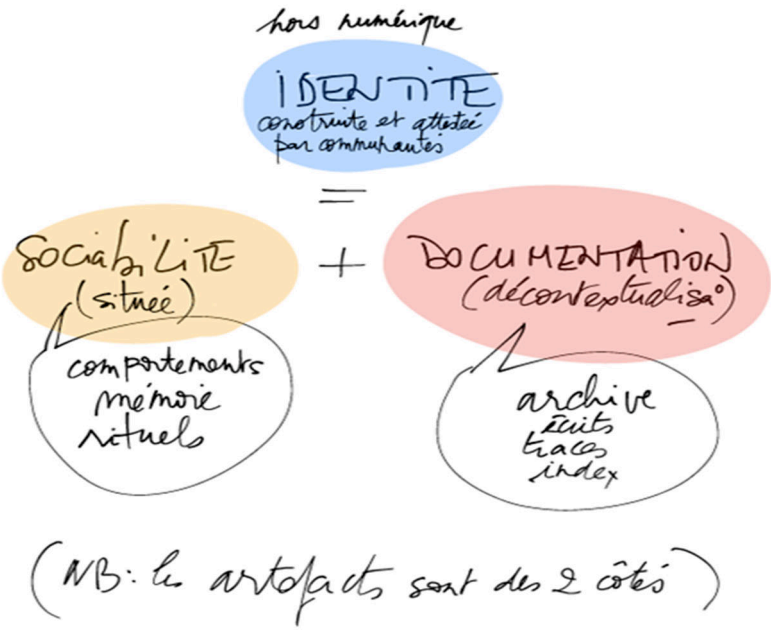
Le domaine technique et technologique regroupe toutes les informations qui découlent des TIC. Ils sont constitués d'éléments d'authentification tels que le numéro d'identification, l'adresse IP, l'adresse courriel, le mot de passe, liens, des signes de reconnaissance : pseudonyme, avatar, logo... des traces numériques comme des contributions à des blogs et autres systèmes de gestion de contenu. Le domaine socioanthropologique contient des données personnelles relatives à la personnalité ; il se forme à partir des éléments suivants : nom, prénom, photo ou image personnelle. À ces éléments on peut ajouter des données liées à des activités : administratives, bancaires, professionnelles, sociales, etc. Ces deux domaines sont constitués par des données personnelles qui renseignent sur notre identité numérique.

Le domaine socioanthropologique est relatif à la fois à l'identité subjective et à l'identité objective. Il est structuré entre données biosociales et données structurantes qui déterminent une identité.

La plasticité de l'environnement numérique (Merzeau, 2018, p.48) et les différents enjeux qui se rapportent à l'identité se mesurent à travers la diversité des identités. Pour caractériser la diversité des identités, dans la préface de l'ouvrage *Les arbres de connaissances* (Authier et Lévy, 1999), Michel Serres (2016) soutient que « les caractéristiques particulières et variables » dans le temps ne permettent pas de caractériser l'identité dans le long terme, car ces paramètres sont changeants.

Traces numériques et données numériques personnelles se dessinent toutes les deux en vue de l'identification. L'analyse des relations de réciprocité entre identité déterminée par la particularité et identité marquant la différence pour se singulariser par rapport à une entité fait apparaître des facteurs de contingence. Située en environnement numérique, l'identité devient instable dans sa catégorisation du fait de la possibilité d'être modifiée, d'être en mouvement. Ce phénomène amène à réfléchir sur une typologie des identités.

Figure 2 : Identité hors contexte numérique et identité numérique



Source personnelle

2.2.4. Typologie des identités numériques

Le numérique a changé nos rapports aux objets aussi bien que nos rapports sociaux. Il a dénaturé les pratiques physiques en les situant dans un environnement virtuel. À cet effet, l'interaction, essence de l'existence sociale, traditionnellement située dans le temps et dans l'espace, se situe d'ores et déjà dans un environnement indéfini marqué par son immatérialité. Coron et Gilbert (2019, p. 53) affirment que les TIC ont rendu ubiquitaire les interactions sociales faisant de *l'homme moderne* (De Gaulejac, 2002, p.384) à la suite de Kauffman (1993) un être appartenant à des entités multiples. La diversité d'appartenance suscite une multitude de présences qui s'accorde avec la pluralité d'identités. Cette nouvelle configuration est favorisée par le numérique du fait de son caractère perversif.

En fonction de leurs caractéristiques et de leurs orientations, nous allons considérer deux grandes catégories d'identités. La première est appelée identité certifiée du fait qu'elle est admise et reconnue comme permettant la singularité. C'est une identité objective qui marque son inclusion dans la société. Elle est « *normative* » et structurée (Lézé, 1999). La visibilité à laquelle elle tend la rend légitime. La deuxième identité est dite subjective. Elle relève d'un choix personnel. Elle est déterminée par l'objet de sa création souvent à but lucratif. Elle peut ne pas révéler l'identité exacte derrière laquelle se cachent les masques de la pseudonymie ou de l'avatar. Elle est peu fiable et ne décrit pas exactement son auteur. Le groupe des identités subjectives peut être nommé identités en mouvement ou identités secondaires ou factices. Dans notre recherche, nous nous limiterons à analyser l'avatar, et la pseudonymie. Ils constituent les identités subjectives les plus utilisées et sont souvent des identités créées pour intégrer certains réseaux sociaux. Nous centrerons notre analyse des identités numériques autour de leurs caractéristiques, de leurs valeurs sociales en rapport avec leur niveau d'intégration et d'acceptation par la société et autour de leurs enjeux qui se mesurent à travers leur degré de fiabilité et de légitimité.

2.2.4.1. Identité certifiée

On peut considérer les identités certifiées comme permettant d'une manière ou d'une autre de singulariser un individu ou une collectivité. Elles peuvent être entendues comme légales et socialement admises définissant la personne à laquelle elles se rapportent sans possibilité de tromperies. Nous faisons le choix d'exclure ici les pseudonymes certifiés (Deswarte, 2019) dans notre analyse.

- Inconnu et identité numérique

L'identité sociale dans notre entendement est composée de deux grandes entités : les données biosociales, dans lesquelles on insère les données biométriques, et les données structurantes. Les données biosociales sont formées par exemple par le sexe, l'âge, l'empreinte biologique et tout ce qui peut aider à identifier une personne dans le monde physique. Les données structurantes sont établies dans les documents administratifs comme les extraits d'état civil ou tout autre document relatif à ce domaine. Dans leur globalité ces données sont reproduites en environnement numérique. Elles constituent, en plus de l'ensemble des traces ou empreintes laissées dans les univers numériques, notre identité (Compiègne, 2010). Ces traces ou identifiants peuvent être de diverses formes (Ertzscheid, 2011). Cependant la question qu'on se pose en environnement numérique est : comment peut-on certifier cette identité comme étant de la personne qui se présente sous ces traces, si on sait que cet univers est virtuel ?

La peur de l'inconnu constitue le premier facteur de méfiance et de blocage. La peur de l'autre rend difficile d'établir son identité. Le connaître et être habitué à le voir, le croiser et surtout échanger avec lui peut réduire cette peur, favoriser les rapports sociaux et se traduire par la confiance. Si l'environnement numérique est fondé sur l'abstrait, certifier une *présence* (Merzeau, 2009) devient plus difficile d'autant qu'on est dans un espace non circonscrit dans le temps et dans l'espace. Or toute connexion sur les réseaux sociaux et sur les plateformes de discussion sous-tend une identification. C'est pourquoi il devient nécessaire de déterminer les paramètres qui permettent de qualifier une identité comme vraie.

- Les identités en mouvement ou identités créées

Dans leur conception avec l'objectif de leur mise en place, les identités créées sont nécessaires pour accéder aux réseaux sociaux numériques. En réalité elles ralentissent l'accès aux données personnelles par l'utilisation d'un nom choisi (faux nom) ou d'une image non apparentée qui renforce l'anonymat. La différence entre l'avatar et le pseudonyme s'explique par leurs formes de présentation dans le processus de médiation en environnement. La présentation de l'avatar sous la forme d'une image et celle du pseudonyme sous la forme d'un texte ne donnent pas la même perception ni la même appréciation dans les interactions sociales.

2.2.4.2. Identité créée

- Avatar

L'histoire du terme « avatar » remonte au temps des divinités hindoues³⁰. Cette incarnation suppose des changements de faciès et d'apparences que le dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française* renseigne sur l'utilisation historique du terme « avatares » adopté en 1822 et défini comme étant un *changement*, une *transformation* ou une *métamorphose* d'un état A à un état B où A apparaît comme B. Derrière cette nouvelle apparence se cache la même et unique divinité (identité).

En informatique le concept désigne un « Personnage virtuel que l'utilisateur d'un ordinateur choisit pour le représenter graphiquement, dans un jeu électronique ou dans un lieu virtuel de rencontre » selon Larousse.fr/dictionnaires/francais³¹. L'avatar est souvent utilisé dans les réseaux sociaux. Il permet la communication et la médiation (Rouzé, 2010). Il est un titre indicatif employé en environnement numérique pour désigner un internaute (Tisseron, 2009). Selon lui, l'avatar peut se présenter sous la forme d'une image ou de tout autre symbole. Il peut comporter des détails personnels ayant pour vocation de caractériser un individu sans pour autant le définir. L'option d'un avatar sous forme d'image fabriquée reliant le monde réel et le monde virtuel revêt un caractère d'ordre psychologique, car en amont, l'individu qui se représente sous cet aspect s'infiltré dans une dimension transcendante par laquelle il s'apparente à l'autre de manière inconsciente. L'accès aux réseaux sociaux ou jeux électroniques est assujéti à sa création pour permettre d'entrer en contact avec d'autres internautes. L'avatar devrait permettre l'identification ; cependant son caractère non nominatif réduit ses potentialités d'être fiable dans la mesure où il est instable et changeant. Dans sa conception française des années 60, l'avatar fait coïncider « l'individu à l'insecte ». Mais, comme l'affirment dans « Mille plateaux » Deleuze et Guattari (1980), l'incarnation de l'individu à différents éléments de la nature ne facilite pas à priori son appréhension. Cet individu devient instable et se démultiplie rappelant le caractère subjectif de l'identité. Le caractère immatériel et en perpétuel changement de l'environnement numérique se mesure dans l'allongement des périmètres de l'identité. L'avatar se situe sur un socle mouvant et instable le rendant insaisissable. Ce phénomène altère en grande partie sa crédibilité et le situe dans un régime où sa légitimité est mise en cause.

- Pseudonymie

30- Avatars sont ceux du dieu Vishnu, fils de la déesse Ahimsā et du dieu Dharma. Disponible sur : fr.wikipedia.org › wiki › Avatar

31- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/avatar/7021>

Le pseudonyme a été longtemps utilisé dans les mondes littéraires, artistiques, commerciaux ou ecclésiastiques. C'est un « *nom d'emprunt* »³² ayant comme synonyme un « *faux nom* »³³. Le pseudonyme est défini comme étant « *la substitution d'un pseudonyme au nom véritable* »³⁴ (Dictionnaire en ligne Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNRTL). Maurice Laugaa (1986, p.39) compare le nom légal au pseudonyme pour montrer leurs valeurs respectives. Il considère que le nom légal se rapporte à la personne physique dans sa substance et sa quintessence. Il le caractérise et il lui est surtout *attribué*. Quant au pseudonyme, il est plutôt subjectif. Il est *créé par celui qui le porte*, et surtout ne renseigne pas totalement et de manière objective sur « *sa personne* », mais « *seulement un aspect volontairement distinct* ». Il apparaît comme une identité créée. Beaucoup d'écrivains, savants ou philosophes ont emprunté des noms : Jean Baptiste Poquelin pour Molière, Henri Beyle pour Stendhal, François-Marie Arouet pour Voltaire, etc. Dans le domaine religieux, la tradition catholique veut que le Pape change de nom. Ce phénomène a commencé en 533 sous le règne du Pape Mercurius qui a pris le nom de Jean II (Delphine de Mallevoüe, 2013). Ce changement était lié à un choix personnel. Il ne pouvait en aucun cas être assimilé à une volonté de dissimuler son identité. Il était admis comme étant une identité statutaire, car entièrement dépendant du statut pontifical. Karol Józef Wojtyła avait pris le nom de Jean Paul II et Jorge Mario Bergoglio a choisi celui de Pape François.

En environnement numérique, la pseudonymie abrégée « pseudo » est le plus souvent utilisée entre autres dans les interactions dans des réseaux sociaux comme dans les forums de discussion. Elle engrange souvent des informations partielles relatives à la vraie identité et sa construction est souvent subjective. Elle forcerait à ne renseigner qu'un minimum de traces ou indices permettant de repérer l'identité occultée. La capacité à se présenter sous une autre identité ne garantit pas totalement la confiance. Le pseudonyme donne la possibilité de tromper dès lors qu'il peut être variant, même s'il peut ne pas toujours être lié au mensonge (François Perea (2014). La pseudonymie se caractérise par son manque de transparence. La légèreté de sa fiabilité en environnement numérique augmente le doute sur sa compréhension. Cette situation s'explique, d'une part, par la liberté de la personne à adopter l'identité de son choix sans laisser la possibilité de vérifier les informations qu'elle fournit, et d'autre part, par les

³² <https://www.cnrtl.fr/definition/pseudonyme>

³³ Ibid

³⁴ Ibid

caractères virtuels et immatériels du numérique rendant l'identité instable. Le pseudo est le plus souvent utilisé dans les relations informelles en environnement numérique en vue de rester dans l'incognito. Son exportation dans le monde réel nécessite par exemple un code d'accès pour accéder à un compte bancaire. Ce code se trouve être à ce niveau l'identité réelle qui est plus dépositaire de la confiance. Les enjeux éthiques autour du pseudo se fondent sur les facettes à la fois non circonscrites créant une atmosphère de méfiance du fait des mauvaises pratiques et aussi sur la perte de sa légitimité. Sur le plan moral si le pseudo est établi avec pour objectif la tromperie ou le mensonge, il serait un mal très vite répandu dans l'environnement numérique qui constituerait son vecteur de transmission. Le pseudo permet l'interaction incognito sans obligation majeure de se livrer à l'inconnu. Cette liberté permet de se mouvoir dans cet espace en dissimulant sa véritable identité tout en étant apparent (Iteanu, 2008 ; Ben Amor et Granget 2011, p.108). Iteanu (2008) considère que la diversité de la représentation de soi en environnement numérique produit une impression de liberté qui s'accommode avec les grandes libertés permises par le numérique.

Le pseudo tout comme l'avatar constitue des moyens permettant l'accès à des plateformes numériques dans le but d'interagir librement avec d'autres internautes sans pour autant se découvrir. On peut les compter parmi les identités en mouvement, d'autant plus qu'ils sont créés de manière subjective et peuvent être changés à tout moment. Ils peuvent être assimilés à des identités factices. Aucune règle ou norme ne dicte leur création. Cependant, dans certains salons de discussions, des censures bloquent de manière automatique certaines de ces identités secondaires, du fait de leur caractère raciste ou xénophobe. Sous un angle socioanthropologique, les avatars tout comme les pseudos favorisent des interactions et des médiations sociales qui marquent un tournant dans l'évolution et l'implantation des réseaux sociaux en environnement numérique.

2.2.4.3. Identité dans les transactions

Avec l'internet, l'interaction, la collaboration et l'échange sont encouragés sur les plans sociaux par des facteurs sociotechniques favorables. Les relations interpersonnelles permettent de réduire les craintes et les incertitudes (Isabelle Comtet, 2006). Les réseaux sociaux numériques, facteurs de rapprochement, créent une sociabilité qui favorise des relations de confiance entre les membres d'une communauté (Michel Forsé, 1981). Ces groupes, pour gagner en légitimité et en persuasion, doivent être homogènes, c'est-à-dire composés d'individus ayant en partage les mêmes attributs généraux (Dominique Guillo, 2006, p. 51) ou

les mêmes vocations ou caractéristiques guidées par la transparence dans leur relation. À cet effet, Alain Corbin (2006, p.52) considère que « l'identification d'un individu, en tant que personne singulière, est [...] fondée, [...] dans la majeure partie des situations où elle est évoquée ou mobilisée, sur la familiarité, la connaissance directe de personne à personne ». Les réseaux sociaux et les communautés virtuelles sont des lieux de visibilité et offrent d'importantes opportunités sur les plans social, professionnel, économique, politique. À cet effet, les enjeux qui en découlent ont des implications sur l'e-réputation conduisant non seulement à soigner son image, mais aussi à présenter sa véritable identité. Si l'environnement numérique est fondé sur l'abstrait, certifier une présence (Merzeau, 2009) devient plus difficile d'autant qu'on est dans un espace non circonscrit dans le temps et dans l'espace ; or toute connexion sur les réseaux sociaux et sur les plateformes de discussion sous-tend une identification. Aussi devient-il nécessaire de déterminer les paramètres permettant de caractériser une identité comme vraie.

2.3. LA NOTION D'IDENTIFICATION

Selon certains auteurs, l'identification permettrait de déterminer la singularité. Elle se rapporterait à un *en soi* pour se démarquer des *autres* (Martin, 2010, p. 13). Les travaux de Grangaud et Michel (2010) sur l'identification en rapport avec l'identité dans ses fonctions d'interactions sociales se résument en trois questions :

Qui es-tu ? (interaction directe entre les personnes, à visée de reconnaissance) ;

Qui est-il/elle ? (question qui implique une norme) ;

Qui est qui ? (avec un objectif de classement et de hiérarchie)

Les auteurs montrent les domaines d'intervention de l'identification qui, dans leur globalité, sont des représentations avec une base de référence permettant de déterminer leur particularité.

Chemli (2012, p. 65), dans ses travaux, situe la notion d'identification empathique dans un même cadre référentiel, mettant ainsi en relation *l'identification* et la *référence* dans un même espace physique. Ce cadre référentiel supposerait alors une existence réelle et matérielle. Cependant placé en environnement numérique, il serait synonyme de réseau social compris comme un groupe ou une communauté. De ce point de vue, l'identification en renvoyant à l'identité dans l'analyse de Brubaker (2001, p. 69) prend pour référentiel la communauté, la

nation, la citoyenneté, la classe. Dans un tel contexte, elle peut aussi s'accorder à des pratiques sociales et politiques au sens de Bourdieu (1980, p. 65) qui apparaissent comme « des signes, des emblèmes ou des stigmates », où les cadres ethniques et administratifs servent à préciser le cadre de référence légitime dans la production des effets sociaux. En d'autres termes, l'identification ne saurait avoir de valeur sociale que si l'identité est reconnue.

2.3.1. Identification administrative

« L'identité administrative agit comme un fixateur d'identité individuelle », déclare Olivier Bouquet (2010, p. 3). Dans cette perception les éléments d'identification administrative sont d'une part recueillis à partir de l'identité personnelle, et d'autre part à partir d'une caractérisation qui dépend des phénomènes et faits sociaux. Cette identité peut relever des données biosociales tout comme des aspects structuraux.

La notion d'identité analysée en données biosociales et en données structurantes nous permet de la catégoriser en tant que données biosociales. Elle est composée des éléments relevant des aspects biologiques et psychologiques « endogènes », comme les empreintes digitales et les données biométriques. D'un autre côté, cette notion d'identité peut se référer en particulier à l'appartenance ethnique, aux affiliations idéologiques. L'identité est alors fondée sur des aspects structuraux, c'est-à-dire constitués par des éléments « exogènes » établis à partir de l'apparence physique ou en réponse à des normes sociales et administratives. Autrement dit, elle est constituée par des éléments qui forment l'identité civile comme la définit Gérard Cornu (2015) dans le Vocabulaire juridique.

Ces éléments forment l'« ensemble des éléments qui, aux termes de la loi, concourent à l'identification d'une personne physique (dans la société, au regard de l'état civil) : nom, prénom, date de naissance, filiation ». Cette définition de l'identité est en rapport avec la définition de l'identité administrative de Bouquet (2010, p. 3) et en considérant l'identification comme étant le produit de l'identité (Bourdieu, 1980). On peut la définir comme une pratique opérationnelle qui s'appuie sur des attributs qui découlent de normes sociales et légales axées sur une personne physique et recueillies à partir d'informations établies dans le respect de la loi. À ce titre, on dira que l'identification administrative est du ressort de l'État (Bévière-Boyer, 2020). Elle est établie à partir d'informations tirées de l'état civil. Ces dernières permettent d'établir des documents administratifs comme le passeport, la carte d'identité nationale, le

permis de conduire. Par conséquent, ils constituent le soubassement de l'identification administrative et permettent de confronter un individu avec son identité.

2.3.2. Identification juridique

En plus des données structurantes utilisées dans l'identification administrative, l'identification juridique utilise aussi les données biosociales particulièrement liées aux données biologiques et biométriques. En corrélation avec la notion de l'identité judiciaire, l'identification judiciaire s'appuie sur l'ensemble des moyens techniques et scientifiques pour déterminer un délinquant (Gérard Cornu, 2015). En ce sens l'identification juridique serait à la base liée à la vérification d'une identité personnelle après que des documents ont été établis comme les fiches dactyloscopiques (relevés d'empreintes digitales). Elle permet d'attester un individu et son identité.

L'identification juridique s'appuie à la fois sur les données biosociales et sur les données structurantes, est établie grâce à l'utilisation de moyens techniques et scientifiques pour identifier un individu le mieux possible. Par cette volonté de s'assurer de l'identité d'une personne, l'identification en environnement numérique se place aussi dans ce contexte. Cependant, elle se fait différemment, suivant qu'il s'agit d'une personne, d'un ordinateur, ou d'une entreprise, si bien qu'elle utilise des moyens techniques algorithmes (Alauzen, 2019, p. 230) pour déterminer une identité. En ce qui concerne les entreprises publiques ou privées, leur identification appelée « identification numérique très large public » (ibid., p.220) nécessite une prise en charge technique et technologique bien sécurisée permettant, devant l'hétérogénéité des entreprises, de les distinguer. Celles-ci utilisent le plus souvent leur nom de domaine associé à d'autres types d'informations permettant de les caractériser, par exemple : `impôts.gouv.fr` ; `idn.laposte.fr`

Selon l'académie de Strasbourg (Sécurité des Systèmes d'Information-SSI),³⁵ l'identification informatique est un processus qui utilise des codes confidentiels créés par l'utilisateur. Elle consiste à établir l'identité de l'utilisateur par l'intermédiaire d'un identifiant unique (« Compte d'accès », « Nom d'utilisateur » ou « Login ») qui l'identifie et qui lui est attribué individuellement permettant de répondre à la question « Qui êtes-vous ? ». La réponse

35 - Sécurité des Systèmes d'Information. **Identification et authentification**. Disponible sur : <https://ssi.ac-strasbourg.fr/bonnes-pratiques/recommandations/lidentification-et-lauthentification/>

à cette question impose une manière de dévoiler un ensemble de données personnelles à la fois explicites (données biosociales et structurantes) et implicites, composées d'adresse IP Internet, de numéros de téléphone, d'éléments biométriques, de traces des données de connexion constituant l'identité numérique (Arnaud, 2009, p. 129). La corrélation de ces données personnelles forme des éléments d'identification permettant d'établir l'unicité de l'identifiant (Académie de Strasbourg : Sécurité des Systèmes d'Information), et par là, de déterminer la singularité. En même temps, ce sont des outils ou moyens pour prouver une identité. À cet effet l'identification numérique permet l'accès aux services Internet et donne aussi droit à tous les usages que permet l'identité sociale.

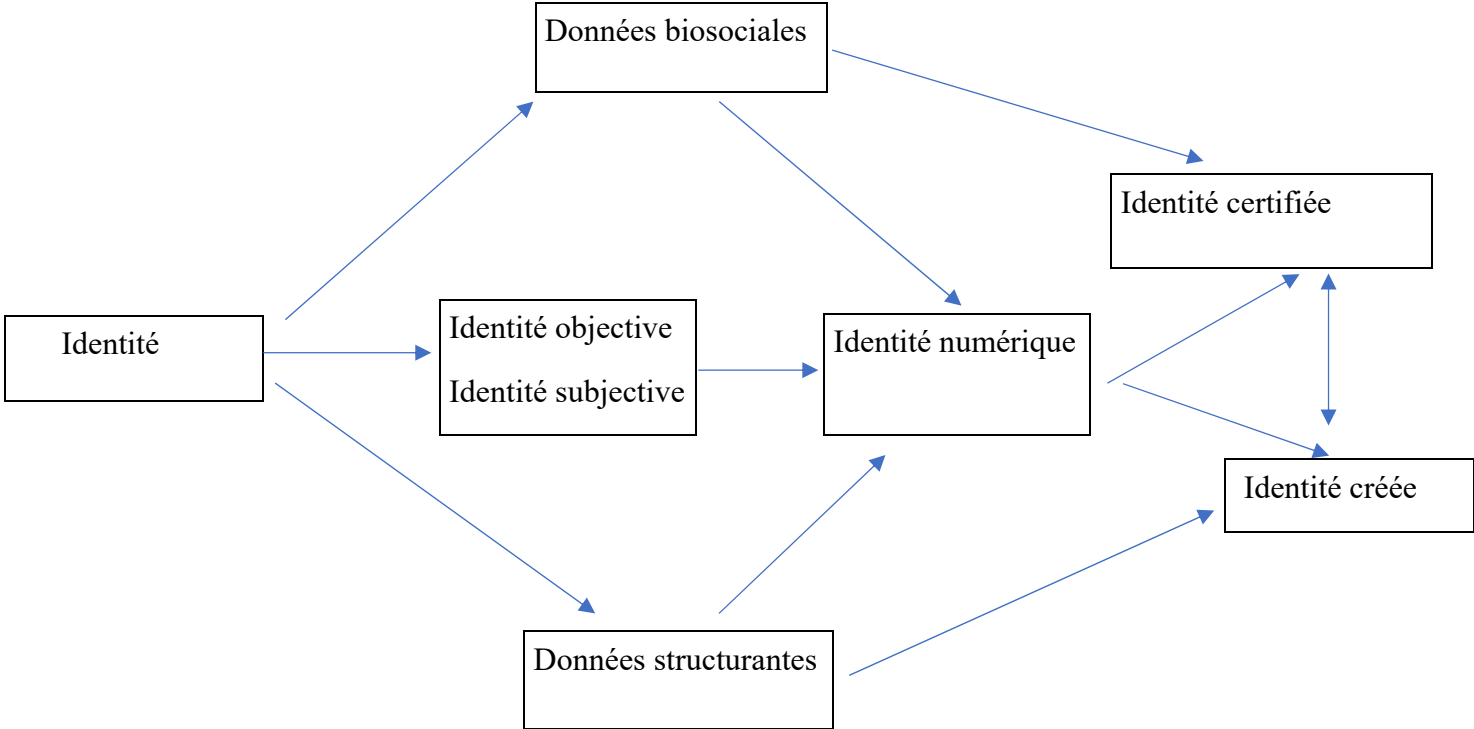
CONCLUSION

La problématique relative à la définition de l'identité a été accompagnée de théories et d'approches diverses. Cette situation laisse entière l'énigme de ce concept. L'objet et l'orientation de son étude guident la démarche à adopter pour la définir. Pour cette raison, elle peut être comprise diversement. Philosophiquement, l'identité est plutôt centrée sur la conscience. Elle est formée et enfermée sur elle-même et elle reste réflexive dans sa compréhension, alors qu'en sciences sociales comme en sociologie et en psychologie elle est admise comme résultant de l'interaction entre l'individu et la société. À ce titre, l'identité renvoie à la représentation sociale (Doise et Lorenzi-Cioldi, 1992). L'identité sociale dans notre entendement est composée de données biosociales dans lesquelles on insère les données biométriques et les données structurantes. Ces données sont reproductibles en environnement numérique. Elles peuvent être stables et fiables comme les données biométriques, elles peuvent aussi être instables si elle est limitée aux données structurantes. L'identité numérique devient changeante (Frey et Treleani, 2013, p.12) et plus difficile à cerner du fait de la plasticité du numérique.

Tantôt appréciée à travers nos traces ou à travers nos données personnelles, l'identité en environnement numérique peut se décliner en identité en mouvement (avatar, pseudonymie) c'est-à-dire qu'on peut changer à notre gré ou en identité créée. Elle est alors subjective, car relevant de notre choix personnel. Elle ne décrit pas toujours l'identité de la personne à qui elle se rapporte. Quant à l'identité que nous qualifions de certifiée, elle est censée être plus fiable, plus à même de coïncider avec la personne décrite. Elle comporte des informations plus authentiques et elle est structurée pour augmenter la visibilité.

Dans tous les cas, les traces numériques personnelles ou les données numériques personnelles sont considérées comme des moyens d'identification à la suite de nos connexions sur Internet. La nécessité de disposer d'une identité numérique, quelle que soit sa nature, est obligatoire pour interagir dans les réseaux sociaux. Son rôle et son degré de fiabilité sont observés en fonction de la nature des relations et de son implication dans les interactions sociales qui fortifient la confiance.

Figure 3 : Identités dans ses formes



Source personnelle

SYNTHÈSE DE LA PARTIE 1

Dans son évolution, l'homme s'est toujours préoccupé d'améliorer ses conditions de vie. De la pierre taillée à la « révolution numérique » (Vial, 2012) en passant par l'invention du document papier, il s'est évertué à inventer des outils. Avec l'avènement de l'informatique et de l'Internet, plusieurs outils et dispositifs techniques d'interaction ont été mis en place. Ces derniers ont entraîné des changements radicaux de nos comportements et de nos rapports aux objets. Ces changements ont été diversement appréciés et l'application de la technologie au document et à l'identité numérique a rendu les périmètres du document instables et a permis la multiplication des identités.

L'analyse de l'impact du numérique sur le document et sur l'identité est indispensable pour saisir les pratiques qui s'y insèrent (Vidal, 2013). Elles sont guidées à la fois par des facteurs techniques, sociologiques et anthropologiques qui sont évolutifs. À ce titre, Bouzidi, Boulesnane et Benaïssa (2017) considèrent que l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est étroitement liée : d'un côté à leurs usages et leurs appropriations par les acteurs humains, d'un autre côté, aux caractères fonctionnels qu'elles entraînent sur le document et à la performance technique qu'elles réalisent au sein des organisations.

PARTIE II : PRATIQUES ILLÉGALES SUR LE DOCUMENT NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

Les phénomènes de falsifiabilité qui résultent des comportements et pratiques illégaux en environnement numérique sont à l'intersection d'aspects techniques et d'aspects anthropologiques. En ce sens, Clotilde Coron et Patrick Gilbert (2019, p.15) considèrent que « technique et société ont été pensées comme deux sphères distinctes dont l'une influence l'autre ». Il convient alors de comprendre que dans ce rapport d'interdépendance, les mutations de la société peuvent être considérées comme les conséquences du développement des outils et des dispositifs du numérique et inversement. Dans un contexte où le document numérique est au cœur des transactions (Zacklad, 2007), l'interaction qu'il crée fait de lui un artefact d'échanges et de transmissions de l'information de plus en plus présent dans la vie sociale de l'homme (Salaün, 2006). Dans ce rapport, entre la technologie et la société, les mutations de pratiques se forment en particulier sur les plans culturels, sociaux, anthropologiques. Toutefois, les pratiques évoquées dans cette recherche peuvent être comprises comme des conduites (Patrick Juignet, 2017), « des comportements finalisés » qui ont pour but de réaliser l'acte pensé. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place des stratégies et des techniques. Autrement dit, les actes constitutifs de la pratique sur le document doivent être coordonnés intelligemment. Ils ont pour objectifs de modifier le document et les informations qu'il contient. Ici, les pratiques font référence aux comportements frauduleux exercés sur le document numérique. Les interventions sur le document numérique sont d'ordre anthropologique. Elles sont favorisées par les innovations à la fois techniques et technologiques qui influent sur les caractéristiques du numérique : pervasivité, instabilité, élasticité, immatérialité et grande capacité de production de contenus (Dambreville, 2003).

L'approche socioanthropologique adoptée pour analyser les pratiques et les comportements humains sur le document numérique s'explique par le fait que l'objectif de notre recherche est de comprendre les phénomènes de falsifiabilité du document numérique. L'insertion de notre recherche dans les SIC s'explique par le fait qu'elle a pour soubassement le réseau social numérique. Au demeurant, notre recherche tourne autour de l'homme. Nous adhérons à la définition de l'encyclopédie universalis-edu.com complétée par l'analyse de Dodier (2009) sur les interactions entre « individus et groupes sociaux dans l'espace » pour cadrer notre recherche sur l'homme. La synthèse de ces deux idées montre que les sciences humaines et sociales « ont pour objet d'étude l'homme et elles prennent en compte ses activités

et ses comportements »³⁶ ainsi que « ses interactions sociales entre les individus, les groupes et leurs environnements » (Dodier, 2009). Dans une logique d'analyser les phénomènes de falsifiabilité dans une approche socioanthropologique, citons l'analyse de Solange et Albane (2016) selon laquelle l'étude et la compréhension des individus ou groupes sociaux permettent de savoir le pourquoi de leurs agissements. Symétriquement, une telle démarche renvoie à l'analyse que nous menons sur les dimensions comportementales, culturelles et sociologiques pour comprendre les interactions observées sur le document.

Pour ce faire, dans un premier temps, nous allons analyser les pratiques ou les conduites (Patrick Juignet, 2017) et les comportements ou les agissements (Audran, 2019) qui concourent à la falsifiabilité. Dans un deuxième temps, nous allons voir les formes d'illégalité sur le document avant d'aborder, en troisième point, les impacts du numérique et de l'action humaine sur le document au travers des causes internes et des causes externes de la falsification. Et quatrième point, une synthèse entre le premier et le troisième fera état des phénomènes de falsifiabilité. Avant d'aborder ces deux points, nous allons évoquer l'homme, auteur des actions sur le document. Précisons que les pratiques illégales que nous observons sur le document numérique portent sur les données relatives aux aspects structuraux, aux données biosociales et biométriques qui définissent l'identité. Elles s'observent aussi bien sur le fond que sur la forme et sur l'identité du document. Nous intégrons les informations qui forment l'identité dans ce que nous appelons « document », car nous considérons ce dernier comme étant le substrat qui englobe le contenu et le support, même s'ils sont immatériels.

36- <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/sciences-humaines/>

CHAPITRE 3 : PRATIQUES ET COMPORTEMENTS, APPROCHE SOCIOANTHROPOLOGIQUE

3.1. PRATIQUES ET COMPORTEMENTS

Nous analysons les pratiques et les comportements concomitamment dans une approche située entre la sociologie, l'anthropologie et à l'intersection des sciences de l'information et de la communication. L'élément central sur lequel s'exercent les pratiques est le document. Il peut être considéré à la fois comme un composite d'informations et une interface sur laquelle s'exerce l'action humaine. Situé en environnement numérique, le document peut être dynamique, changeant, co-construit.

Nous adoptons les pratiques ou les « conduites » dans le sens de Proulx (2015) à la suite de Michel de Certeau (1980). Ces auteurs considèrent les pratiques comme des « tactiques de détournement, contournement et autres bricolages ». Ces conduites socialement menées sur le document conduisent à sa perte de légitimité et de crédibilité. Ces interventions peuvent se faire sur l'identité du document et/ou sur son contenu. En ce qui concerne les comportements, nous les abordons dans une approche pluridisciplinaire pour mieux rendre compte de ses impacts.

3.1.1. Pratiques

Selon Gardiès, Fabre, Couzinet (2010, p.1-2), le terme « pratique » vient du verbe grec *prattein* signifiant « agir », il donne *praxis* « action ». La *praxis* englobe tout ce qu'on a toujours entendu sous les termes de « pratique », d'« application », de « technique », par opposition à la théorie pure. La « pratique » est définie comme une manière concrète d'exercer une activité (Rey, 2005). Elle mobilise un ensemble de moyens humains, matériels et techniques. Elle peut être associée à l'expérience, à l'action. On peut aussi la désigner comme une activité humaine volontaire qui résulte d'actions positives ou négatives. L'action ou l'activité de l'homme peut être insérée dans une dynamique changeante. En amont, elle peut être tacite, justifiée par un besoin et exécutée après réflexion avec la résolution d'agir. Dans cet entendement, la pratique

peut être l'aboutissement d'une action humaine. L'aboutissement de l'action suscite deux aspects : le premier est lié à la connaissance des procédés et le second à l'intention d'accomplir un besoin senti. À cet effet, les comportements se justifient par l'intention et l'action se symbolise par son application. Cette application est assimilée à la pratique, car elle permet de concrétiser l'intention. Elle se rapporte alors à une activité humaine et se situe dans une dialectique de l'intention et de l'action ; désignant « la totalité des activités humaines » (Latour (1996, p.133).

En sociologie, les approches adoptées par Latour (1996) et Bourdieu (1980) sur la pratique mettent en relation comportement individuel et faits objectifs. Les faits objectifs renvoient à la connaissance de « l'action réalisée en situation » (Bourdieu, 2003, p.68) à un moment donné dans le temps, et dans l'espace (Pudelko, 2015). Ainsi, la pratique s'oppose à la logique théorique. Elle s'explique par une volonté et un savoir-faire « implicite » acquis à partir d'actes habituels ou culturels qui nécessitent « des stratégies qui peuvent être objectivement conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs sans avoir été expressément conçues à cette fin » (Neys Oumaya, 2004, p132). Elle peut être « explicite », c'est-à-dire acquise dans le cadre professionnel.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, les pratiques en environnement numérique produisent de nombreux bouleversements que ce soit dans la collecte, la production ou le traitement de données (Diminescu et Wiewiorka, 2012). Ces bouleversements s'observent aussi dans leur transposition, leur élaboration et leur utilisation. En effet, les pratiques sociales se déploient de plus en plus sur les supports numériques (Vidal,2013). Elles peuvent être observées dans plusieurs domaines. Leur élargissement est favorisé par les services disponibles sur le web où les pratiques occupent une place prépondérante (Beauvisage, 2016). Cette configuration amplifie les formes possibles de fraudes. Les pratiques illégales sur le document peuvent s'affirmer, par exemple, par la communication à travers les fake news, les propagandes, les falsifications de contenus.

3.1.2. Comportements

La question du comportement humain a suscité de l'intérêt chez plusieurs chercheurs dans différents domaines en sciences sociales. Elle est diversement appréciée suivant les approches disciplinaires (Solange et Albane, 2016). La difficulté de comprendre l'humain (Piaget, 1988) justifie la complexité de son comportement (Beauvois, 2004 ; Charaudeau,

2009). Le dictionnaire en ligne CNRTL³⁷ le définit comme « l'ensemble des réactions observables chez un individu placé dans son milieu de vie et dans des circonstances données ». À ce titre, le comportement devient imprévisible et il relève de la probabilité. Toutefois, dans l'axe comportemental, les dimensions culturelles (Vinsonneau, 2000) peuvent aussi avoir des incidences sur les pratiques ou conduites dans la société. Erhard (2011) en réponse aux behavioristes³⁸ à la suite de Nuttin Joseph (1966) qui cherchent à connaître la réponse à la question « Que fait l'homme et pourquoi le fait-il ? », considère que les comportements permettent de mieux comprendre pourquoi des façons de faire peuvent être partagées au sein d'un même groupe social. Dans un tel contexte, la compréhension du comportement humain nécessite la prise en compte de tous les paramètres dans l'observation des causes, des conséquences et des ramifications qui peuvent en découler (Bulle Nathalie, 2005), en tenant compte aussi des phénomènes sociaux (Bulle Nathalie, 2005 ; Popper, 1956). Pour Gonthier Frédéric (2004), le comportement se situe dans le sens des conduites et des activités humaines inscrites dans une dimension cognitive. À ce titre, le comportement est guidé par la manière d'agir (Formarier, 2012), associée à la motivation d'agir (Boudon, 2000). Le comportement traduit nos pratiques et nos activités, tant quotidiennes que scientifiques (Tonido, 2009), et il guide nos manières de faire tant sur le plan social que sociétal.

En anthropologie, à travers les interactions humaines l'« homme » pris individuellement ou collectivement aurait un comportement guidé par des faits et des phénomènes sociaux. Les rapports qui existent entre ces deux entités sont analysés en anthropologie. Les faits sociaux ne sont pas analysés dans le sens de Durkheim (1895) comme des objets susceptibles d'avoir des impacts sur l'humain. Ils cadrent avec les phénomènes comportementaux qui résultent d'actions collectives basées sur les échanges (Mauss, 1923-1924). Dans cette conception, les faits sociaux engendrent des phénomènes qui seraient des axes de transformations sociales issus des interactions. À ce titre, les interactions en anthropologie sont exclusivement humaines alors qu'en sociologie, en plus de ses faits et phénomènes sociaux étudiés, elles se décomposent dans ce qui les motive et les « modifie » (Ward, 1997). Toutefois, dans l'axe comportemental, les dimensions culturelles peuvent aussi avoir des incidences sur les pratiques ou conduites dans la société. Avec une telle approche, l'homme dans sa totalité couvre à la fois les aspects

37- Définition de comportement. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/comportement>

38- En psychologie, les pionniers comme Watson (1919) et Mc Dougall, P. Janet et al ont développé le « behaviorism » (1920). Ce dernier peut s'apparenter à une science du comportement ou de l'action. Au sens de Watson et des behaviorists « le behaviorisme s'intéresse essentiellement au comportement de l'homme dans sa totalité (the whole man) ».

sociologiques et anthropologiques. Le situer ainsi en environnement numérique entrainera des conséquences sur son comportement. Dans ce sens Dacos et Mounier (2015, p.5) parlent des humanités numériques dans un contexte où le numérique est fortement invoqué dans la vie humaine.

La pratique convoque généralement une certaine connaissance et le comportement symbolise l'action. La pratique est une opération dont l'aboutissement témoigne d'un fait matériel ou virtuel. Tandis que le comportement humain peut être délibéré et est fait après analyse des différents contextes qui se présentent à lui. Dès lors, l'individu devient imprévisible, il serait capable de transgressions et de se soustraire aux limites socialement admises. En ce sens, Jacques Ellul (2013, p.31) considère qu'aucune « société ne peut pas vivre sans transgression » et qu'il n'existe pas de sociétés sans des déviants. Ce qui pousse à l'acceptabilité de vivre avec la transgression. Cette considération s'explique par « l'extrême difficulté qu'éprouve toute entreprise humaine collective à s'assurer l'adhésion et la conformité des participants » Crozier (2000, p.125) dans la vie de la cité en respectant ses règles et ses normes.

3.1.3. L'humain au centre entre comportements et pratiques

L'homme en société peut être assimilé comme faisant partie d'un ensemble interconnecté appartenant à une entité sociale définie, quel que soit son volume. Socialement défini, il entretient des rapports sociaux réciproques avec les autres membres de la société. À ce titre, il serait impliqué dans les faits et phénomènes sociaux. Le phénomène social que nous évoquons peut être compris comme étant la résultante de diverses combinaisons d'actes conscients ou inconscients individuels ou collectifs de l'homme considéré individuellement ou collectivement. Il se manifeste par le comportement et s'incruste dans un ensemble formant un tout et influencé par la dynamique de la collectivité. Durkheim (1975) cité par Gauffman (1992, p. 21) soutient que l'évolution sociale « ne se dirige pas du dehors au-dedans, mais du dedans au-dehors ». Comprendre ici que le « TOUT » est formé par la somme des « UNS », que nous appelons « le collectif individuel » pour désigner cet ensemble fini que nous supposons homogène.

Un regard socioanthropologique des pratiques et des comportements de l'homme sur le document en environnement numérique peut expliquer l'allongement du périmètre du document numérique, car sa manipulation est l'œuvre des usagers. Pour monter le caractère perméable du numérique, Cotte (2004, p.39) déclare que même si « le numérique ne modifie

pas par essence le cœur du document, il facilite considérablement sa manipulation ». En même temps il expose l'instabilité du numérique. À cet égard, les pratiques frauduleuses en environnement numérique se sont accentuées et ont suscité des interrogations sur la fiabilité du document numérique. Katz (1989, 2009), à propos de la théorie des effets, conclut qu'« Il faut concentrer l'attention moins sur ce que les médias font aux gens que sur ce que les gens font des médias », nous le rejoignons dans un sens doublement inclusif, c'est-à-dire à la fois pour le document et les pratiques en environnement numérique. En situant les phénomènes de falsifiabilité du document numérique en référence aux pratiques illégales en environnement numérique, on peut considérer que les origines des fraudes sur le document numérique, d'un côté, sont dues aux facteurs techniques et technologiques que nous considérons comme internes au document, et de l'autre, elles sont d'ordre d'actions humaines que nous considérons comme étant des facteurs externes.

Nous allons définir la transgression, le faux, la contrefaçon, la falsification, et la manipulation, puis nous verrons ce qu'impliquent les aspects liés à sa création du document numérique dans la transgression. Ensuite, nous montrerons comment les facteurs internes au document favorisent la transgression observée sur le document numérique, et pourquoi les facteurs externes qui se reportent aux actions humaines peuvent avoir des implications sur les phénomènes de falsifiabilité.

3.2. FORMES D'ILLÉGALITÉS SUR LE DOCUMENT NUMÉRIQUE

L'inspiration de toutes sociétés est le respect des règles et des normes morales et sociales (Zouhair, 2006). Elles sont relatives à la manière de se comporter dans la société en tenant compte de ses prescriptions et en adoptant le bien et évitant le mal. L'existence de prescriptions suppose l'existence d'écarts de comportements et de pratiques irrégulières qui peuvent être volontaires ou non, individuels ou collectifs. Une telle réflexion sous-entend que l'humain peut être guidé sociologiquement et anthropologiquement par un comportement déviant. Ce comportement transgressif rentre dans la « nature humaine » (Erhard, 2011) et fait de lui un individu imparfait et censé se situer hors des limites établies par la société. Jacques Ellul (2013, p. 153), dans la compréhension de cette situation, déclare que « la transgression est facteur de vie et d'évolution de la société », dans la mesure où elle permet à la société de se remettre en question tout en s'alignant aux transformations provoquées par l'évolution rapide de la

technique en vue de contrecarrer la transgression. Comme facteur de vie, les transgressions peuvent être culturelles, sociales, politiques, économiques ou juridiques.

Le numérique joue un rôle déterminant dans la représentation du document sous forme d'artéfacts (Zacklad, 2014) complexes et instables. Cette instabilité se mesure au niveau de ses différentes formes et de ses contours, tout comme dans son fond, et elle peut entraîner des conséquences sur le document numérique. Plusieurs actions peuvent être intentées pour modifier le document numérique. Ces actions découlent souvent de la combinaison d'actions technologiques et d'actions humaines.

L'analyse des impacts du numérique sur le document se fera par rapport aux transgressions qui se déclinent généralement en fraudes et particulièrement en falsification, en contrefaçon et en manipulation résultant de faux observés sur le document numérique.

On retiendra « l'examen de la notion de transgression à la sphère de la moralité et de l'anthropologie, sans pour autant nier l'existence de ses dimensions sociales et religieuses [...], juridiques ou politiques » (Ricot, 2010). Nous nous alignons sur sa pensée en essayant de voir comment la transgression est comprise à travers les disciplines, et nous allons au-delà, comme soutiennent Sueur et Richard (2013) et Lépront (2020), pour l'analyser non pas uniquement dans le sens de fraudes ou de limites, mais pour comprendre pourquoi on y recourt.

3.2.1. La transgression

Étymologiquement la transgression est formée de trans- et gradere et provient du latin *transgressus* signifiant, selon le CNRTL³⁹, « traverser, franchir, dépasser, excéder la mesure ». Sous cet aspect, la transgression fait allusion à la notion de mouvement se rapportant à des éléments physiques dépassant des limites physiques préalablement définies. Reportée au cadre socioanthropologique, elle se comprend comme étant le bouleversement de normes sociales (Henry, 2015) et de la légitimité (Kant) dans la mesure où la transgression transperce les lois établies par la société. La transgression peut se décliner sous différents angles et elle est différemment appréciée selon qu'on est en ethnologie, en psychanalyse, en philosophie, en psychologie, en droit, en anthropologie (Pesqueux, 2010) et récemment en sciences de l'information et de la communication. Ce qui explique sa vaste étendue.

³⁹ Transgresser. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/transgresser>

3.2.1.1. Transgression : vision sociologique

La question de la limite reste déterminante dans la compréhension, dans l'évaluation et dans la caractérisation de la transgression (Estellon, 2005). Selon Claude-Alphonse Valson (1826-1901) « La limite s'impose à nous (humain), partout et toujours, il n'est rien à quoi l'homme puisse moins échapper. Il la rencontre dans l'étroite prison de son corps, dans les obscurités de son intelligence, dans l'impuissance de sa volonté ». À ce titre, elle demeure un phénomène inhérent à la vie de l'humain, car elle s'insurge totalement et de tout temps dans son dessein, d'autant plus que la société s'est façonnée avec des normes pour maintenir l'ordre et l'équité. En effet, l'ordre établi dans toute organisation sociale est régi par des règles ; l'existence de limites cadre l'action sociale dans des bornes à ne pas franchir. Dans ce cadre, Van De Kerchove (2013) évoque la transgression par rapport à la norme ou à la morale à respecter, à la déviance, à l'illégalité, à la violation, ou à la triche. La transgression est la limite à ne pas dépasser, elle s'accomplit dans la dynamique de l'action sociale. Autrement dit, la transgression symbolise le franchissement des limites. Elle est liée à des écarts de conduites et de comportements (Lépront, 2020, p.10) et elle se concrétise par la pratique et l'action. La mise en place de bornes pour limiter les pratiques et les actions, déjà complexe à situer, explique dans une certaine mesure les différentes compréhensions de la limite. En ethnologie, transgression fait référence au tabou qui cadre les relations dans le couple (Claude Janin, 2009). Le tabou inscrit une limite fondée sur les croyances dans le respect de l'intimité. Dans cette conception, la transgression serait un phénomène culturel. Elle est circonscrite dans le temps et dans l'espace et s'aligne sur une situation de fait. Sueur (2013, p.654) considère que la limite est localisée en déclarant : « Tout ce qui est dedans n'est pas ailleurs ou dehors et inversement ». Dans la même lancée, Vidal (2012, p.9) soutient que la limite sociale est construite autour de « croyances, de rituels et de valeurs basées sur des faits et choses » qui déterminent les normes sociales. Pour Mathelet (2011, p.727), la norme sociale est observée à partir d'une association complémentaire entre un milieu social défini et une conduite sociale particulière structurée dans une logique de relation sociale univoque. Dans cette dimension, les normes sociales ne sont pas « universelles » ni « totalisantes » (Lévy, 1996) ; d'autant plus qu'« elles ne sont pas de même nature ou ne s'y superposent jamais totalement » (Sirinelli, 2007, p. 8). Dans un autre registre, l'évolution sociale provoquée par la postmodernité (Cova Bernard, 2015 ; Robert, 2018) et la révolution numérique (Jarrige François, 2015) ont entraîné de profondes mutations sur les plans culturel, politique, économique et social. Sur le plan social et sociétal, les répercussions de telles mutations se sont signalées à travers des comportements nouveaux et des pratiques nouvelles

amenant à la dissolution des certaines sociétés (Robert, 2018). L'émancipation des femmes (Deploige, 1902) en est un exemple. En l'espace d'un siècle, on a observé des transformations radicales des mentalités. Elles se symbolisent à travers des pratiques comportementales nouvelles qui s'observent par la banalisation de certains principes jadis infranchissables liés aux valeurs éthiques et morales au-delà de la liberté. Ce phénomène s'explique d'une part, par l'intégration des femmes à la vie active avec ses corollaires, et d'autre part, par la volonté de s'affranchir en brisant les tabous et en brisant certaines règles sociales. L'acceptation commune d'un tel changement explique la variation de la limite morale qui s'appuie à son tour sur l'acceptation commune de ce qui caractérise l'éthique. L'acceptation ou non de l'acte de transgression est déterminée par la valeur attribuée à la règle en jeu (Guy Haarscher, 2013). Cette valeur mise en jeu a un soubassement culturel et parfois politique qui se traduit par des valeurs éthiques adoptées par chaque société. Or, ces deux aspects sont relatifs à nos perceptions et à nos acceptations de la morale. Ils sont intrinsèquement liés aux aspects socioanthropologiques. Au demeurant, la limite peut prendre diverses significations et interprétations compte tenu à la fois des circonstances et de sa signification dans le temps et dans l'espace.

Dans les dimensions freudiennes du désir, fantasme, jouissance, pulsion, comme l'entend Silvia (2008), la notion de transgression n'est pas prise en compte comme étant un non-respect d'un ordre établi. Elle est assimilée à la liberté dans la mesure où elle s'opère, s'insère et s'exprime dans la nature animale de l'humain. En ce sens, la liberté est admise comme déplaçant ainsi les champs des limites (Sueur, 2013). Dans cet ordre d'idée, Silvia (2012) rejoint Georges Bataille (1987), pour qui la transgression ne peut pas être assimilée à un ordre bouleversé dans la mesure où elle renvoie à l'épanouissement, à des moments de déconnexion de la réalité et du « réel » (Tobias André, 2019) guidés par le « désir » (Silvia, 2005). Le point focal de leurs pensées se comprend au sens où la limite ou le cadre normatif est inexistant. Dans leur compréhension, l'absence de relation entre limite et transgression (Diogo Sardinha, 2005) fait que l'acte transgressif n'apparaît pas comme un signe de désordre, mais il est interprété comme une situation qui répond à l'ordre naturel de l'humain. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est considéré comme une situation naturelle qui lui est imposée par des lois et des règles. La règle est perçue comme « une prescription d'ordre moral, intellectuel s'appliquant à la conduite » (De Terssac, 2003, p. 11). Dans l'entendement de Leslie Lépront (2013), l'acte transgressif ne se cadre pas uniquement entre *bien et mal*, mais il incombe de comprendre son origine et son sens pour mieux l'analyser et le situer. Sous cet angle, la

transgression se situe dans une approche à l'intersection de la philosophie, de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie dans la mesure où elle ne se réduit pas seulement à la répression.

3.2.1.2. Transgressions et normes en droit

Sur le plan juridique, la transgression est située par rapport à l'écart à la norme. Pour Kelsen (1963), la norme est relative aux considérations attribuées aux règles de droit. Selon lui, la règle de droit, en plus d'être positive, c'est-à-dire émise par une autorité compétente, est assignée à l'État. Elle a un élément matériel marqué par l'existence de dispositif qui sanctionne l'écart à la norme. Elle doit être valable et efficace et elle exclut toutes considérations d'ordre éthique, sociologique, psychologique, politique ou religieux dans l'engagement du droit positif. À cet effet, les normes sur le plan juridique peuvent être entendues comme des règles qui ne doivent pas être violées (Pires (1979, p. 29). Les normes dictent les règles de conduite et de savoir-vivre. Ainsi elles se situent dans l'action « prescrite ou interdite » (Faustine Régner, 2006, p. 2). Elle définit la norme dans le sens de la conformité à une règle et la transgression est insérée dans la sphère du « mal » ou du « négatif » (Sabot, 2020). Elle s'intègre dans le domaine de la répression au moment où elle est comprise comme « toute action contraire au devoir » (Kant 1855). Dans cette logique, le devoir fait référence à une obligation imposée par la règle qui ouvre un large éventail de contraintes pour contrecarrer toutes les formes d'actions illicites. Au contraire de Kelsen, Carl Schmitt (1922) suppose que l'efficacité et la validité d'une norme ne reposent pas uniquement sur du droit positif qui exclut toute autre approche, mais elles doivent tenir compte des points de vue sociologique, psychologique ou philosophique. Ces derniers s'appuient sur des aspects sociaux qui reposent sur un ensemble de faits et de contextes sociologiques qui se rapportent aux règles lesquelles orientent les comportements des acteurs ou des groupes sociaux (Valade, 2003). Leur position est contraire à celle de Faustine Régner (2006, p.2) puisqu'elle considère les normes comme des bornes qui règlementent les actions et modes de comportements dans une société. À partir de cette antinomie, nous pouvons déduire que la norme est variable suivant sa compréhension et son interprétation. Pour montrer les formes qu'elle peut prendre, Gudrun Ledegen (2013), dans la logique de Moreau et de Baggioni (1997, p 217), fait une typologie des normes suivant une approche sociolinguistique dans laquelle elle les classe en normes objectives, descriptives, prescriptives, subjectives et fantasmées. Le degré de diversité des normes est observé à travers leur définition. Chaque norme renvoie à un cadre déterminé suivant la valeur sémantique du concept dont la

compréhension et le niveau d'acceptation sont aléatoires selon que l'on se situe dans un domaine spécifique. Cette situation procure à l'application des normes une certaine flexibilité. Cependant dans leurs quintessences, elles sont assimilées à des règles de conduite à respecter, relatives à la morale. Le Juridictionnaire (2018, p. 956) analyse la norme en termes d'action fondée sur une transgression circonstanciée. Il considère cette dernière comme une transgression indirecte, c'est-à-dire relative à des situations souvent fortuites, expliquées socialement même si elles découlent de pratiques individuelles (Schweitzer et Puig-Vergès, 2008 p. 858) qui engagent la responsabilité personnelle (Philippe Salvage, 2016). Dans le cadre de notre recherche, la transgression circonstanciée peut être comprise comme reliée à des circonstances qui favoriseraient la falsification du document numérique. Elle favorise la création de nouveaux contenus.

Falsification, contrefaçon, manipulation, faux observés sur le document sont des pratiques qu'on peut ranger dans le grand registre des fraudes.

3.2.2. Les fraudes

De prime abord, la fraude est assimilée à une forme de non-respect des règles ou des normes établies. Elle est diversement appréciée selon le contexte et le domaine disciplinaire. Elle touche plusieurs domaines que l'on soit en sociologie (Nadia Joubert, 2009), (Charles Bellemare, Bernard Fortin, Nadia Joubert et al., 2012), en économie (Lefèbvre Mathieu, Pestieau Pierre, Riedl Arno et al., 2013), (Lefrancq Stéphane, 2009), en politique (Nathalie Dompnier, 2007), en sciences « dures » (Alain Prochiantz, 2013), (Girolamo Ramunni, 2006), (Nicolas Chevassus-Au-Louis, 2016), (Serge Gwirth, JennekeChristiaens, 2015), en philosophie (Jean-François Raguét, 2006), en médecine (Sophie Chauveau, 2007), (Barde, Peiffer-Smadja, De la Blanchardière, 2020), en administration (Le Maux, Smaili, Ben Amar, 2013), (Beneish M.D. 1997) en droit (Naudin Christophe, 2015).

La fraude découle d'un phénomène comportemental (Lefèbvre et al., 2013). C'est un phénomène social déclenché par le faux (Chabin, 2012), par le mensonge (Léon Lopez Patricia, 2004), par la falsification (Emmanuel Poisson, 2010), par la contrefaçon (Pascal Mongne, 2018), par la manipulation (Jean-François Dortier, 2016). Selon Rolande Bonnain-Dulon (2007, p. 183), toutes ces formes de transgressions (faux, mensonge, contrefaçon, manipulation, falsification) sont des déclinaisons de la fraude. Elles constituent leur acte matériel qui est un élément constitutif de l'infraction. En même temps la fraude est le centre autour duquel

gravitent ces différentes formes d'actes illicites. Elle peut être considérée comme l'acte déclencheur de la trajectoire menant vers ces formes de transgressions. Selon le dictionnaire encyclopédique le Trésor de la langue française informatisé (TFLI) la fraude est l'« action de tromper, d'abuser autrui en contrevenant aux règlements, d'employer la ruse pour le mystifier ». Sous cet aspect, la fraude est un acte malhonnête (Le Maux, Smaili, Walid, 2013, p.75) qui se situe entre l'utilisation de moyens et celle de procédés pour faire croire à la légalité de l'action posée. D'ores et déjà, elle est au carrefour de la volonté d'accomplir l'action dans la tricherie. En amont, elle est guidée par la résolution d'agir et en aval par la volonté de dissimulation. En s'appuyant sur l'analyse de Hamimaz Rachid (1995, p. 879), dans sa classification des fraudes dans le domaine industriel, il fait ressortir différents types de fraudes. Il considère que les fraudes découlent de la falsification et se caractérisent par « les actions(s) ou stratégie(s) de fraudes observables [...] ayant au moins trois significations :

- la fraude intentionnelle qui se manifeste par des réponses à des contraintes exogènes, subies, qui ne laissent pas de choix à l'acteur (fraude contrainte) ;

- la fraude en tant que manœuvre “active” dans un tissu de contraintes, c'est-à-dire que l'acteur est non seulement “conditionné” par celles-ci, mais qu'il essaie également de saisir toutes les occasions nouvelles que lui offrent à la fois la contrainte et les moyens d'y échapper ou de la contourner (stratégies de fraudes dans la contrainte) ;

- le troisième type de fraude, forme ultime du second, deviendrait la stratégie, la finalité dans un environnement où il est un enjeu de la concurrence (fraude stratégie) ».

Notre objectif est de l'analyser dans une approche socioanthropologique. C'est pourquoi nous prospecterons surtout certains domaines disciplinaires comme les SIC. Pour cadrer notre recherche, nous nous limiterons à analyser la fraude sous la forme des concepts faux, falsification et manipulation. De manière générale, la fraude est contraire à l'éthique. À l'ère du numérique, elle a pris de nouvelles formes et d'autres dimensions. En sciences et techniques de l'information et de la communication, elle est communément désignée « fraude informatique ».

3.2.3. Le faux

Selon le CNRTL⁴⁰, le faux s'oppose à la réalité, il est ce qui manque d'exactitude, de justesse. Le faux selon l'article 441-1⁴¹ du Code pénal est défini comme : « toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». Poisson (2010, p. 6) ajoute que « le faux est assimilé à une tromperie délibérée » et peut avoir à la fois plusieurs objets et se rencontrer dans plusieurs domaines : historique, économique, social, politique, religieux et anthropologique. Parallèlement aux différents domaines qu'il touche, il peut être considéré comme un écart de conduite et il peut être compris de différentes façons. Pour caractériser le faux, Jahiel Ruffier-Méray (2008, p. 2) fait une typologie des faux qu'on pourrait adopter dans notre contexte dans la mesure où elle donne différentes compréhensions du faux. Elle distingue les faux en fonction de leurs objets, de leurs caractéristiques ou de leurs finalités. Elle définit d'abord le faux comme ce qui est « erroné, inexact, non conforme à la réalité mais accompli de bonne foi » en faisant allusion aux fausses notes musicales. Ensuite, le faux est ce qui est « contraire à la vérité dans une intention délibérée de tromper, en déformant la réalité » en vue d'acquérir un droit non justifié. Le faux peut aussi être compris comme étant ce qui est falsifié, ce qui est frauduleusement fabriqué ou imité. Quant à Chabin (2012), elle fait une typologie du faux sur le document qu'elle qualifie de « Forgeries, falsifications et faux sincères ». Toutes ces typologies seront analysées concomitamment tout au long de notre recherche. Elles seront déterminantes pour classer les faux.

3.2.3.1. Différents types de faux

Étant entendu que nous étudions le faux sur le document, il nous semble primordial de rappeler ce qu'est un document. Nous utilisons le terme « document » dans le sens de André Tricot, Julie Lemarié et Gilles Sahut (2016, p.17), complété par Salaün (2006). Pour les premiers auteurs, le « document est un objet qui porte des inscriptions ou non, qui a été conçu comme un document et qui est perçu comme tel : il porte une intention communicative et une intention mnésique qui sont reconnues comme telles par les usages du document ». De cette

40- La définition du faux. Disponible : <https://academie.atilf.fr/9/consulter/FAUX?options=motExact>

41- Des faux : Des atteintes à la confiance publique. In Code pénal. Disponible sur : <https://www.codes-et-lois.fr/code-penal/toc-crimes-delits-contre-nation-etat-paix-publique-atteintes-co-c8e60f5-texte-integral>. Consulté le 25/02/2018.

perception, le document relie aussi bien à l'identité du document que son contenu informationnel comme le conçoit Couzinet (2018, p. 78) dans une trilogie formée par « le support, le contenu et la valeur informative » où le « Tout » fait « Un » et constitue le document. En environnement numérique, les traces sont constituées de données numériques qui forment le document numérique (Salaün, 2006). Ces traces définissent notre identité numérique (Ertzscheid, 2013 ; Merzeau, 2009 ; Iteanu, 2008) ; dès lors, l'identité numérique est considérée comme un document numérique. En conséquence, le document est constitué de données ou d'informations inscrites en son sein, un artéfact relationnel servant à informer (Tricot, Lemarié et Sahut, 2016). Sur le plan juridique un document est faux ou : « un acte constitue un faux lorsqu'il a été fabriqué ou modifié, soit que le faussaire ait cherché à établir la preuve d'un événement qui ne s'est pas produit, soit qu'il ait entendu par ce moyen, se constituer à lui-même la preuve d'un droit ou un avantage destiné à être opposé aux autres parties [...]»⁴². De cette conception nous pouvons déduire trois éléments interdépendants du faux que nous trouverons dans les définitions du faux de Jahiel Ruffier-Méray (2008) : d'abord la volonté « de fabriquer ou de modifier » qu'elle appelle la falsification, ensuite l'intention de présenter « un acte erroné et inexact » dans la volonté délibérée de tromper et enfin ce qui est « contraire ou non conforme à la réalité » dans le but de tirer profit des droits dont on ne dispose pas.

Pour analyser le faux, il nous revient de reconsidérer le vrai et le faux à partir d'une triple analyse lexicophilosophique, mais aussi juridique en commençant par la logique mathématique, pour mieux distinguer le « vrai », le « faux », « le vrai faux » et le « faux vrai ». Nous nous appuyerons sur le carré sémiotique de Greimas et de Rastier (1968)⁴³ et sur l'aspect philosophique du principe de l'alètheia (ἀλήθεια)⁴⁴. Une telle approche repose sur les réflexions de Bonnet, Grand-Clément et Payen (2013), à partir de ce qu'ils appellent des programmes ou régimes de vérité. Pour eux l'antonymie permet de distinguer les termes et de mieux les comprendre. Nous nous situons dans le prolongement de leur réflexion sur *le vrai et le faux* qui « dessinent une configuration complexe, nullement réductible à un diptyque où seuls le vrai et

42- La définition du faux. Disponible : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/faux.php>

43-Développé par Greimas et Rastier (1968), le carré sémiotique peut être défini comme le produit de l'articulation logique d'une opposition donnée. Le carré sémiotique permet en effet de raffiner les analyses par oppositions en faisant passer le nombre de classes analytiques découlant d'une opposition donnée de deux (par exemple, vie/mort) à quatre (par exemple, vie : un nouveau-né, mort : un cadavre, vie et mort : un mort-vivant, ni vie ni mort : un ange), à huit voire à dix.

44-Définition tirée de « philosciences.com » Dans la Grèce ancienne, le mot *alètheia* (ἀλήθεια) désignait le sens dispensé par les personnes investies d'une autorité, telles que les aèdes, devins, prêtres ou rois, et plus généralement les « Maîtres de vérité ». Il fait référence à la vérité. Le contraire de l'*alètheia* n'est pas le faux ou le mensonge, mais le caché, l'oubli, ce qui est dans l'ombre (par opposition à la lumière). La déesse *Léthé* étant la déesse de l'oubli, pour la contrer, il fallait énoncer et mettre en lumière ce qui devait être su de tous.

le faux trouveraient leur place» (ibid.) ; le vrai et le faux peuvent se configurer de telle sorte qu'ils tendent vers la réalité ou son contraire. Cette complexité de l'analyse du faux et du vrai est relatée par Laurent Feller (2010, p.2) qui fait référence à la falsification de sources en déclarant :

« Les sources peuvent être manipulées de toute sorte de façons. Un document peut être original et authentique et, en même temps, n'être pas sincère dans son contenu. Il peut également être parfaitement faux, mais contenir des informations véridiques et fiables : même en histoire, il existe un "mentir vrai" qui oblige à la plus grande cautèle ».

En mathématiques, une démonstration géométrique suit une démarche où la logique et le raisonnement permettent d'arriver à une conclusion vérifiable et vraie. Par exemple, dans un quadrilatère si les deux côtés consécutifs égaux et forment un angle droit (90°) on en déduit logiquement que c'est un carré. Dans cet ordre de raisonnement si on se réfère à la tautologie ou loi logique définie comme étant « une proposition composée qui est vraie quelles que soient les valeurs de vérité des propositions simples qui la composent », le faux est exclu. Dans un pareil contexte, la vérification des résultats renvoie à la vérité, car, quelle que soit la valeur du paramètre, l'hypothèse de départ est vérifiée. Tel est le cas quand on considère que « le vrai » est la vérité.

Figure 4 : Tableaux 1 et 2 : Logique tautologie : tables de vérité

Tableau 1

Pour démontrer qu'une proposition composée est une tautologie, on construit sa table de vérité et on constate que la dernière colonne est formée uniquement de V .

Par exemple, les propositions

$$\begin{aligned} &\neg(\neg p) \Leftrightarrow p \\ &\neg(p \wedge \neg p) \\ (p \wedge q) &\Leftrightarrow (q \wedge p) \\ (p \vee q) &\Leftrightarrow (q \vee p) \end{aligned}$$

Les propositions

$$\begin{aligned} &\neg(\neg p) \Leftrightarrow p \\ &\neg(p \wedge \neg p) \\ (p \wedge q) &\Leftrightarrow (q \wedge p) \\ (p \vee q) &\Leftrightarrow (q \vee p) \end{aligned}$$

sont des tautologies.

On remarque que la colonne correspondante dans les tables de vérité est constituée uniquement de V :

| p | $\neg p$ | $\neg(\neg p)$ | $\neg(\neg p) \Leftrightarrow p$ | $p \wedge \neg p$ | $\neg(p \wedge \neg p)$ |
|-----|----------|----------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------|
| V | F | V | V | F | V |
| F | V | F | V | F | V |

Source : L'Analyse factorielle discriminante (AFD): Cours de mathématiques. Tautologie ou loi logique. Université catholique de Louvain. Disponible sur : <https://www.afd.be/index.php>

Tableau 2

| p | q | $p \wedge q$ | $q \wedge p$ | $(p \wedge q) \Leftrightarrow (q \wedge p)$ |
|-----|-----|--------------|--------------|---|
| V | V | V | V | V |
| V | F | F | F | V |
| F | V | F | F | V |
| F | F | F | F | V |

| p | q | $p \vee q$ | $q \vee p$ | $(p \vee q) \Leftrightarrow (q \vee p)$ |
|-----|-----|------------|------------|---|
| V | V | V | V | V |
| V | F | V | V | V |
| F | V | V | V | V |
| F | F | F | F | V |

Source : L'Analyse factorielle discriminante (AFD) : Cours de mathématiques. Tautologie ou loi logique. Université catholique de Louvain. Disponible sur : <https://www.afd.be/index.php>

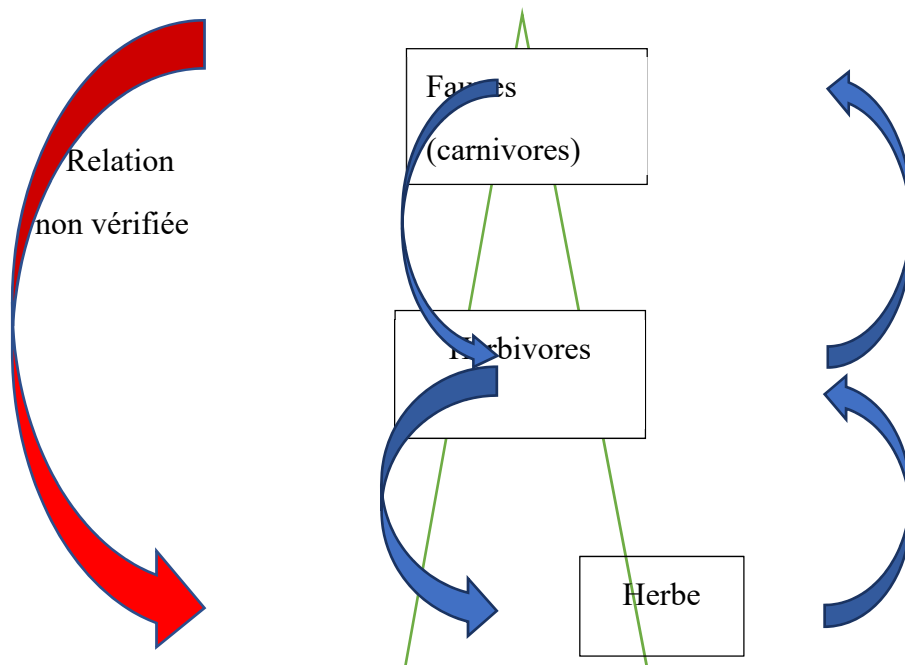
Premier cas : le vrai

Si on se rapporte à l'établissement d'un document administratif, carte nationale d'identité par exemple, cette pièce est établie à partir d'un acte de registre de naissance. Si cet acte est authentique avec tous ses paramètres Prénom(s) et nom, filiations, numéro de registre de naissance, date et lieu de naissance, la pièce d'identité établie à partir de ces données est vraie. Les documents administratifs qui seront établis, par exemple le passeport à partir de la pièce d'identité, seront aussi considérés comme vrais. Ceci implique une relation de vérité entre l'acte de naissance et le passeport. Il peut arriver que cette relation ne soit pas vérifiée. La table de vérité ci-dessus (tableau 2) en est une illustration. La démonstration faite à partir de celle-ci montre que le vrai est avéré.

Deuxième cas : le faux

Si on se réfère à une autre sphère comme l'environnement biologique, la forêt par exemple, l'ordre naturel de la vie veut que l'herbe soit mangée par les herbivores qui à leur tour sont dévorés par les fauves. Les mangeurs des mangeurs de l'herbe ne mangent pas de l'herbe. À ce niveau on dira qu'il n'existe pas d'interconnexion parfaite entre le premier élément et le dernier. L'interconnexion est alors fautive ; alors, à tout point de vue, on a affaire à un faux. Dans ce cas de figure, le faux est caractérisé. Un document est faux dans sa globalité s'il est issu d'un autre faux document établi par un faussaire ou produit directement sur la base d'information inexistante. Ce dernier type de faux est généralement le plus observé dans le domaine des arts plastiques ; selon Fred Guzda (2016, p.153), ces faux sont appelés « l'art du faux-semblant et de la tromperie ». En effet les copies réalisées ne sont en aucun cas le document original même si leur ressemblance à l'original est si grande qu'il est difficile de distinguer l'original et sa copie. Ces types de documents établis avec pour objectif la tromperie sont matériellement des faux. Ce que confirme Chabin (2012) en qualifiant les forgeries comme étant des documents créés de toutes pièces dans le but de « tromper ». En effet dans le but d'obtenir un permis de conduire, monsieur X n'ayant pas les qualités requises pour obtenir ce document administratif se voit proposer par Y, agent administratif ou assimilé, la possibilité de lui en établir un, moyennant une certaine somme d'argent. Cet acte illégal est doublement répréhensible, d'autant plus que le document établi porte un numéro fictif non répertorié dans les registres de ce service ; d'autre part le porteur est souvent non qualifié pour faire valoir le droit de s'en servir. Cet individu peut être un danger public, car il ne peut pas avoir la base nécessaire comme connaître le Code de la route, par exemple. Ce document créé de toutes pièces ne contient aucune information authentique et il est établi sur la base de faux. À ce niveau, le document est dans sa globalité imprégné de faux.

Figure 5 : relation inclusion entre les éléments



Source : personnelle : Figure de relation d'inclusion qui n'est pas toujours vraie

Commentaire : Toutes les relations sont vraies, sauf celle mettant en liaison fauve et herbe.

Troisième cas : le vrai faux

Le Larousse considère le « vrai faux » : comme étant « le document établi par une autorité administrative compétente, mais portant une fausse identité ». Nous entendons par fausse identité toutes informations ou données ne coïncidant pas avec l'objet ou l'individu décrit. On appelle ce document un vrai faux, car il est légitimé par la procédure, mais faux par les données présentées. En se reportant au document administratif, toujours en prenant l'exemple de l'acte de registre de naissance avec toutes ses données authentiques, on peut à partir de ce document avoir des faux en fonction de certains paramètres. Un acte de registre de naissance peut tenir compte d'une déclaration de naissance tardive en situant la naissance au

1^{er} janvier de l'année déclarée ; ce document ne pouvant pas établir l'âge précis de son propriétaire, est-ce un vrai acte ? Authentique peut-être, mais faux dans son essence ; cette caractéristique sera observée sur tous les documents qui en découlent. Dans ce cas de figure, nous considérons que ce document a une part de vérité d'autant plus qu'il est légitimité par la procédure, par l'autorité administrative. Mais dans d'autres situations, la date déclarée est par exemple celle d'un enfant décédé précédemment. L'acte de naissance est alors un document authentique administrativement, mais illégal sur le plan judiciaire, car il est obtenu soit à partir d'un faux document soit à partir d'un document ne correspondant pas à la réalité qu'il prétend. À titre d'exemple, Leveleux-Teixeira (2018) fait valoir l'existence d'un faux, mais qui ne rend pas le document invalide même si le notaire a commis un faux dans la pratique, mais un faux qui n'existe pas dans la procédure. À cet effet, il note « si un instrument est nul, même s'il a été confectionné par un notaire, le notaire n'en est pas faussaire pour autant ; il ne doit donc pas être puni pour faux, dès lors qu'il a écrit son instrument de manière appropriée et véridique, même si c'est aussi de manière invalide ». Dans la configuration, on peut dire qu'il y a une part de vérité même si en amont il y a l'existence d'un faux. Ces types de documents, Chabin (2012) les appelle : « Les faux sincères ». Elle les considère comme du faux et usage de faux. Elle explique que ces derniers sont des documents établis par d'autres que leurs auteurs présumés et/ou à une autre date, mais qu'ils correspondent néanmoins aux intentions véritables de l'auteur. La caractéristique principale de cette situation est que ce n'est pas une volonté de faire du faux.

Figure 6 : contrevérité de la logique, tautologie

Tableau 3

La proposition $((P \wedge Q) \vee R) \Leftrightarrow (P \wedge (Q \vee R))$ n'est pas une tautologie car quand on regarde les tables de vérité, on remarque que la dernière colonne n'est pas composée uniquement de V. Cette affirmation est donc vraie ou fausse selon les valeurs de vérité des différentes propositions qui la composent.

| P | Q | R | $P \wedge Q$ | $(P \wedge Q) \vee R$ | $Q \vee R$ | $P \wedge (Q \vee R)$ | $((P \wedge Q) \vee R) \Leftrightarrow (P \wedge (Q \vee R))$ |
|---|---|---|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|---|
| V | V | V | V | V | V | V | V |
| V | V | F | V | V | V | V | V |
| V | F | V | F | V | V | V | V |
| V | F | F | F | F | F | F | V |
| F | V | V | F | V | V | F | F |
| F | V | F | F | F | V | F | V |
| F | F | V | F | V | V | F | F |
| F | F | F | F | F | F | F | V |

Source : L'Analyse factorielle discriminante (AFD) : Cours de mathématiques. Tautologie ou loi logique Université catholique de Louvain. Disponible sur : <https://www.afd.be/index.php>

Quatrième cas : le faux vrai

Chabin (2012, p.46), dans la classification des faux, déclare que les falsifications ou « faux vrais » se rapportent aux modifications intentionnelles de documents existants. Ce type de faux peut se reporter sur le contenu informationnel du document ou bien sur le document en tant que support d'informations, mais rarement sur le titre. Les modifications apportées sur le document lui donnent une nouvelle identité, car souvent pour ces types de faux, les informations apposées sur le document ne le caractérisent pas. Le rajout ou le manque d'informations sur un document, qui devrait en disposer ou non, le différencie du document original et par conséquent son identité est bafouée. Toujours dans cette rubrique de faux vrai, une carte d'identité nationale peut avoir été établie sur la base d'une fausse carte d'identité professionnelle aux informations erronées ou non. Elle ne correspond ni aux normes de son établissement ni au changement de données personnelles apportées sur le document original. Elle est donc un faux puisqu'elle ne reflète pas la réalité. En premier lieu le non-respect des procédures normales de l'établissement des documents constitue un document ayant un caractère faux. En deuxième lieu les données utilisées pour l'établissement de la carte nationale d'identité sont fausses. Le faux-non faux ou faux vrai peut encore se manifester autrement : pour avoir un agrément et des justificatifs de

son voyage à l'étranger, monsieur X par l'intermédiaire d'un réseau de faussaires, se voit apposer sur son passeport le cachet de départ ou d'arrivée avec des dates fictives qui justifient sa sortie ou son entrée du territoire national alors qu'en réalité tel n'est pas le cas. Ce cas appelé faux -non faux s'explique d'une part par l'intention de frauder, et d'autre part par le fait d'apposer le timbre qui a valeur normative.

La différence principale entre un vrai faux et un faux vrai réside dans l'intention d'établir un document non authentique.

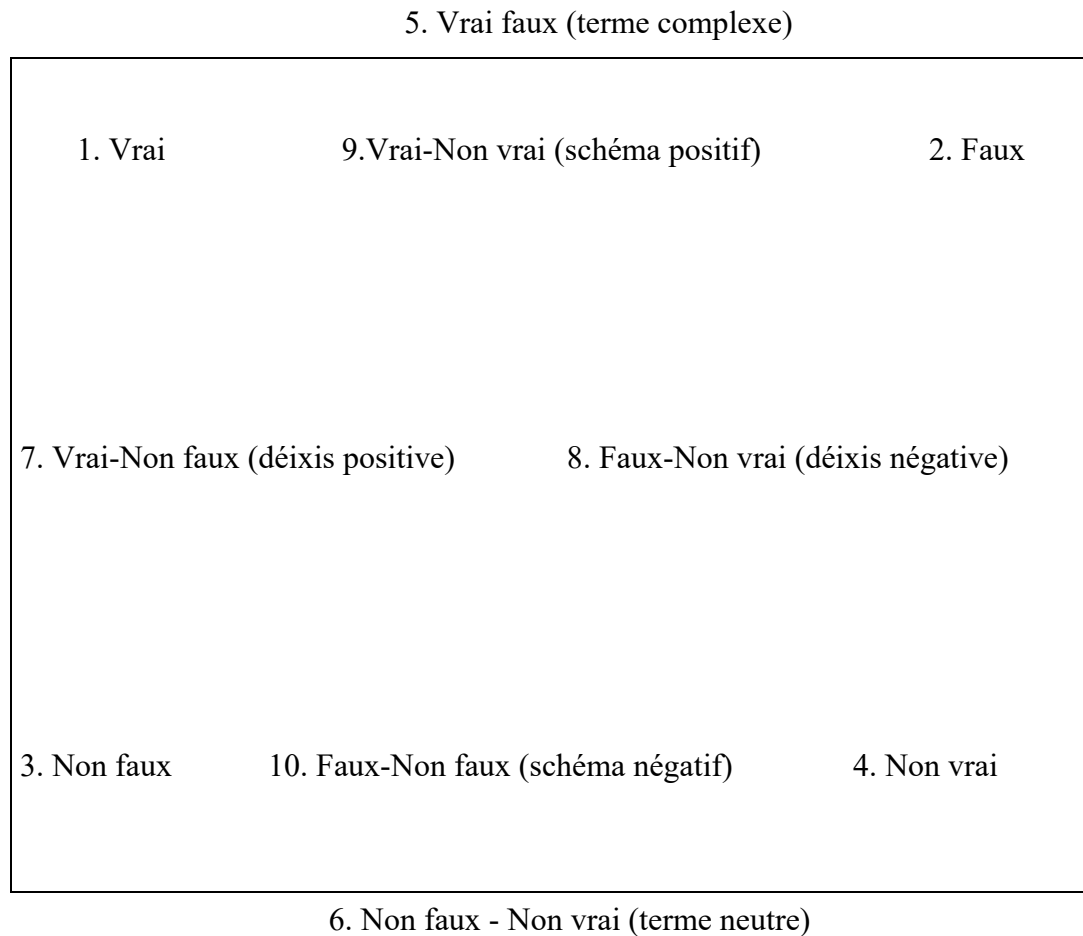
3.2.3.2. Différentes possibilités de relations entre le faux et le vrai

L'analyse des types de faux sur le document en environnement numérique révèle la facilité de manipulations favorisée par le numérique à cause de la plasticité du document numérique (Rouillard, et al., 2006). Les divers types de faux peuvent être intentionnels ou non, mais ils produisent des documents non authentiques. En effet, l'établissement d'un faux suppose la capacité de créer un autre document dont l'authenticité reste à certifier. Certains types de faux sont si bien élaborés que leur authentification est difficile. La ligne de séparation entre « vrai et faux » est si fine qu'il est problématique de la percevoir sans une analyse poussée. Cependant force est de constater que « nul crime n'est parfait », très souvent le faux est décelé.

L'adoption du carré sémiotique (Hébert, 2018) de Greimas et Rastier (1968) pourrait être un bon indicateur pour présenter les différentes combinaisons et formes de faux, de vrai ou de leurs dérivés. Son étude reposera sur une analyse lexicosémantique. En le comparant au thésaurus⁴⁵ (définition donnée par le CNRTL), le carré rend aussi compte des diverses relations (contraire, hiérarchique ou complémentaire) et significations possibles d'un terme (Denis Bertrand, 2000). En fonction de leur objet, on peut dire que le thésaurus est un outil orienté vers la recherche d'information ou de document alors que le carré sémantique est plutôt orienté vers l'analyse des différentes possibilités existantes entre les termes. Il permet de trouver une catégorie antonymique. En s'appuyant sur le carré sémiotique des termes vrai et faux, les relations suivantes sont établies. Nous l'adoptons en essayant de voir les différentes catégorisations entre faux et vrai dans les documents en rapport avec les pratiques illégales en environnement numérique.

45- Thésaurus en *Documentologie*. Dictionnaire CNRTL. Langage documentaire fondé sur une structuration hiérarchisée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance et dans lequel les notions sont représentées par des termes d'une ou plusieurs langues naturelles et les relations entre notions par des signes conventionnels` (Documentation 1985). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/th%C3%A9saurus>. Consulté le 12/11/2019.

Tableau 2 : Carré sémiotique : relation entre Vrai et Faux



Source personnelle : Tableau établi sur la base du carré sémiotique de Greimas et Rastier (1968)

L'analyse de ce carré permet de percevoir que certaines combinaisons ont été déjà établies dans le registre de la table vérité de la loi logique en mathématiques : **les points 1 ; 3 ; 7 et 9** comme le montrent les tables 1 et 2. Ils correspondent dans notre classement en fonction des situations analysées au niveau de vérité ou de justesse au cas 1.

Les points : 2, 4 et 8 correspondent dans mon classement au deuxième cas. Ils se caractérisent par un faux avéré animé de l'intention coupable. Chabin (2012) les qualifie de forgeries. La définition de faux donnée par CNRTL⁴⁶ est observée aussi au deuxième cas.

Les points 5 et 10 : vrai faux et faux non faux (faux vrai) sont plus complexes à situer. Ils correspondent dans notre classement au troisième cas.

L'analyse « des vrais faux » pour le Larousse édition, « faux sincères » pour Marie-Anne Chabin (2012) demeurent complexes à évaluer d'autant plus qu'ils sont estimés à partir du caractère « intention ». Le document est classé « vrai faux » si le caractère intentionnel manque dans l'établissement du document, il est qualifié « faux vrai » si l'intention de commettre le faux est avérée. Le problème à ce niveau est de savoir comment estimer la ligne de démarcation entre intentionnel ou non intentionnel. Il est plus simple de comprendre « les faux vrais » même s'ils se présentent comme le contraire des « vrais faux ». À ce niveau, le caractère intentionnel de commettre le délit est établi. À un autre point de vue, la complexité s'accroît s'il faut le situer par rapport à l'*alètheia*⁴⁷ où le contexte de l'oubli peut être mis en avant. À ce niveau aussi, comment s'assurer que l'oubli n'est pas déguisé ? Isnard Hélène (2014, p. 6) considère que « Secrets. Erreurs. Détournements. Falsifications. Vérité(s) sont tous liés, enchaînés, indissolublement, les uns précédant les autres (encore que pas toujours), mais tous rapportés au mensonge ». Dans un tel contexte, *le vrai faux* ou *le faux vrai* seront à tout point de vue intentionnel. En effet pour des raisons d'État ou surtout politique, par exemple si l'établissement et la distribution de cartes d'électeurs en période électorale, dans tel pays, font défaut ou retardés pour des raisons non fondées et non recevables (exemple sur le document).

Le point 6 : un document qui ne peut ni être certifié ni contredit est présenté comme neutre dans le carré sémiotique. Ce qui est rare. Avec les moyens, les techniques et les dispositifs numériques, il est toujours possible de vérifier dans la pratique l'authenticité d'un document. Nous ne prenons pas compte de ce type de document dans notre analyse, car il est rare de se trouver dans cette situation d'impasse.

46- La définition du faux. Disponible : <https://academie.atilf.fr/9/consulter/FAUX?options=motExact>

47- Définition de l'*alètheia* tirée de « philosciences.com » Dans la Grèce ancienne, le mot *alètheia* (ἀλήθεια) désignait le sens dispensé par les personnes investies d'une autorité, telles que les aèdes, devins, prêtres ou rois, et plus généralement les « Maîtres de vérité ». Il fait référence à la vérité. Le contraire de l'*alètheia* *ce qui n'est pas le faux ou le mensonge, mais le caché, l'oubli, ce qui est dans l'ombre* (par opposition à la lumière). La déesse *Léthé* étant la déesse de l'oubli, pour la contrer, il fallait énoncer et mettre en lumière ce qui devait être su de tous.

Le faux en environnement numérique est facilité par les limites de la technologie dans la conception du document.

3.2.4. Falsification, contrefaçon, manipulation

Montrer la relative implication entre contrefaçon, manipulation et falsification nous semble primordial à démontrer, d'autant plus qu'elle permet de lever l'équivoque qu'on pourrait avoir dans leur entendement. Ces concepts peuvent avoir plusieurs compréhensions suivant l'approche juridique, ou marketing (Le Roux, Thébault et Bobrie, 2015, p. 27) avec des impacts qui peuvent être psychologiques, sociaux, juridiques, éthiques (Krémer, Viot, Le Roux et al., 2008).

Dans la perspective de notre recherche, nous allons nous limiter aux éléments déterminants qui les symbolisent en restant dans leurs procédés et leurs visées pour les différencier et les lier avec le faux. Nous allons analyser la falsification autour du faux de la contrefaçon et de la manipulation dans sa dimension de vecteur de créations de nouvelles variétés de documents non authentiques. Nous ne saurons analyser tous les problèmes qu'elle crée. Nous nous concentrons sur ceux liés aux documents, prioritairement dans l'environnement numérique. Cette orientation s'explique par le fait qu'en finalité nous cherchons à comprendre, à travers une analyse socioanthropologique, les phénomènes de falsifiabilités et les impacts de la falsification sur le document et l'identité numérique. C'est ainsi qu'après avoir vu la falsification nous allons définir la contrefaçon pour terminer par la manipulation. Nous allons analyser la falsification dans la perspective de comprendre la falsifiabilité.

3.2.4.1. La falsification

La littérature sur la falsification a suscité plusieurs réflexions et elle est diversement appréciée. Son aspect épistémique la place dans un raisonnement fondé sur la logique scientifique s'appuyant sur la vérification et la validité d'une hypothèse. Joshua Andresen (2013) préconise le développement de la cognition humaine centrée entre la connaissance et la science. Il fait allusion à la réfutabilité de Popper (1956). Chalmers (1988) se pose la question « Qu'est-ce que la science? : récents développements en philosophie des sciences ». La falsification serait comprise dans le sens du discours de la méthode de Descartes (1637) où la logique scientifique est mise en avant.

La falsification peut être perçue autrement que dans sa dimension scientifique. Elle a suscité des intérêts chez certains chercheurs et dans divers domaines, entre autres, en histoire

hispanique médiévale (Charles Garcia, 2006), en histoire du peuple béguine en Belgique (Nelis Hubert, 1924), en agroalimentaire avec la falsification du vin en France de 1880-1905 (Alessandro Stanziani, 2003) en sciences du document (Chabin, 2012), en milieu pharmaceutique (Jérémy Lacharte) en économie (Galland Maxime, 2019).

Poisson (2010, p.5) déclare : « La falsification [...] minerait les fondements des sociétés contemporaines ». Il est vraisemblable que ce soit un phénomène très ancien, mais toujours à l'ordre du jour (De Saporta, 1912). Du Moyen Âge chinois, déjà en l'an 265, en passant par des généalogies truquées dans le Japon prémoderne (Guillaume Carré, 2013), la falsification a traversé les périodes. En quoi consiste-t-elle ? Quels sont ses impacts ? Au point qu'Alan Greenspan, président de la Banque mondiale, cité par Béaur, Bonin et Lemerancier (2007), déclare en 2002 que « la falsification et la fraude détruisent le capitalisme et la liberté [...], les fondements de notre société ».

Selon le dictionnaire Grand Larousse de la langue française⁴⁸, la falsification est dérivée du verbe falsifier, qui signifie au premier sens : « action d'altérer volontairement quelque chose en vue de tromper », au deuxième sens, elle est l'action « altérer, dénaturer un écrit, un document, dans le dessein de tromper ». Pour le dictionnaire de l'Académie française 1^{re} édition (1694)⁴⁹ falsifier signifie : « contrefaire quelque chose, comme l'écriture, le sceau, le cachet de quelqu'un avec l'intention de tromper ». En comparant les définitions des deux dictionnaires, il ressort dans l'action de falsifier l'existence irrémédiable de la volonté de tromper, ce que conforte De Saporta (1912) dans son analyse entre la fraude qu'il rapproche surtout au plan économique, et la falsification qu'il met en relation avec le mensonge dans l'intention de tromper en changeant l'aspect originel de la matière. Telle que considérée, l'action de falsifier est un acte incombant la responsabilité personnelle qui s'inscrit dans la pratique de faux (Pailler et Casilli, 2015). Dans le même sens, Laurent Feller (2010, p. 6) déclare que « les falsifications ont pour objet aussi d'altérer la réalité actuelle, ou de la présenter différemment ». En plus de situer la falsification par rapport au faux, il montre qu'elle peut impacter plusieurs domaines : archivistique (par les objets trouvés lors des fouilles archéologiques), économique (par la manipulation monétaire), social (sur l'ordre et la cohésion) et même moral, car il considère que la falsification par apposition au faux touche aux problèmes liés à la vie morale dans la mesure

48 - Grand Larousse de la langue française, volume 3, p 1832. Disponible sur : <http://micmap.org/dicfro/search/grand-larousse/falsification>. Consulté le 13/02/2019.

49- <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F0152>

où les pratiques qui en découlent n'ont pas forcément un soubassement éthique. Du fait de son caractère substantiellement destiné à la tromperie et délibérément, elle est menée à des fins personnelles afin de profiter d'une situation dont on n'a pas le droit. Elle serait qualifiée d'infraction pénale d'autant plus que dans sa substance elle est classée dans les fraudes (Bruzi, 2014).

La falsification dans sa compréhension serait un fait social d'autant plus qu'elle vise à satisfaire une demande sociale, elle nécessite pour son élaboration une forte expertise (Poisson, 2010). Cependant, elle s'affiche dans la volonté de tromper (Ambroise-Castérot Coralie, 2020) qui peut s'observer sur les plans économiques, techniques, sociétaux, administratifs politiques, informationnels, juridiques où ses impacts se font sentir.

Le Juridictionnaire (2018, p.1254)⁵⁰ précise que « Toute falsification d'un produit par exemple implique le recours à une manipulation ou à un traitement illicite ou non conforme à la réglementation en vigueur de nature à altérer la constitution physique ». Les caractères illicites et non conformes à la réglementation rendent la falsification délictueuse. En effet, elle n'est pas de l'ordre de la passivité, elle s'inscrit dans la commission d'action, dans la logique d'une décision prise en pleine conscience et en connaissance de cause en fonction de notre personnalité, de notre intention ou de notre opinion (Joule, Beauvois et Deschamps, 1987). En l'intégrant dans une approche socioanthropologique à travers l'action (Daval, 1981), la falsification vise l'altération de la vérité par quelque moyen que ce soit (l'article 444-1 du Code pénal français) dont l'accomplissement résulte d'un comportement intentionnel.

3.2.4.2. La contrefaçon

De ses origines latines, le verbe contrefaire (contrafacere) veut dire reproduire en imitant une chose. Selon Corine Maitte (2015), la contrefaçon au XV^e siècle n'avait rien de négatif, car elle se rapporte à la religion et au moral en faisant référence à une personne modèle. Jusqu'à ce niveau, elle n'est pas répréhensible (Remiche et Cassiers, 2009). Elle prend la forme d'une infraction si l'acte produit a pour objectif de frauder comme l'estime le Bureau de la traduction linguistique canadien⁵¹. Ce dernier l'entend comme étant l'imitation frauduleuse ou de la

50- PICOTTE Jacques. Université de Moncton. Centre de traduction et de terminologie juridiques, et université de Moncton. Faculté de droit. *Juridictionnaire : recueil des difficultés et des ressources du français juridique*. Université Moncton, 2018. Disponible sur : <http://www.ctj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>. Consulté le 14/02/2020.

51-Contrefaçon / contrefaction / contrefaire / contrefaisant, ante / falsification / falsifier / fausser / faux. Disponiblesur :https://www.btb.termiumpplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/indexfra.html?lang=fra&lettr=indx_catlog_f&page=9P-q_-ce3Y6A.html#zz9P-q_-ce3Y6A_4.v . Consulté le 22/11/2019.

fabrication illicite d'un objet au préjudice de son propriétaire ou du titulaire d'un droit de propriété sur celui-ci. Autrement dit, elle est considérée comme étant un procédé frauduleux qui porte atteinte « à un droit de la propriété intellectuelle » (Maitre et Perrino, 2007, p.1). Certes le caractère frauduleux est noté comme presque dans toutes les transgressions, mais à ce niveau, elle revêt une activité intellectuelle et créative (De Bouchony et Baudart, 2006). Ainsi la contrefaçon est définie comme « la violation d'un droit garanti par le code de la propriété intellectuelle » (Le Roux, Thébault et Bobrie, 2015, p. 27). Partant de ce point de vue, la contrefaçon semble être plus orientée vers les domaines industriels et économiques. Elle impliquerait la reproduction illicite d'une invention généralement en moindre qualité et prix qui entrainerait des conséquences sur le consommateur et le propriétaire du droit. Son intrusion dans ces domaines s'est avérée si inquiétante au point que Béaur, Bonin et Lemercier (2007) la considèrent comme une nouvelle maladie planétaire qui n'épargne aucun domaine. En effet, les produits contrefaits en Chine en 1998 portant la violation à la propriété intellectuelle sont de 74 % (Zhao et Zhang, 2007) ce qui classe le pays au premier rang mondial d'après le rapport du Global Intellectual Property Center en 2016 (actuel Global Innovation Policy Center). Pour montrer l'ampleur de son impact économique, le Global Financial Integrity (GFI)⁵² estime ses préjudices au niveau mondial entre 923 milliards et 1130 milliards. D'après le classement effectué sur les délits et crimes financiers, la contrefaçon occupe le premier rang mondial (Carole Gomez, 2017). Matériellement la lutte contre la contrefaçon a permis de créer des barrières de protection en matière de propriété intellectuelle par l'invasion des brevets, droits d'auteur, entre autres. Cependant elle ne serait pas aisée, d'autant plus que les technologies de l'information et de la communication par l'intermédiaire des plateformes numériques ont largement favorisé la vente en ligne et parallèlement ont facilité la prolifération de la contrefaçon et la distribution des produits contrefaits (Guarnieri et Przyswa, 2012).

En somme la définition donnée par Gomez (2012, p.33) selon laquelle « La contrefaçon désigne la reproduction ou l'utilisation, totale ou partielle, d'un droit de propriété intellectuelle sans l'autorisation de son titulaire » permet de voir que la contrefaçon est relative aux affaires intellectuelles et industrielles et surtout elle consiste à une activité frauduleuse. Les

52-Global Financial Integrity (GFI) est une organisation non gouvernementale située à Washington qui œuvre à la promotion des politiques, des mesures de protection et des ententes nationales et multilatérales visant à freiner les mouvements transfrontaliers de capitaux illicites : corruption, contrebande, crime organisé et évasion fiscale¹. Son action passe par la mise en place de partenariats stratégiques, par la diffusion de rapports de recherches et par la préconisation de solutions en vue de freiner la circulation des capitaux illégaux. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Global_Financial_Integrity. Consulté le 19/11/2019.

articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle la définit comme : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants, cause, est illicite et constitue une contrefaçon » et la sanctionne en même temps.

3.2.4.3. La manipulation

Les manipulations sont partout et elles s'observent quotidiennement à tous les niveaux : social, religieux ou politique (Fabrice d'Almeida, 2017). Elle est diversement appréciée qu'on soit en psychologie, en marketing, en sciences juridiques ou dans les autres domaines scientifiques en physique, en chimie, en informatique avec la manipulation de données (Blouin, Beaudoux et Loiseau, 2008), en biologie. Elle s'appuie sur l'information ou sur des données. Le dictionnaire de langue française Littré définit « l'information » comme étant ce qui donne forme à l'esprit (Émile Littré)⁵³, elle provient du latin « informare » qui signifie « donner forme à » ou « se former une idée de ». Dans cette conception, elle prédestine une situation « préétablie » domptée par la persuasion (Charaudeau, 2009). En psychologie, elle porte sur la conscience (Breton) et elle est insufflée par des aspects « comportementaux et affectifs » qui se reflètent sur la personnalité (Beaufils, Escher, Rakovsky, et al. 2015). Pour autant la manipulation agit sur le mental, elle s'élabore à partir de stratégies qui interviennent sur l'acceptation et sur la visée émotionnelle qui se rapportent sur l'aspect comportemental (Joule et Beauvois, 2002). L'objectif informationnel de la manipulation est d'être le plus persuasif possible afin de toucher plus de public (Robert Cialdini, 2004). Elle s'appuie sur la spéculation avec des théories et parfois des explications dont l'objectif est de convaincre sans avoir raison. L'exemple du décompte journalier des cas de contamination et de décès dû à la Covid 19 par les médias a contribué largement à la prise de décision sur la nécessité du confinement ou du déconfinement. En effet, il était ressenti avec des chiffres quotidiens de décès en hausse relayés par les médias traditionnels et les réseaux sociaux que nous tendons irrémédiablement vers le confinement. L'effet contraire s'est produit et a entraîné le déconfinement. Ces situations d'allers-retours se sont observées pendant tout le temps de la pandémie.

En la considérant par rapport au mensonge, Bouchereau (2014, p. 28) déclare « Tout mensonge est une forme de manipulation, il contourne le réel pour imposer nos désirs, le masque pour atténuer nos petites lâchetés. [...] Mais quand la manipulation sert à maîtriser

53-Emile Littré. Dictionnaire de la langue française .Tome 3. p. 94.

l'autre en le détournant de la réalité, le mensonge prend une tout autre tournure ». Cette nouvelle tournure entraînée par le mensonge range la manipulation dans l'immoralité. Ainsi considérée, la manipulation se rapporte au mal intentionné (Charaudeau, 2009) d'autant qu'elle consiste « à tromper quelqu'un pour le conduire à faire quelque chose à son insu ; en général pour dépouiller ou l'asservir » (Dortier, 2016, p.1). Dans une telle approche, la manipulation serait apparentée à la fraude.

En cadrant la falsification par rapport aux pratiques, elle serait corolaire à la manipulation et à la contrefaçon. Elle entraîne en aval le faux dans le but de tromper. La falsification se situe par rapport au besoin vital de l'homme d'utiliser des méthodes et des moyens pour trouver des solutions à ses problèmes. En quête d'inventions pour surmonter les difficultés qui se présentent à lui, il n'est pas exclu qu'il use de pratiques ou de conduites non conformes à l'éthique pour arriver à ses fins.

3.3. CAUSES DE LA FALSIFICATION

Avant d'aborder la question des causes de la falsification du document numérique, nous verrons ses modes de conception. Dans sa configuration, le document numérique laisse entrevoir des failles qui permettent d'apporter des modifications dans sa structure. Celles-ci entraînent sa plasticité (Pédauque, 2003 ; Rouillard et al, 2006) ou son instabilité (Vidal, 2013 ; Pascal et Agnieszka, 2016).

3.3.1. Conception du document numérique

Le numérique intervient dans la configuration du document numérique ; « par nature, [il] implique une re-documentarisation » (Salaün, 2007, p.3). En effet, la numérisation autrement dit dématérialisation, place le document papier dans un environnement de transformation ou de redocumentarisation (Roger T. Pédauque, 2007). Cette transformation donne au document un nouvel aspect et le place dans un environnement où de nouveaux éléments apparaissent et se substituent au support physique du document papier. Certains logiciels informatiques ou dispositifs techniques permettent d'accéder au cœur du document numérique. Dans la conception du document, nous ne nous intéressons pas aux documents issus de la numérisation, mais ceux nés numériques. Selon Chabin (2004, p.142) « un document n'aurait d'existence à proprement parler qu'à deux moments : [...] celui de sa conception par son auteur et [...] celui de sa re-construction par un lecteur ». Dans cette partie, nous nous

limitons à étudier la conception du document. Sa re-construction et ses conséquences seront analysées du point de vue des facteurs qui favorisent la falsification.

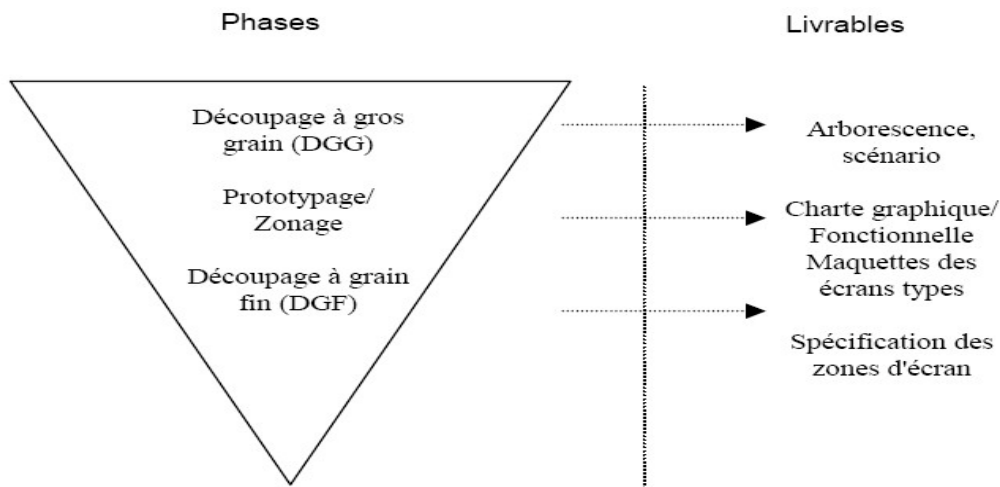
La conception d'un document numérique en général varie en fonction du niveau de complexité ou du contenu à mettre en place. Elle comporte généralement trois à quatre phases qui vont de l'organisation logique de la structure du document, à la segmentation (Dambreville, 2009) en grains autrement appelée découpage, en passant par sa présentation (Dambreville et Bisseret, 1997) avec utilisation de logiciels qui présentent l'information sous forme de code 0 et 1 pour son visionnage (Lenaïk, 2015). Dans sa conception, le document numérique est formé par un ensemble de signaux présentés sous forme de flux d'informations traités par des algorithmes et par des outils informatiques qui permettent sa présentation sous forme d'image perceptible sur écran (Muller, 2017). Dans sa structuration, cet ensemble serait assimilé à des éléments de puzzles. Leurs suites ou leurs articulations logiques forment le document numérique.

En environnement numérique, ses pratiques et ses comportements peuvent avoir des incidences multiples sur le document numérique du fait qu'il est situé dans un contexte architectural modifiable.

Exemple de type de conception simple du document numérique

« Le processus de conception peut s'envisager pour le concepteur du plus général au particulier » : Caro Dambreville Stéphane

Figure 7. Cycle de conception en V



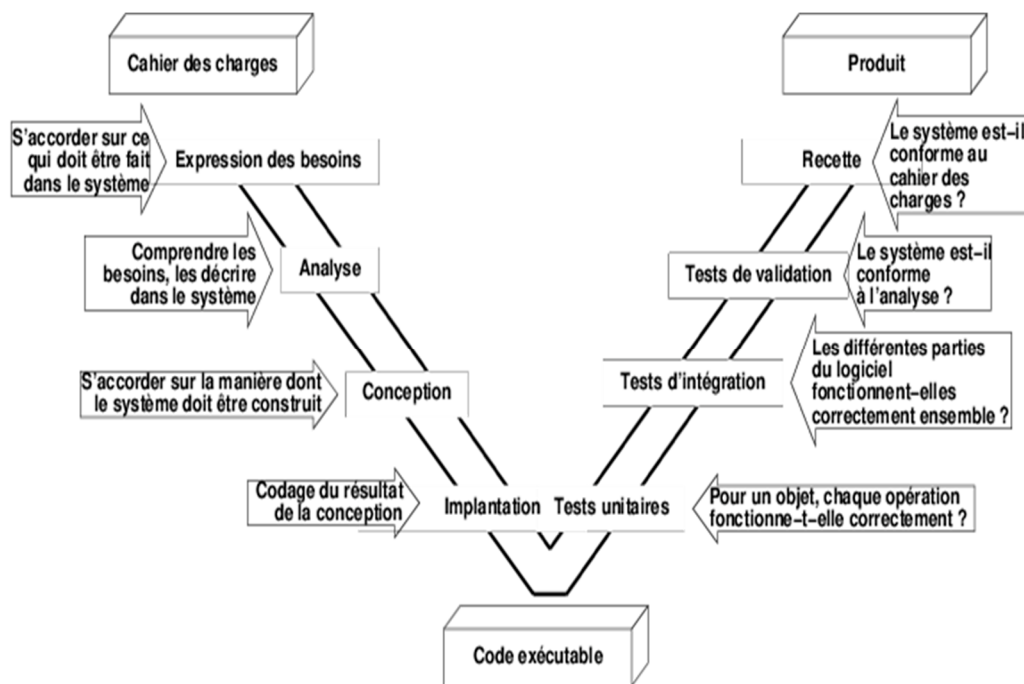
Source :

Dambreville 2009. « Conception de documents numériques. Parcours méthodologique », Document numérique, 2009/2 (Vol. 12), p. 7-22⁵⁴.

Dans leur généralité ces trois zones sont observées dans la création du document numérique et elles semblent incontournables. Chacune de ces zones a une caractéristique particulière, mais elles sont interdépendantes dans la présentation du document numérique. Cette élaboration simplifiée du document pourrait être plus complexe en fonction du contenu ou type de format. Par exemple, avec des images ou de l'audiovisuel ou avec un lien hypertexte on aurait besoin d'un autre type de protocole. La présentation de Conan, Taconet et Bac (2015) dans le cadre de la formation sur le « langage de modélisation UML » semble plus complexe que celle de Dambreville (2009) présentée ci-dessus.

⁵⁴Caro Dambreville Stéphane, « Conception de documents numériques. Parcours méthodologique », Document numérique, 2009/2 (Vol. 12), p. 7-22. Disponible sur : <https://www.cairn-int.info/revue-document-numerique-2009-2-page-7.htm>. Consulté le 21/01/2019.

Figure 8 : Phase de modélisation du document numérique



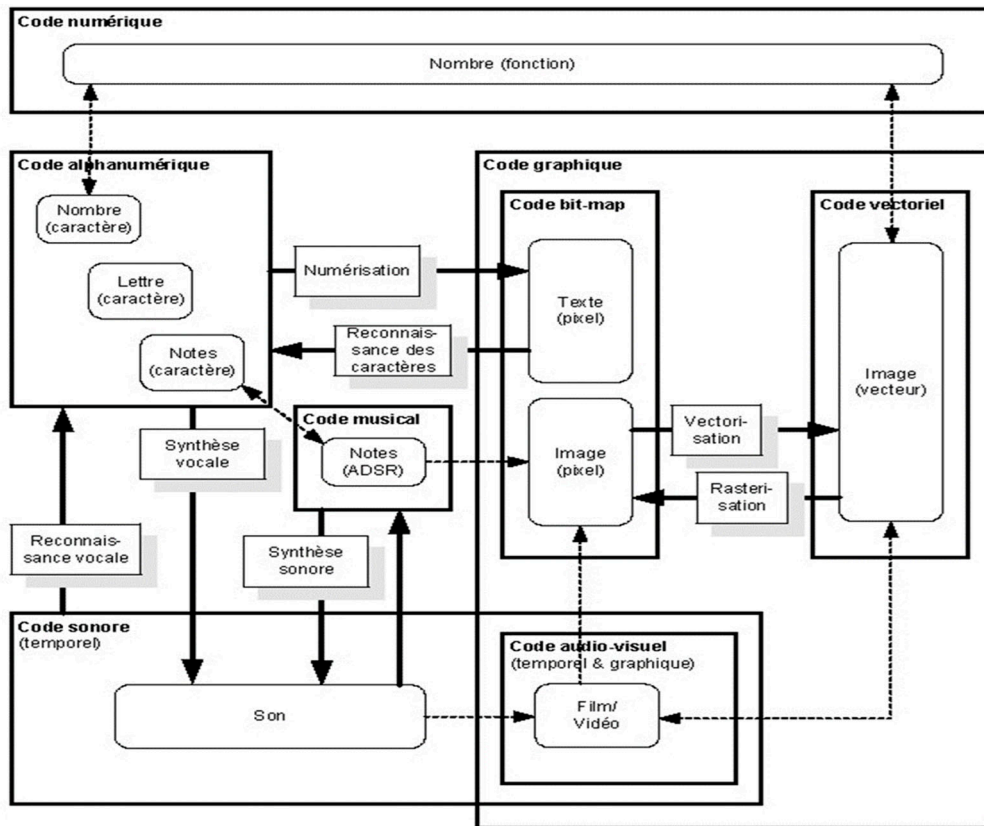
Source : Denis Conan, Chantal Taconet, Christian Bac. Introduction au langage de modélisation UML. (support de cours) 2015. Disponible sur : <http://www-inf.it.sudparis.eu/COURS/CSC4002/En Ligne/Cours/Cours UML/7.27.html> Consulté le 20/01/2019

La segmentation tout comme la modélisation augmente la vulnérabilité du document. Elle est possible à partir du moment où l'accès au contenu est facilité par certains langages comme HTML par exemple. Cette capacité d'intervention favorisée par la technologie permet de modifier le document à tous les niveaux.

Toujours dans le cadre de la conception du document numérique, d'autres procédés sont à élaborer, entre autres le codage. En fonction des formes et des algorithmes utilisés, leurs présentations sont différentes. Celle présentée par Zeller Jean-Daniel (2004, p. 101-116) est graduelle en fonction des difficultés, du fait de la nature du contenu d'information textuelle, audiovisuelle ou hypertexte et de leur niveau d'élaboration. Il les classifie en « données faiblement structurées, fortement structurées ou strictement structurées »⁵⁵

⁵⁵ Ibid.,p.2

Figure 9 : Relation entre les formes de codage



Source : Zeller, Jean-Daniel « Documents numériques : à la recherche d’une typologie perdue... », Document numérique, 2004/2 (Vol. 8), p. 101-116. DOI : 10.3166/dn.8.2.101-116. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-document-numerique-2004-2-page-101.htm> Consulté le 18/11/2018

3.3.2. Les causes internes de la falsification du document

3.3.2.1. Plasticité du numérique

Les aspects techniques et technologiques propres au document numérique peuvent être considérés comme des facteurs ou complices de son instabilité (Pédauque, 2003). Ils favorisent sa fragmentation et sa volatilité (Martin, 2004). Les facteurs d’instabilité entraînent l’allongement du périmètre du document. Ainsi avec le phénomène de segmentation (Dambreville, 2009, p. 9), le document devient élastique et compressible à volonté et sa restructuration sous forme de fragments (Couzinet, 2018, p 81) accentue ce phénomène.

En mécanique, la notion de *plasticité* renvoie selon Ali Imazatene (2001, p. 60) à des déformations qui peuvent entraîner des conséquences sur le plan géométrique et des déplacements d'un corps sur le plan matériel. Les déformations sont liées aux comportements du matériau de constitution. Cette plasticité se reporte en général sur un corps physique, matériellement observable où les déformations sont palpables. Sous cet angle la plasticité se caractérise par trois éléments :

- objet matériel et physique,
- déplacements géométriques du corps,
- déformations observables.

Alors qu'en environnement numérique, la plasticité s'observe à travers une variété de présentations du document. La texture du document définit ses caractéristiques. Les documents qui n'ont pas les mêmes caractéristiques ne se présentent pas de la même manière. La plasticité s'observe à deux niveaux sur le document où s'exercent généralement les changements : le fond et la forme (Rouillard, Tarby et Chevrin, 2006). Ceci élargit le champ de sa maniabilité. Elle résulte d'un travail de sappe occulte effectué sur le plan technique du document. La forme est présentée sur la sémiotique, sur la police (option), sur l'écriture, sur l'ergonomie, sur le format du texte (caractère) du document (Dambreville, 2006). Quant au fond, il est relatif à l'ingénierie. En effet, l'action sur les balises de description Standard Generalized Markup Language (SGML) ou sur le (Extensible Markup Language ou Langage de balisage extensible) (XML) peut modifier la structure logique et sémantique du document qui entraîne la séparation entre le contenu et la structure. Ce procédé s'exerce sur les codes. Une intervention sur l'encodage peut changer le document dans sa profondeur ainsi que dans sa forme et dans sa présentation. Autrement dit, la métamorphose du document numérique (Couzinet, 2018) s'inscrit dans ces domaines à travers des programmes algorithmiques. Elle est facilitée par le Web 2.0 où co-construction et co-production permettent des réaménagements et de la diffusion de contenus à grande échelle. À ce titre, Crozat et al. (2011, p.1) considèrent le document numérique comme une nouvelle forme de présentation favorisée par des dispositifs techniques permettant sa production et sa manipulation. Cette nouvelle configuration du document le laisse ouvert et accessible (Sense, 2007) car il est animé « d'une logique du sens et d'une logique du calcul » susceptible de modifications. Dans ce registre, la plasticité du document numérique peut se comprendre comme la facilité d'apporter des modifications sur son contenu originel. La « multiplicité » est considérée comme l'une des principales caractéristiques du numérique ; elle

a comme conséquence la convertibilité du document (Marcello Vitali-Rosati, 2014, p.73). Cette dernière s'entend comme la possibilité de reproduction du document à l'infini. La convertibilité renvoie à l'une des phases de la conception du document numérique que Chabin (2004, p.142) appelle « la re-construction du document par le lecteur ». En effet « un texte peut être, par exemple, converti automatiquement en son avec un lecteur automatique ou en image. Le même texte peut être visualisé de mille façons différentes : différentes polices, tailles, mises en page ». Cette capacité d'intervention sur le document numérique, de changer et de modifier sa configuration est facilitée par l'instabilité du numérique (Pascal et Agnieszka, 2016, p.223). L'instabilité du document numérique explique les pratiques parfois illégales. Elles peuvent être relatives à des suppressions ou à des ajouts de contenus. Dans ce sens Ganier Franck (2008, p. 134) considère que « l'extraction de l'information [...] et l'intégration d'éléments d'information dispersés » peuvent permettre des manipulations frauduleuses. Ces manipulations peuvent aussi être observées sur les documents sonores (Lebreton, 2016). Elle déclare qu'avec « l'aide des technologies on pourrait vraiment pénétrer dans la vie d'un son [...] et donc sa capacité à se transformer, à changer d'aspect, [...] ». Autrement dit, elle considère que le numérique permet la « plasticité du son » ce qui permet de modifier la texture du document. Les Tic par ses dispositifs technologiques brisent l'imperméabilité du document analogique. Elles permettent l'accès au contenu sémantique des documents (Martin, 2005, p. 21) ce qui peut entraîner des modifications internes sur le document. Les interventions sur le document, dans le cadre de travail collaboratif par la sémiotique et transactionnelle Zacklad (2004, p.3) se limitent sur l'aspect externe du document. Il appelle ce phénomène la « redocumentarisation⁵⁶ » (Zacklad, 2018). L'accès au contenu sémantique du document, permet la restructuration du document en segments et par la modélisation (Pavé, 2005), il donne une nouvelle structure. Dans le même sens, Marcelo Vatali-Rosati (2014) considère que la « discrétisation et la médiation » peuvent aussi être à l'origine des possibles changements apportés sur le document. Il explique : « la discrétisation est le processus d'échantillonnage qui permet de transformer le continu du réel en une série de chiffres ». Cette caractéristique du numérique est à la base de la facilité de gestion des objets numériques et de leurs transformations. Quant à la médiation est le processus d'interprétation nécessaire pour tout

⁵⁶ La redocumentarisation fait allusion à l'organisation des connaissances avec utilisation des métadonnées permettant la réappropriation des contenus facilitée par le numérique en rapport avec les pratiques sur le document généralement d'ajouts de contenus ayant pour vocation première d'incorporer des connaissances nouvelles. La transaction que « certains artefacts sont des productions sémiotiques dont le support, quand il est pérenne, peut être documentarisé »

objet numérique. Il s'agit d'interpréter la série de chiffres en base 2 en tant que code (0 et 1) et d'interpréter ensuite ce code pour le rendre accessible et compréhensible pour l'utilisateur. Cette série de 0 et de 1 est interprétée par l'ordinateur et traduite à travers un standard d'encodage en un texte HTML. Ce texte est ensuite interprété par le navigateur qui le transforme en une page, avec ses caractéristiques graphiques, ses images, ses couleurs, ses polices. Ce phénomène d'interprétation en principe fiable pourrait être entaché de parasites entraînant des interventions sur le document, suivant les logiciels, dans l'établissement des systèmes d'encodages.

En tout état de cause, les facteurs internes au document, en permettant sa plasticité, relèvent la porosité du numérique. Ainsi cette situation peut avoir des impacts sur le document à savoir sur sa maniabilité, sa convertibilité. Elle conduit à l'enthousiasme chez les individus ayant la volonté de mener des pratiques illégales. Fort heureusement que ces interventions ne sont pas aussi simples, elles demandent une certaine expertise.

3.3.2.2. Multiplicité des supports

L'accélération du développement des technologies de l'information et de la communication s'est accompagnée de la création d'outils et objets numériques de plus en plus sophistiqués. Les supports numériques considérés comme pérennes peuvent se présenter sous différentes formes. Les technologies aidant, ils ont des incidences sur le partage du document numérique. Les supports numériques interrogés dans cette partie sont ceux relatifs à l'environnement numérique (compris comme étant le web). Il est à préciser qu'il existe une diversité des supports numériques physiques tels que les ordinateurs, les disques durs, les clés USB entre autres. Cependant, nous consacrons cette partie aux supports numériques en « ligne » (Benjamin Ducol, 2015, p. 38) qui participent avec « le Web 2.0, à la prolifération de contenus directement générés par des individus ». Ces contenus peuvent être des documents audiovisuels ou sonores ou textuels. La participation collaborative à la production de contenus comme dans les wikis permet une intervention sur le document numérique. Ce dernier devient un artefact de transaction (Zacklad, 2005) accessible à tous et sa dimension sociale est devenue incontournable à l'heure de la sociabilité connectée (Catherine Muller, 2017). Cette sociabilité connectée et créée autour du document numérique peut avoir des incidences sur les documents dont ils sont le support. Dans ce contexte, Chabin (2004) considère que :

« La multiplicité des sources mises à disposition via Internet et les possibilités techniques des outils d'accès engagent le lecteur à naviguer, à sélectionner, à comparer, à recomposer, à construire "sa" source

d'information, au risque, par un excès d'opérations successives et du fait d'une certaine opacité du web en termes de provenance et d'authenticité, de perdre la trace de l'information initiale et la traçabilité de sa propre démarche ».

Par ce même phénomène de « reconstitution », beaucoup de documents numériques peuvent être produits sans que leur crédibilité soit déterminée. Tout comme le caractère immatériel du support numérique en ligne s'oppose au caractère réel des supports numériques physiques, la préservation de « l'intégrité » de son contenu n'est plus garantie de façon absolue. À ce titre Muller (2017) déclare que « le document est reconstruit à la demande et se transforme en un ensemble de pièces éparses réagencées à la volée » selon le désir ou la motivation dans sa mise en place. Sur le plan technologique, le numérique est considéré comme le soubassement de l'utilisation du contenu du document. Il participe à sa propagation, à sa diffusion, mais aussi il favorise l'intervention qui s'y opère. Il le rend ainsi vulnérable. Cette « vulnérabilité » du numérique favorise selon une multitude de délits et qui se manifeste au sein du document (Portnoff et Soupizet, 2018). En effet, le numérique tout comme le support en ligne sont « un monde fragile, accessible par des voies multiples et poreuses », considèrent Dejean et Sartre (2015, p. 24). À cet effet, le document numérique sur support en ligne se retrouve, à dessein, instable et modifiable. Sa perméabilité et son ouverture proviennent des caractéristiques du numérique qui facilitent ses altérations (Dominique Cotte, 2004). La multiplicité des supports numériques en ligne ne favorise ni la maîtrise de la circulation du document, ne certifie ni sa crédibilité ni son authenticité. Au contraire, ils renforcent les risques de modifications que peut subir le document. Ainsi élaborées, les technologies de l'information et de la communication ont apporté une nouvelle forme de présentation du document et elles l'ont inséré dans une ère de turbulences où ses périmètres sont instables.

3.3.3. Les causes externes de la falsification du document : manipulation du document

Les facteurs externes au document ayant trait aux formes de transgressions peuvent être situés à partir du contexte :

1. social et culturel en rapport avec le comportement,
2. administratif par rapport à la gestion des documents administratifs

3. juridique par rapport au sentiment d'impunité favorisé par le caractère ubiquitaire du Web.

Les facteurs externes de falsification du document numérique analysés autour de ces ensembles relèvent que le numérique seul n'est pas responsable des types de modifications que subit le document du fait de son caractère poreux (Boullier, 2019), instable (Portnoff et Soupizet, 2018), malléable (Heutte, 2012), perversif (Zacklad (2004), et que l'homme par ses pratiques et ses comportements a une grande part de responsabilité dans les transformations numériques du document Salaün (2012). Les facteurs externes et ses conséquences se mesurent à travers les phénomènes de falsifiabilité.

CHAPITRE 4 : LES PHÉNOMÈNES DE FALSIFIABILITÉ

4.1. LA FALSIFIABILITÉ

Si le numérique était l'outil technologique pour faciliter la commission d'actes illicites sur le document numérique, alors les actions anthropiques qui résultent d'un ensemble de pratiques ou conduites concourent à sa commission. Dans notre contexte d'étude, les pratiques illégales passent par des phénomènes qui se centralisent autour d'actes et de conduites liés aux facteurs externes au document. Ces pratiques transgressives seront analysées dans une approche socioanthropologique.

Si nous commençons par la sémantique pour définir la falsifiabilité, c'est parce qu'à l'origine ce concept développé par Karl Popper (1956) s'employait dans le domaine scientifique pour déterminer la scientificité d'une démonstration ou pour vérifier une hypothèse. Le caractère scientifique et exact d'un phénomène est admis vrai jusqu'à ce qu'on le trouve réfutable. Il s'appuie sur la vérification d'une hypothèse ; autrement dit, son caractère irréfutable.

Dans la présentation du cours « Saisir les nuances des mots : racines, préfixes, suffixes » du Centre collégial de développement matériel didactique (CCDMD)⁵⁷ du Québec, il est déclaré que « la connaissance des principes de formation des mots permet d'étendre sa maîtrise du vocabulaire et des nuances de sens des mots. Elle s'inscrit dans un ensemble qui montre comment l'observation des différents aspects des mots permet au lecteur de les interpréter dans un texte avec précision et nuance. Ces aspects sont : les propriétés grammaticales ; les propriétés sémantiques ». Dans ce sens, Jean Picotte (2018), dans le dictionnaire juridique « Juridictionnaire⁵⁸ », fait état du sens des termes avec l'emploi du préfixe « in » pour exprimer l'absence ou le manque. Par exemple : *si inacceptabilité* renvoie à ce qui n'est pas reconnu, alors *acceptabilité* renvoie à la vocation de tout ce qui peut être reconnu comme acceptable. Ce principe de démonstration sémantique reporté à la falsifiabilité nous permet de voir que le concept est dérivé de l'anglais. Il provient du verbe « to falsify » et compose l'adjectif falsifiable

57- Centre collégial de développement Matériel didactique (CCDMD) est un centre de production de ressources informatisées et de documents imprimés conçus à l'intention du personnel enseignant et des élèves de l'ensemble du réseau collégial du Québec, administré par le Collège de Maisonneuve.

58- Jacques Picotte. Juridictionnaire : recueil des difficultés et des ressources du français juridique. 2018. Disponible sur : <http://www.ctj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>. Consulté le 14/02/2020.

(falsify +able). Il renvoie à une proposition ou à une théorie susceptible de falsifiabilités. En français, falsifiable renvoie à quelque chose qui peut être falsifié,⁵⁹ en parlant par exemple d'écriture. Au premier sens, le concept signifie rendre faux par rajout ou par mutilation dans le but de déformer le sens. Au deuxième sens, c'est une pratique trompeuse dans le sens de modifier ou changer un document ou une information selon le dictionnaire Oxfard (1989). La falsifiabilité est composée de l'adjectif « falsifiable » et du suffixe « ité ». Le dictionnaire Larousse donne la définition de la falsifiabilité en se basant sur celle de Karl Popper. Il a développé le concept en le définissant premièrement : « Critère qui permet de démarquer les sciences les unes des autres en montrant que certaines de leurs théories ne sont pas vérifiables empiriquement, et qu'elles sont réfutables »⁶⁰. Une deuxième définition plus ou moins équivalente à la première est donnée par Popper cité par Chalmers (1987, p.76) en parlant d'un énoncé. L'auteur considère qu'un énoncé est falsifiable « si la logique autorise l'existence d'un énoncé ou d'une série d'énoncés, d'observations qui lui sont contradictoires, c'est-à-dire, qui la falsifieraient s'ils se révélaient vrais ». Dans les deux contextes, la falsifiabilité fait allusion à la réfutabilité. L'aspect épistémique est mis en avant dans ces situations, et la falsifiabilité permet la démarcation d'une situation à une autre, en se référant à ce qui permettait de valider ou non une hypothèse. À ce titre, la falsifiabilité peut se comprendre comme prouver ou déclarer faux ; autrement dit, réfuter. Par contre, en s'en tenant aux aspects grammaticaux et sémantiques du CCDMD et du « Juridictionnaire » la « falsifiabilité » serait ce qui peut être falsifié dans le sens de la modification et de la transformation. Dans l'environnement numérique, le néologisme « falsifiabilité » signifie de prime abord la possibilité de falsifier un artéfact. Nous ne l'utiliserons pas, dans cette recherche, dans son aspect « épistémique » défini par Foucault (2006) comme l'« ensemble de rapports entre des sciences, des figures épistémologiques, des positivités et des pratiques discursives ». Nous définissons la falsifiabilité ainsi : « Les procédures et/ou méthodes informatiques adoptées et adaptées sur le contenu informationnel d'un document ou sur le document en vue de lui donner un aspect apparent à son état initial afin d'obtenir un autre dont l'authenticité est difficile à établir. D'autre part, elle peut se comprendre comme des procédures, des stratégies et des mécanismes qui sont en rapport avec les comportements. Ils sont utilisés pour justifier un ou des actes posés en vue de falsifier un

59- Dictionnaire de la Langue Française d'Émile Littré. 1872-1877. Disponible sur : <https://littre.fr/academic.com/27343/falsifiable>

60-Définition de falsifiabilité. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/falsifiabilit%C3%A9/32766>.

Consulté le 25/11/2019.

document ». Différentes raisons peuvent expliquer les transgressions, mais pour la plupart du temps, elle ressort du sentiment d'injustice et/ou de la volonté délibérée de frauder.

Nous adoptons le discours de Boudon (2009) sur la théorie du choix relationnel (TCR), dans le fonctionnement social à travers ses trois postulats, pour déduire l'existence d'une relation de cause à effet liant une action à une cause qui aboutit à un résultat. Ainsi pour comprendre une action (pratique active) plusieurs facteurs : sociaux, sociétaux, anthropologiques, politiques, économiques doivent être pris en compte, d'autant plus qu'elle peut être le résultat d'une situation d'injustice. Nous adoptons aussi cette théorie du choix relationnel pour expliquer les phénomènes de falsifiabilité.

Présentation des trois postulats de Boudon (2009) sur la théorie du choix relationnel (TCR) dans le cadre de l'individualisme méthodologique (IM) :

« Le premier pose que tout phénomène social résulte de comportements individuels (P1 : postulat de l'individualisme). Il s'ensuit qu'un moment essentiel de toute analyse consiste à comprendre le pourquoi des comportements individuels responsables du phénomène social qu'on cherche à expliquer ».

Selon le second postulat, comprendre le comportement d'un individu, c'est en reconstruire le sens qu'il a pour lui, cette opération étant supposée être toujours possible en principe (P2 : postulat de la compréhension).

Le troisième postulat précise que l'individu adopte un comportement parce qu'il a des raisons de le faire (P3 : postulat de la rationalité). Ce postulat pose donc que la cause du comportement de l'individu réside dans ces raisons. Il n'implique pas que l'individu soit clairement conscient du sens de son comportement. Il reconnaît d'autre part que les raisons de l'individu dépendent de données s'imposant à lui, telles que ses ressources cognitives et sociales ».

Pour résumer la TCR, l'analyse de E. Weil (1985) citée par Caussade Thomas (2017) selon laquelle « prendre position sur les affaires de la communauté et le faire du point de vue de la rationalité » implique de « comprendre de quoi il s'agit et de pouvoir apprécier ce qui est en jeu ». Dès lors, une analyse de la falsification basée sur (P1, P2 et P3) renvoie à un ensemble de critères et de paramètres à la fois anthropologiques, sociologiques, et parfois culturels.

4.1.1. Falsifiabilité entre technologie et humain

Les technologies de l'information et de la communication ont permis la démocratisation de l'information enclenchée par la société de l'information (Chante Alain, 2010). Ses impacts sociaux sur la technique appelés « constructivisme social » par Vinck (1995) se déploient de manière que les fonctionnements sociaux influencent le changement technique (Coron et Gilbert, 2019, p. 27). Dans ce sens la relation technique et l'homme se déclinent en modes d'actions et de pratiques (Xavier Guchet, 2014) qui modifient le document. Les déviations observées sur les documents numériques ont augmenté avec le développement des applications et des logiciels de plus en plus performants (G Macilotti, JA Dilmaç, KC Delimitsos, 2019). Les transformations que ces derniers ont provoquées sur les documents numériques ont des impacts sur beaucoup de plans. Nous nous limitons à voir ses impacts sur les plans sociaux, économiques, culturels, administratifs et juridiques.

La falsification en environnement numérique ne peut être considérée comme un phénomène extérieur à l'authentification et à la validation. Elles sont symétriquement liées. La falsification résulte de plusieurs causes ce qui augmente la complexité de la cerner. Sa portée touche pratiquement tous les domaines de la vie humaine.

4.1.2 Causes socioéconomiques

L'évolution des sociétés humaines de l'Antiquité à nos jours a traversé diverses manières d'« être », de « savoir-faire » et « dois -je être ? » (Zouhair, 2006). Dans son entendement « Dois-je être ? » fait allusion à la morale et propose une manière de se comporter dans la société en respectant les normes et limites morales. En effet, la transgression à ces normes dans le sens de la falsification est une infraction pénale, d'autant qu'elle constitue la notion juridique de contrefaçon (Ruffier-Méray, 2008). Son classement dans les infractions permet dans une certaine mesure d'évaluer sa dangerosité. Les perspectives et les intérêts mis en jeu dans ses actions sont divers et variés. La falsification serait une pratique à des fins privées et égoïstes. Dans un souci de cadrer les enjeux de la falsification, nous prendrons un seul exemple et nous essayerons de montrer ses impacts sur le plan social, administratif, économique et juridique.

Dans l'optique d'avoir un bon classement au concours, il est constaté des situations de faux en écriture (Francillon Jacques, 2016). L'auteur des faits a falsifié son relevé de notes afin d'être parmi les premiers à la section finale pour un poste de recrutement. Cette situation a sans doute donné des avantages à son auteur. Elle peut avoir des impacts sur les plans psychologiques et humains : la reconnaissance par ses pairs et un préjudice à un candidat plus méritant. Sur le plan administratif, l'accès à une fonction non méritée pourrait entraîner une carence de toutes natures et de toutes espèces dans le fonctionnement de l'administration. L'incompétence et ses répercussions sur les administrés se feront sentir par des erreurs, des omissions graves. Sur le plan économique, l'incompétence peut être vue par des manquements et des erreurs d'évaluation par exemple. Pour souligner l'importance de la compétence, un bon recrutement est d'abord un facteur de succès pour toute entreprise (Dufour et Laffort, 2018). Par conséquent, la lutte contre la fraude commence par la lutte contre l'accès frauduleux à un poste et aux documents. Ce qui serait un cercle vicieux qui met en relation incompétence, résultat et falsification. Sur le plan juridique, l'illégitimité du recrutement fondée sur la falsification ne serait pas sans conséquences dans la gestion de l'administration. En prenant appui sur ce type de falsification, nous tentons de relever les causes des phénomènes de falsifiabilité.

4.1.3. Causes sociales et culturelles

Les pratiques illégales sur le document numérique contribuent à favoriser les phénomènes de falsifiabilité et la généralisation à l'accès à l'information n'en est pas pour autant innocente. La société de l'information a permis de diversifier les utilisations et les utilisateurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) (Simonin et Carbonell, 2007). Des opérations participatives à travers des interfaces telles que « l'Internet » ont permis d'intervenir sur le document sous la forme co-construite (Pierre Lévy, 2017). Ce dernier soutient que le numérique met en place le lien par lequel certaines actions sociales sont menées et véhiculées. La relation à grande échelle sociale qu'il a permise se ramifie à travers les réseaux sociaux entraînant un comportement dynamique sur le document. Cette tendance d'intervenir sur le contenu tend à être universelle. L'aboutissement culturel de ce phénomène résulte des comportements anthropiques souvent déterminés par l'intérêt. Cette tendance s'explique par la généralisation des pratiques sur le document, quel que soit le format ou le type de communication véhiculée.

4.1.4. Causes administratives

La falsification peut être entendue et expliquée à travers trois niveaux :

4.1.4.1. Le comportement de l'administré

Le comportement de l'administré dans les formes de transgressions s'explique la plupart du temps par sa volonté d'intégrer la société afin de mener une vie normale. Dans cette optique les transgressions sont économiques. Dans certains pays comme la France, il n'est pas rare de trouver un demandeur de régularisation administrative se tourner vers la falsification. À ce niveau, pour acquérir un document administratif il peut employer différentes tactiques ou procédures pour arriver à ses fins. Dans certains contextes, certaines transgressions peuvent être « légitimes » aux yeux de certains acteurs. Par exemple l'identité de quelqu'un injustement remise en cause peut légitimer la fraude quand la dimension communautaire (Zacklad, 2007) n'est pas prise en compte pour apporter la véracité de l'identité. Weil (1985) cité par Caussade Thomas (2017, p. 9) considère que le point de vue de la communauté est central dans la déduction ou dans l'induction d'un contexte. Dès lors, il serait primordial de prendre en compte la communauté dans certaines prises de décision. Si la fraude est rattachée à un sentiment d'injustice, cette situation peut déclencher la transgression, surtout si elle est facilitée par l'existence d'outils et de moyens pour outrepasser la loi.

Compte tenu des opportunités qu'offrent le numérique en vue de transgresser, il existe beaucoup « d'interfaces qui permettent de manipuler les contenus prétendument à sa guise » (Vidal, 2013, p. 16). Pour réduire la falsification, la prise en compte de cette faille du numérique doit être prise en compte dans l'étude du statut du document.

4.1.4.2. La complexité des procédures d'acquisition

L'acquisition de certains documents administratifs devient compliquée pour les étrangers dans certains pays européens ; par exemple en France. Cette situation s'explique, d'un côté par l'interdépendance des documents sollicités, et de l'autre par leur multiplicité ajoutée au fait que la plupart des demandeurs n'ont pas un bon niveau de français pour bien comprendre les intitulés des pièces à fournir. Dans certains cas, on se retrouve dans un cercle vicieux où l'acquisition d'un titre est assujettie à un autre, qui à son tour ne serait pas réalisé sans le premier. Cette configuration peut être symbolisée comme l'ouroboros (Anass Dakkach, 2018) qui marque une situation délicate sans issue apparente.

Figure 10 : Le Sacré : la Spirale, symbole cosmique et initiatique



Source : Maryse Marsailly. Le Sacré : la Spirale, symbole cosmique et initiatique. In Histoire de l'art, civilisations, chefs-d'œuvre, mythes... 2014. Disponible sur : <https://blogostelle.blog/2014/03/25/la-spirale-symbole-cosmique-et-initiatique/>. Consulté le 20/04/201

4.1.4.3. Lourdeur administrative

Elle est souvent accentuée par les agents administratifs.

Dans un environnement où les fraudes documentaires sont nombreuses, renforcer les contrôles et vérifier l'originalité des documents pourraient être adoptés pour réduire les transgressions. Cependant ces contrôles ne sont pas toujours menés de manière rationnelle, ils créent parfois des lourdeurs. La lourdeur peut aussi se mesurer par l'utilisation des termes techniques qui sont parfois incompréhensibles même pour les initiés (Veyrac, Cellier et Bertrand, 1997). Ce phénomène se situe dans des « problèmes d'utilisabilité cognitive des documents » (Ganier Franck, 2008). Cette situation est encore plus délicate pour ceux qui ne sont pas, ou peu instruits, ce qui concerne la plus grande partie des demandeurs de documents administratifs. Dans certains cas, la subjectivité, la non-compréhension ou la non-assimilation

des consignes qui résultent des facultés cognitives (Hélène Veyrac, 1998) sont observées chez certains agents administratifs. Par exemple, en France, l'obtention d'un titre de séjour étranger est assujettie à un ensemble de documents exigés par la loi. Monsieur X, étudiant inscrit en troisième cycle, résidant chez un particulier ayant des justificatifs de domicile s'est vu attribué à trois reprises des récépissés provisoires sous prétexte que la preuve de son adresse de domicile est insuffisante. Pour avoir le titre de séjour, il a déménagé pour habiter dans une résidence universitaire. Le changement de domicile avec une attestation délivrée par le Crous de Lyon a joué dans l'obtention de son titre, et pourtant les preuves de son ancien domicile sont fournies par des sociétés agréées par l'État comme EDF (Électricité De France). Un autre étudiant se trouve dans l'obligation de rédiger une lettre pour expliquer sa situation.

4.1.4.4. Complications des faits administratifs et des comportements humains

Les causes de transgressions sont dans leur majeure partie d'ordre anthropique. Par exemple Johnny Weissmuller, né en Hongrie (actuelle Roumanie), et grandi aux États-Unis, plus connu sous le nom de Tarzan ne pouvant pas disposer de la citoyenneté américaine était considéré comme un apatride, car il ne disposait pas non plus de celle de son pays de naissance. Il a été de facto exclu aux Jeux olympiques de Paris, en 1924. Il a fraudé pour pouvoir participer aux jeux en se faisant passer pour son frère cadet Peter Jr né aux États-Unis. Il ne l'aurait pas fait si la nationalité ne lui avait pas été refusée parce qu'il est arrivé aux États-Unis avec ses parents à l'âge de quatre ans. Ne disposant pas de nationalité par le droit du sol, ses parents avaient mené les démarches pour son acquisition douze ans auparavant. Son histoire sort de l'ordinaire, car le jeune homme en plus d'être champion du monde en natation sous la bannière américaine, est devenu le personnage de fiction d'une série de films, 26 au total (1912 à 1925) au cinéma et en bande dessinée (Wikipédia.org)⁶¹. En théorie, la nationalité lui a été refusée par des dispositions résultant de procédures souvent complexes sur les plans administratifs, sociologiques et culturels qui impactent sur les comportements. Ainsi qu'il soit en milieu physique ou virtuel, le comportement est associé à la société ce qui permettrait de déterminer son identité. Chabin (2017, p.4) déclare que « la société numérique n'est pas une affaire de technologie ; c'est une affaire de comportement ». En effet, car tous les actes ou « toutes les manipulations des signes et des symboles permises par le numérique » (Boullier Dominique, 2019, p.161) posés sur le document révèlent de l'action de l'Homme. Quelles que soient leurs

⁶¹<https://fr.wikipedia.org/wiki/Tarzan>

motivations ou leurs causes, ces actions en modifiant le contenu originel du document sont « perturbatrices » (Chabin, 2017) et donnent naissance à un nouveau document discrédité de sincérité. Dans ce cadre, la transgression tout comme sa cause serait synonyme d'un comportement égoïste et individualiste basé sur l'intérêt personnel.

La responsabilité humaine est engagée dans ce qui affaiblit l'administration (Ricœur, 2003). En effet, la fragilité est liée à l'exercice public de l'action humaine. Dès lors, la responsabilité peut être doublement partagée entre l'administré et l'administration. Cette conception de la responsabilité intègre l'analyse du phénomène social (Boudon, 2004) ; celui-ci explique que tout comportement individuel est justifié par une situation. En outre, comme soutient Damon (2016, p45-46) « la combinaison des actions individuelles peut produire des faits non recherchés, positifs et/ou négatifs ». En effet, une situation non conforme aux normes sociales, administratives, économiques ou politiques ne peut être légitime (Lenoir, 2012). La légitimité n'est acquise que quand toutes les conditions relatives à l'ordre établi sont respectées. Cependant dans un contexte où la responsabilité de l'administration met en péril les intérêts de l'administré, des phénomènes non conventionnels peuvent se produire, justifiant les transgressions (Kawa, Catherine 1998).

CONCLUSION

Les faux produits sur le document numérique sous-tendent l'implication d'actions sociales et technologiques guidées par des pratiques et des comportements anthropiques. Ils se déclinent en falsification en passant par la manipulation pour créer du faux. Au demeurant, le faux serait l'élément déclencheur de la falsification. Dans leur globalité, ils résultent de pratiques non éthiques. Cette capacité à intervenir sur le document du numérique pour le modifier dans sa forme, dans son fond ou dans son identité, le place dans un contexte de falsifiabilité.

Les dispositifs et les outils techniques présents dans l'environnement numérique ont permis une sociabilité numérique formée autour du document. Ils ont aussi par la même occasion favorisé la possibilité d'altérer le document numérique en apportant des changements ou des modifications dans son contenu originel. Les formes de faux rencontrés sur le document se manifestent à la fois sur le contenu du document, sur l'identité du document et sur la forme du document (en rapport avec l'ergonomie) et se résument aux facteurs internes et externes au

document. Ces facteurs internes sont associés aux possibilités offertes par les techniques et technologiques du numérique. Ils sont relatifs aux caractéristiques du numérique : perversif, immatériel, instable. Quant aux facteurs externes, ils sont d'ordre anthropique et sont relatifs aux comportements. Ils peuvent être intentionnels ou non, occasionnels ou perpétuels, et peuvent être d'origines diverses : administrative, judiciaire, ou économique, d'agents dont les dispositions cognitives se manifestent par la non-maitrise de consignes ou découlant d'actes égoïstes et volontaires de personnes animées de l'intention de commettre du faux.

En environnement numérique, les possibilités offertes pour falsifier le document et les pratiques transgressives deviennent de plus en plus nombreuses. Pour limiter les transgressions sur le document, sauvegarder son intégrité et surtout redynamiser la confiance qui lui est historiquement accordée, nous verrons dans le chapitre suivant en plus de la communauté comme élément qui permet de déterminer l'authenticité et la validité du document numérique.

**PARTIE III : AUTHENTICITÉ ET
VALIDITÉ DU DOCUMENT ET DE
L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE**

INTRODUCTION

La mutation des sources d'information et de communication développe le pouvoir d'interagir (Chardel, 2013, p.56) avec des outils collaboratifs et des plateformes numériques de plus en plus accessibles et diverses. Ces phénomènes ont substantiellement augmenté la production documentaire. Cette masse de contenus produits à volonté et non contrôlés (Maurel, 2014) place le document numérique dans un contexte où l'information véhiculée reste à vérifier. Dès lors, la remise en question de son authenticité s'explique et se pose en même temps que celle de sa validité. Tout comme l'authenticité de l'identité et du document numériques a suscité des interrogations, leur validité n'en demeure pas moins. Les réseaux communautaires numériques (RCN) seraient-ils en mesure, par la sociabilité numérique qu'ils créent, d'endiguer le problème ? Cependant un autre problème peut se poser, celui de la légitimité des réseaux sociaux communautaires pour déterminer l'authenticité et la validité d'un document en environnement numérique.

Face à ces problématiques, nous nous proposons de les aborder en deux points. Le premier sous-chapitre porte sur les méthodes et stratégies d'authentification. Pour ce faire, nous nous appuyons d'une part sur les systèmes informatiques ayant trait à la sécurité, et d'autre part sur la diplomatique. Au deuxième sous-chapitre, nous nous référons au réseau social communautaire numérique qui induit de nouvelles approches dans l'authentification et la validation du document et de l'identité numériques.

CHAPITRE 5 : MÉTHODES ET STRATÉGIES D'AUTHENTIFICATION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

5.1. AUTHENTICITÉ

Les mots : authentique, authentifié et authentification sont des dérivés d'authenticité. Ils pourraient être assignés chacun à une signification particulière en fonction d'un domaine disciplinaire particulier. Ces concepts peuvent être différents, mais dans leur globalité ils ont sensiblement le même sens, d'autant plus qu'ils ont le même radical AUTHEN, qui se rapporte à ce qui est certifié exact selon l'encyclopédie Universalis.

« L'authenticité est une notion fondamentale de nos sociétés occidentales », déclare Valentine Frey (2009, p. 121). Que renferme-t-elle de si particulier pour être fondamentale et pour mériter ainsi autant d'attention ? Y a-t-il un mode spécifique pour l'apprécier ? À l'heure des multiples pratiques favorisées par le numérique et des évolutions rapides de la société parallèlement au développement technologique, ces questions se posent.

5.1.1. Approches disciplinaires

Le Trésor de la Langue française informatisée (TLFi) définit l'authenticité comme la « qualité de ce qui ne peut être controversé », et le Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition, la considère comme la « qualité de ce qui est authentique » et il précise qu'« authentique » signifie ce « qui est conforme à la réalité, qui a une vraie valeur, qui est original ». La notion d'authenticité implique alors le caractère de ce qui ne peut être contesté, ce qui est réel (Oxford Dictionary)⁶². Elle est relative à la confiance et elle intègre la notion de morale. À cet effet, Alexandre Erler (2018, p. 1) considère que « l'authenticité est un concept aux facettes multiples ». Plusieurs approches ont été élaborées pour la caractériser. Que l'on soit en philosophie (Sartre, 1943), en anthropologie (Handler, 1986, et Wittersheim, 1999), en sciences de l'information et de la communication (SIC) (Merah et Bendebili, 2016 ; Frey, 2009 ;

⁶² Oxford Wordpower Dictionary, 3^e éd. (authentic) p. 42.

Banat-Berger, Duplouy et Huc, 2009 ; Arnaud, 2009 ; Luciana et Randy, 2008), en culture et arts (Allix, 2013, et Chétima, 2011) ; l'analyse de l'authenticité dans ces différents domaines disciplinaires entraîne une diversité de sa compréhension. Pour cadrer nos propos, nous la situons dans les Sciences de l'Information et de la Communication. Dans ce cadre, l'authenticité peut se rapporter à un objet informationnel (Castels, 2012).

Notre propos sera axé principalement sur les domaines des SIC. Cependant les autres domaines comme l'anthropologie, la sociologie, le droit, la diplomatie, la philosophie et l'informatique seront évoqués, car ils constituent un cadre particulier mettant en relation l'homme et le numérique. Ce choix s'explique par le fait que le document et l'identité numériques sont au cœur des transactions en environnement numérique. Ils constituent des objets mobilisés dans les relations humaines et ils sont aussi utilisés pour s'informer (Tricot Lemarié et Sahut, 2016). Le caractère plastique des documents numériques (Rouillard, Tarby, Cevrin et al., 2006) ajouté aux mauvaises pratiques, à « l'ère du faux numérique » (Chabin, 2012), peut provoquer des transformations ou des changements de son contenu. Ainsi plusieurs stratégies et méthodes ont été développées pour authentifier le document et l'identité numériques. Il nous faut également aborder les méthodes et les stratégies de l'identification et de l'authentification en informatique pour terminer par l'aspect diplomatique.

5.1.1.1. Sciences de l'information et de la communication

L'authenticité peut être rapportée aussi bien au document numérique qu'à l'identité numérique. Dans ce cadre, l'authenticité de l'un et de l'autre serait acquise sous réserve d'intégrité et de conformité de son contenu et de son identité ou les deux ensemble. Le document peut être authentifié par la diplomatie⁶³ (Duranti, 1992) et avec d'autres outils comme les réseaux sociaux numériques.

MacNeil Heather (2000) dans l'International Research in Permanent Authentic Records in Electronic System (InterPARES1)⁶⁴, considère que l'authenticité du document d'archives est établie sur la base de son identité et de son intégrité. Ceux-ci permettent de différencier les

⁶³ Selon l'Encyclopedia Universalis, la définition de la diplomatie est la suivante «[...] science qui étudie la tradition, la forme et la genèse des actes écrits en vue de faire leur critique, de juger de leur sincérité, de déterminer la qualité de leur texte, d'apprécier leur valeur exacte en les replaçant dans la filière dont ils sont issus, de dégager de la gangue des formules tous les éléments susceptibles d'être exploités par l'historien, de les dater s'ils ne le sont pas et enfin de les éditer.»

⁶⁴International Research in Permanent Authentic Records in Electronic System (InterPARES1) ou groupe de travail sur *l'authenticité des documents d'archives électroniques*

documents en se référant à leur totalité. Cette dernière fait appel aux conditions de sa création et de sa conservation, ainsi qu'à la sincérité de ses informations. Autrement dit, il fait allusion à son caractère intact, car n'ayant subi aucune opération pouvant changer son contenu. Pour C. Parcelance (2012), la « communication authentique » est fondée sur la franchise des relations humaines en soi et en rapport avec les autres. Elle montre l'existence de relations entre l'aspect anthropologique et l'authenticité à partir des éléments de définition donnés par le dictionnaire le Petit Robert sur les concepts de « communication » et d'« authentique ». Ces concepts signifient respectivement « être en relation » et « exprime une vérité profonde de l'individu et non des habitudes superficielles des conventions ». S'ils sont situés sur le document, ils renvoient à ses fonctions d'interactions sociales et il doit être sincère, juste et franc. Cette franchise nous fait réfléchir à la définition de l'authenticité dans les dimensions anthropologiques qu'on pourrait par transposition retrouver dans la diplomatie.

5.1.1.2. En anthropologie

Dans une vision anthropologique, les liens intimes constituent les liants entre les individus d'une communauté (C. Portelance, 2012). Ils sont par la même occasion le vecteur de connexion et de transactions communicationnelles (Zacklad, 2007). Sous cet aspect, le vecteur de messages peut être considéré comme un canal ou des canaux de communication (Shannon et Weaver, 1947). Les analyses de Salaün (2006, p. 61-62) relatives à la définition du document considèrent le document comme un médium, vecteur de communication, transmission d'informations et comme *forme*, objet de communication. Celles de Zacklad (2015, p. 3) le considèrent comme artéfact médiateur dans les transactions coopératives entre réalisateurs et bénéficiaires. Ces conceptions du document pourraient être impliquées dans cette logique de liants, d'objets de transmissions d'informations et d'interactions sociales. À tout point de vue, les analyses de ces deux auteurs peuvent rejoindre la vision de Portelance (2012) même si dans leur fondement épistémologique elles sont différentes. Elle considère que la « communication authentique » renvoie à une interaction humaine sincère. Cette sincérité doit commencer avec soi-même. Cette analyse renvoie à la déclaration de l'identité. Ainsi le concept d'authentique sous-entend une identité conforme qui nous reflète intérieurement, dans le temps et dans l'espace et il permet une relation de sincérité avec les autres. Cette définition d'authenticité s'aligne avec l'analyse de Tricot, Lemarié et Sahut (2016, p. 11) sur la fonction du document « permettant aux humains une relation avec autrui et avec soi-même qui réduit les contraintes du temps de l'espace ». Les notions de temps et d'espace sont aussi mises en évidence en ce qui

concerne le document, car ce dernier permet, à travers les archives, de sauvegarder l'histoire et de garder ainsi la mémoire, élément de preuve et d'authenticité.

L'authenticité analysée dans le cours de l'histoire met en avant la relation de confiance (Sylviane Cannio, 2011) avec son entourage sur la base de rapports sincères. Elle est une qualité prouvée à travers un comportement sincère et fiable. En corrélation avec le document, ce comportement de sincérité est noté à travers le cadre du document qui sera en symbiose avec son contenu informationnel en prouvant son caractère non modifiable (Marbeau, 2001). En effet, ce caractère non modifiable rejoint la définition d'authenticité donnée par Cornu (2016, p. 105) dans le Vocabulaire juridique, 11^e édition « qualité dont est revêtu un acte du fait qu'il est reçu ou, au moins, dressé par un officier public compétent suivant les solennités requises ». Pour mieux apprécier cette notion d'authenticité, nous nous référons aux indications qu'elle renvoie : la signification de la falsification. En parlant d'objets ou de documents, l'authenticité renvoie à une présentation d'un document ou d'une chose qui correspond à son état originaire. Autrement dit, l'authenticité signifie n'ayant pas subi de modification. Reportée à l'identité, selon Caroline Baudouin (2020), elle souligne que la fiabilité demeure importante, car elle met en relief « identité de soi à authenticité » dans la perspective de rester soi-même. Une telle considération recoupe les réflexions de Fanny Georges (2009, p.169) sur « la représentation de soi et identité numérique ». L'auteur observe les dimensions et les projections singulières de l'identité numérique à travers des signes permettant de définir l'identité personnelle en ayant la conscience d'être le même malgré les changements physiques qui pourraient advenir avec le temps.

5.1.1.3. En philosophie

Dans une approche philosophique, l'authenticité est déterminée par des conditions sociales et de liberté dans l'existence de l'être (Sartre, 1943 ; Bruce Baugh, 1991). Dans une analyse comparative de Buckley (1993) entre Heidegger (1964) et Husserl (1891), la notion d'authenticité est dans certaines conditions évaluée à partir de l'inauthenticité. Elle est centrée autour de l'être. L'ambivalence de l'être, chez Husserl, ou la dialectique de Heidegger, admise ou acceptée, est analysée comme étant une dualité. Inversement, l'inauthentique, par une présentation symbolique, permet de comprendre l'authentique, par une présentation propre, comme le soutient Husserl. Autrement dit, chez Heidegger, l'authenticité de l'être réside dans sa constance et sa volonté de rester soi. Elle se situe dans une dialectique qui met en œuvre la passivité et l'activité dans lesquelles l'être « est » (il reste fidèle à soi) ou bien il est conditionné

par son milieu et par le temps. Chez Husserl, l'authenticité, renvoie non seulement à l'être par la notion de représentation propre, mais aussi à l'objet dans sa quintessence et dans sa substance physique par la notion de symbole. À travers cette représentation propre, elle est comprise comme le caractère de ce qui « est » si bien qu'il peut être abstrait ou concret. En référence avec l'humain, l'authenticité sous-tend une existence concrétisée par un soi authentique impliquant l'*ego pur* (Jocelyn, 1994, p.7) dans une déclinaison renvoyant au *moi*. Dans cette perspective, Merzeau (2010) met en relation nos traces numériques et notre identité. Ces traces laissées permettent de nous singulariser et par-delà de nous authentifier.

5.1.1.4. Approche juridique et authenticité

En droit, le concept d'authentique, s'agissant de document, est le plus souvent utilisé. L'étymologie du mot authentique renvoie à la notion de certitude. De ses origines grecques, il renvoie au pouvoir, à une autorité absolue, de garantie, de valeur inattaquable (Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNRTL, Étymologie et histoire)⁶⁵. Le document est qualifié d'authentique par Serge Braudo (2018) dans le dictionnaire du droit privé réédité⁶⁶ comme étant « un document juridique dont la force probante résulte de ce qu'il a été reçu et de ce qu'il a été signé par un officier public avec les solennités requises ». Dès lors le document authentique remplit des fonctions de preuve. Le Code civil⁶⁷ du Québec, en son article 2813, considère que « l'acte authentique est celui qui est reçu par un officier public, dans les lieux et les cas où la loi lui permet d'instrumenter et avec les conditions requises ». Par rapport à la définition de Serge Braudo, il réduit la marge de manœuvre de l'officier public en le circonscrivant dans sa zone (espace) de compétence et en fonction de ses prérogatives. Le Code civil du Québec annoté précise que les actes authentiques « ce sont les écrits faits ou attestés avec les formalités requises par un officier public ayant le pouvoir de les faire ou attester dans le lieu où il agit ». À ce titre, les copies sont incluses dans les actes authentiques. Dans l'analyse de ces définitions, l'acte authentique peut être perçu comme un acte ayant la particularité d'être validé par une autorité investie du droit de le faire.

65 - Centre national de Ressources textuelles et lexicales (CNRTL). Authentique. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/authentique>. Consulté le 19/12/2020.

66 - BRAUDO Serge. 2018. Dictionnaire du droit privé définition de document authentique. Disponible sur : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/authentique.php>. Consulté le 19/12/2020

67 - Code civil du Québec annoté : article 2813. Actes authentiques. 1991. P 450. Disponible sur : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/CCQ-1991.pdf>. . Consulté le 19/12/2020.

Dans l'évolution des sociétés, les documents d'archives ont toujours servi de mémoires (Tricot, Lemarié et Sahut, 2016, p.159), de preuves (Briet, 1951, p. 7) et ont permis de conserver le passé des peuples par ce que Bachimont (2010, p. 2) appelle « les souvenirs externes ». Ces derniers renvoient à des événements qui sont inscrits sur les documents pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli du fait que la mémoire humaine n'a pas la capacité de tout retenir pour toujours. Le document d'archives mène une triple action sur le *passé* : Il le conserve par la *mémoire* pour servir de *preuve* appréciée par l'*authenticité et l'intégrité* (Servais et Mirguet, 2013, p. 126). Cette action est mise en corrélation avec le besoin de transparence et de *fiabilité* (Audrey Lestage, 2018, p. 19), et de disposer d'un droit. Ce dernier s'exerce à travers des actes juridiques qui découlent d'actes socioanthropologiques mis en évidence par des actes authentiques. Cette triple action s'explique, d'une part, par les enjeux des documents d'archives, car ils peuvent être « représentatifs de la vie économique, sociale, culturelle et politique » (Gagnon, 1992, p. 22) et d'autre part, par leur valeur juridique qui implique l'efficacité du droit comme source de régulation sociale (Christophe Mincke, 1998, p. 131).

5.1.1.5. Dans le domaine artistique et culturel

Vu les enjeux du document, son caractère authentique est souvent revisité par les chercheurs. Dans le domaine artistique et culturel, l'authenticité est largement débattue. Elle se déclare en termes d'original et de copie. L'authenticité, en faisant référence à la conformité de la copie à l'original, renvoie à la reproduction fidèle d'un original (Fulcran, 2018). Dans un tel cadre, l'information véhiculée par le document copie, selon Louise Merzeau (2010, p. 1) est la partie sage dans le système de communication, dans la mesure où elle reste neutre et conserve son originalité. Elle demeure dès lors une reproduction fidèle. Cette reproduction, pour être fiable, doit se garder d'apporter des modifications sur le document originel, c'est-à-dire qu'il doit rester inchangé (Décret n° 2016-1673 du 05/12/2016 relative à la fiabilité de la copie). Ces modifications concernent aussi bien l'intérieur que l'extérieur de la copie. À défaut, elle perd son originalité. La copie n'est pas toujours considérée comme originale, car sa fidélité est contestée. Certains chercheurs comme Johnathan Djabarouti (2021) considèrent la copie comme une imitation dans le cadre du patrimoine physique comme dans le domaine immobilier. À ce titre, elle ne peut être authentique du point de vue technique, architectural ou pédoologique ; même si elle tendait à l'être, son statut de document imité réduit sa sincérité. Pour Kintzler Catherine (2012) qui la situe dans le domaine artistique, la copie entraîne la perte de la valeur

d'authenticité et d'originalité de l'original. Elle la considère comme une atteinte à la morale, comme une tricherie mensongère et fausseté (Catherine Kintzler, 2003).

Corine Maitte (2015) dans le Dictionnaire universel⁶⁸ considère que « copier signifie aussi quelquefois imiter et dérober l'invention, le livre, le travail d'autrui ». À cet effet, la copie d'œuvre littéraire est considérée comme une atteinte à la propriété intellectuelle de même que la copie d'œuvre musicale. La copie considérée comme authentique semble être impossible, pour Alex Louis (2013). Selon lui, il ne sera jamais possible d'arriver à une copie authentique parce qu'il est impossible de faire appel à certaines séquences psychologiques. En effet, ces dernières font ressortir un « sentiment intérieur » (Woods Ken, 2008, p. 2) qui fait vivre les mêmes sentiments et perceptions qu'au moment de la composition de l'œuvre musicale. En déphasage avec Louis Allix (2013), Chemli (2012, p. 65) met en relation l'authenticité avec la notion anthropologique de l'identité qui suppose de « se mettre à la place l'autre », ce qu'elle appelle autrement « s'identifier emphatiquement à un personnage » par l'incarnation, pour s'identifier à l'autre. Cette transposition de personnage est généralement imaginaire. À cet effet, pour Allix (2013), tous ces paramètres doivent être pris en compte pour élaborer une copie authentique. Cette conception de la copie serait de l'ordre de la subjectivité, car elle s'aligne sur des aspects de nature intangible et imperceptible. Dans cet entendement, la copie malgré le dynamisme des motivations, reste irréalisable (Deleuze, 2010).

5.2. AUTHENTICITÉ DU DOCUMENT NUMÉRIQUE : STRATÉGIES OU MÉTHODES

Après avoir analysé l'authentification dans le sens de la détermination et de la justification d'une identité en vue de se connecter sur Internet, étudions maintenant l'authentification du document dans le sens de preuve, de la véracité de son contenu ou de ce qu'il prétend. Celle-ci renvoie selon Wright (1998) à un élément qui préconise la réalité d'un fait en la conjuguant avec ce dont il est question. C'est sur son « intégrité » dans le sens de Taïk Bourhis (2000) que Fabien (2004, p. 571) s'appuie pour le guide de la rédaction du projet de loi de Québec en son Code civil article 2839 : « L'intégrité d'un document est assurée, lorsqu'il est possible de vérifier que l'information n'en est pas altérée et qu'elle est maintenue dans son

68 - Furetière, Antoine. Dictionnaire universel ; contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellents auteurs anciens et modernes. A La Haye, 1727.

intégralité, et que le support qui porte cette information lui procure la stabilité et la pérennité voulue ». Sa fiabilité s'affiche avec les indices permettant d'authentifier le document d'archives (entête, provenance, destination). Quant à sa légitimité, elle peut être considérée comme l'élément finalisant, mettant en relation preuve et fiabilité. Elle donne alors une certaine valeur juridique et une « crédibilité » au document du fait que l'information est le fruit d'une collection collaborative de communautés aux intérêts communs (Roger T. Pedauque, 2006 p. 203).

L'authenticité du document numérique a suscité plusieurs interrogations, surtout en ce qui concerne la fiabilité du document, du fait de la diversité de son appréciation et des critères pour son évaluation. Audrey Lestage (2018 p. 31), en parlant du document, soutient que la question de la fiabilité se pose souvent en rapport avec son contenu et son support. L'authentification du document numérique peut s'appuyer sur les paramètres qui déterminent l'authenticité du document analogique, en faisant référence au document d'archives, à savoir : son origine, son contenu, sa forme, son auteur, sa destination, son timbre, sa date sans oublier sa signature (Duranti, 2001). En environnement numérique, en plus de ces paramètres, « l'écriture numérique », selon Crosat, Bachimont, Cailleu et al. (2011), passe en particulier par la signature électronique. C'est pourquoi l'authentification du document numérique semble indispensable. Elle a entraîné plusieurs réflexions amenant à mettre en place des techniques de méthodes informatiques et diplomatiques pour authentifier un document numérique.

5.2.1. Méthodes informatiques

Le développement de plus en plus poussé des outils et dispositifs numériques a favorisé une forte production documentaire. Il a occasionné « des altérations accidentelles ou intentionnelles » (InterPARES, 1999, 2000). La société traditionnellement physique devient de plus en plus une « société numérique » (Compiègne, 2010 ; Fluckiger, 2009) et « connectée » (Ossama, 2016). Compiègne (2010, p. 8) précise que « la société numérique est constituée de techniques permettant la transposition de signes en code binaire « 0 et 1 ». À partir de cette conception, le document numérique est formé de données numériques. Elle renvoie à la définition de « l'intégrité d'un document » donnée par le groupe InterPARES1 (1999, 2000) pour déterminer les « conditions requises pour évaluer et maintenir l'authenticité des documents d'archives électroniques ». Il considère le document électronique comme un nombre exact de chaînes binaires que singularisent l'organisation du contenu, les annotations ainsi que les éléments qui le forment par rapport à d'autres documents. La présentation du document sous forme d'image par la numérisation participe à la prolifération des documents en fixant le flux

d'informations. Cette caractéristique sécurise le document en limitant les interventions. Cependant, Crosat et al. (2011, p. 13) ne sont pas de cet avis, car ils considèrent que « le numérique permet de rendre les contenus manipulables » par l'intermédiaire du code binaire. Il est alors évident que le document risque de subir des transformations. La société numérique est, elle aussi à son tour, susceptible de comportements changeants qui se manifestent sur le document d'autant plus qu'il a, entre autres la fonction de « transaction » (Zacklad, 2015 ; Compiègne, 2010). Le développement de logiciels de vulgarisation et de partage de documents offre la capacité d'apporter des modifications sur le document numérique (Noui, 2016). Dans ce contexte se pose le problème de l'authenticité, et symétriquement de la fiabilité et de l'intégrité du document. Selon Audrey Lestage (2018), la difficulté de définir le document entraîne des répercussions pour déterminer son authenticité. Cette difficulté est augmentée par la complexité de situer l'authenticité à partir de son rôle ou bien de sa fonction ; comme l'affirment Banat-Berger et Nougaret (2016) dans InterPARES 2. Leur analyse sur le document d'archives conclut qu'il est « complet et inaltéré ». Autrement dit, le groupe InterPARES 2 considère qu'un document est authentique « si le message qu'il est censé communiquer [...] est inaltéré ». La sémiotique, la procédure d'élaboration et l'accès à son contenu n'influent pas sur l'intégrité du document. Nous considérons ces éléments comme internes au document, car ils se sont formés lors de la conception du document électronique. Les deux notions « complet et inaltéré » renferment des contenus différents ; leurs indices d'évaluation pour déterminer l'authenticité peuvent non seulement ne pas être les mêmes, mais aussi ne pas être obligatoirement imbriqués au point que le rôle ou la fonction influe grandement sur l'authenticité du document. À notre avis, cette exclusion préalable laisse le problème entier. C'est pourquoi nous adoptons la méthode de Descartes (1878) de diviser le problème en de petits problèmes pour les résoudre conjointement et pour arriver à une solution finale. De ce principe, nous tenterons de déterminer ce qu'est un document numérique pour voir sur quoi porte l'authentification. En partant de Salaün (2006, p. 71), le document numérique est constitué de « texte + procédure ». Pour Escarpit (1991), le « texte » renvoie à « l'écrit ». Nous concluons alors que le document est de l'écrit. Dans cette première partie de la démonstration, le texte et l'écrit sont confondus et ils renvoient à la même chose. Nous déterminerons à quoi renvoie la « procédure ». Si Salaün (2006, p. 75) considère le document Web comme constitué de « publication + accès repéré », cependant toute publication renvoie à un texte écrit. Selon Beaudouin (2002), la publication est synonyme de texte ou d'écrit avant d'être partagée. Cette dernière considère que l'écrit, le texte et le document, multimédia ou non, ont tous la même

activité et tendent à la même dynamique sur Internet. Depuis Escarpit (1991), pour le document analogique, jusqu'à Salaün, pour le document numérique, en passant par Beaudouin, pour le document Web, le texte et l'écrit sont les mêmes en termes de contenus. Dans la logique de notre raisonnement, nous tenterons de montrer que l'authenticité du document en environnement numérique par rapport à « l'écrit » dépend de la procédure qui fait allusion aux modes de conception du document et de l'accès repéré qui renvoie à l'identité du document.

5.2.1.1. Authentification à travers l'écrit ou le texte : entre cognition et opération

L'écrit ou le texte a des connotations et des appréciations différentes selon que l'on se place en droit, en philosophie, en histoire, en littérature ou dans les domaines scientifiques. Nous focalisons notre analyse sur la valeur de l'écrit d'abord en nous situant entre ses dimensions cognitives dans le sens de Goody (2007) où l'écriture est assimilée à la littératie « La littératie englobe l'écriture et l'univers de l'écrit, le moyen de communication et la somme des textes ». Nous nous situerons d'autre part sur la manière, les conditions et les séries d'opérations successives qui ont succédé à sa création en tant qu'objets ou signes porteurs d'informations véridiques et vérifiables (Seignobos, 2014). Ces signes, ou empreintes apparaissent selon Barthes (1982) comme des éléments sémiotiques visuels. Dans le même prolongement, Awad (2020, p. 219) considère l'écrit préchirographique comme constitué de « codes sémiotiques de signes porteurs de sens existants ». L'écrit et le texte sont des concepts que nous utilisons indépendamment, car nous les considérons comme signifiant la même chose : des traces visibles et perceptibles (Bachimont, 2017). Les interpréter et les analyser restent une autre affaire ; ce qui n'est pas l'objectif dans cette partie.

5.2.1.2. L'écrit entre cognition et opération

Selon Goody (2007), « l'écrit » procure et développe des aptitudes psychomotrices par l'intermédiaire de la vue, du cerveau et d'autres dispositions permettant de communiquer. Dans cet environnement de communication et d'échanges, l'écrit a été le trait d'union entre les sociétés, et par moments, il a contribué à la sauvegarde de l'histoire et à la conservation de la mémoire (Bachimont, 2017, p. 27 ; Mazé, Cerf et Le Bail, 2004). Le document, constitué de traces et d'actes (Awad, 2020), se comprend comme une marque engendrée dans l'atmosphère de l'écrit. Sur cette base, l'écrit reste un mécanisme constitué qui relate un fait attesté vrai. Il est considéré par Emmanuel Isnard (2009, p. 274) comme un « moyen d'archivage des informations et d'organisation du savoir en catégories ». En effet, il fait office de preuve, dans

le cas où il témoigne et vise à prouver l'information véhiculée (Code civil du Québec, article 2811). Dans cette configuration il peut sous-entendre la traçabilité et laisse entrevoir l'existence de preuves.

5.2.1.3. Authentification par la procédure informatique

Dans son analyse sur le rôle de l'informaticien par rapport à la procédure ou phase d'élaboration du document numérique, Jacques Rouault (1985) démontre qu'avec l'ordinateur, l'information peut subir des transformations lors des différentes phases de son traitement. Il lui importe alors de réduire au mieux ces déformations des codes afin de rester fidèle à l'information initiale. Ce codage s'insère dans la phase de procédure numérique. Selon le Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) qui cite Ging Lauret (1982), la procédure est un « ensemble de consignes à appliquer pour effectuer un travail ou atteindre un objectif » en référence avec l'informatique. Elle est définie par le dictionnaire Oxford⁶⁹ comme « une série d'actions conduites dans un certain ordre et manière » pour arriver à un but programmé d'avance. À la suite des deux définitions, elle serait assimilée à une norme avec des directives à respecter qui en principe aboutit à un produit fini. Dans le chapitre précédent, nous avons fait état des phases et des niveaux d'élaboration du document numérique. À ce niveau, sans entrer dans les détails des étapes d'élaboration, nous avons montré le caractère neutre et singulier de la procédure informatique sur le document. Nous avons vu la procédure d'élaboration du document numérique : une phase initiale (saisie de données), la validation (après vérification de l'exactitude des données pour repérer d'éventuelles erreurs), le traitement (avec utilisation des programmes de langage informatique en fonction des objectifs), jusqu'à la phase finale avec présentation sur écran (avec index permettant de différencier et d'identifier les documents). Le respect de cette procédure garantit qu'un document n'est pas faux, même s'il est inauthentique à la suite d'une erreur.

La procédure peut être erronée (Sleeman, 1982), mais cette situation n'entache pas la fidélité des données émises lors de la saisie. En général, les algorithmes à base de calculs parviennent à retrouver les problèmes et à les résoudre (Nicaud 1989). Les différentes phases de la procédure obéissent à un cheminement logique suivant un raisonnement intellectuel (Gochet Gribomont, 1991) et mathématique aboutissant au code binaire (0 et 1) qui compose le document numérique Bachimont (2017, p. 29). Dans ses principes, en environnement numérique, la procédure n'agit

⁶⁹ Dictionnaire Oxford poche : pour apprendre l'anglais. Oxford Elt, 2001, 822 p.

aucunement sur le caractère authentique ou non du document. La neutralité du code binaire selon Bachimont (2017) n'agit jamais sur le fond du document. Par conséquent, la procédure n'intervient pas dans la déformation du contenu ou des données traitées. Yakel (1996, p. 23) analyse les procédures dans le sens que nous adoptons en affirmant que « des procédures différentes dans leurs objectifs peuvent engendrer des formes documentaires identiques ». La procédure d'élaboration du document n'est pas contradictoire ni problématique dans la mesure où le document est différencié par son accès repéré.

5.2.1.4. Authentification par accès repéré

Dans la définition de l'authentification en informatique évoquée supra (p.169) nous avons montré que l'accès à l'Internet signifiait la validité en toute sécurité de son identité par un système informatique et par ricochet son identification, et que le contrôle d'accès renvoie à la vérification pour une authentification. L'objectif général de notre recherche porte sur le document numérique en rapport avec son authenticité. À ce titre, nous analysons maintenant l'accès repéré dans le sens où il permet de déterminer l'authenticité. La quatrième caractéristique de « record management » analysée par Chabin (2012, p. 10), porte sur les facteurs qui déterminent l'authenticité du document numérique, son « exploitabilité » c'est-à-dire sa disponibilité et sa capacité à être utilisé ou réutilisé. Cette caractéristique qui s'obtient une fois que le document est « localisé, repéré [...] » s'avère importante. Le glossaire des termes informatiques, version numéro 8, selon Fourt (2000, p.18) précise « l'accès » avec des adjectifs « direct », « distant » et « séquentiel ». Il considère que les « accès direct et séquentiel » sont des modes d'écriture ou de lecture de données se faisant au moyen d'adresses qui permettent l'identification, ou suivant un ordre préétabli de rangement. Quant à l'accès distant, il renvoie à la possibilité de se connecter par une interface informatique comme un modem, un réseau ou un câble relié à un ordinateur. Dans cette définition, le système de sécurité est mis en avant et place l'accès à la connexion Internet dans un schéma de validation. Il rejoint notre analyse sur le système d'accès qui nécessite un ensemble de données permettant l'identification après vérification. L'accès facilite non seulement l'identification, mais aussi la localisation du document. Dans la masse informationnelle ou « big data », l'accès sans ambiguïté au document sans perdre de temps, nécessite de disposer des outils de localisation comme l'index (Coüason et Camillerapp, 2003). Dans le même sens, Bernhard Rieder (2012) considère qu'il sera facile de retrouver le document s'il existe des paramètres de repérage. À cet effet, l'accès au document est fait après son identification. Son authentification est faite sur la base de données ou de codes

qui permettent de déterminer l'identité d'un document. Bechler, Franz et Wolf (2003) précisent que l'accès repéré sous-entend la mise en place des modèles de repérage ou d'indexation du document suivant le protocole de connexion dans le cadre d'une « communication ». En effet, le document n'a de sens que s'il est utilisable et accessible. En tout état de cause, l'identité du document est nécessaire pour son authentification. Ce que nous tentons d'analyser à travers l'accès repéré. À la suite de ce qui précède, on peut dire que le document numérique est composé de signes, d'écrits, de textes, de collections ou de données établis suivant un procédé d'inscription dans l'intention de déterminer une situation, ainsi qu'« [...] une action ou un engagement » (Chabin, 2020, p. 17). Le document numérique s'insère dans un environnement diffus de masses d'informations. Il nécessite pour son repérage de disposer des éléments d'identification. Ainsi l'authentification du document numérique est plus aisée. Elle tient compte d'entités comme le contenu, la fonction, la signature électronique, l'horodatage. Nous les considérons comme des éléments externes à l'élaboration du document électronique.

5.2.2. Authentification par l'histoire et par la diplomatique.

5.2.2.1. Authentification par l'histoire

L'authenticité du document se pose en termes de fiabilité des sources documentaires. Elle demeure la hantise des historiens qui se posent souvent la question suivante : « Le document est-il vraiment ce qu'il prétend être, ou ce qu'on prétend qu'il est, et, s'il n'est qu'une copie, est-il conforme à l'original ? » (Charland, 1948, p. 483). Leur inquiétude demeure et se lit à travers l'analyse de Charland (1947) dans *Les limites de l'histoire*. Il parle ainsi de l'historien : « Sa tâche se complique lorsqu'il a affaire à des traces d'ordre intellectuel, à des écrits surtout, même s'il réussit, au moyen de critères externes et internes, à les *authentifier* de façon certaine » (Picotte, 2018, p.7). En tout état de cause, la difficulté à authentifier les sources historiques trouve sa solution à travers la diplomatique (Duranti, 1992).

5.2.2.2. La diplomatique

La diplomatique est selon Marie-Chabin (2012, p.21) « l'étude de l'authenticité et de la fiabilité des actes écrits au travers de leur processus d'élaboration, de leur forme (à la fois support et format, et structure et mise en page), de leur diffusion ». Il ne fait aucun doute que la définition des archives est sous-entendue dans la définition de la diplomatique. L'analyse de l'authenticité et de la fiabilité des actes écrits peut se faire non seulement dans le cadre juridique, mais aussi dans le cadre socioanthropologique.

Maquart (1823) déclare que « le respect pour la vérité historique aura été avant tout mon premier devoir comme mon unique guide ». Il analyse les écrits de M. Le Duc de Rovigo sur M. le Duc d'Enghien dans l'histoire de la France en montrant le caractère faux des faits déclarés. Cette préoccupation de maintenir la vérité de l'histoire par « l'écrit » se comprend du fait que tout ce qui est écrit ne relate pas forcément la vérité. Gilles de Saint-Exupéry (2012, p. 36) déclare « l'écrit apporte une tangibilité de l'information, mais il n'est pas pour autant source de vérité absolue ». La recherche de la vérité énoncée sur le document et par le document est l'un des principaux objectifs de la diplomatique qui s'occupe de « la sincérité de documents douteux » (Duranti, 2003, p. 603). De la révolution industrielle à la révolution numérique (Maurel, 2104), la diplomatique a évolué en réadaptant sa définition et ses missions pour s'intéresser aux documents électroniques dans leur archivage. Un bref rappel de l'histoire de la diplomatique permet de voir qu'à ses origines, la diplomatique a été développée pour déterminer l'authenticité des documents produits en général par l'administration suivant une technique d'évaluation créée par Mabillon (1681) et « applicable à tous les documents », comme le déclare Leroy (1973). La diplomatique était en partie une étude comparative qui permettait de vérifier l'authenticité des documents en tenant en compte de plusieurs informations comme sa date de création, son origine et sa destination et la signature. Cette vérification n'est possible qu'avec des archives disponibles et bien entretenues. Elle avait trait au contenu et au support physique du document (Duranti, 2003). Avec le numérique, le support n'est plus une caractéristique du document ; en conséquence les contours de la diplomatique se redéfinissent, ainsi que les méthodes pour authentifier le document (Williams, 2005).

5.3.3. Méthodes d'authentification

À la suite de la conclusion que nous avons tirée sur l'authenticité du document numérique, nous allons analyser la diplomatique à partir de deux situations d'authentification. La première est celle qui met en rapport authenticité et facteurs internes au document : ils ont trait en particulier au support, à la mise en page, à l'articulation du discours, aux formules, aux signes de validation, à la date, aux mentions et aux commentaires, selon Chabin (2020, p. 25). La deuxième situation est celle qui met en rapport authenticité et facteurs externes qui se reportent à l'écrit, à la procédure et à l'accès repéré. Ce choix qui met en relation authenticité et facteurs internes ou externes s'explique par le fait que nous analysons la diplomatique, en tant que point d'appui pour authentifier le document dans sa conception plus large en nous appuyant sur ses dimensions transactionnelles.

5.3.3.1. Méthodes d'authentification à partir des éléments de définition

Les méthodes d'authentification par la diplomatique pourraient être aperçues en analysant sa définition. Cette dernière couvre les éléments qui sont à la base des critères d'évaluation de l'authenticité. À titre d'exemple, nous allons examiner la définition donnée par MacNeil (2000) qui considère que « la diplomatique cherchait à établir la vérité juridique et historique d'un acte sur la base de sa vérité documentaire. En allant de l'observation des phénomènes perceptibles (les éléments constitutifs de l'acte) à des affirmations sur les phénomènes non perceptibles (le passé où l'acte a été produit), la diplomatique entretient l'idée que la connaissance d'une réalité à laquelle on ne pouvait plus accéder pouvait être atteinte par l'examen de ses vestiges documentaires ». Les éléments d'évaluation se composent de deux groupes d'informations distincts qui s'analysent différemment. En effet, les informations perceptibles sont analysées suivant des procédures qui relèvent des principes archivistiques. L'analyse des faits non perceptibles se réfère à l'histoire par des recoupements et des « entrecroisements » pour vérifier les faits déclarés (Thomas Charland, 1947, p. 11). Il considère qu'un fait n'est jamais isolé, ce qui implique une relation en chaîne qui permet de trouver des éléments qui déterminent le document. À ce niveau Duranti (2003, p. 610) considère que la diplomatique peut s'appuyer sur des données « des documents traditionnels » et sur leur valeur historique.

5.3.3.2 Méthodes d'authentification suivant la fonction

Selon Robert-Henri Bautier (2018), dans l'Encyclopedia Universalis, la diplomatique est « [...] une science qui étudie la tradition, la forme et la genèse des actes écrits en vue de faire leur critique, de juger de leur sincérité, de déterminer la qualité de leur texte, d'apprécier leur valeur exacte en les replaçant dans la filière dont ils sont issus, de dégager de la gangue des formules tous les éléments susceptibles d'être exploités par l'historien, de les dater s'ils ne le sont pas et enfin de les éditer ». Cette définition fait ressortir le cadre de référence de la diplomatique, à savoir l'analyse et la critique des actes écrits qui relèvent des « caractères externes et internes au document⁷⁰ » (Chabin, 2012, p. 54). L'analyse et la critique s'appuient sur un ensemble de critères qui interrogent l'histoire pour les faits relatés, l'archivistique pour déterminer la provenance, la destination, la signature, et le droit pour la valeur probatoire. Du

⁷⁰ les « caractères externes » sont l'ensemble des éléments qui composent le document en ce qui concerne son apparence (le support d'écriture, l'encre ou les traces des outils). Les « caractères internes » font référence au caractère intellectuel du document comme par exemple le discours ou le contenu informationnel.

point de vue intrinsèque, l'authenticité de l'acte écrit est analysée dans trois domaines disciplinaires suivant des méthodes et régimes de vérifications spécifiques.

En rapport avec les archives numériques, certains chercheurs, comme Chabin (2012) dans le prolongement de Duranti (1998) et du groupe InterPares1 (2000), considèrent la diplomatique numérique suivant la définition des archives. Un document d'archives est « un document produit sur un support dans l'exercice d'une activité pratique, qui atteste de faits pris en considération de règles reconnues comme contraignantes par un groupe social ». Il peut être défini comme étant « des documents produits ou reçus dans le cadre de ses activités ». Dès lors, une double interprétation peut être tirée. D'abord comme l'affirme Chabin (2012), l'interprétation porte sur le document traditionnel en mettant en relief les critères externes et les critères internes au document. Ces critères doivent être réorientés en environnement numérique. En effet, pour MacNeil Heather (2000), les critères externes tiennent compte de *la forme matérielle* (format, couleur). Ils impliquent une analyse qui intègre le cadre sémiotique du document. En accord avec les fondements archivistiques, la présomption d'authenticité (Delmas, 2003) peut être retenue dès lors que les documents sont produits et reçus dans le cadre d'une activité. En effet, leur analyse peut s'opérer en se fondant sur le cadre normatif, légal et administratif qui examine les critères d'identification ou de classification des documents administratifs. La deuxième interprétation introduit une étude critique de l'information ou des données (Chabin, 2020) articulées en code binaire. Elle a trait aux critères internes au document et se rapporte à la réalité des faits ou des informations. L'appellation « records » donne aux documents d'archives l'image d'un document fixe enregistré sur un support. Cette caractéristique place le document d'archives dans une situation d'authenticité.

5.3.3.3. Méthodes d'authentification par critère informatique

Nous analysons les paramètres constitutifs du document numérique à partir de trois éléments « l'écrit, la procédure informatique et l'accès repéré ». Nous les marquons comme faisant partie des éléments qui permettent de déterminer l'authenticité du document numérique. Comme dans les fondements de la diplomatique, les paramètres constitutifs du document s'appuient sur les critères externes et internes et seront mobilisés en informatique. Les documents produits ou reçus dans cet environnement sont des documents d'archives (Salaün, 2006). Ils intègrent les documents issus de la numérisation qui sont enregistrés électroniquement (Bourhis, 2000, p. 19). Comme dans l'authentification informatique, ces trois éléments constituent pour nous le point d'ancrage sur lequel la diplomatique numérique

s'appuie pour authentifier le document. Sans aucun doute, les phases d'élaboration ou les procédures d'élaboration du document numérique peuvent être identiques, ainsi que les écrits. Nous considérons que l'accès repéré est comme une marque ADN du document numérique, car il permet d'identifier un seul et unique document. Il lui permet d'être visible dans la masse informationnelle de l'univers du faux numérique (Chabin, 2012). En mettant en corrélation notre approche d'authentification à l'intelligence artificielle, on pourrait affirmer une authenticité du document.

CONCLUSION

L'authenticité du document s'est toujours posée dans l'espace et dans le temps. Elle s'est aussi posée du fait, d'une part, de sa diversité de compréhension en fonction des domaines disciplinaires, d'autre part, de la diversité des cadres juridiques. Les faux, la falsification ou la contrefaçon de l'écriture, selon Marie Anne Chabin (2012), se sont développés avec l'écriture numérique. Aucune structure ou administration n'est totalement épargnée. Cette situation est amplifiée avec le numérique qui facilite la modification de contenu informationnel du document numérique. À ce titre, la diplomatique, discipline auxiliaire de l'archivistique, a vu le jour dans le but d'étudier « des diplômes, des chartes et autres documents officiels dont le regroupement et la comparaison du formulaire permettaient de prouver leur authenticité, leur intégrité, leur datation et les variations au fil du temps » Chabin (2019). En tant que discipline scientifique, elle évolue, et a de nouvelles missions, « mission d'examiner les documents d'archives en vue de déterminer leur authenticité en mettant en relation le document en tant que contenu informationnel et la réalité qui lui est attachée ». De nouvelles théories de la diplomatique ont été développées avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication par des auteurs comme Chabin (2012, 2019) ; InterPARES, 1, 2, 3 (2000, 2016) ; Delmas 2003 ; MacNeil 2000 ; Duranti 1998 ; Yakel 1996. En outre, les travaux de *The Preservation of the Integrity of Electronic Records* (1994, 1997) ont développé des théories pour une diplomatique numérique dont la vocation première est l'authentification, la préservation de l'intégrité et la légitimité du document.

5.3. VALIDITÉ DU DOCUMENT

La question de la validité s'est différemment posée au cours du temps et dans divers domaines disciplinaires. Une étude lexicosémantique et juridique s'impose pour apprécier les

concepts de valable, validation, valide et validité. Une analyse du dictionnaire Juridictionnaire, appuyée sur le vocabulaire juridique permet de détailler leurs différences. Le Juridictionnaire (2018, p. 2544) considère que « le lexicographe dira qu'est valable ce qui est valide et la validation est une opération qui consiste à rendre valide un acte qui est non valide » ; et pour Cornu (2016, pp. 1062-1064) dans le vocabulaire juridique 11^{ème} édition, « la validité est la qualité de ce qui est valide ou validé ». Dans cet ordre de précision, nous pourrions dire que la validation est une action active découlant de méthodes appliquées pour rendre un acte valide.

Nous allons analyser la validité dans la dynamique où elle se veut pour fortifier la fiabilité du document numérique. Nous verrons comment le réseau social communautaire numérique (RSCN) peut constituer un rempart pour l'authentification et la validation du document numérique. Pour ce faire, nous allons voir concomitamment les notions de confiance, de fiabilité, et de légitimité d'autant plus qu'elles entrent en jeu dans l'évaluation de l'intégrité du document en environnement numérique ainsi que dans celle des RSCN.

5.3.1. Validité en droit

En droit, la validité est sujette à discussion ou interprétation. Dans le cadre d'une étude comparative, Troper Michel (2002) analyse les positions de Ross et de Kelsen sur leur perception du concept de validité en termes de « valide, d'obligation et de norme ». Ainsi, sa signification se balance entre science du droit (théories du droit) et l'application du droit (droit positif) pour justifier leur point de vue différent. Kelsen met en exergue la validité dans une logique juridique obligatoire avec l'application des normes juridiques. Quant à Ross, la logique juridique est aléatoire, elle dépend des faits sociaux. À cet effet, il considère que la validité se pose en question d'obligation juridique et morale en cohérence avec un fait social.

Maria J. F. Tella (1996) fait une typologie de la validité qu'elle résume en trois points :

« Une validité qui se rapporte à la philosophie du droit qui rejoint la position de Kelsen. Elle correspond à la validité "idéale, axiologique, déontologique ou estimative" caractérisée par l'application "conforme du contenu matériel de la norme juridique à l'idéale de justice".

- Une validité juridico-formelle, logique, existentielle constitutionnelle ou validité au sens strict. Elle met en relation les normes et le droit dans le contexte du "droit être" dans le cadre de la responsabilité personnelle.

- Une validité de fait, empirique, ontologique, sociologique ou encore phénoménologique qui s'accorde avec l'idée de Ross en prenant en compte les faits et phénomènes sociaux par rapport aux comportements de "l'être". Elle se rapporte à la sociologie du droit ».

De cet entendement, plusieurs critères ou paramètres sont à prendre en compte dans la considération de la validité qui peut se présenter sous différentes acceptions, que l'on soit en « droit positif, en droit naturel ou en droit divin ». Ils impliquent à leur suite les termes de « responsabilité individuelle » dans le sens de Jean Fabien Spitz (2008), et non pas dans l'entendement de Bourdieu (1996). Pour ce dernier, la responsabilité individuelle est problématique parce qu'elle met en cause la société dans les actions de l'individu. « La morale » est à considérer par rapport aux normes éthiques dans le sens de Durkheim (1917). Il considère que la manière de se comporter est sous-jacente à la conduite générale de la société. Quant à « la légitimité », rapportée au domaine juridique, nous la contextualisons en faisant référence aux voies autorisées. Nous considérons les voies autorisées comme l'ensemble des règles, des procédures et des dispositions techniques réglementaires utilisées pour prouver la fiabilité d'un document. Elles s'appuient sur la valeur des critères d'évaluation. Par exemple, la validité de l'information du document analogique est vérifiée durant la phase de son édition par des corrections, des modifications pour la légitimité du document. Ce dernier point nous intéresse particulièrement, car il nous permet de mettre en relation la validité et le document. Le caractère instable du numérique (Colas-Blaise, Dondero et Pelard, 2021 p. 10 ; Dambreville 2003) a impacté la plasticité des documents numériques (Rouillard, Tarby, Chevrin et al., 2006 ; Dominique Cotte, 2006, p. 39). Or d'une part, le document numérique est constitué d'une « donnée pure informationnelle » (Monin, 2013 ; Salaün, 2006) dans un contexte où le document numérique est considéré comme étant un ensemble formé de « structure et de données ». En ce sens, les données renvoient aux informations qui sont collectées ou accessibles via le Web (Ollion et Boelaert, 2015). D'autre part, les pratiques déviantes sur le document numérique sont courantes du fait de la liberté d'agir (Vidal, 2013, p.12). Elles se sont multipliées par la prolifération des ressources numériques. Ces dernières rassemblent l'ensemble constitué « de documents numériques, bases ou banques de données, flux d'informations, voire logiciels (Simonnot, 2007, p.211). Étant donné que le document numérique est modifiable et recombinaisonnable à l'infini (Cotte, 2017, 2006, p. 39) ; alors déterminer sa validité s'impose et demande d'importants moyens techniques dans un contexte de productions massives de données (big data). Comparativement aux procédés de validation du

document analogique, nous essayerons de nous appuyer sur ce modèle pour déterminer la validité du document numérique même s'il ne présente pas les mêmes caractéristiques. Nous choisissons de procéder ainsi en mettant en relation la preuve et la validité, afin de montrer les critères d'évaluation du document juridiquement accepté. En effet, il ne s'agit pas de vérifier la validité du document en tant qu'acte ou contrat établi par ou pour justifier un fait ou une preuve en général, mais il s'agit d'analyser le document à partir des critères de validation comme l'affirme Leclercq, D. (2006, p. 139) quand il parle de la « validité informative ». Nous nous cadrons dans ce sens, en vue de faire si possible un diagnostic pour évaluer les informations tirées du document, pour les distinguer des autres documents afin de déterminer leur précision et leur valeur explicative. Nous précisons que dans cette recherche nous nous intéressons davantage au document numérique, si bien que nous n'analyserons que brièvement les conditions de validité du document papier.

5.3.1.1. Document analogie : critères de validation

Le document papier est considéré comme une entité composée de contenant et de contenu formant un tout (Nossereau, 2004, p. 2). Autrement dit, le document est un support maniable ou encore un objet matériel sur lequel est fixée l'information. Même si dans sa présentation, une différence est faite entre le support et l'information (Niels Windfeld Lund (2009), le document papier dans ses caractéristiques est « stable, rigide et tangible » (Derrida, Guillaume et Bougnoux, 1997). Dans cette perception, les critères de validation qui lui sont associés sont fixes. Ce sont les empreintes lisibles et visibles du document. En effet, ils sont lisibles dans le sens de Chabin (2004) pour qui l'information est matérialisée par l'écriture ou par des codes compréhensibles et descriptifs, d'autant plus que le document est du « texte écrit ». Elle se réfère ici à son étymologie à la suite d'Escarpit (1991). La visibilité ne s'exprime pas uniquement, dans le sens des considérations de Céline Gendron (2013, p. 102), en termes de « dimensions, format, texture, etc. », mais en termes de support du document porteur des indications comme « des facettes, des catégorisations et des éléments de reconnaissance » Couzinet (2004, p. 22). Ceux-ci permettent de déterminer son empreinte et de le distinguer des autres documents. En prenant appui sur les documents d'archives, leurs conditions de validité, dans le sens de Couzinet (2004), sont déterminées par la définition des sources (origine, destinataire), le sceau, la date, l'objet, le texte et la signature de l'autorité. On peut les considérer comme étant l'ensemble des informations permettant de légitimer le document.

5.3.1.2. Document numérique et critères de validation

Dans sa conception le document numérique est considéré comme immatériel (Michel Casevitz, 2019), intangible et virtuel, composé de données informationnelles (Salaün, 2006, et Monin, 2013). Dans sa configuration sa validité dépendrait des paramètres qui déterminent son authenticité. Dans le chapitre précédent, nous avons analysé cette authenticité en nous appuyant sur les travaux d'interPares 1,2 et 3 et sur les travaux du groupe Roger T. Pédaque. Nous avons considéré que l'authenticité du document numérique doit tenir compte d'un ensemble de faits reliant code, adresse, et identité. À cet effet, les critères de validité du document numérique doivent logiquement en tenir compte. Cependant, compte tenu de la diversité des documents numériques et de leur tendance à devenir de plus en plus des données informationnelles (Monin, 2013), les critères de validité peuvent être de l'ordre de l'acceptabilité dans le sens de Nielsen (1994) en mettant en relation « l'utilisabilité » (facilité pratique) et « l'utilité » (facilité d'usage). Cette situation peut être matérialisée par des supports magnétiques (cartes bancaires, cartes d'accès, badges pour ouverture magnétique) qui sont lisibles à partir d'interfaces ou d'appareils pour scanner. L'acceptabilité peut aussi être de l'ordre de la conformité avec les règles de protocole d'accès au Web et au document en suivant la hiérarchie dans la disposition des liens hypertextes.

La validité du document numérique se fera par le réseau social communautaire numérique. Nous le verrons dans le cadre socioanthropologique de notre recherche. Il nous paraît important de définir clairement les différents critères de validation utilisés pour évaluer la validité, la fiabilité et la confiance.

5.4. LA FIABILITÉ

La fiabilité, comme il est de la validité, peut se comprendre diversement suivant le domaine dans lequel on la situe. Même si le concept est plus limité aux domaines scientifiques et techniques (Arcimoles, 2009), nous tenterons de l'analyser dans les domaines des sciences de l'information, de l'informatique et à la croisée de la sociologie et de l'anthropologie. Ici, notre but est de l'introduire dans l'étude de la communauté comme source de légitimité de validation du document et de l'identité numériques. Chabin (2020, p.20) analyse la fiabilité à

la croisée de la définition du document, en faisant référence à la norme Iso 15489⁷¹ dans les champs des sciences de l'information, de la documentation et de l'archivistique. Celles-ci considèrent que l'information est comme « tout écrit ou enregistrement considéré comme une unité documentaire » à laquelle sa fiabilité est certifiée par l'exactitude de son contenu. En ce sens, la fiabilité du document se conçoit dans la pratique comme un élément remplissant à la fois le rôle de preuve et d'authentification des informations. Elle l'analyse dans la dynamique de l'authenticité où elle met en exergue la fiabilité en retenant deux aspects « l'autorité et la confiance » centrés autour de l'information.

En informatique, la fiabilité s'apprécie à travers des éléments de vérification comme des logiciels, des applications d'évaluation à travers des tests en référence avec la norme ISO et la norme 25010⁷². Elle renvoie selon Marc Chahine (2021), à des notions comme « l'exactitude, [à] la complétude et [à] l'aptitude d'usage », ce que l'on pourrait résumer à partir du dictionnaire des développeurs (Ceccato, 2005)⁷³ par le « faux positif⁷⁴ » et le « faux négatif⁷⁵ ». Dans le cadre de la sécurité informatique, les systèmes d'intrusions dans la conception du document peuvent rendre faux les algorithmes affectant ainsi la fiabilité du document. À ce titre, la fiabilité est déterminée par la qualité des instruments de tests.

Selon le CNRTL⁷⁶, la fiabilité est le caractère de ce « qui est digne de confiance ». En raison des différentes approches élaborées pour définir la confiance, nous nous posons une question sur ce qu'est la confiance. À tout point de vue nous nous situons dans une perspective

71-La norme ISO 15489 Information et documentation – « Records management » est lancée officiellement au congrès de l'Association of Records Managers and Administrators (ARMA1) à Montréal. Elle vise l'organisation et la gestion des documents, quels que soient leur forme ou leur support, produits ou reçus par tout organisme, public ou privé, dans l'exercice de ses activités, ou par toute personne physique ayant la responsabilité de produire ou de conserver des documents d'archives, - constitue un guide pour définir les responsabilités des organismes vis à vis de leurs documents d'archives et les politiques, procédures, systèmes et méthodes afférents

72- The characteristics defined by both models are relevant to all software products and computer systems. The characteristics and subcharacteristics provide consistent terminology for specifying, measuring and evaluating system and software product quality. They also provide a set of quality characteristics against which stated quality requirements can be compared for completeness.

73-Dictionnaire des développeurs. Alain Ceccato. Le Faux positif et le faux négatif. Disponible sur : <https://dico.developpez.com/html/933-Securite-faux-positif.php>. Consulté le 12/05/2019.

74- Dictionnaire des développeurs. « Le faux positif renvoie à une alerte d'intrusion ou la détection d'une vulnérabilité non avérée ». La reproduction de faux positifs permet de diminuer le pourcentage d'erreurs par une corrélation entre les informations obtenues et les sources visitées. Il est détecté par des outils de contrôle de failles.

75- Faux négatif ; Dictionnaire des développeurs. « Absence de détection d'une vulnérabilité ou le non-déclenchement d'une alerte d'intrusion. L'outil de détection de vulnérabilités idéal ne devrait jamais créer de faux négatifs. En cas de doute, on préfère obtenir un faux positif qui réclamera une investigation plus poussée, même si elle est inutile ».

76-Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales. Définition de fiabilité. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/fiabilit%C3%A9>. Consulté le 12/05/2019

socioanthropologique, à la croisée des sciences de l'information et de la communication, pour essayer de l'analyser dans les interactions sociales.

5.5. LA CONFIANCE

Le titre de l'article « Une question de confiance » (Girard et Roussel, 2003) ajouté à celui de Simon (2007) « La confiance dans tous ses états » sont révélateurs de la grande diversité de compréhensions et d'analyses qu'on peut tirer du concept. D'ores et déjà apparaît la complexité du concept, qui le rend très intéressant à explorer. La confiance se déploie dans tous les champs disciplinaires. D'une manière ou d'une autre, son impact se décline à la croisée de l'environnement humain. Environnement dans lequel tout est circonscrit, dans le sens où tout part de l'homme et tout lui revient, le mettant en interaction avec son environnement qu'il soit humain, objet matériel ou immatériel ou encore transcendantal. Ainsi, la confiance s'apprécie pratiquement dans tous les domaines :

- théologique (Theissen et Haller, 2011), dans la mesure où la foi renvoie à la « confiance inconditionnelle »
- en marketing (Guibert, 1999), dans le rapport de « la confiance et la maîtrise de sa dynamique », compte tenu de la nature incertaine des transactions (Héla, 2012) et en considérant les variables psychologiques et comportementales
- en économie (Billand, 1998), en analysant le « rôle de la confiance en économie »
- dans le domaine médical (Bizouarn, 2008 ; Phanel, 2002) où la confiance est basée sur l'intérêt du patient, ou bien exigée (Juanait, 2003) selon le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives.
- en philosophie (Marzano, 2010 ; Origgi, 2008) en mettant la confiance au centre de trois variables complexes à définir : émotion, rationalité et engagement
- en psychologie (Blackburn, 1998) la confiance s'articule avec l'« estime de soi », et pour certains (D. Rousseau et al., 1998), elle est fondée en particulier sur des attentes positives venant de l'autre.

Dans d'autres domaines encore, la confiance est analysée dans la sphère des relations entre homme et machine. Il faut bien avoir confiance dans l'avion pour sauter en parachute à

mille deux cents mètres d'altitude et se trouver suspendu à des ficelles, cela relève de la confiance aux matériels utilisés sinon on serait suicidaire !

Comme on le perçoit, la diversité de sa perception s'apprécie dans la « divergence des représentations » en considérant la nature humaine (Simon, 2007p. 83). Cela s'explique par le caractère complexe de la représentation des phénomènes et faits sociaux qui guident l'humain. C'est pour cela que l'étude de sa diversité de perceptions constitue un paramètre important pour comprendre le cadre dans laquelle nous l'insérons. Au demeurant nous utiliserons la notion de confiance au sens de Luhmann (2006) cité par Olivier (2009). Elle s'apprécie dans le cadre des relations et transactions sociales sans pour autant écarter les paramètres ou les situations pratiques qui la déterminent. Ces dernières peuvent être évoquées en termes de légitimité et d'intégrité. Ce choix s'explique par le fait que nous la mettons en rapport avec la communauté que nous allons étudier en tant qu'entité d'abord physique et ensuite immatérielle construite, qui nécessite la confiance pour exister sereinement.

5.5.1. La confiance numérique

La confiance numérique est fondée d'un côté sur les liens sociaux. Elle s'entretient par les relations dans les réseaux sociaux. Les liens sont basés sur des cadres clairs liant les éléments qui forment les réseaux sociaux. Elle peut se situer d'un autre côté sur les outils informatiques. À ce niveau, elle fait référence à la fiabilité des outils et à leur simplicité d'appropriation tant en gardant une certaine sécurité. Comme l'affirme Issac (2021, p.12), la confiance à l'ère numérique ne se limite pas à la confiance dans les machines, mais à la confiance envers des dispositifs mêlant des technologies et des comportements humains.

5.5.2. Confiance interactions humaines

Selon Cornu Laurence (2003, p. 21), « La confiance est une relation entre êtres humains qui, dans certaines de ses modalités, peut instituer l'autre comme sujet autonome, par un renoncement au contrôle sur ses actes ». Dans cette optique, la confiance serait un acte volontaire associé à une procuration de sa personne à l'autre en renonçant à certains de ses droits. Elle présente une forme de vulnérabilité dans le sens de Quéré et al. (2001) à la suite de Luhmann (1979) symbolisée par l'absence de contrôle. La vulnérabilité, même si elle ne fragilise pas systématiquement, met en relief une incertitude qui s'accommode avec l'interaction. Cette dépendance mutuelle se matérialise par les actions réflexives qui renforcent

les degrés de confiance. Dans le même sillage, Louis Quéré (2005, p. 188) analyse la confiance comme étant une sorte de transfert de responsabilité de sa personne aux autres sur la base de « garanties », en faisant abstraction de la méfiance. Dans ce cadre, la confiance écarte le doute et s'affirme en termes de certitude et d'adhésion à l'autre et sur son « comportement futur » (Ibid, p. 190).

Au niveau social, André Tiran (1997, p. 486) reprend (Simmel, 1991), analyse la confiance en termes de « confiance sociale » et de « confiance primordiale ». La confiance sociale repose sur les « interactions individuelles », car la perception sociologique de Simmel s'appuie sur la capacité de compréhension des phénomènes sociaux. Cette dernière s'explique d'une part par la dimension cognitive de l'individu dans son environnement social, et d'autre part par les « interactions individuelles » qui s'entretiennent et s'accommodent de la « réalité sociale ». En effet, la confiance n'est pas un concept universel ; son contenu varie selon les cultures. « La confiance primordiale », quant à elle, renvoie dans une certaine mesure à la crédibilité analysée sous l'angle théologique par Ambroise Gardeil (1912, p. 1). Selon lui cette dernière fait référence à la « croyance », au sacré. Cette sacralisation de la confiance n'est pas acceptée par Quéré (2018, p.1). En effet, pour lui la dimension transcendante de la confiance est bafouée et il parle « de déclin de la confiance ». Ce déclin de la confiance est causé, d'une part par la perte de la valeur attribuée à la vérité, et d'autre part par la promotion des fausses informations divulguées par les médias traditionnels, et favorisées et facilitées par les technologies de l'information et de la communication. Cette situation a des conséquences sur l'organisation sociale d'autant que celle-ci a comme soubassement la confiance et que cette dernière fait référence à la « morale » (Quéré, 2018, p. 5) pour s'affermir. Tiran (1997, p. 487) fait allusion aux « interactions individuelles » pour situer la confiance dans les relations sociales, en mettant l'accent sur la singularité culturelle. Quéré (2018, p. 5) parle « d'interactions humaines » ; dans sa logique, la dimension humaine s'alimente d'incertitudes et bouleverse la morale (Bornarel, 2007). Dès lors, la confiance n'est plus synonyme d'équité dans le sens où elle fortifie les relations entre les hommes en positivant les comportements, mais elle les anéantit et s'apparente à la crainte ou à la « méfiance » (Cornu, 2003). Les relations de confiance sont déterminantes pour dynamiser la cohésion sociale. Elles constituent un engagement dont l'essence est la « fiabilité et la crédibilité » (Quéré, 2005, p. 191). Ces deux concepts sont essentiels pour créer la confiance. Cette dernière induit une liberté qui favorise des interactions humaines (Laurent, 2009 p. 9). Cette tendance peut implicitement renvoyer à la complicité.

5.5.3. Confiance et transaction

« La confiance est centrale dans toute transaction », dit Éric Simon (2007, p.87). Il convient de comprendre que la confiance n'induit pas la méfiance (Saussois, 2000), ni l'incertitude (Guennif), ni la restriction de liberté (Lucain, 1948), ni encore la vulnérabilité (Bertheloot, 2018), mais plutôt une adhésion (Giran-Samat, 2013), une réciprocité (Meidinger, Robin, et Ruffieux, 1999), ou encore un équilibre (Pupion et Trébucq, 2018). Ces trois entités, l'adhésion, la réciprocité et l'équilibre, garantissent la fiabilité dans les relations sociales fondées sur la confiance (Thuderoz et Vincent, 2004). Ces relations sociales montrent le niveau d'implication des acteurs dans des contextes d'intégration, de partage et des transactions sociales (Rémy, 2015). Cette relation produit des interactions qui tiennent pour entité la sociabilité (Quéré, 1988). Le rapport confiance/transaction produit une sociabilité (Daniel Lavenu, 1999) qui est déterminée dans les réseaux sociaux numériques. Ce même rapport met en relief la confiance. Dans cette perspective, Luhmann (2006) considère la confiance comme étant un atout dans l'organisation sociale de la société. Elle permet la mise en place d'une société de confiance et la fluidité des transactions. À ce titre, la confiance assimile l'existence d'un pacte qui lie de manière réciproque les membres de la communauté. En ce sens, Rafaeli (1998) parle d'une « interactivité complète » et « d'interactivité agissante » qui peuvent se comprendre comme étant des actions pratiques qui accompagnent le commun des humains dans la sphère de la communauté. Elles sont déterminées par la confiance, par les faits et par les phénomènes sociaux qui s'imbriquent pour fortifier la sociabilité. Même développée en marge de la confiance, l'interactivité s'entretient dans la communauté. Dans cette perspective, il convient de réfléchir sur la communauté dans son rôle à la fois pour déterminer l'authenticité et la validité du document et de l'identité en environnement numérique.

CHAPITRE 6 : LA COMMUNAUTÉ :

APPROCHE SOCIOLOGIQUE

L'aspiration à comprendre une formation sociale dans sa profondeur et dans sa globalité paraît incertaine du fait de son caractère complexe (Brohm 2004). Le questionnement que nous posons sur la communauté est lié aux transformations des récentes conditions humaines favorisées par les TIC. À cet effet, nous analysons la communauté dans le cadre sociologique pour aboutir au réseau social, car comme le déclare Vidgen et al. (2007) cités par Vitari et Pillet (2019), « La compréhension d'une communauté [...] tient à la structure du réseau social qui la sous-tend ». Pour montrer l'existence de formations sociales différentes, Gouëset et Hoffmann (2006, p. 263) déclarent que : « le concept de communauté ne présente qu'une faible valeur heuristique pour désigner un type spécifique de formation sociale ». Ce point de vue accepte implicitement l'existence de formations sociales différentes et identifiables. À notre sens, une analyse critique permet de comprendre que la communauté peut faire l'objet d'une identité en s'appuyant sur la notion d'appartenance. C'est dans ce contexte que nous commençons par définir la communauté à partir de son appartenance (Delmotte, 2008) ou de son identité. L'analyse que nous menons sur la communauté virtuelle ne s'aligne pas dans le sens de Coris et Lung (2005). Ces derniers font référence à « la communauté du logiciel libre » qui regroupe des développeurs de logiciels, mais nous allons dans le sens de Livet (1994), pour qui la communauté met en relation action, intention, interaction, individu, collectif et virtuel. Nous accordons la légitimité à la communauté virtuelle pour réduire les phénomènes de falsifiabilité, et en même temps déterminer l'authentification et la validation du document numérique dans les domaines des sciences de l'information et de la communication. Après avoir vu la définition de la communauté d'après certains auteurs, surtout des sociologues, nous allons voir celles données en fonction de l'appartenance. Les définitions choisies s'adaptent à notre recherche.

La pluralité de définitions de la communauté, comme l'explique Claude Jacquier (2011), est due à la multiplicité des disciplines qui y font référence et aux domaines qui s'y intéressent. Lézé (2008, p. 482) révèle l'existence de plus de quatre-vingt-six définitions de la notion de communauté. Schrecker (2006), dans ses travaux sur « La communauté : histoire, critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne » retrace l'évolution historique du concept en rapport avec la sociologie. Elle fait remarquer que la différence de compréhension et de contenu du concept de communauté entre les francophones et les anglophones est un

élément déterminant dans la diversité de définitions. Le dictionnaire Le Petit Robert⁷⁷ définit la communauté comme « un groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs ». De cette définition, nous pouvons retenir trois éléments : groupe social, vivre ensemble, et intérêt commun. Ces derniers peuvent être considérés comme des entités incitatives à l'interaction sociale. Dans cette définition, la communauté s'inscrit dans la dynamique de singularité. Autrement dit, elle se particularise pour déterminer une identité. Dans la conception anglophone, le cadre de l'identité dans lequel est circonscrite la communauté est déterminant pour sa compréhension. Dans cet entendement Gouëset et Hoffmann (2006, p. 263) parlent d' « identité collective ». En effet, le cadre social caractérisé par une hétérogénéité des composantes de la communauté aux intérêts communs se présente comme facteurs d'identification. Le caractère de volonté commune favorise un sentiment de partage, d'appartenance qui renforce la cohésion, la solidarité sociale et la formation d'une identité.

L'analyse de Park sur la communauté (1990), citée par Vidal (1999, p. 176) prolongée et complétée par Thumerelle (2000), s'appuie sur la conception de l'école de Chicago. Elle considère que « toute communauté est jusqu'à un certain point une unité culturelle indépendante, ayant ses propres modèles, sa propre conception [de] ce qui est convenable, bienséant et de respect ». Cette orientation vers l'aspect culturel fortifie la complexité de la compréhension de la communauté du fait du caractère non « universel de la culture », mais en même temps la singularise (Troadec, 2006). Dans ses travaux sur « La relation entre culture et développement cognitif : une introduction », Troadec démontre qu'il est possible « d'intégrer la culture à l'étude de l'esprit ». La conception du relativisme culturel⁷⁸ préconise que « Tous les hommes sont différents ». Ainsi, en s'en inspirant, l'universalité culturelle n'existe pas. Cependant, la culture particularise et devient potentiellement un élément d'identification sociale (Ashforth et Mael, 1989). Tönnies (2001) dans son livre *Community an civil society*, définit la communauté en se rapportant au cadre du village traditionnel dans lequel le fondement de la communauté est « le sang, le lieu et l'âme ». Autrement dit, elle se forme autour du

77-Josette Rey-Debove et Alain Rey. Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française / texte remanié et amplifié. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert [mise à jour et augmentée], 2004

78- Relativiste : selon le dictionnaire le Larousse : **Relativisme culturel**, école de pensée qui veut expliquer la grande diversité des cultures par le fait que les individus de cultures différentes vivent dans des univers différents et que leurs croyances et représentations sont relatives à leur contexte culturel. (F. Boas, A. Kroeber, M. Mead en sont les principaux représentants.). Disponible sur :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/relativisme/67851>

dévouement, des valeurs sociales et morales construites de manière spontanée et désintéressée. Chaque membre consent sans contrainte à l'œuvre de la communauté. Dans cette perspective, la communauté renvoie à la liberté. Ainsi, dans les relations sociales, l'interaction et la solidarité sont les fondements du lien social (Gouëset et Hoffmann, 2006, p. 263). En ce sens, Tönnies déclare que « la communauté c'est une unité absolue qui exclut la distinction des parties ».

À ce titre, la communauté peut être aussi identifiée suivant son appartenance à une entité constituée de groupes d'individus sur la base de critères bien spécifiques. Ainsi, on peut parler de :

➤ La communauté géographique qui s'identifie autour d'un espace (Park 1925). Hormis l'aspect territoire, les frontières ou les limites, elle induit des relations sociales, économiques, politiques, culturelles, idéologiques, entre autres.

➤ La communauté ethnique qui est considérée comme une entité sociale ayant des intérêts en commun, fondée sur la même culture et parfois déterminée par la même histoire. Elle est fondée sur des interactions humaines et sociales où « les membres de la communauté indépendamment de leur volonté appartiennent à la communauté » (Claude Jacquier, 2011, p. 36).

➤ La communauté anthropologique qui est construite autour de la notion de la ruralité qui dans son entendement forme « la société traditionnelle » dans laquelle le groupe constitue le système social de la collectivité circonscrit dans un espace géographique et humain limité (Bonte et Izard, 1991).

➤ La communauté virtuelle : à la différence des précédentes où le caractère d'espace physique est déterminant, la communauté virtuelle est, à l'instar du numérique : pervasive et ubiquitaire ; elle demeure dans le cyberspace (Lévy, 1995). La communauté virtuelle dans sa représentation est comme dans le monde réel. Elle peut contenir plusieurs entités : sociales, économiques, politiques, intellectuelles. Sa formation est facilitée par les outils collaboratifs et dispositifs numériques qui permettent la co-construction, l'interaction et la sociabilité.

L'analyse de Zimmermann (2011) met en lumière l'existence de deux branches de la sociologie, la sociologie pure⁷⁹ et la sociologie appliquée⁸⁰. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons à la sociologie appliquée. Elle induit une certaine imbrication entre la communauté et la société qui s'articule autour d'interactions et de relations sociales. Elle s'apparente à la « collectivité locale » (Tiévant, 1983, p. 251) que nous assimilons à la communauté de pratiques dans leurs fondements idéologiques. En nous appuyant sur les travaux de Jacquier (2011), nous considérons que les membres qui composent la communauté ont, en général les mêmes objectifs, les mêmes aspirations sociales et collectives. La solidarité et la cohésion sociale sont déterminantes dans la construction de l'identité collective. Dans cette perspective nous analysons la communauté virtuelle dans sa dimension de communauté formée à partir d'un certain nombre de principes et de volontés définis.

6.1. LA COMMUNAUTÉ VIRTUELLE

La communauté virtuelle formant des réseaux, constitue le point central de notre sujet. Nous allons l'analyser par rapport aux notions de légitimité axées autour des sciences de l'information et de la communication à travers ses liens sociaux. Le réseau social communautaire numérique (RSCN) serait-il en mesure par les interactions sociales d'authentifier ou de valider le document ou l'identité numérique ? Nous tenterons d'apporter une réponse à cette question en analysant les RSCN, en évaluant leur degré de légitimité.

6.1.1. Réseaux sociaux et liens sociaux : nature de la relation

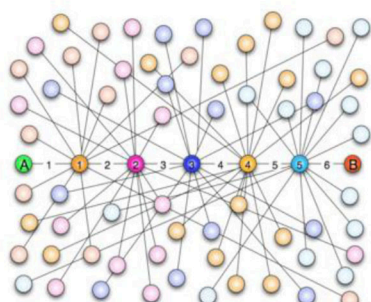
Plusieurs travaux de recherches ont été menés dans les champs des réseaux sociaux. Degenne et Forsé (2004, p. 5) évoquent « l'étude de l'évolution des réseaux de relations » à travers une logique d'implication par le biais de connecteurs (ici le numérique) entre des membres d'une communauté. Ils considèrent que cette logique d'implication donne la possibilité d'interactions entre des individus par des connaissances interposées. Selon Brass et al. (2004, p. 795), les réseaux sont « un ensemble de nœuds et un ensemble de liens représentant des relations ou l'absence de relations entre ces nœuds ». Ils précisent que « les nœuds [...]

79- L'objet de la sociologie pure réside dans la définition de concepts, d'images sociales de référence (« Bezugsbilder ») tels que Gemeinschaft et Gesellschaft, et la production d'une théorie des êtres sociaux (« soziale Wesenheiten »).

80- La sociologie appliquée, quant à elle, n'est pas à comprendre au sens de sociologie empirique, mais d'analyse historique des concepts de la sociologie pure.

peuvent être des individus ou des entreprises ». Dans une telle configuration, le réseau affiche en priorité la relation « sociale interconnectée » représentée par des liens. Ces liens peuvent être de différentes sortes suivant l'identité des parties engagées. Si les liens mettent en relation des nœuds de même nature, ils peuvent faire acte de sociabilité sans pour autant qu'ils créent ou permettent de nouvelles relations établies à partir d'une autre. De cette approche du réseau, d'une part les relations s'accommodent en fonction des parties en jeu, et d'autre part elles restent limitées aux nœuds primaires. Nous considérons les nœuds primaires comme les nœuds qui sont au départ les premiers à être impliqués dans les relations. Ainsi, contrairement à Degenne et Forsé (2004, p. 5), la probabilité pour nouer une relation à partir d'une autre qui n'est pas issue du nœud primaire reste moindre, comme le soutiennent Angot et al. (2014, p. 499). Pour ces derniers, la structure de la relation est plus fermée, elle est inclusive aux seuls membres des nœuds qui la forment ou qui ont les mêmes intérêts. Forsé (2008, p. 10) précise la notion de réseau en lui associant le terme « social » pour le définir ainsi : « Un réseau social est un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. ». L'interaction observée dans cet espace peut s'inscrire dans l'analyse sociologique des réseaux sociaux qui peuvent se particulariser selon Degenne (2011,p.40) « à l'étude des relations à la fois du point de vue anthropologique et de la psychologie sociale » à la croisée de la sociologie. Les relations entre les individus et les régularités qu'elles présentent selon (Mercklé, 2011), peuvent avoir des effets sur les comportements dans la mesure où ces interactions peuvent être diversifiées et se présenter sous différentes formes en fonction de leur nature et de leurs objectifs.

Figure 11 Modèles de réseaux



Réseau suivant Angot,
Chollet et Josserand (2014)

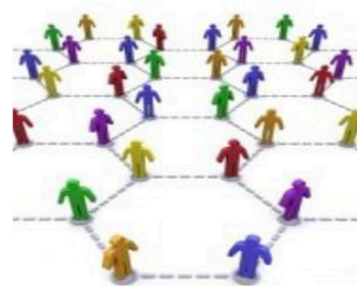


Figure 8 : Réseau social (Forsé, 2008)

Source : ZAMMAR, Nisrine. Réseaux Sociaux numériques : essai de catégorisation et cartographie des controverses. 2012. Thèse de doctorat. Université Rennes 2. p.41 et p.48

Commentaires :

Figure 1 : axe principal de A à B sur lequel les liens de 1 à 6 sont greffés avec des séquences intermittentes d'allers et retours formant les nœuds. Les nœuds ne sont pas systématiquement reliés entre eux.

Figure 2 : sur ce modèle de réseau, chaque élément est susceptible d'être en relation avec son prochain avec des combinaisons qui ne sont pas à l'avance déterminées. Elles peuvent à tout moment entraîner des dérivations, car les relations ne sont pas fermées et ne sont pas non plus strictement limitées. Chaque acteur peut avoir de nouvelles connaissances.

Beaucoup d'auteurs ont caractérisé les relations et présenté leur impact sur les liens sociaux. Michel Juffé (1995) parle de la formation « du tissu social » tandis que Kilduff et Tsai (2003) évoquent l'existence de « lien social ». Quant à Bajoit (2009, p. 51-52), il parle de « relations sociales ». Pour lui, les relations sociales peuvent être de « quatre dimensions » ayant des raccordements qui se suivent chronologiquement. Dans le contexte de notre étude, nous prenons appui sur la considération selon laquelle « une relation sociale est une forme de coopération où les acteurs mettent leurs ressources et leurs compétences au service des finalités » de la communauté. Ces relations vont de la cellule familiale à la communauté, elles sont déterminées par des liens de parenté, de voisinage, de profession, de culture ou d'appartenance à une entité géographique. Ainsi, les liens sociaux, sous un aspect tentaculaire, forment le tissu social. Qu'il soit dans le monde réel ou dans le monde virtuel, le tissu social reste configuré de la même manière. Ainsi, Forsé (2008, p. 10) entend par réseau social le tissu social. Il considère que : « les réseaux sociaux ne sont pas des modes d'organisation sociale particuliers ». Ils sont guidés par les mêmes convictions et les mêmes processus sociaux que les réseaux humains dans le monde réel. Mercklé (2011) va plus loin et définit le réseau social comme « constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres directement ou indirectement à travers des chaînes de longueurs variables ». Ainsi, le réseau social implique des interactions. Elles peuvent s'élargir à l'infini selon Co et Albert (1999), surtout en environnement numérique. C'est ce qui a poussé Wolton (1999) et Breton (2000) à émettre un doute sur la nature et la composition des réseaux sociaux. De même, Letonturier (2018) se pose une question sur la nature et sur la composition des communautés, tant du point de vue de leur légitimité que de leur intégrité.

Pour cadrer la compréhension du « réseau social », nous nous situons dans la conception de Mercklé (2011) : « Le réseau social désigne un ensemble de relations entre des personnes ou

entre des groupes sociaux. » À ce niveau le réseau social, dans sa compréhension, serait destiné à la communauté humaine reliée par des liens sociaux (Granjon, 2011) qui demeurent la base de la sociabilité.

6.1.2. Le réseau social comme organisation spatiale et sociétale

La notion d'espace était jusqu'à une certaine époque étudiée dans le domaine d'intervention du géographe. Elle symbolisait un territoire défini comme une entité limitée physiquement. Elle devient progressivement polysémique et n'est plus exclusivement réservée aux géographes (Jean Mery, 2017) ; mais elle se trouve associée à d'autres contextes. Dès lors, on parle de l'espace politique, de l'espace social, de l'espace temporel, de l'espace économique, de l'espace public, de l'espace virtuel, etc. Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons à l'espace dans le sens de Chardel (2013, p. 55). Il désigne « un lieu où des personnes sont rassemblées pour discuter de l'organisation du vivre-ensemble ». Il est à la fois un environnement spatial, social et humain. Transposé dans l'espace virtuel, il est un lieu d'interactions qui s'établissent à travers l'espace, d'information ou document (Salaün et Charlet, 2005, p. 9), d'écriture (Merzeau, 1993) ou textuel (Escola, 2003).

6.1.3. Espace et environnement social

Du point de vue socioanthropologique et à la croisée des SIC, nous analyserons l'espace comme un espace social. L'espace dans sa conception sociale a une connotation importante dans la vie humaine (Lussault, 2016). Il constitue l'environnement matériel dans lequel la vie sociale se tient et se perpétue par des relations et des « interactions des acteurs sociaux » (Guy Di Méo, 1999). Pour Guy Di Méo, « l'espace social qualifie des lieux de la biosphère reliés entre eux par l'entrelacs des rapports sociaux et spatiaux caractéristiques des groupes humains qui les occupent, les produisent ou simplement les convoitent ». Cette définition considère l'espace social à la fois dans sa dimension spatiale, en tant qu'entité physique regroupant les communautés humaines, et dans la dimension où il peut informer sur les aspects sociétaux et culturels à travers des interactions sociales. Dans la même logique, Bourdieu (1984) met en relief les communautés comme sources de la construction de l'espace social dans un contexte où elles s'accordent aux règles et normes sociales définies dans une aire géographique spécifique déterminée. À cet effet, en faisant référence au monde social, il considère l'espace social comme une « forme d'espace (à plusieurs dimensions) construit sur la base de principes

de différenciation ou de distribution constitués par l'ensemble des propriétés agissantes dans l'univers social considéré, c'est-à-dire propres à conférer à leur détenteur de la force, du pouvoir dans cet univers ». D'un côté, l'espace social n'est pas uniquement façonné par les relations sociales, mais il est surtout guidé par des classes dominantes agissantes et des classes dominées. Il est aussi perçu comme un environnement spatial physique situé. Autrement dit, l'espace social serait la relation entre « espace physique » et « communautés » vivant dans cet espace. Dans le même, selon Rémy (2017), certains sociologues comme Bourdieu (1974) et Jürgen Habermas (1972) mettent en dichotomie « l'espace matériel et la réalité sociale » pour analyser l'espace social. Pour définir l'espace social, ils tiennent compte à la fois de la configuration sociale de la société (espace relatif à plusieurs facteurs qui se déploient en lien social, en cohésion sociale, en interaction entre autres) et de l'espace physique (caractérisation de la matérialité du lieu). L'espace social est formé par ces deux entités, la communauté comme base de la société et l'espace comme entité matérielle, et il se trouve être l'environnement dans lequel s'insèrent les deux entités.

Tableau 3 : Rapport de l'espace à la communauté sociale /espace social dans le monde réel

| Espace | Communauté sociale | Espace social |
|--|---|---|
| Déterminé par le caractère physique, géographique de l'environnement | Configuré autour de la communauté humaine sans tenir compte de l'aspect spatial | Intégration de la communauté sociale à l'espace matériel en mettant en symbiose l'espace et la communauté |

La conception de ce modèle de société notée dans l'espace social est surtout théorisée par les sociologues. Dans leurs analyses de la société, ils ne mettent en avant la relation entre espace et communauté qui forment un tout contrairement à la conception qui sépare la communauté à l'espace.

Situé en environnement numérique l'espace communément appelé cyberspace par Harvey (1995), Lévy(1995,1998), Peraya (2000), Thierry et Trédan (2005), etc. peut être considéré comme un macro-espace où se déploient et se croisent des interactions qui à leur tour

peuvent être considérées comme des espaces de circulation de l'information. Selon Merzeau (1993, p. 9-10), « L'écriture est un geste social et un acte de communication [...], elle désigne un espace où se répercutent et s'anticipent les mutations de nos relations au monde et à autrui ». En effet, l'écriture est considérée comme vecteur de transmission de l'information, un espace d'échanges et de partage d'opinions. Marc Escola (2002), en utilisant le terme « textuel » à la place de l'écriture, considère « l'espace textuel » comme étant le reflet de l'espace social. L'espace textuel s'identifie comme un environnement social, culturel et intellectuel. Parallèlement aux considérations faites sur l'écriture et le texte, Salaün et Charlet (2005, p. 9) considèrent le « document » numérique comme de l'« information » circulant dans les réseaux sociaux numériques. À cet effet, nous serons tentés de considérer que le document numérique est un espace de communication, d'échanges et d'interactions. Autrement dit, l'information serait, d'une part, un liant entre les communautés créant ainsi des relations et des interactions, et d'autre part, un espace, un environnement de transactions sociales. Chacun de ces environnements étudiés du point de vue des SIC est pourvu d'un espace pouvant entraîner la reconfiguration de l'espace social en unité d'interactivité et de sociabilité. Ils deviennent des espaces publics. Dans cette logique, le document numérique développe de nouveaux modes de liaisons qui forment un espace réticulaire dont les relations s'intègrent dans une organisation sociale définie. Cependant, compte tenu de la diversité de nature des relations et des modèles de coopération (professionnel, amitié, parentale, etc.), le réseau social communautaire peut être différent d'une communauté à une autre et caractériser la particularité d'une organisation sociale.

6.2. AUTHENTICITÉ ET VALIDITÉ DU DOCUMENT PAR LE RSCN / LA NOTION DE LÉGITIMITÉ

6.2.1. Introduction à la notion de légitimité

La question de légitimité reste ouverte à tous les champs disciplinaires. Elle s'étend du droit à la sociologie en passant par la philosophie et l'économie et maintenant aux sciences de l'information et de la communication. Elle est abordée de manières diverses. Dans l'analyse sociologique des organisations chez Weber (1959), Habermas (1978), Bourdieu (1979), Boltanski et Thévenot (1991) cités par Bouquet et Jaeger (2014, p. 8), l'aspect politique est mis en avant dans leur démarche. Il établit une corrélation entre « pouvoir et autorité » pour

caractériser la légitimité. L'organisation serait comprise comme une communauté dans le sens de Vaujany (2009 p. 83) mettant en œuvre « un ensemble d'acteurs qui partagent des pratiques communes et un centre d'intérêt commun ». Dans une dimension sociopolitique, Mintzberg Henry (2003) précise que dans ces types d'organisations, la place de l'autorité centrale symbolise le pouvoir politique. « La prééminence du champ politique » comme le déclare Anne-Marie Gingras (2008, p. 5) se comprend comme étant la manifestation de l'État à la fois dans ses droits et dans sa souveraineté. En effet, dans une telle perspective, la légitimité met en œuvre les règles et les normes dans les dimensions à la fois politiques et sociales. Dans une dimension philosophique, on peut adopter la définition de Gingras (2008) du Dictionnaire des Notions Philosophiques : « La légitimité est la situation conforme non seulement aux lois, mais aussi à la morale, à la raison ». La légitimité fait donc appel à des notions fondamentales dans les thématiques de l'éthique, de la crédibilité et également sous l'angle juridique. Dans ce sens, la légitimité, comme l'apprécie Socrate, et telle qu'analysée par Delruelle (2006) dans « Métamorphose du sujet : l'éthique de Socrate à Foucault », met en évidence une éthique dont l'essence est la confiance sociale, et où l'homme est le centre. Héléne Hatzfeld (2014) met en œuvre les capacités d'interaction, d'« échange », de transaction, de collaboration pour rendre compte de l'éthique et la légitimité. Nous l'aborderons sous une autre dimension qui fait appel à la fois à la philosophie (morale et éthique), à la sociologie (sociale, sociétale et sociabilité) à l'anthropologie (pratiques et comportements des communautés) et aux SIC (authentification et validation). Ainsi, la légitimité sera évoquée à travers la sincérité qui prend appui sur les aspects moraux et sociaux sous-tendant la crédibilité, la cohérence et la fiabilité. En interrogeant l'engagement et la responsabilité des membres qui forment le réseau social, des indices d'évaluation seront déterminants pour évaluer la légitimité de ces réseaux sociaux communautaires numériques (RSCN). Étant donné que notre analyse porte sur des facteurs humains, la communauté comme source de légitimité sera évoquée à travers la sociabilité, la cohérence sociale et la cohésion sociale.

6.2.2. La communauté comme source de légitimité ou d'illégitimité

Le numérique intervient de plus en plus dans la société (Lévy, 2000) de même que le document compris comme de l'information (Salaün et Charlet, 2005, p. 9). Si la place de l'homme dans la dimension numérique à travers le réseau social s'évalue en termes de légitimité, orientée vers ce qui témoigne de l'authenticité et de la validité du document ou de l'identité, la société numérique devrait permettre d'arriver à de tels objectifs. Selon Compiègne

(2010, p. 8), la société numérique « s'appuie [sur] [...] le réseau [...] en tant que [...] réalité comme mode d'organisation spatiale et sociétale ». Or, compte tenu des caractéristiques du numérique, instabilité et plasticité, le document connaît des « transformations » (Roger T. Pédaque, 2005) et des mutations à « l'ère du faux numérique » selon Chabin (2012). Il devient alors légitime de s'interroger sur la légitimité des informations circulant dans cet espace de plus en plus complexe du fait de l'instabilité des usages numériques (Vidal, 2013).

Le réseau social communautaire est considéré dans ses dimensions spatiales et socioanthropologiques comme un espace de cohésion sociale où se tiennent et se forment des interactions pouvant confirmer ou informer l'authenticité et la légitimité du document et de l'identité numériques. Malardé et Pénard (2018), dans leurs travaux sur « les plateformes collaboratives », distinguent trois types de plateformes dans lesquelles les relations entre les utilisateurs sont soit économiques soit commerciales. Dans notre recherche, nous nous intéressons aux pratiques collaboratives et collectives dans les communautés de pratiques. Nous considérons la communauté de pratique dans le sens de Wenger et al. (2002, p. 4) cité par Dameron et Josserand (2007) : « Group of people whos harea concern, a set of probems, or a passion about a topic, and who deep nether knowledge and expertise in this area by interacting on an on going basis » (Groupe de personnes ayant une préoccupation, un ensemble de problèmes, ou une passion sur un sujet, et qui approfondissent les connaissances et l'expertise dans ce domaine en interagissant de façon continue). Dans cet entendement, la communauté de pratique peut être associée non seulement à une catégorie professionnelle où « les connaissances produites par la communauté sont à usage interne » comme le déclarent Lièvre et Laroche (2014, p. 4), mais aussi elle peut subsister par l'intermédiaire des phénomènes de relations tentaculaires et d'interactivités avec d'autres collectivités. En effet, comme l'évoque De Vaujany (2009), au fur et à mesure que les interactions se développent, naissent des relations de confiance et les individus se socialisent de plus en plus. Dans le même sens, Fusulier et Marquis (2008, p. 2) considèrent que la « transaction sociale en termes de négociation comme une forme d'échange social ». En effet, dans ces communautés, les prises de décision résultent des procédures collégiales. Les prises de décision se mesurent par la responsabilité qui a comme ligne de mire les règles de vie en commun. Elles mettent en jeu la réputation de la communauté. Ainsi, les relations se dynamisent par la médiation sociale qui s'organise autour de la confiance. Dans la même logique, la transaction documentaire crée de nouvelles formes de sociabilité à travers le « document médiatisé » Zacklad (2005). Cet artéfact de partage, co-construit,

symbolise l'acte de la collectivité. Dès lors, les relations entre les membres d'une organisation sociale ou entité sociale se fixent et se consolident par la confiance.

À titre d'exemple, en France, pendant la première phase de la pandémie de la Covid-19, une forte mobilisation s'est formée derrière le personnel soignant. La confiance et la reconnaissance qui lui étaient accordées ont motivé des manifestations de remerciements pendant une bonne période entre 19 h et 20 h, pratiquement tous les jours. Ces actes spontanés suscitent à un certain moment, une légitimité de cette communauté de pratique. Le sondage effectué par la Haute Autorité de santé publique en France sur le niveau de confiance a montré un véritable soutien du public à cette communauté de soignants en raison de leur dévouement envers les malades atteints de la Covid-19. Pourtant, dans cette même communauté, selon le directeur de la santé publique⁸¹, un tiers du personnel soignant n'est pas encore vacciné ! Cette situation s'explique d'une part, par l'interruption de l'utilisation du vaccin AstraZeneca/Oxford⁸² du fait de ses effets secondaires remarqués chez certaines personnes ayant pris le vaccin, et d'une autre, par la réticence de certains membres de cette communauté de pratique du fait de la méfiance. En effet, ce tiers restant de cette communauté n'est pas systématiquement rassuré sur l'efficacité du vaccin à l'instar d'une certaine partie de la population, si bien qu'ils préfèrent se soumettre aux tests de dépistage du virus.

De ces considérations, on peut conclure l'existence d'une double situation. Elle est marquée, d'une part, par le soutien de la population à la communauté du personnel soignant et à la décision de se faire tester, et d'autre part, par la forte partie de la population qui hésite à se faire vacciner, y compris cette communauté de pratique.

La légitimité des communautés de pratique est justifiée par leur dévouement envers les patients. Elle s'oppose à l'illégitimité du vaccin caractérisée par la réticence encore observée dans la population à se faire vacciner.

6.3.3. La sociabilité source de légitimité ou d'illégitimité de la communauté

La légitimité ou l'illégitimité des communautés en environnement numérique se déclinent en termes de comportement et de responsabilité. Elles s'affirment ou s'infirment par

⁸¹ Source journal télévisé de la chaîne LCI du 20/04/2021

⁸²AstraZeneca/Oxford dont l'autorisation d'utilisation est donnée par l'OMS le 15 février 2021

des actions, des interactions ou par des rétroactions se rapportant à la confiance qui est le fondement de la sociabilité (Damien, 2000).

Posons-nous la question : comment faire adhérer rationnellement les membres de la communauté à la cause entraînant la sociabilité pour évaluer l'authenticité et la validité du document numérique ? Nous tenterons de donner des réponses suivant l'hypothèse que la sociabilité crée de nouvelles formes d'organisations sociales dans lesquelles le comportement et la responsabilité sont déterminants. Or la sociabilité numérique, pour être active, a besoin non seulement d'un lien social, mais aussi de la confiance, sachant que le numérique a entraîné beaucoup de changements et de transformations sur les plans social, culturel et économique.

En termes de comportements et de pratiques, l'individu est placé dans un contexte organisationnel où ses actions influent sur la vie de la communauté. Cependant, dans un environnement de collaboration et de partage, l'individu se trouve ramené à renoncer à son intérêt personnel au profit de l'intérêt général. Rousseau (1839, p. 482) dans *Le contrat social ou principes du droit politique* soutient que les conflits d'intérêts seront apaisés quand « l'intérêt ne serait plus un intérêt particulier, mais commun ». Ce contexte fait allusion à la responsabilité. La responsabilité sera évoquée dans ses dimensions « naturelle et contractuelle » comme le soutient Hans (1903-1993), faisant appel à l'éthique. La dimension naturelle s'octroie par une relation de parenté. Quant à la dimension contractuelle, elle s'affirme par l'intermédiaire de relations. Elle s'élabore dans une situation donnée et peut recouvrir des phénomènes et des objets différents suivant la nature des transactions. Dans sa valeur intrinsèque, l'approche de la responsabilité de Hans (1903-1993) est prolongée et complétée par Chardel (2013, p. 56) en parlant « d'agir communicationnel » pour inclure toute la communauté à une prise de décision. Autrement dit, il précise qu'« il s'agit de s'entendre de manière pratique sur des valeurs et des actions, il n'est pas question de partir d'un soi replié sur lui-même, il s'agit plutôt d'assumer la confrontation des arguments qui oblige chacun à se placer du point de vue de l'autre ». Dès lors, chacun se sent engagé et impliqué de manière formelle dans la vie collective. L'appropriation de la décision collégiale symbolise une identité structurée par le lien social. Ce point de vue n'est pas soutenu par Orillard (2000, p. 11). En effet, son analyse sur « le collectif », dans *La confiance en question*, en rapport avec la théorie de l'action, considère dans l'introduction que l'action menée au sein de la communauté n'induit pas systématiquement la confiance. La confiance peut découler d'un sentiment, mais résulter d'intérêts d'ordre économique, politique ou social. Ainsi, l'action menée dans un tel contexte

n'est pas soumise à l'appréciation de la communauté, et par conséquent, n'est pas synonyme de légitimité.

En environnement numérique, les interactions dans les réseaux sociaux communautaires introduisent une approche relative à « l'intention et à l'action ». Cette approche est similaire à l'analyse de Kaufmann (1995, p. 231) qui fait suite à celle de Livet (1994) sur la définition du collectif. Selon Livet (1994, p. 7), l'intention n'est pas individuelle, mais elle demeure une représentation collective. En ce sens, le collectif constitue, selon eux, un facteur déterminant pouvant justifier avec « certitude [...] l'interaction ». Cette dernière se concrétise dans la dynamique de la continuité de l'action tournée vers « l'authenticité » des relations qui s'articule autour de la « convergence, de la cohérence des valeurs et des comportements » (Fiutak, Planès et Colin, 2011, p. 55). L'interaction sociale créée à cet effet rappelle celle définie par Brass et al. (2004, p. 795) où la structure de la communauté est fondée sur les liens sociaux. Le lien social ainsi tissé par l'interactivité met en place une sociabilité fondée sur la confiance et la fidélité. Damien (2000, p. 20) considère que cette « fidélité » est le fondement de « la sociabilité » et s'appuie sur la confiance et entraîne une forme de légitimité.

L'action collective participative, dynamisée par la volonté de vivre ensemble, implique l'existence de la communauté (Ducharme, 2012). Dans ce cadre, les relations sont fondées sur la rationalité sociale formée à partir de relations dont le fondement est la confiance. Elle est acquise à partir d'un ensemble d'interactions. Ce type de relations fait référence en particulier à la fidélité, à la valeur, à la sincérité, à la performance, à la probité, et à l'éthique.

CONCLUSION

Les perspectives d'authentification et de validation du document et de l'identité numériques sollicitées à travers la légitimité de la communauté virtuelle ont nécessité une analyse conceptuelle assez étoffée et marquée par le nombre des points de vue évoqués. La communauté est perçue tantôt comme une entité sociale, tantôt comme un espace social où s'effectuent des interactions et des transactions. Elle peut être symbole d'identité et d'appartenance. Ces deux éléments peuvent être circonstanciels ou contractuels. La dimension fonctionnelle implique des pratiques associées à une fonction de membre et détermine une identité. La considération de la communauté de pratique, dans un contexte d'apprentissage et de connaissances, renforce la sociabilité. Elle permet une évaluation adéquate et une bonne prise de décision. C'est ce que font ressortir Cohendet, Roberts et Simon (2010) dans leurs travaux sur les « contextes sociaux, spatiaux ou organisationnels ». Le réseau social numérique, dans sa qualité d'espace public, devient privé avec le réseau social communautaire numérique. Sa légitimité s'affirme avec la richesse des réseaux (Benkler, 2009) et le volume de ses membres qui permettent des échanges démocratiques dans cet espace d'intervention et de médiation sociale. Ainsi, le réseau personnel est défini comme l'ensemble des relations que l'individu entretient avec autrui (Boutillier, 2008). Il témoigne du processus de sa socialisation et constitue un intermédiaire dans son accès et sa participation au monde social (Bidart, 2008). Du point de vue du capital social, le réseau peut s'analyser comme un système de ressources dont les membres, par leur communication, font circuler l'information qui peut être utile à leur insertion. Chaque relation occupe, dans ce système, une position particulière qui va de la relation isolée à la relation avec tous les autres (Daniel Lavenue, 1999, p. 29) et se précise par l'interaction.

La confiance sociale est de mise dans l'appréciation et dans l'acceptation des relations qu'entretiennent les membres d'une communauté. L'évaluation de sa légitimité est basée sur la confiance matérialisée par la sociabilité ; elle s'affirme par la transparence des relations dynamisées par la cohérence sociale. Les indices d'évaluation, même s'ils sont qualitatifs, se sont développés à partir de l'analyse des interactions dans le but de déterminer le degré de fiabilité du document numérique. À titre d'exemple, les transactions dans ces communautés sont horizontales ; elles accordent une importance à toute intervention. Le niveau d'intégration des membres à la cause commune est marqué par la valeur accordée à la décision de la

collectivité. La place de l'homme dans la dimension numérique, à travers le réseau social, est évaluée en termes de légitimité, orientée vers ce qui témoigne de l'authenticité et de la validité du document ou de l'identité. Ainsi l'interaction sociale, la cohésion et la transaction sociale permettent l'authentification et la validation du document et de l'identité numériques.

**PARTIE IV : LA SITUATION AU
SÉNÉGAL : ENQUÊTE
EXPLORATOIRE**

INTRODUCTION

Cette partie fait un éclairage sur la situation du Sénégal en abordant la partie empirique. Les démarches méthodologiques effectuées depuis la construction de nos données jusqu'à l'interprétation des résultats obtenus seront présentées en premier lieu. Dans ce même point, nous présentons les données recueillies. Des entretiens semi-directifs et entretiens directifs utilisés comme techniques de collecte ont été effectués sur la base de notre guide d'entretien. Le point suivant rend aussi compte des réponses à nos questions de recherche.

CHAPITRE 7. MÉTHODOLOGIQUE ET MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

INTRODUCTION

Moscarola (2018) considère qu'il existe trois méthodes pour déterminer la validité du travail scientifique. La première est en rapport avec l'épistémologie, la deuxième est de type conventionnaliste qui consiste à « tenir pour vérité scientifique les connaissances produites par la communauté scientifique » et la troisième est relative à la méthodologie. Autrement dit, il existe plusieurs approches ou méthodes qui sont potentiellement utilisables dans la recherche scientifique. L'objectif c'est d'arriver à vérifier la falsifiabilité (Popper, 1956) des hypothèses mises en avant.

En comparant la prospection pétrolière à la démarche scientifique, Campenhoudt, Marquet et Quivy (2017) déclarent que « la recherche en sciences sociales suit une démarche analogue à celle du chercheur de pétrole. Ce n'est pas en forant n'importe où que celui-ci trouvera ce qu'il cherche. Au contraire, le succès d'un programme de recherche pétrolière dépend de la démarche suivie ». La conduite de notre travail en tient compte. Elle s'effectue sur la base de techniques de collecte dont l'approche et la méthodologie sont en adéquation avec notre problématique et notre objet de recherche pour répondre à nos questions de recherche. Dans un premier temps, nous présentons la posture épistémologique de notre recherche avant d'aborder le choix méthodologique et les outils de collecte de données. Enfin nous présentons les données recueillies.

7.1. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

7.1.1. Posture épistémologique

La posture épistémologique s'apprécie par le caractère scientifique d'une connaissance et par les modalités de sa production (Moscarola, 2018, p.19). La réfutabilité d'une situation

peut être déterminée par la comparaison des résultats et par l'explication pour comprendre les résultats (Van Den Reysen, 2016). Wilhem Diltey (1833-1911) dans ses travaux montre la distinction entre l'explication (le fait d'exposer les causes d'un phénomène) et la compréhension (le fait d'exprimer les raisons de ce phénomène). Il précise qu'au niveau des sciences humaines et sociales, « expliquer une réalité consiste à en rechercher les causes (par corrélations statistiques, notamment), tandis que comprendre cette réalité consiste à interroger les raisons des acteurs (herméneutique) ». Au regard de notre objectif de recherche, la posture épistémologique s'inscrit dans les sciences de l'information et de la communication en parallèle avec les sciences humaines et sociales. Elle intègre d'une part l'analyse de Wilhem Diltey (1833-1911) sur l'explication ou la compréhension d'un phénomène social, et d'autre part l'interaction sociale numérique (Catherine Pascal, 2018). Elle se justifie du fait que les sciences de l'information et de la communication (Alex Mucchielli (2000, 2005) font appel à « l'approche positive » et « l'approche compréhensive » qui s'articulent par essence autour du comportement de l'homme. La position épistémologique se résume dans la globalité autour de l'analyse de Proulx (2005) sur l'usage des TIC en société. Elle permet de déterminer la légitimité et la validité de la démarche.

Dans le cadre de notre recherche, nous adoptons la méthodologie (Moscarola, 2018) comme source de production scientifique. Elle fait partie des critères de validité scientifique dès l'instant qu'elle permet non seulement un choix de techniques et de méthodes de collecte des données, mais aussi d'analyses des données (Gothier, 2004). Une méthodologie appropriée permet de tirer des conclusions objectives et valides sur une réalité étudiée (Julien Le Comte, 2015). Le choix de la méthodologie est important dans l'observation des phénomènes à étudier. Il ne se fait pas au hasard, il tient compte des aspects liés à l'objectif de recherche et à la nature des questions à analyser (Giordano et al., 2003). En fonction des caractéristiques des données à analyser, la méthodologie peut être qualitative, quantitative ou mixte, et la recherche peut être exploratoire, descriptive ou explicative. Il faut noter qu'il peut exister une combinaison de démarches qui est déterminée par les phénomènes à analyser. La démarche peut être exploratoire du fait de la complexité du problème à étudier (Lalanda, 2012) ou de la nouveauté du phénomène à analyser. Elle peut aussi être descriptive (Thorne, 2016) pour comprendre le comment des phénomènes et par qui ils sont menés. Et enfin elle peut être explicative. À ce niveau, l'approche cherche à déterminer pourquoi les phénomènes se présentent de telle manière. Dans tous les cas de figure, l'approche méthodologique suscite une relation entre les différentes articulations de la théorie et du terrain. Notre recherche s'insère dans l'analyse de

Lalanda (2012) et de Thorne (2016). Notre recherche est innovante et cherche à comprendre les phénomènes de comportement en environnement numérique. Ainsi elle se veut qualitative et s'appuie une approche exploratoire et descriptive.

7.1.2. Démarche méthodologique

Pour opérationnaliser notre travail de recherche, nous avons utilisé différentes méthodes, à savoir l'entretien exploratoire, l'entretien semi-directif et l'entretien directif avec le guide d'entretien comme technique ou outil de collecte des données. Pour ce faire, nous commencerons à présenter le terrain et le corpus qui influent sur le choix de la population, sur les outils de collecte et des méthodes utilisées.

7.1.2.1. Choix de la population

Le choix de la population permet de « déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de répondre aux questions que l'on se pose » (Blanchet et Gotman, 2010, pp.26-27). C'est pourquoi nous avons revu notre population. Nous avons ambitionné d'interroger en plus des professions concernées dans la gestion des documents administratifs personnels, des professionnels de gestion des documents de banque et des services d'assurance. Pour limiter notre cadre de recherche, nous nous intéresserons aux documents dits officiels ou administratifs produits par les administrations et les services assimilés dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ce choix s'explique du fait que les données à analyser sont recueillies auprès des « experts » des questions de faux documents dans des structures de l'État. Nous considérons cette population comme experte du sujet, car elle est souvent confrontée d'une manière ou d'une autre à des faux documents. L'expert d'un domaine est selon Solso (1991) « les personnes dotées de capacités cognitives inhabituelles [...] de compétences et aptitudes exceptionnelles ». Décaudin et Elayoubi (2009, p.4) concluent qu'« un expert est un individu qui a une connaissance approfondie d'un objet ; par opposition, un novice est un individu n'ayant pas de connaissance de l'objet en question ». Pour fortifier la position de l'expert, Dubois et al., (2005) mettent en relief la légitimité et l'assurance de leurs connaissances. Dès lors l'expert est plus apte à répondre aux problèmes posés dans son domaine. Le terrain est entièrement composé des services de l'État et de certains de leurs annexes comme : l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE), de l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI), du Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar (TGI), de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale, de la Direction

Centrale des Marchés Publics (DCMP), de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), de la Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage (DPETV), du Centre Principal d'état civil de Grand Dakar et de ses annexes situés dans la banlieue dakaroise comme ceux de la commune d'arrondissement de Diamaguène-Sicap Mbao, de Thiaroye et de la ville de Guédiawaye.

7.1.2.2. Choix des outils ou des techniques de collecte

La nature des données à collecter et le choix des outils de collecte sont déterminants pour comprendre en profondeur les phénomènes sociaux (Vincent Dupriez, 2011). La nécessité d'acquérir plus d'informations, pour mieux comprendre les phénomènes liés aux pratiques et aux comportements illégaux appliqués sur le document, impose de mener une démarche qui s'appuie sur la confiance du fait de la sensibilité des données à étudier. Cette confiance est facilitée par la découverte de l'autre et par l'interaction. À cet effet, comme soutient Marzano (2010), la confiance met en place un lien qui permet de s'engager et de répondre à des actions. Ainsi en favorisant le contact et l'interaction, nous avons choisi le guide d'entretien comme outil de collecte de données.

7.1.2.3. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est une technique de collecte de données qualitatives (Albarello, 2001). Il est mis en place pour comprendre des mécanismes et phénomènes complexes de comportement, généralement dans une approche située dans les sciences humaines et sociales. Le guide d'entretien nous a permis de tenir des entretiens non directifs et semi-directifs. Il est à noter que les entretiens exploratoires menés tout au début de notre recherche nous ont permis de choisir le guide d'entretien comme technique de collecte des données qui permet d'opérationnaliser un travail de recherche (Sauvayre, 2013). Il est accompagné d'un formulaire de consentement qui renseigne sur l'objet de notre recherche en la présentant avec les entretiens.

7.2. CHOIX DES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES

7.2.1. Les entretiens

Les entretiens sont des méthodes de recueils de données qualitatives aisément utilisables dans tous les contextes d'interaction (Sauvayre, 2013). La réponse ou la vérification des

questions de recherche ou des hypothèses traduit le caractère empirique de cette méthode qui combine la confiance et la précision dans les réponses aux questions posées. Pour la collecte des données, nous avons utilisé principalement deux types d'entretiens ; l'entretien semi-directif et l'entretien directif. Ce choix s'explique par la volonté d'élargir l'effectif de nos répondants afin d'avoir plus d'informations. Les entretiens se sont tenus dans un cadre de confiance, d'interaction et de sociabilité (Pourtois et Desmet, 2007), ce qui permet d'obtenir de plus amples informations sur nos questions de recherche. Nous avons six répondants qui sont disposés à participer à notre enquête, mais à condition que nous leur fournissions un questionnaire. Ils ont expliqué leur choix par le manque de temps et surtout ils ne sont pas disposés à nous recevoir. Pour cette catégorie de notre échantillon, nous avons mené un entretien directif réalisé à partir de notre guide d'entretien. Les échanges d'informations avec ce groupe de répondants se sont faits par e-mail. Nous choisissons les entretiens pour répondre aux questions centrées sur trois thèmes : l'authenticité, la validité du document et de l'identité numériques et la légitimité des réseaux sociaux communautaires numériques.

7.2.1.1. L'entretien exploratoire informel

Au début de notre recherche, nous avons commencé par des entretiens exploratoires informels basés sur des témoignages. Ces derniers ont eu lieu lors des discussions informelles avec des personnes confrontées à des problèmes. Les entretiens exploratoires informels se sont déroulés en France. Ils ont duré six mois sans que les personnes concernées soient au courant que nous menions des recherches sur les fraudes et sur les faux documents. Que ces dernières ne soient pas averties résulte de la sensibilité du sujet. La présentation de notre objectif avait conduit auparavant au silence ou à l'arrêt automatique de la discussion. C'est pour cela que nous avons choisi de ne pas formaliser notre entretien pour ne pas compromettre ses chances d'aboutir. Nous menons l'entretien dès que l'occasion se présente et nous orientons la discussion dans le sens de notre thème de recherche. Lors des discussions, les personnes concernées n'ont pas manqué d'exposer leurs expériences sur les affaires de falsification de documents. Pendant cette phase, nous avons sept cas de fraudes différents selon les causes et le mode opératoire. Pour cinq d'entre eux, la cause de la fraude est d'ordre économique. En effet, les personnes concernées ont expliqué leurs recours aux transgressions, pour disposer de documents administratifs afin de séjourner et travailler dans le but de subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays. Leurs séjours irréguliers s'expliquent par les conflits armés et politiques qui perturbent la stabilité sociale et économique de leurs pays. La falsification s'est

opérée par l'intermédiaire de faussaires à des prix variant entre 1500 et 1700 euros sous la forme de dette à rembourser. Dans les autres cas, les personnes concernées ont expliqué leur fraude par la volonté de disposer de documents administratifs dans l'optique de se sentir socialement considérées dans leur communauté.

7.2.1.2. L'entretien semi-directif (8)

L'entretien semi-directif est une méthode de collecte de données dont l'objectif est de recueillir des informations justes et valables pour une analyse scientifique. Il demande de la rigueur afin de recueillir des données pertinentes et authentiques (Azioun et Said Mehdi, 2018). Il est réalisé grâce à un ensemble, une grille de questions (Duchesne, 2000) et se caractérise par une interaction sociale entre enquêté et enquêteur (Savarese, 2006, p.11). Cette interaction permet une réadaptation des questions en fonction des réponses. L'entretien semi-direct permet aussi d'approfondir et de clarifier les réponses. Nous l'adoptons, car il laisse libre cours à l'enquêté d'exposer ses idées et ses connaissances sur le phénomène en question (Duchesne, 2000) ; cependant il est cadré par le guide d'entretien. Il obéit à des règles de neutralité d'écoute et d'empathie ; il « combine attitude non directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance » Berthier (2000, p.57). Sur le plan éthique, le respect des principes⁸³ de recueils de données et l'exactitude des données récoltées permettent une analyse pertinente et scientifique. Les entretiens semi-directifs sont tenus avec les personnes-ressources du domaine qui sont souvent confrontés aux faux documents. Parmi eux on peut citer : le substitut du procureur de la République chargé des affaires cybercriminelles du Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar (TGI), le chef de la cellule cybercriminelle de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale, le chef de la cellule cybercriminelle de la Police nationale, les chefs de services ou avec les chefs des services d'archives de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI), du Centre Principal d'état civil de Grand Dakar et de ses annexes situées dans la banlieue dakaroise comme ceux de la commune d'arrondissement de Diamaguène-Sicap Mbao, de Thiaroye et de la ville de Guédiawaye.

Les entretiens semi-directifs sont tenus sur la base de notre guide d'entretien. Les réponses obtenues sont analysées dans la partie analyse des données.

⁸³ Voir les directives sur le guide d'entretien.

Tableau 4 : Récapitulatif des répondants aux entretiens semi-directifs, qualité et poste occupé

| Nom | Qualité | Poste occupé |
|--------|--|---|
| Faye | Substitut de du procureur de la République | Chargé des affaires cybercriminelles du Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar |
| Mbaye | Chef département des archives | Chef des services d'archives de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI) à Dakar |
| Kane | Gendarme | Chef cellule cybercriminelle de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale à Dakar |
| Diarra | Policier cellule cybercriminelle | Cellule cybercriminelle de la Police nationale à Dakar |
| Diop | Officier d'état civil | Chef du centre principal à Dakar |
| Ndiaye | Officiel d'état civil | Chef du service départemental Diamaguène-Sicap Mbao |
| Sarr | Officiel d'état civil | Chef du centre d'état civil de Thiaroye |
| Sakho | Officiel d'état civil | Chef du centre d'état civil de la ville de Guédiawaye. |

Source : personnelle.

7.2.1.3. L'entretien directif (6)

L'entretien directif est une méthode de collecte de données qui peut être utilisée dans des situations d'études qualitatives tout comme quantitatives (Pépin Nicolas, 2002). Pour ce type d'entretien, le chercheur dirige les répondants et pose des questions à réponses courtes ou fermées dans un ordre déterminé. Les questions prennent souvent la forme d'un questionnaire. Il est utilisé pour avoir « des réponses précises à des questions spécifiques dans un cadre hypothéticodéductif, afin de décrire ou d'expliquer des situations et des comportements donnés » (Chevalier Françoise et Meyer Vincent, 2018, p.110). Il se caractérise par un cadre formel, amenant le répondant à répondre à des questions bien précises (Pourtois et Desmet, 2007). L'entretien directif, comme il est précisé, est destiné à nos six répondants la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), de l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), de l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE), de la Direction de la

Police des Étrangers et des Titres de Voyage (DPETV), de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (l'IPRES) et de la CMU (Couverture Maladies Universelles) qui ne pouvaient pas nous recevoir. Ils ont préféré de répondre à un questionnaire. Les répondants ont été interrogés sur 20 questions qui couvrent l'ensemble des thèmes de notre recherche. Les réponses nous ont été envoyées par e-mail. Trente à cinquante minutes nous ont été nécessaires pour répondre aux questions. Il a fallu huit mois pour terminer l'ensemble des entretiens directifs avec nos six répondants. Notre appartenance à la gendarmerie nationale sénégalaise a d'une part facilité le contact avec certains de nos répondants, et d'autre part a compliqué l'accès à l'information. La difficulté s'explique par la méfiance liée à ma profession. De longues procédures administratives marquées par des demandes adressées par voie hiérarchique au directeur de tutelle en passant par des lettres d'explication de notre objet d'étude et de son orientation ont fait que les entretiens directifs ont duré dans le temps. L'emplacement des services ci-dessus dans la région de Dakar a limité notre perte de temps liée au déplacement.

Tableau 3 : récapitulatif des répondants aux entretiens directifs, qualité et poste occupé

| Nom | Qualité | Poste occupé |
|---------|----------------------------|--|
| Mbengue | Inspecteur | Chef bureau affaires domaniales (direction impôts et Domaines), |
| Ngom | Agent judiciaire de l'état | Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) |
| Dieng | Informaticien | Agence De l'Informatique de l'État |
| Diallo | Commissaire de police | Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage |
| Souaré | Comptable | Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (l'IPRES) |
| Sambou | Inspecteur | Couverture Maladies Universelles (CMU) |

Source personnelle : Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs et directifs

En fonction de la disponibilité des répondants et surtout de leurs exigences, huit entretiens se sont déroulés en face à face et six répondants nous ont envoyé leurs réponses par mail.

La phase pendant laquelle nous avons tenu nos entretiens est itérative et dynamique. Nous l'avons programmée pour une période de six mois, cependant la difficulté de rencontrer nos répondants, même si nous avons pris des rendez-vous, l'a fait durer deux ans après notre deuxième année de recherche. Les séances ont duré entre quarante-cinq minutes à une heure de temps pour les entretiens semi-directifs et moins de cinquante minutes pour les entretiens directifs. La particularité du terrain et des répondants nous a conduits à réadapter notre technique et nos méthodes de collecte, du fait de la sensibilité des données à recueillir.

CHAPITRE 8 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous exposons la phase de la présentation des données suivant les différents types d'entretiens. Ces derniers ont aussi permis de catégoriser les types de transgressions en fonction de la nature des documents.

8.1. PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'ENTRETIEN EXPLORATOIRE

8.1.1. Présentation des données

Dans cette phase nous avons le choix d'analyser nos résultats suivant deux modes. La première est en fonction des formes de transgression, et la deuxième suivant la catégorisation des faux documents qui prend en compte à la fois les thèmes de notre recherche et la typologie des documents faisant l'objet de falsification. Cette dernière présente un cadre exposé dans une vue d'ensemble des phénomènes de falsification, ce qui permet une analyse globale. L'analyse par thème donne sens aux données et elle permet d'aboutir à une analyse qualitative valable (Miles. et Huberman, 2003). Dans le domaine de la recherche scientifique, la validité se pose en termes de vérification des résultats des analyses [...] (Kvale, 1989) par rapport aux critères d'évaluation des résultats de recherche (Drucker-Godard, Ehlinger et Grenier, 1999). Elle renvoie à une réflexion multiple en termes de « validité du construit, de validité interne et de validité externe » (Yin, 1989), auxquelles s'ajoute « la validité de l'instrument de mesure » (Drucker-Godard, Ehlinger et Grenier, 2014). Ainsi la validité est définie dans ce cadre par Wacheux (1996 p. 266) comme étant « la capacité des instruments à apprécier effectivement et réellement l'objet de la recherche pour lequel ils ont été créés ». Autrement dit, ces instruments utilisés dans la résolution de problème permettent de valider la méthode employée. Rozet, Ceccato Hubert et al. (2007) la considèrent comme « le processus consistant à prouver qu'une

méthode analytique est acceptable pour son objectif». La validité scientifique consiste donc à vérifier si les critères d'évaluation mis en place répondent efficacement au problème pour lequel ils ont été créés. Pour répondre à la problématique relative à la thématique de l'authenticité et de la validité du document numérique, nous avons tenu des entretiens semi-directifs dans un premier temps avec des répondants experts du sujet comme : le substitut de du procureur de la République chargé des affaires cybercriminelles du Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar (TGI), le chef de la cellule cybercriminelle de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale, le chef de la cellule cybercriminelle de la Police nationale, les chefs de services ou avec les chefs des services d'archives de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI), du Centre Principal d'état civil de Grand Dakar et de ses annexes situées dans la banlieue dakaroise comme ceux de la commune d'arrondissement de Diamaguène-Sicap Mbao, de Thiaroye et de la ville de Guédiawaye. Et en deuxième point, nous avons tenu des entretiens directifs avec des réponses reçues par e-mail de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), de l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), de l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE), de la Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage (DPETV), de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (l'IPRES) et de la CMU (Couverture Maladies Universelles).

Pour ces deux groupes, les entretiens (semi-directifs et directifs) ont été tenus sur les trois thèmes de notre objectif à partir du guide d'entretien. Ce qui explique le croisement de certaines questions dans les deux entretiens. Le premier est en rapport avec la falsification des documents et de l'identité numérique ; symétriquement il aborde le thème de l'authenticité du document numérique. Le deuxième thème porte sur les formes de transgressions pour comprendre leurs motivations, et le dernier thème est consacré aux phénomènes de confiance et de légitimité des communautés numériques. Pour chaque type d'entretien, nous présentons les réponses de deux participants à notre enquête ; le reste des entretiens directifs et semi-directifs se trouve en annexe de la thèse. Nous avons choisi pour les entretiens semi-directifs les réponses du substitut du procureur et du chef des services d'archives de la CREI. Quant aux entretiens directifs, nous faisons une synthèse des réponses en fonction de nos thèmes de recherche.

Nous faisons le choix de présenter les réponses suivant qu'elles proviennent des entretiens semi-directifs ou directifs.

8.1.1.1. Présentation des réponses en entretien semi-directif

FAYE

De mon expérience en tant que praticien du droit, notamment Substitut du Procureur près du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar et membre de la section criminalité organisée audit Parquet (deux sous sections : Cybercriminalité et Terrorisme) la falsifiabilité (les procédures judiciaires) que nous rencontrons s'articule essentiellement autour des faux et usage de faux en écritures privées de commerce et/ou de banque, mais aussi, et surtout dans des documents administratifs, accès et maintien frauduleux dans un système informatique, interception frauduleuse de données informatiques (affaire des mandants fictifs des postes finances de plus de 200 000 000 FCFA après avoir piraté le mot de passe login d'un agent de la poste en service à Thiès « Abdou SARR »).

Évidemment la performance et par voie de conséquence, la multiplication des outils des technologies de l'information et de la communication constituent des atouts pour mener à bien cette activité illicite de falsification de l'environnement numérique. Par exemple les faux visas confectionnés par les délinquants ou des passeports à travers la fraude documentaire peuvent poser problème quant à l'authenticité et la valeur diplomatiques des documents numériques étant entendu que de façon générale, le faux et usage de faux constitue une atteinte à la confiance publique.

La mise en place d'une stratégie nationale voire internationale de cybersécurité à travers l'harmonisation de la législation et un durcissement des peines à travers des mesures de réception interne après avoir adhéré sans réserve à la convention de Budapest par exemple qui, à travers son article 24 constitue le premier instrument international de coopération des États adhérents.

L'impact fondamental des fraudes documentaires est l'atteinte à la confiance publique nationale et par ricochet, internationale qui influe négativement sur les différents types de trafic.

Élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité et adhésion à la convention de Budapest, qui est en l'état, le seul instrument international de coopération des États adhérents, la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, qui a été adoptée par les chefs d'États et de gouvernements pendant le sommet de l'Union africaine en juin 2014 Malabo.

Il urge aussi de prévoir des mesures de réceptions internes efficaces et dissuasives par rapport à la compétence pourquoi pas universelle et des sanctions pécuniaires sur les personnes morales.

MBAYE

1- Qui fait la falsification ? en se référant sur sa situation sociale, son lieu d'habitation, son niveau d'instruction, sa capacité à utiliser les outils informatiques?

- C'est celui qui veut en tirer quelque avantage. qui en a les moyens matériels (exemple ordinateur et internet)

2- Quand, à quels moments et comment cette forme de transgression est faite?

quant par exemple on fabrique un faux produit, à le mettre sur le marché en circulation on dans le commerce en le faisant passer pour le produit original (Contrefaçon)

3- Selon vous quels sont les supports, techniques ou matériels utilisés pour déterminer l'authenticité d'un document (support + contenu informationnel)?

de par la signature, une analyse graphologique des écritures ou des expertises chimiques. L'authenticité du support (papier) ou la mention marginale. les logiciels comme minobit ROC

4- Qu'est ce qui caractérise les faux documents? où peut-on les trouver ?

Tables authentification du document (par ex les documents administratifs qui n'ont pas des signatures des parties concernées, le vol, le pillage. les contrefaçons.

5- Quelles formes de transgressions rencontrez-vous? (sur le support et/ou sur le contenu informationnel)

→ la reproduction de idées d'une personne sans la citer. la faite de reproduire les données informatiques par de CD, de clé USB. et la photocopie des œuvres entières d'un auteur. par rajouts, gommage, modification des éléments graphiques. tampons etc.

5- A quels besoins répond la falsification?

- Pour tromper la vigilance des administrations au fin de obtenir un passe-avant des papiers, ou élever un niveau d'étude.

6- Comment expliquer les formes de transgressions et pourquoi a-t-on recours à ces dernières?

Il ya différentes formes de transgression qui font les gens. Exemple
Une transgression par sédition qu'on trouve chez les chercheurs d'emploi
Mais aussi une transgression par séduction.

7- Quelles sont les conséquences de cette activité sur les plans archivistiques, économiques, sociales?

La perte de document authentique, de fausses informations. (non fiables)

8- Quels sont les vecteurs et/ou les facteurs qui permettent une falsification documentaire ou identitaire en environnement numérique?

- Manque d'accès à l'information juridique, accès à l'information (internet),
- La corruption,

9- Si en termes d'évolution les fraudes sur le numérique augmentent, comment l'expliquez vous?

→ L'accès facile des nouvelles technologies de l'information. L'internet qui regorge d'informations facilite la recherche dans tout les domaines.

8.1.1. 2. Présentation des réponses en entretien directif

Ils sont établis sur le fond d'une série de 18 questions divisées en quatre parties, la première est destinée à identifier le répondant et les autres correspondent chacune à un thème de notre recherche. Pour ces entretiens, nous présentons une synthèse des réponses des six participants. En ce qui concerne l'agent judiciaire de l'État, il nous a reçu pendant quinze minutes. Il a commencé à nous parler des questions de société qui concernent les fraudes et la corruption. Il nous a demandé de nous référer aux résultats des enquêtes menées par leur bureau sur sept catégories cibles que sont le grand public, le secteur de l'Administration publique, le secteur privé, la justice, l'Assemblée nationale, les Médias, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Quant aux autres répondants, nous avons passé directement aux entretiens. Dix-huit questions leur étaient posées suivant les thèmes de notre recherche.

Thème 1 : falsification du document et de l'identité numériques ; symétriquement il aborde le thème de l'authenticité du document numérique.

Thème 2 : différentes formes de transgression et de motivation,

Thème 3 : confiance et légitimité des réseaux sociaux communautés numériques.

8.1.2. Analyse des données

8.1.2.1. Analyse de l'entretien exploratoire

L'analyse des entretiens informels portant sur le thème des faux documents et des fausses identités montre qu'il existe deux types de falsification. Ils portent non seulement sur le contenu informationnel des documents, mais aussi la falsification renvoie à des aspects sociologiques, culturels ou à des croyances. Dans le premier type cas, la falsification porte sur les informations. En effet, le document créé porte des informations à l'origine fausses comme les noms et prénoms ou la photographie du titulaire de la pièce d'identité ou du permis de conduire. En fait ce document est une imitation d'un autre document administratif légal. Dans le deuxième cas, la fraude est plus difficile à cerner. Elle consiste à prendre l'identité d'un défunt parent pour se faire passer pour lui. Sur le thème des faux documents, deux cas de fraudes sont aussi observés. L'un porte sur les aspects physiques du document. Le document créé, même s'il ressemble au document officiel renferme quelques erreurs sur les formats. Ces derniers sont légèrement plus grands ou plus petits que les documents officiels. Une autre différence peut être observée sur les caractères compact ou diffus du support et sur son

épaisseur. Et l'autre porte sur son apparence. Cette apparence n'est détectable qu'à partir d'appareils comme la loupe ou d'autres appareils de lecture spécifique en fonction de l'objet.

Cette méthode de collecte des données s'appuie sur l'écoute. Elle demande plus d'attention au risque de biaiser l'information (Kaufman, 2016). L'entretien exploratoire donne plus de place à l'informateur qu'à la crédibilité de l'information récoltée. En effet, les situations et les facteurs à prendre en compte pour mener à bien cette méthode sont complexes et variés (Berthier, 2010). En situation concrète, nous ne disposons pas d'outils qui peuvent déterminer la véracité de données recueillies. Les circonstances dans lesquelles nous les avons tenues ne nous ont pas permis une préparation adéquate. Le schéma qu'elle matérialise ne permet pas une évaluation correcte. Cependant l'entretien exploratoire informel nous a permis d'orienter notre objectif de recherche et nos questions de recherche. En outre, il nous a permis de limiter notre terrain et de le catégoriser en fonction des types de documents et du niveau de responsabilité de gestion des documents. Ce dernier intervient dans notre choix de population. Il nous a permis d'acquiescer une nouvelle orientation. Celle-ci ouvre la porte aux phénomènes empiriques dans la recherche de réponses à nos questions de recherche, dans l'identification de phénomènes de falsifiabilité. À cet effet, nous avons déterminé trois situations qui rendent compte des types de transgression.

La première situation de faux concerne une promesse d'embauche.

Avec la complicité d'une entreprise moyennant des avantages financiers, monsieur X se voit délivrer une fausse promesse d'embauche pour qu'il puisse régulariser sa situation administrative. Sur la base d'un faux document, monsieur X a renouvelé son séjour.

La deuxième situation de faux concerne un faux titre de séjour

La personne concernée a un titre de séjour fabriqué par l'intermédiaire d'un réseau de faussaires. Le document est si bien établi qu'il est improbable d'apercevoir qu'il est faux. La personne concernée a conservé le document aussi longtemps que sa validité lui a permis. Avec ce document, elle menait différents types de transactions.

La troisième est un document pour une aide personnalisée de logement (APL)

La personne attributaire du logement et bénéficiaire du logement était malheureusement décédée à l'étranger. Se sentant malade et la fin approchant, il a laissé tous ses documents à son ami sans papier qui s'est fait passer pour lui. Le faux est si bien mené que le délinquant est resté tout le temps de son séjour avec l'identité de son ami décédé à l'étranger. Il bénéficie de toutes les faveurs attribuées à son défunt ami.

8.1.2.2. Analyse de résultats dans un entretien semi-directif

Les entretiens semi-directifs ont eu lieu en face à face avec des experts ou avec des agents gestionnaires de documents dans les institutions concernées. Pour rappel les entretiens semi-directifs sont tenus avec le substitut procureur chargé des affaires cybercriminelles de Dakar, le chef de la cellule cybercriminalité de la section de recherches gendarmerie, des centres d'état civil, et avec le chef des structures citées ci-dessus.

À la question *Quelles sont les formes de falsification sur le document numérique que vous rencontrez ?* Quatre répondants dont le substitut de Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar (TGI), le chef de cellule cybersécurité de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale, le chef de la cellule cybercriminelle de la Police nationale, le chef des services d'archives de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI) expliquent en général deux formes de falsification. L'une se rapporte aux contenus du document, c'est-à-dire sur les informations présentes sur le document et l'autre porte sur la manière d'obtenir le document. Faye déclare que *« pendant les élections présidentielles de 2019, plusieurs personnes ont obtenu la carte nationale d'identité et la carte électeur sans qu'elles soient des citoyens sénégalais. La tricherie est découverte au moment du renouvellement du titre ou lors d'une demande de passeport. Cette transgression est le résultat d'un ensemble de faux commençant depuis l'établissement d'un extrait de naissance ou d'un justificatif de droit à la nationalité »*. Pour les quatre répondants travaillant dans les centres d'état civil, *« les formes de falsification rencontrées se résument à de fausses déclarations comme des faux des jugements de naissance. Par rapport aux questions de l'authenticité du document ou de l'identité, ils font recours aux services qui délivrent les documents pour une vérification. Quant à la validité, leurs réponses sont qu'elle est subordonnée à l'authenticité. La validité se précise par la confirmation ou par l'infirmité d'une information selon MBAYE. Il continue et déclare : « Sur le plan archiviste, le document issu de la numérisation est relativement stable, car il se présente sous forme d'images fixes. Et, l'information contenue dans ces documents est en principe authentique d'autant plus qu'elle fait part d'une situation réelle et existante »*.

En répondant à la question : *Le numérique change-t-il la manière de voir le document ?*

L'archiviste de la CREI et les agents des centres d'état civil comme le substitut du procureur de la République disent qu'avec le numérique, ils portent beaucoup plus d'attention sur les documents qu'ils reçoivent. Ils pensent que l'usage des TIC a développé la falsification avec des outils et des dispositifs numériques de plus en plus performants. Les agents de la

gendarmerie et de la police se disent très souvent confrontés à de faux documents, même si toutes les caractéristiques qui déterminent l'authenticité comme les entêtes, les timbres et la signature sont présentes. Les répondants disent que le numérique modifie considérablement la perception du document numérique, de même que le document sous format papier. Ils disent que le numérique est un moyen qui permet de réduire les distances, et en même temps il constitue un environnement diffus qui permet la commission de fraudes documentaires. Ils sont unanimes pour dire qu'avec le numérique la gestion du document est plus aisée.

À la question : *Quels sont les éléments ou les aspects qui permettent de constater un faux document numérique ?* Les réponses sont unanimes. Tous les répondants évoquent la difficulté de constater certains faux documents numériques sans l'aide d'appareils. Diallo considère que « *la signature électronique peut être un élément pour commencer la vérification de l'authenticité d'un document.* Il déclare que « *pour lutter efficacement contre les fraudes documentaires il faut renforcer le système de contrôle en s'assurant que l'ensemble des pièces qui composent un dossier sont bien cohérentes. Par ailleurs il est bien d'établir aussi des systèmes de veille permanente afin de pouvoir garantir la sécurité totale documentaire* ». Les agents de la force publique comme la gendarmerie et la police considèrent que le recoupement ou la comparaison à plusieurs reprises du même document ou des autres documents de même provenance, peut être un élément de vérification.

En répondant à la question : *La falsification du document se développe-t-elle beaucoup plus vite avec le numérique ?* Faye prétend l'existence combinée de deux facteurs qui expliquent la multiplication des falsifications du document numérique. *La première raison selon lui est technique. Elle est liée à la capacité du numérique à favoriser du faux, et la deuxième raison est liée à un manque d'outils juridiques internationaux de lutte contre la falsification. Il ajoute que le sentiment d'impunité reste un élément qui encourage la falsification en environnement numérique.* Dieng, informaticien de formation, évoque d'une part le caractère perméable du numérique qu'il qualifie d'enjeu technique et économique, et d'autre part il situe la falsification aux faits de l'homme qu'il situe dans les enjeux sociaux anthropologiques. Comme dans les questions précédentes, les répondants considèrent que le numérique a favorisé l'augmentation de la falsification du document. Cette dernière peut être à tous les niveaux et les faux peuvent être sur le fond tout comme sur la forme du document.

À la question : *Estimez-vous que l'environnement numérique soit un milieu où la fiabilité du document et de l'identité est facile à prouver ?* Dieng suppose que « *le caractère perméable du numérique ne facilite pas la fiabilité du document* ». Il précise que l'émergence

des identités est favorisée par le numérique. Pour Mbaye et Diallo « le numérique, en particulier l'Internet favorise des pratiques et des usages non contextualisés dans l'espace. À ce niveau l'agent passif avec le document papier devient actif en créant ou en modifiant des contenus. Diarra et Faye s'entendent pour dire que pour « déterminer la fiabilité du document et de l'identité numériques il est nécessaire de disposer des ressources techniques, matérielles et financières ». Ils expliquent cela en considérant que « le développement rapide des dispositifs numériques demande des moyens pour mettre à jour ses connaissances et ses matériels informatiques ». Les autres répondants évoquent la porosité du numérique comme facteur qui ne facilite pas la détermination de la fiabilité du document et de l'identité numériques. En outre, ils considèrent que le caractère ubiquitaire du numérique le rend plastique et par ricochet le document et l'identité numériques.

En réponse à la question : *Comment appréhendez-vous un réseau social numérique communautaire digne de confiance ou de légitimité ?* Les répondants s'accordent à dire que le contrôle de l'information dans les réseaux sociaux numériques est difficile à faire même si pour la plupart des cas des codes de régulation sont mis en place. Sambou et Souaré déclarent que *« l'appartenance à une communauté ne suffit pas à créer la confiance. Pour eux la confiance s'établit avec l'interaction et surtout avec la sincérité des relations. Ces relations doivent être horizontales pour que chacun se sente impliqué dans les affaires de la communauté. La symbiose entre les membres doit être totale »*. Souaré précise que pour *« que cette synergie soit observée, la taille de la communauté ne doit pas excéder un certain nombre de personnes ayant les mêmes volontés et les mêmes aspirations sociales idéologiques et professionnelles »*. Ngom met la confiance dans le contexte de la soumission à des normes. Il situe la communauté dans un cadre de travail collaboratif et aussi dans un cadre de partages et d'échanges d'opinions et de pensées. Il considère que *c'est à partir de ce moment que la légitimité de la communauté peut être évoquée*. Pour Diop et Ndiaye, *les liens de fraternité et de cohésion sociale sont à prendre en compte dans les fondements de la confiance*. Quant à la légitimité d'une communauté, les répondants déclarent qu'elle dépend de la bonne foi de ses membres. À ce titre, Diallo évoque le fait *qu'une communauté peut légitimer une autre*.

8.1.2.3. Analyses des entretiens directifs

Nous rappelons que pour les entretiens directifs nous avons distribué un questionnaire de dix-huit questions. Ce choix s'explique du fait que nous cherchons à comprendre les phénomènes de falsifiabilité dans une approche socioanthropologique.

L'analyse des réponses est subordonnée aux trois thèmes de notre recherche. Sur les six répondants, quatre personnes considèrent que le numérique favorise la falsification, et l'authenticité du document est difficile à établir. Ils considèrent que le numérique s'est accompagné de nouveaux comportements aux enjeux sociaux, techniques et documentaires. Cinq des répondants en réponse au deuxième thème considèrent que les transgressions sont de tout ordre et se rencontrent à tous les niveaux de la vie sociale. Ce qui explique leurs variétés. Pour eux plusieurs facteurs expliquent le recours à la falsification. Par exemple la facilité à disposer d'extrait de naissance ou de jugement de déclaration de naissance fictif pousse, d'un côté, certains étrangers à la falsification. De l'autre, la tracasserie lors des contrôles routiers amène aussi la fraude de document avec de fausses attestations de permis de conduire. Quant au thème relatif à la confiance et à la légitimité au réseau social numérique communautaire, la plupart des répondants considèrent qu'il n'est pas si étoffé pour apporter un jugement de valeur sur un document ou sur l'identité numériques. Deux répondants sur six considèrent le contraire, car ils pensent qu'avec la coopération entre services ou entre collègues de même spécialité ou de spécialité connexe « nous pouvons déterminer l'authenticité d'un document numérique ».

Dans les deux groupes de répondants, l'humain est au centre des activités de falsification. Ils considèrent que la dimension technologique en est aussi pour quelque chose. La compréhension des causes de falsification et la capacité de nouer des relations saines et professionnelles favorisent la cohésion sociale. À ce titre, les enjeux d'authenticité et de la validité du document et de l'identité numériques peuvent être classés en quatre points :

- enjeux sociaux,
- enjeux éthiques,
- enjeux techniques,
- enjeux documentaires.

Les enjeux peuvent se présenter sous forme d'opportunités en réduisant les transgressions, en déterminant la fiabilité et l'intégrité du document, en rendant plus sûres à la fois les transactions et les médiations sociales. Ils peuvent aussi se présenter sous forme d'inconvénients en instaurant l'incertitude, la méfiance aux documents numériques. Les conséquences de ce phénomène sont observées par les lourdeurs administratives et sa portée sociale sur l'atteinte de la réputation par exemple.

8.1.3. Enjeux d'authenticité et de validité

Le numérique a favorisé des transformations sur les plans sociaux, culturels, « informationnels » (Gardiès, Fabre et Couzinet, 2010) qui impactent le document. Ces transformations l'interpellent sur la question de son authenticité et de sa validité. L'authenticité et la validité du document ont fait l'objet de plusieurs recherches comme il est exposé en supra dans les chapitres sur l'authenticité et la validité. Les enjeux liés à l'authenticité et à la validité du document et l'identité numérique peuvent être de divers ordres. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour les déterminer. L'approche socioanthropologique que nous adoptons à la croisée des technologies de l'information et de la communication. Elle s'aperçoit sur tous les enjeux d'authenticité et de validité du document et de l'identité numériques ; qu'ils soient sociaux, techniques et documentaires comme il ressort des réponses des participants à nos enquêtes.

8.1.3.1. Les enjeux sociaux

Les enjeux relatifs à l'authenticité et à la validité du document sur le plan social résident dans la capacité de préserver l'e-réputation, la valeur sociale et morale. Ils font appel à la légitimité du réseau social communautaire pour assurer la fiabilité et l'intégrité du document ou de l'identité et revitaliser le lien social.

Les pratiques sur le document numérique forgent la sociabilité (Mabilon-Bonfils Béatrice, 2012). Elles permettent des interactions sociales à travers les supports numériques (Beauvisage, 2013). En ce sens, les pratiques convergent vers la formation d'une société numérique. Si la sociabilité est construite entre partage, co-construction et collaboration autour du document, et que ce dernier se trouve à l'épicentre des types de transgression, alors cette communauté formée autour du document dans l'environnement numérique serait sans doute un atout pour authentifier un document. Pour ce faire, une mobilisation sociale est nécessaire pour faire face aux formes de transgression, compte tenu des transformations rapides des techniques et technologies du numérique qui influent sur les pratiques impactant symétriquement sur la société. En même temps, elle doit se faire pour légitimer quelqu'un qui est injustement privé de ses droits. La sociabilité numérique créée par le réseau social est en fonction des intérêts, de la profession. Elle serait un bon indicateur d'évaluation de la légitimité du document. En outre ce dernier constitue une sorte d'appui où se crée la sociabilité par des actions collaboratives et des échanges.

8.1.3.2. Les enjeux éthiques

Les pratiques illégales en environnement numérique portent atteinte à l'intégrité du document (Salaun 2012 ; Chabin 2012). Elles influent sur sa fiabilité (Chabin, 2012). Dans une certaine dimension, elles convoquent l'éthique. Raymond Massé (2015) cité par Droz (2017, p.24), évoque l'éthique dans le sens où elle « constitue le lieu ou bien le moment de la réflexion critique sur la moralité des gestes individuels et collectifs ». En d'autres termes, elle fait allusion aux pratiques et aux comportements en rapport avec la morale. Les enjeux éthiques à ce niveau mettent l'accent sur la possibilité de ce que change le numérique sur les plans sociaux et anthropologiques. En effet, la sensation « d'impunité » (Gautier, 2020), la grande liberté et l'anonymat favorisés par l'Internet amènent dans une certaine mesure à la banalisation de la morale (Dilmaç, 2017). Cette banalisation s'observe sur la production ou sur la diffusion de faux documents (Baechler, 2015). Dans ce contexte, les enjeux sont engagés en fonction de la valeur accordée à la morale (Jankélévitch, 2015). Il survient un problème de légitimation et de cadre formel de production de documents.

8.1.3.3. Les enjeux techniques et technologiques

La falsification du document numérique est facilitée par les aspects techniques technologiques liés à sa conception (facteurs internes de la falsification). Les enjeux techniques ont permis le développement des outils et des logiciels de lutte contre la falsification. À cet effet, l'utilisation rationnelle et efficiente de ces outils informatiques passe par la formation des utilisateurs. Cette formation permet, avec la création d'adresse électronique professionnelle, un travail collaboratif (Zacklad, 2007) qui serait un moyen de contrôle. L'authenticité et la validité du document numérique permettent de lever le doute sur le document. La détermination de sa fiabilité et de son intégrité permet à l'administration et aux administrés de gagner du temps. Avec l'administration en ligne, l'authenticité du document renforce la crédibilité de l'administration (Chiba, 2018).

8.1.3.4. Les enjeux documentaires

Le document considéré comme artefact de liaison sociale affiche une certaine intégrité, ce qui renforce confiance et cohésion sociale. Avec les technologies de l'information et de la communication, cette confiance tend à être remise en cause. En effet, le numérique a entraîné le bouleversement (Zarka, 2009) des comportements qui se déclinent sur les plans culturels, sociologiques, politiques, économiques, sécuritaires et juridiques, par des pratiques

qui sont traditionnellement non connues dans le monde réel. Situés en environnement numérique, ces pratiques et ces comportements peuvent avoir d'une part, des incidences multiples sur le document du fait qu'il est situé dans un contexte architectural modifiable, et d'autre part, des incidences sur les sociétés humaines, d'autant qu'il constitue un outil d'interaction sociale. De cette considération, les interventions transgressives sur le document induites par les facteurs internes et externes permettent de comprendre le recours à la transgression expliquant symétriquement les phénomènes de falsifiabilité. En situant les transgressions dans les formes de limites définies sur le plan juridique, elles résultent de manipulations sur le document dans le but d'altérer partiellement ou en totalité les informations qu'il contient. Cette nouvelle donne ne saurait se faire sans porter atteinte à l'intégrité et à l'authenticité du document. Ce phénomène entraîne de nouvelles manières de percevoir le document. Il a entraîné des réflexions sur les plans académiques et scientifiques, avec la création de techniques de gestion du document numérique comme la diplomatie, et de structures comme InterPares, qui œuvrent pour déterminer l'authenticité du document.

8.2. RÉSULTATS ET CONCLUSION

Les enquêtes menées ont permis d'obtenir plusieurs résultats. Nous avons tout d'abord remarqué l'existence d'une manière de procéder pour acquérir de faux documents et une manière différente de considérer le faux. L'acquisition des faux documents s'explique par l'émergence des facteurs techniques et un manque de coordination entre les services de l'État comme les centres d'état civil. Au niveau des tribunaux, ce même problème subsiste. En effet, la fracture numérique ne facilite pas une coordination entre les services en ce qui concerne le suivi des délinquants. Un délinquant récidiviste puni d'une peine de prison ne devrait pas dans une certaine mesure disposer d'un bulletin numéro trois (casier judiciaire). La falsification se concrétise par l'obtention sans droit de la pièce demandée.

Ensuite, nous avons la réponse à la question *Comment évaluer l'intégrité du document et de l'identité numériques en environnement numérique ?* Pour s'assurer de l'intégrité du document, il est nécessaire de déterminer son authenticité et sa validité. Nous avons pu constater qu'elle serait plus simple si l'on prenait en compte la fonction, la définition du document, les critères qui se reportent à sa procédure d'émission et d'identification liées à la signature électronique. En outre, les éléments qui symbolisent l'approche de la critique diplomatique

doivent être pris en compte. L'élargissement des paramètres d'authentification réduit la transgression du document numérique. Un dynamisme social et une sociabilité peuvent aussi être une solution pour vérifier l'authenticité du document numérique. Pour déterminer la validité du document numérique, les réponses à la question *Comment l'information peut-elle être validée par le recours aux réseaux communautaires numériques ?* Mettre en exergue la confiance et la légitimité des réseaux sociaux communautaires qui sont déterminantes. La confiance sociale est de mise dans l'appréciation et dans l'acceptation des relations qu'entretiennent les membres d'une communauté. L'évaluation de sa légitimité est basée sur la confiance matérialisée par la sociabilité ; elle s'affirme par la transparence des relations dynamisées par la cohérence sociale. Les indices d'évaluation, même s'ils sont qualitatifs, se sont développés à partir de l'analyse des interactions dans le but de déterminer le degré de fiabilité du document numérique. À titre d'exemple, les transactions dans ces communautés sont horizontales ; elles accordent une importance à toute intervention. Le niveau d'intégration des membres à la cause commune est marqué par la valeur accordée à la décision de la collectivité. La place de l'homme dans la dimension numérique, à travers le réseau social, est évaluée en termes de légitimité, orientée vers ce qui témoigne de l'authenticité et de la validité du document ou de l'identité numérique. Ainsi la communauté marquée par l'interaction sociale, la cohésion et la transaction sociale permet de déterminer l'authenticité et la validité du document et de l'identité numériques.

La confirmation de l'hypothèse *Le développement des usages numériques renforce les transgressions informationnelles et documentaires*. Les faux documents sont observés presque à tous les niveaux. La variété des types de documents répond à la spécificité des services de l'État et détermine les types de faux. Ces faux, nous les classons en trois types que nous appelons les trois « T » : trahison, tromperie et tricherie qui correspondent aux trois formes de transgression : falsification, contrefaçon et modification. Nous avons analysé les problèmes de falsification suivant notre classement par domaine qui répond à nos thèmes notés dans notre guide d'entretien. Les problèmes de faux sont spécifiques à chaque groupe de documents. Compte tenu de la diversité des caractéristiques des documents faisant l'objet de faux, nous catégorisons notre corpus pour mieux l'exploiter. Ainsi nous l'avons décomposé à trois niveaux :

- ✓ les documents dits sociaux,
- ✓ les documents de police,

✓ les documents de finances.

➤ Le niveau macroscopique regroupe les documents dits sociaux. Nous appelons les documents sociaux les documents produits par les services de l'État ayant trait à la détermination d'une chose ou d'un matériel en lui fixant un attribut qui permet son identification. Cette chose ou ce matériel peut avoir de la valeur ajoutée. Les documents dits sociaux permettent aux propriétaires de bénéficier pour certains de l'État. À un autre niveau, ils dispensent ou permettent des exonérations de taxes à certaines sociétés ou entreprises privées. Le contrôle des documents dits sociaux a permis de déceler plusieurs types de falsification. Par le contrôle des effectifs des services de l'État entre 2008 et 2010, on a décelé plusieurs emplois fictifs au sein de l'administration générale et dans le corps des enseignants du primaire en particulier.

➤ Le niveau mésoscopique regroupe ou couvre les documents de finances. Les documents de finances concernent ceux produits par les institutions financières de l'État ou des collectivités locales, par les services du ministère de l'Économie ou ceux qui entrent dans la gestion des marchés publics.

➤ Le niveau microscopique qui couvre les documents de police. Il est relatif aux documents qui couvrent le volet individuel et interpersonnel. Nous considérons comme documents de police, tout document produit dans les services de l'État ayant rapport avec des actes de nature à identifier un individu. Parmi ces documents, nous nous limitons aux documents d'état civil comme l'extrait de naissance ou le certificat de mariage, la carte nationale d'identité, le passeport et le permis de conduire.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche est exploratoire et a pour but de montrer qu'une approche socioanthropologique des réseaux communautaires peut renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité aussi bien documentaire qu'identitaire, et peut constituer un élément de prévention face à la multiplication des formes de transgressions documentaires en environnement numérique. Il s'inscrit dans le domaine des sciences de l'information et de la communication dans le thème des réseaux sociaux (Proulx, 2005 ; Mercklé, 2011) qui s'articulent autour du comportement de l'humain (Alex Mucchielli, 2000, 2005) et qui s'expriment à travers des usages et des pratiques (Vidal, 2013).

Le premier aspect de notre recherche s'est orienté à définir le document et l'identité. Plusieurs chercheurs de disciplines différentes se sont intéressés aux concepts de document et de l'identité. De la théorie du document développée par Otlet (1934) et Briet (1951) qui met l'accent sur ce qu'est un document, d'autres théories ont émergé avec le numérique. Cette nouvelle théorie s'appuie sur les travaux de Buckland (1997), (2012), Pédaque (2006), de Bachimont (2011), de Salaün, de Merzeau (2013), de Zacklad (2014), de Broudoux (2015). Elle interpelle sur les caractéristiques et sur les dimensions du document à l'ère du numérique, comme chez Chabin (2012). L'identité est aussi diversement appréciée selon la discipline. Avec le numérique, elle s'apprécie comme des traces (Ertzscheid, 2013 ; Merzeau, 2009 ; Iteanu 2008), des indices (Mericskay, Noucher et Roche, 2018), des données numériques (Colomb, 2016, Stefano, 2010 ; Maalouf, 1998). Le deuxième aspect de notre recherche est relatif aux pratiques et aux comportements illégaux dans le Web. Il met en œuvre les phénomènes de falsifiabilité. Le troisième aspect met en exergue la communauté à travers les réseaux sociaux numériques. Il interroge sur sa légitimité pour déterminer l'authenticité du document et la validité de l'identité numérique. Les notions de confiance, d'interaction, de légitimité, de fiabilité, d'interaction, de sociabilité, de réseau social communautaire numérique, du document numérique, de l'identité numérique, d'authenticité, de validité et de falsifiabilité qui sont développées dans notre travail de recherche ont été évoquées dans d'autres domaines disciplinaires et dans d'autres contextes. En les situant dans les sciences de l'information et de la communication, nous les avons sollicité dans une approche socio anthropologique pour les caractériser.

L'analyse des phénomènes de falsifiabilité passe par une étude de l'impact du numérique sur le document et sur l'identité dans une approche socioanthropologique. In factio les phénomènes de falsifiabilité rentrent dans le domaine des pratiques et des comportements humains en environnement numérique. En effet, ils convergent vers la transgression dans le but de réparer un préjudice injustement causé. Nous avons analysé la transgression non seulement dans le sens moral de la faute, mais aussi dans le gradient de ce qui l'entraîne. C'est ainsi que nous avons analysé la falsification en nous référant à Boudon (2009) dans la logique d'incorporer comportement et pratique ; celui-ci propose un classement du comportement basé sur trois postulats interdépendants que nous résumons ainsi :

- 1- Tout phénomène social résulte de comportement individuel.
- 2- Pour comprendre le comportement d'un individu, il faut se situer dans la logique de ce qui engage sa responsabilité.
- 3- La manifestation d'un besoin peut être subordonnée à un intérêt personnel que nous rattachons aux comportements humains en trois points :
 - a- l'humain désigné comme étant élément dans un ensemble,
 - b- l'homme comme un être multimodal calqué sur l'évolution de la société,
 - c- l'homme doué de sens cognitif où ses actes et actions sont menés de manière réfléchie, engageant ainsi la responsabilité individuelle.

Nous avons divisé notre travail en quatre parties. Les trois premières sont consacrées à la revue de littérature qui s'appuient sur un ensemble de concepts. Ces derniers mettent en lumière la falsification, à l'authentification, et à la validation du document et de l'identité au travers un raisonnement qui montre les phénomènes de falsifiabilité. Une quatrième partie empirique qui fait un éclairage sur la situation au Sénégal.

Chaque partie est subdivisée en deux chapitres.

Dans la première partie, nous avons développé une théorie du document et de l'identité dans la perspective de les interroger avec le numérique. Le document numérique est devenu un artefact de transaction sociale, économique politique dont les caractéristiques techniques lui confèrent immatérialité et instabilité. Celles-ci découlent des caractéristiques du numérique. Ce dernier permet à la fois au document d'avoir des formes et des contenus variés et ubiquitaires avec les liens hypertextes. Quant à l'identité, il lui permet d'être changeante et considérée comme un ensemble de traces ou de données numériques.

Notre deuxième partie identifie les formes de falsification. Il fait état dans un premier temps des pratiques et des comportements, et en deuxième lieu il porte sur les phénomènes de falsifiabilité. Nous complétons l'analyse de ce chapitre par la présentation des différentes relations entre « Vrai et Faux » à partir du carré sémiotique de Greimas et Rastier (1968) et par la détermination des causes de la falsification.

Dans la troisième partie, nous avons développé les concepts d'authenticité, de validité, de confiance, de légitimité, de communauté et du réseau social numérique. Nous voulons les présenter, car ils ont une importance dans notre travail. Nous les avons mis en rapport avec le document numérique et l'identité numérique. Leurs études transversales sur le réseau communautaire numérique convoquent la sociabilité, l'interaction et la cohésion sociale pour réduire les déviances (Ellul, 2013) et marquer l'intégrité du document et de l'identité numériques (Puech, 2021).

La particularité de notre terrain nous a conduit à réadapter nos techniques et nos méthodes de collecte. Le terrain prend en compte à la fois des structures particulières de l'État et se rapporte en général sur des données sensibles. En partant d'entretiens exploratoires et d'observations pour mener une étude cas, nous avons compris que pour donner un caractère scientifique et surtout avec des résultats fiables, nous devons tenir des entretiens établis sur la base d'un guide d'entretien. En effet, nous avons choisi de mener des entretiens dans l'objectif d'être en contact direct ou indirect avec la population cible pour recueillir des données fiables qui donneront une crédibilité à nos résultats. Cependant, la principale difficulté est de rencontrer cette population ressource. Deux facteurs nous ont permis de les rencontrer. En premier lieu, nous nous sommes appuyés sur les réseaux d'amis et de connaissances composées principalement d'anciens camarades étudiants de l'université de Saint-Louis qui occupent certains postes qui composent notre terrain ; et en deuxième lieu, notre appartenance à la gendarmerie nationale. Notre profession a suscité chez certains répondants une méfiance, ce qui n'a pas facilité le recueil de données, mais d'autre part elle nous a permis d'entrer plus facilement en contact avec d'autres collègues de la police, du tribunal et de la police des étrangers.

Une approche exploratoire et descriptive qui s'appuie sur la méthode qualitative guide notre démarche. Nous avons mené nos enquêtes de terrain pendant trois ans après notre phase de pré-enquête qui nous permis de réorienter notre approche. Cette dernière nous a permis d'un côté d'identifier la complexité du phénomène ou le caractère tabou de la falsification des documents et de l'autre, de savoir que la valeur ou le niveau de compréhension des concepts

peuvent être des facteurs bloquants dans la recherche. Ainsi nous parlons de « données sensibles » à la place de « piratage de données ». L'explication que nous faisons de cette situation se résume par exemple au niveau microscopique par une préservation de l'image de soi. Les enquêtes de terrain nous ont permis de nous confronter à la réalité du terrain. Nous avons évoqué le réseau social numérique communautaire pour l'évaluation des questions d'authenticité et de validité du document et de l'identité numériques. L'enjeu à ce niveau était de déterminer leur légitimité. Cette dernière est appréciée à travers l'intégrité et la crédibilité des membres de la communauté (Helme- Guizon et Magnoni, 2016) qui se traduisent par la confiance et la sociabilité (Véchambre, 2013).

Une relation entre la partie théorique et la partie empirique offre nous a offert la possibilité de comprendre que les phénomènes de falsifiabilité sont à la fois d'ordre technologique et humain qui s'appuient sur des pratiques et des comportements illégaux guidés par des enjeux qui sont sociaux, économiques ou politiques. Les liens sociaux de la communauté sont renforcés par l'engagement et l'appartenance. Le caractère horizontal des relations entre les membres contribuent à retrouver la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le Web. La prise en compte des différents points des répondants permet de confirmer nos hypothèses. Le réseau social numérique communautaire permet d'authentifier et de valider le document et de l'identité numériques. Par des pratiques participatives et productives, il permet d'apporter des éléments de régulation aux phénomènes de falsifiabilité et par ricochet revitaliser les liens sociaux.

Les principales difficultés que nous n'avons rencontrées résident dans la collecte des données. Nous n'avons pas réalisé tous les entretiens que nous souhaitons faire à temps. Cette situation s'explique par le fait que c'est un sujet relativement nouveau au Sénégal.

Notre recherche est pionnière dans le domaine de la falsification des documents numériques au Sénégal. En outre, il y a peu de réflexions qui sont menées dans ce sens et enfin il faut noter que les responsables et les autorités chargés de la gestion des documents numériques sont retissant à aborder le sujet de la falsification des documents numériques.

La difficulté à rencontrer notre population est l'une des principales limites pour recueillir des données.

Nous comprenons le manque de temps soulevé par certains répondants comme de la méfiance et de la réticence à aborder le thème des faux documents numériques administratifs. La sensibilité des questions liées aux faux et aux fraudes est vastement observée par le

comportement de nos interlocuteurs. Soient parce qu'ils ne veulent pas répondre à nos questions ou bien qu'ils ne maîtrisent pas la question de la falsification des documents numériques. Des questions comme « le pourquoi de notre thèse » reviennent souvent même si au préalable nous avons pris la peine de les contacter à l'avance. Nous rencontrons des difficultés d'accès à l'information bien que nous soyons nous même dans l'institution. Nous n'avons pas reçu l'accueil que nous espérons. Il serait plus compliqué pour quelqu'un qui est extérieur à l'institution de recueillir des informations relatives à la falsification des documents numériques.

Pour recueillir plus de données nous avons envisagé faire des entretiens semi directifs plus vastes avec beaucoup plus de répondants. Nous avons aussi envisagé faire des entretiens collectifs pour avoir plus d'interactions. Ce collectif est composé de réseaux d'anciens camarades de l'université de de Saint-Louis. Les réponses aux questions ont été textuels pour certains et pour d'autres nous les avons transcrits sans passer par un logiciel pour rester fidèle aux répondants.

Dans les perspectives cette recherche on peut soulever la question des communautés de pratique dans la lutte contre les fakes news, les propagandes. En effet, leur cadre particulier lié à la profession peut être un atout dans la résolution des divergences surtout d'ordre psychologique. La communauté de pratique et réseaux sociaux numérique : éléments de régulation sociale serait un thème qui peut être abordé dans les prochaines recherches.

Un autre aspect que nous voudrions développer est lié à l'identité numérique au prisme de la cybercriminalité. Si on pense souvent que les problèmes d'identité numérique soient en lien avec la confidentialité des données. Nous pourrions nous poser la question comment penser la confidentialité des données dans les grandes plateformes numériques à l'heure où elles font souvent l'objet d'attaques de natures criminelles ?

IMPLICATIONS PRATIQUES

La lutte contre la falsification de documents numérique est l'un des défis majeurs des organismes et institutions publiques comme privées. Les méthodes d'authentification utilisées sont généralement techniques. Elles tiennent compte du niveau d'élaboration et de l'architecture du document numérique. Des méthodes d'authentification fondées sur les rapports socioanthropologiques déterminés dans les communautés de pratiques doivent permettre de réduire les transgressions.

Il apparait indispensable que la lutte contre la falsification nécessite l'utilisation d'un ensemble de moyens matériels, techniques, financiers et humains pour réduire la fracture numérique. Cette dernière constitue la source principale des transgressions du fait de la maîtrise ou du non accès des outils informatiques. Il convient aussi de former les agents de l'administration pour qu'ils identifient les faux documents à partir des appareils et outils d'authentification. L'acquisition et la mise à jour de ces outils nécessitent de disposer d'un budget que nous appelons budget de fonctionnement pour maintenir ces outils en marche. Une mutualisation des réseaux de production documentaire en fonction par exemple des natures et des catégories des documents serait une réponse apportée à la dérive favorisée par le numérique.

BIBLIOGRAPHIE

- Aïm, O. (2007). Parcours théoriques d'une technologie de la culture : Le papier. *Communication & Langages*, 153(1), 37-51. <https://doi.org/10.3406/colan.2007.4673>
- Alauzen, M. (2019). L'État plateforme et l'identification numérique des usagers. *Réseaux*, 1, 211-239.
- Allix, L. (2013). L'authenticité comme norme de l'interprétation musicale. *Savoirs en prisme*, 02, 173-198.
- Angot Jacques, Chollet Barthélemy, & Josserand Emmanuel. (2014). *Analyse des réseaux sociaux* (p. 498-523). Dunod. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/methodes-de-recherche-en-management--9782100711093-page-498.htm>.
- Arnaud Michel. (2009). Authentification, identification et tiers de confiance ». *Hermès, La Revue*, 53), 127-136. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-127.htm>.
- Ashforth, B. E., & Mael, F. (1989). Social Identity Theory and the Organization. *The Academy of Management Review*, 14(1), 20-39.
- Awad, G. (2017). Cultures numériques, post-chirographie documentaire et fiduciaires de code, de réseau et d'usage. In M. Hassoun, K. Zreik, O. Larouk, & G. Besacier (Éds.), *20e Colloque international sur le document numérique, CiDE.20* (p. 217-225). Europa. <https://hal-univ-artois.archives-ouvertes.fr/hal-03230571>
- Bachimont, B. (2010). La présence de l'archive : Réinventer et justifier. *Intellectica—La revue de l'Association pour la Recherche sur les sciences de la Cognition (ARCo*. In *Association pour la Recherche sur la Cognition* (Vol. 53-54, p. 281-309). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00769664>.
- Bachimont, Bruno. (2017). L'archive et la massification des données : Une nouvelle raison numérique. *La Gazette des archives*, 245, 27-43. <https://doi.org/10.3406/gazar.2017.5510>
- Bachimont Bruno. (2020). *Rhétorique de l'intelligibilité, vers des humanités du numérique [en ligne] Séminaire Numerev-Lerass. Maison des sciences de l'Homme (MSH)- Sud*. <https://www.youtube.com/watch?v=Z9q5pijXp-E>.

- Baechler, S. (2015). *Des faux documents d'identité au renseignement forensique : Développement d'une approche systématique et transversale du traitement de la donnée forensique à des fins de renseignement criminel = From false identity documents to forensic intelligence : Development of a systematic and transversal approach to process forensic data in support of crime intelligence.*
- Bajoit, G. (2009). Le concept de relation sociale. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 5(1), 51-65. <https://doi.org/10.7202/038621ar>.
- Banat-Berger, F., Duploux, L., HUC, & Claude (Éds.). (2009). L'archivage numérique à long terme : Les débuts de la maturité? *La documentation française*.
- Banat-Berger Françoise & Nougaret Christine. (2017). La traduction d'InterPARES 2 : Un nouvel outil conceptuel pour l'archivistique et la diplomatique numériques. *La Gazette des archives*, 245, 67-77.
- Barde, F., Peiffer-Smadja, N., & La Blanchardière, A. (2020). Fraude scientifique : Une menace majeure pour la recherche médicale. *La Revue de Médecine Interne*, 41(5), 330-334.
- Barga, C. G. (2015). *Dynamique identitaire et capacitaire en situation de formation : Le cas des créateurs de mode*. Université Paul Valéry.
- Baron Georges-Louis. (2018). *Informatique et numérique comme objets d'enseignement scolaire en France : Entre concepts, techniques, outils et culture*.
- Barthes, R. (1982). L'obvie et l'obus. *Essais critique III*. Paris.
- Battisti, M. (2014). Le cartel, mais encore... *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 51(2), 1-1. <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-2-page-1.htm>
- Baudouin Caroline. (2020). *De l'authenticité ou comment devenir soi-même*. Éditions M-Éditer.
- Baugh, B. (1991). De l'individu à l'histoire : L'authenticité dans les écrits de Sartre. *Philosophiques*, 18(2), 101-122.
- Bayart, B. (2009). La neutralité du réseau. In *La Bataille Hadopi, In LibroVeritas*.
- Beaudouin, V. (2002). De la publication a la conversation. Lecture et écriture électroniques. *Réseaux*, 116), 199-225. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-reseaux1-2002-6-page-199.htm>.

- Beaufils, J., Escher, C., & Rakovsky, D. (2015). Mensonge et manipulation. Le faux au prisme des sciences humaines et sociales. *Trajectoires. Revue de la jeune recherche franco-allemande*, 9, Article 9.
- Bechler, M. & Walter J.Franz Lars C. Wolf. (2003). Mobile Internet Acces in FleetNet. In : *KiVS Kurzbeiträge* (p. 107-118).
- Bellanger, P. (2015). Les données personnelles : Une question de souveraineté. *Le Debat*, 183(1), 14-25. <http://www.cairn.info/revue-le-debat-2015-1-page-14.htm>
- Bellemare, C. (2012). *Effets de pairs et fraude sociale : Une analyse économétrique sur données françaises*. CIRANO.
- Beneish M.D. (1997). Detecting gaap violation: Implications for assessing earnings management among firms with extreme financial performance. *Journal of Accounting and Public Policy*, 16(3), 271-309.
- Benkler, Y. (2009). La richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social. *Presses universitaires de Lyon*.
- Bertrand, C., & Jean, C. (2003). Accès par le contenu aux documents manuscrits d'archives numérisés. *Document numérique*, 7, 61-84. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-document-numerique-2003-3-page-61.htm>.
- Bertrand, D. (2000). *Précis de sémiotique littéraire*. Nathan. <http://denisbertrand.unblog.fr/glossaire-de-semiotique/6-glossaire-de-terme-de-semiotique-a-e/>.
- Bévière-Boyer, B. (2020). L'identité civile numérique nationale, une priorité en matière de souveraineté et de protection des citoyens. *Actu-Juridique.fr*. Disponible sur. <https://www.actu-juridique.fr/ntic-medias-presse/lidentite-civile-numerique-nationale-une-priorite-en-matiere-de-souverainete-et-de-protection-des-citoyens/#:~:text=L'identit%C3%A9%20num%C3%A9rique%20constitue%20par,de%20leur%20identit%C3%A9%2C%20en%20lien>.
- Billand Pascal. (1998). Rationalité et coopération : Le rôle de la confiance en économie. *Revue d'économie industrielle*, 84, 67-84. <https://doi.org/10.3406/rei.1998.1716>
- Bingzhi, Z., Yuanhuang, Z., & Junmin, R. (2007). La contrefaçon en droit chinois de la propriété intellectuelle. *Revue internationale de droit comparé*, 59, 361-382.

- Bisseret, A. & Caro, S. (Éds.). (1997). Étude expérimentale de l'usage des organisateurs paralinguistiques de mise en retrait dans les documents électroniques. *Le Travail Humain*, 60(4), 409-437.
- Bizouarn, P. (2008). Le médecin, le malade et la confiance. *Éthique & santé*, 5(3), 165-172.
- Blackburn, S. (1998). Trust, Cooperation and Human Psychology. In V. Braithwaite & M. Levi (Éds.), *Trust and Governance* (p. 32). Russel Sage.
- Bloch, L., Wolfhugel, C., Queinnec, C., Schauer, H., & Makarévitch, N. (2013). *Sécurité informatique : Principes et méthodes à l'usage des DSI, RSSI et administrateurs*. Editions Eyrolles.
- Blouin, A., Beaudoux, O., Loiseau, & Stéphane. (2008). Un tour d'horizon des approches pour la manipulation des données du web. *Document numérique*, 11(1), 63-83.
- Bornarel, F. (2007). Trust, a relevant tool to analyse organization. *Revue française de gestion*, 175(6), 95-109. <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-6-page-95.htm>
- Bouchereau Xavier. (2014). Mentir ? Ça va de soi ! *Sens-Dessous*, 14), 23-30. <https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2014-2-page-23.htm>.
- Boudon, M. W. (2000). La rationalité axiologique et la rationalisation de la vie morale. In *Études sur les sociologues classiques II* (p. 202-207). PUF.
- Boudon, R. (2004). Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? *Revue du MAUSS*, 24(2), 281-309. <http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2-page-281.htm>
- Boudon, R., Besnard, P., & Cherkaoui, M. (2012). *Dictionnaire de la sociologie : Les principaux concepts , les différents courants, les grands auteurs , les œuvres les plus importantes*. Larousse.
- Boulanger, J. C., & Rey, A. (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : Langue française, histoire, géographie, culture générale*. Dicorobert.
- Boullier Dominique, & Colin, A. (2019). *Le numérique, technologie cognitive* », dans : *Sociologie du numérique. Sous la direction de Boullier Dominique* (p. 131-166). <https://www-cairn-int-info.bibelec.univ-lyon2.fr/sociologie-du-numerique--9782200291655-page-131.htm>.

- Boullier, Dominique. (2016). Introduction. De la «révolution numérique» à l'amplification. *U*, 5-29. <http://www.cairn.info/sociologie-du-numerique--9782200291655-page-5.htm>
- Bouquet, B., & Jaeger, M. (2014). Introduction. *Vie sociale*, 8(4), 7-10. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2014-4-page-7.htm>
- Bouquet, O. (2010). Onomasticon Ottomanicum : Identification administrative et désignation sociale dans l'État ottoman du xix^e siècle. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [Online, 127. <http://journals.openedition.org/bibelec.univ-lyon2.fr/remmm/6743>
- Bourdieu, P. (1980a). *Le sens pratique*. Ed. De minuit.
- Bourdieu, P. (1980b). *L'identité et la représentation*. In : *Actes de la recherche en sciences sociales* (Vol. 35, p. 63-73). <https://doi.org/10.3406/arss.1980.2100>.
- Bourdieu, P. (1986). Habitus, code et codification. In *Actes de la recherche en sciences sociales* (Vol. 64, p. 40-44).
- Bouzidi, L., Boulesnane, S., & Benaïssa, M. (2017). Evolution des Technologies de l'Information et de la Communication : La co-construction avec les usages. *Interfaces numériques*, 6(3). <https://doi.org/10.25965/interfaces-numeriques.2631>
- Brachotte Gilles & Frame, Alex. (2015). Introduction. *Les Cahiers du numérique*, 11, 9-10. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-cahiers-du-numerique-2015-4-page-9.htm>.
- Brass, D. J., Galaskiewicz, J., Greve, H. R. et T., & W.P. (2004). Bilan des réseaux et des organisations : Une perspective à plusieurs niveaux. *Academy of Management Journal*, 47(6), 795-817.
- Braudo, S. (1986). Dictionnaire du droit privé définition de document authentique. *Disponible sur*. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/authentique.php>.
- Breton Philippe. (2000). *Le culte de l'Internet. Une menace pour le lien social ? La Découverte*, « *Sur le vif* » (p. 128). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/le-culte-de-l-internet--9782707133021.htm>David
- Briet, S. (1951). *Qu'est-ce que la documentation?* (Vol. 1, p. 7).
- Broudoux, E. (2018). Un document est une relation sociale instituée. In *Archimag*.

- Broudoux, É., & Chartron, G. (2015). *Big data – Open data : Quelles valeurs ? Quels enjeux ?* De Boeck Supérieur.
- Brubaker Rogers. (2001). Au-delà de l'«identité» ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139), 66-85. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2001-4-page-66.htm>.
- Buckley, R. P. (1993). La notion d'authenticité chez Husserl et Heidegger. *Philosophiques*, 20(2), 399-422. <https://doi.org/10.7202/027233ar>
- Bulle Nathalie. (2005). Introduction générale. L'explication de l'action sociale. *L'Année sociologique*, 55, 9-18. <https://www.cairn-int.info/revue-l-annee-sociologique-2005-1-page-9.htm>
- Cannio, S. (2011). *Communiquer avec authenticité et rester vrai*. Éditions Eyrolles.
- Cardon Dominique. (2011). Réseaux sociaux de l'Internet. *Communications*, 88), 141-148. <https://www.cairn-int.info/revue-communications-2011-1-page-141.htm>
- Carole, D.-G., Sylvie, E., & Corinne, G. (2014). *Validité et fiabilité de la recherche* (p. 297-331). Dunod. <https://www.cairn.info/methodes-de-recherche-en-management--9782100711093-page-297.htm>.
- Casevitz, Michel. (2019). L'état présent des lettres anciennes dans l'enseignement ». *Raison présente*, 210), 89-91. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-raison-presente-2019-2-page-89.htm>.
- Castells, M., & Delamare, P. (1998). *La société en réseaux* (Vol. 1). Fayard.
- Caussade Thomas. (2017). *Thèse de doctorat. La stratégie fiscale de l'entreprise : Entre optimisation et fraude*. Université de Toulouse.
- Certeau, D. & Michel. (1980). On the Oppositional Practices of Everyday Life. *Social Text*, 3, 3-43.
- Chabin, M.-A. (2004a). *Document trace et document source. La technologie numérique change-t-elle la notion de document ? I3*.
- Chabin, M.-A. (2004b). *Document trace et document source. La technologie numérique change-t-elle la notion de document ?*
- Chabin, M.-A. (2012a). *Le records management : Concepts et usages* (p. 10).
- Chabin, M.-A. (2012b). L'ère numérique du faux. *Médium*, 31, 46-66. <https://www.cairn-int.info/revue-medium-2012-2-page-46.htm>.

- Chabin, M.-A. (2017). *Transformation ou transition numérique ?*
<http://www.marieannechabin.fr/2017/04/transformation-ou-transition-numerique/>.
- Chabin, M.-A. (2020). La contribution de l'authenticité diplomatique à l'autorité informationnelle des écrits numériques. *Études de communication. langages, information, médiations*, 55, 15-36.
- Chabin, M.-A. & Rietsch. (2006). *Dématérialisation et archivage électronique / m... - Marie-Anne Chabin, Eric Caprioli, Jean-Marc Rie... - Dunod* (Dunod).
<https://www.leslibraires.fr/livre/247563-dematerialisation-et-archivage-electronique-m--marie-anne-chabin-eric-caprioli-jean-marc-rie--dunod>
- Chalmers, G. G. A. (1988). Qu'est-ce que la science ? Récents développements philosophiques des sciences : Popper, Kuhn, Lakatos, 1978. *Raison présente*, 87, 154-155.
- Chante Alain. (2010). La culture de l'information, un domaine de débats conceptuels. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 33-44. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2010-1-page-33.htm>.
- Charaudeau, P. (2009). Le discours de manipulation entre persuasion et influence sociale. In : *Actes du colloque de Lyon*.
- Chardel, P.-A. (2013). *Les métamorphoses de l'espace public à l'ère du numérique*.
- Charland, T. (1948). La critique d'authenticité. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(4), 483-494. <http://id.erudit.org/iderudit/801409ar>.
- Chauchat Hélène. (1999). *Du fondement social de l'identité du sujet* (p. 3-26). Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/de-l-identite-du-sujet-au-lien-social--9782130497233-page-3.htm>
- Chauveau Sophie. (2007). *Contrefaçons et fraudes sur les médicaments (XIXe-XXe siècles)* (p. 711-728). <https://www.cairn.info/fraude-contrefacon-contrebande-de-l-antiquite-a-no--9782600010696-page-711.htm>
- Chauvier Stéphane. (2016). *La question philosophique de l'identité personnelle* (p. 15-27). <https://doi.org/10.3917/sh.halpe.2016.01.0015>.
- Chemli, B. A. & Mouna. (2012). L'identification au personnage dans la didactique de la lecture littéraire : L'exemple de la trilogie de Y. *Khadra*.
- Cherif-Benmiled, H. (2012). La confiance en marketing. *Economie et Management*, 144, 1-7.

- Chétima, M. (2011). *Par ici l'authenticité ! Tourisme et mise en scène du patrimoine culturel dans les monts Mandara du Cameroun. Téoros : Revue de recherche en tourisme* (Vol. 30, Numéro 1, p. 44-54).
- Chevalier, F., & Meyer, V. (2018). *Les entretiens*. EMS Editions. <http://www.cairn.info/les-methodes-de-recherche-du-dba--9782376871798-page-108.htm>
- Chevallier Jacques. (2011). De l'administration démocratique à la démocratie administrative. *Revue française d'administration publique*, 137-138), 217-227. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2011-1-page-217.htm>.
- Chevassus-au-Louis, N. M. (2016). De la fraude dans les labos : De la fraude dans les labos. *Média Diffusion*.
- Chiba, S. (2018). *Le développement durable dans les ministères et organismes de l'administration publique québécoise: Une évaluation de la crédibilité des informations divulguées* [Masters, École nationale d'administration publique]. <http://espace.enap.ca/id/eprint/162/>
- Cialdini, R. B. (2004). The science of persuasion. *Scientific American Mind*, 14(1), 70-77.
- Citot, V. (2015). Éditorial : Identité, liberté et connaissance. *Le Philosophoire*, 43(1), 5-7. <http://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2015-1-page-5.htm>
- CLottes, J. (2000). Chauvet Cave (ca. 30,000 B.C. In *Heilbrunn Timeline of Art History*. The Metropolitan Museum of Art. http://www.metmuseum.org/toah/hd/chav/hd_chav.htm
- Cohendet, P., Roberts, J., & Simon, L. (Éds.). (2010). Créer, implanter et gérer des communautés de pratique. *Gestion*, 35(4), 31-35.
- Cohen-Scadi, V., & Guichard, J. (2008). *L'identité : Perspectives développementales », l'orientation scolaire et professionnelle [En ligne],37/3*.
- Colomb, C. (2016). *Un concept technologique de trace numérique. Thèse de doctorat. Université de Technologie de Compiègne et de l'Université Libre de Bruxelles*.
- Combemale Pascal. (2007). Une sociologie des actions sociales ». *Revue du MAUSS*, 29), 569-574. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-du-mauss-2007-1-page-569.htm>.

- Compiègne, I. (2010a). *La société numérique. Quelles réalités ?* » (p. 7-18). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/la-societe-numerique-en-questions--9782361060077-page-7.htm>.
- Compiègne, I. (2010b). *Les mots de la société numérique*. Belin.
- Compiègne Isabelle. (2010). *Qui est l'homo numericus ?* », dans : *La société numérique en question(s). Sous la direction de Compiègne Isabelle. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, « Petite bibliothèque »* (p. 59-70). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/la-societe-numerique-en-questions--9782361060077-page-59.htm>
- Conan, D., Taconet, C., & Bac, C. (2015). *Introduction au langage de modélisation UML*. support de cours. <http://www-inf.it-sudparis.eu/COURS/CSC4002/EnLigne/Cours/CoursUML/index.html>.
- Coralie, A.-C. (2020). Droit pénal de la consommation ». *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1*), 89-94. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2020-1-page-89.htm>.
- Cordier Anne. (2019). Quand le document fait société ». *Communication & langages, 199*), 21-35. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-communication-et-langages-2019-1-page-21.htm>.
- Cornu, G. (2015). *Vocabulaire juridique. Association Henri Capitant* (11e éd.). PUF.
- Cornu, Laurence. (2003). La confiance. *Le Télémaque, n ° 24*, 21-30. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-le-telemaque-2003-2-page-21.htm>.
- Coron, C., & Gilbert, P. (2019). *Le changement technologique* (Vol. 1). Armand Colin.
- Cotte, Dominique. (2017). La « fabrique du document » à l'assaut des métiers ». *Les Enjeux de l'information et de la communication, 18/2*), 9-17. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2017-2-page-9.htm>.
- Cotte Dominique. (2004). Le concept de « document numérique ». : : *Communication et langages, 140*, Article 140.
- Coutinho, A. P., Almeida, J. D. D., & Outeirinho, M. D. F. (2018). Le potentiel infini des humanités à l'ère du numérique. Instituto de literatura comparada. *Margarida Losa*. <https://www.ilclivrosdigitais.com/index.php/ilclld/catalog/download/14/10/75-3?inline=1?inline=1>.Consult

- Couzinet, V. (2004). Le document : Leçon d'histoire, leçon de méthode. *Communication et langages*, 140 19-29.
- Couzinet, V. (2018). Métamorphoses du document : Enjeux d'un objet médiateur fondamental. *Études de communication. langages, information, médiations*, 50, 75-90. <https://doi.org/10.4000/edc.7521>
- Cova, B. (2015). *Michel Maffesoli : Postmodernité et Tribalisme*. EMS Editions. <http://www.cairn.info/regards-croises-sur-la-consommation-tome-2--9782847698381-page-167.htm>
- Crozat Stéphane, Bachimont Bruno, & Cailleau Isabelle. (2011). Éléments pour une théorie opérationnelle de l'écriture numérique ». *Document numérique*, 14, 9-33. <https://www.cairn-int.info/revue-document-numerique-2011-3-page-9.htm>.
- Crozier, M. (2000). À quoi sert la sociologie des organisations : T1 théorie, culture et société. *De Boeck supérieur*, 288.
- Dacos, M., & Mounier, P. (2015). Humanités numériques : État des lieux et positionnement de la recherche française dans le contexte international. [Rapport de recherche. *Institut français*, 9782354761097.
- Dagiral, É., & Martin, O. (2017). Liens sociaux numériques. *Sociologie*, N° 1, vol. 8, Article N° 1, vol. 8. <http://journals.openedition.org/sociologie/3149>
- Dakkach, A. (2018). De Mehen à l'ouoboros : Le symbole du serpent circulaire sur les gemmes magiques grégoromaines. *Mémoire option Histoire ancienne. Université Montréal*.
- D'Almeida, F. (2017). *La manipulation : Que sais-je?* (Numéro 3665). Que sais-je?
- Dambreville , Stéphane Caro. (2009). Conception de documents numériques. Parcours méthodologique ». *Document numérique*, 12, 7-22. <https://www.cairn-int.info/revue-document-numerique-2009-2-page-7.htm>
- Dambreville, S. C. (2003). Document papier, document numérique. *Documents numériques Gestion de contenu, Ed. Techniques de l'Ingénieur*, pp.8, 00451049.
- Dambreville, S. C. (2006). L'écriture des documents numériques : Vers une cyber-rhétorique. Sciences de l'Homme et Société. *Université de Bourgogne*. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00452919/document>.
- Dameron Stéphanie & Josserand Emmanuel. (2007). Le développement d'une communauté de pratique. Une analyse relationnelle ». *Revue française de gestion*, 174), 131-148.

<https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-francaise-de-gestion-2007-5-page-131.htm>.

Damien, R. (2000). La confiance et ses crises philosophiques. La confiance en question. *Logiques sociales*, 19-36.

Damon Julien. (2016). *Raymond Boudon. L'individualisme méthodologique* (p. 45-46). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/100-penseurs-de-la-societe--9782130652205-page-45.htm>

D'Arcimoles, Charles-Henri. (2009). Fiabilité de la valeur, valeur de la fiabilité ». *Revue française de gestion*, 198-199), 151-171. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-francaise-de-gestion-2009-8-page-151.htm>.

Daval, R. (1981). Apparition de l'idée d'une science de l'action ou « praxéologie ». *Sociologies*, 11-70. <http://www.cairn.info/logique-de-l-action-individuelle--9782130369691-page-11.htm>.

De Bouchony Alain & Baudart Antoine. (2006). *De la naissance à la renaissance. In, La contrefaçon. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? »* (p. 128). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/la-contrefacon--9782130550297>.

De Montpellier Gérard. (1947). Qu'est-ce que le comportement? *Revue Philosophique de Louvain. Troisième série*, 45(5), 45-59. https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1947_num_45_5_4092

Debiasi, Pierre-Marc. (1997). Le papier, fragile support de l'essentiel ». *Les cahiers de médiologie*, 2(4)), 7-17. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-mediologie-1997-2-page-7.htm>.

Dedenne, A. et Forsé. & Michel. (2004). Les réseaux sociaux. *Math & Sci. Hum./ Mathematics and social Sciences (42ème année, 168, 5-9.*

Deleuze, G. (2010). *Empirisme et subjectivité: Essai sur la nature humaine selon Hume*. Presses universitaires de France.

Delmas, B. (1996). Manifeste pour une diplomatie contemporaine. Des documents institutionnels à l'information organisée. *Gazette des archives*, 172(1), 49-70.

Delmotte Florence. (2008). La légitimité de l'Union européenne, une affaire de bons sentiments? Réflexions sur l'appartenance à la communauté politique ». *Revue internationale de politique comparée*, 15, 541-554. <https://www-cairn->

info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-internationale-de-politique-comparee-2008-4-page-541.htm.

Delruelle, E. (2006). *Métamorphoses du sujet : L'éthique philosophique de Socrate à Foucault*. De Boeck Supérieur.

Deploige Simon. (1902). L'émancipation des femmes. *Revue néo-scholastique*, 33, 53-94.

Derrida, Jacques. (1997). Le papier ou moi, vous savez... (Nouvelles spéculations sur un luxe des pauvres)». *Les cahiers de médiologie*, 4), 33-57. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-cahiers-de-mediologie-1997-2-page-33.htm>.

Descartes René. (1637). *Discours de la méthode* (Vol. v, p. 1,0). Les Échos du Maquis. <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Discours-de-la-m%C3%A9thode.pdf>

Descombes, V. (2013). Apprendre à parler l'idiome identitaire». In *Les embarras de l'identité*. Gallimard.

Dilmaç, J. A. (2017). L'humiliation sur Internet : Une nouvelle forme de cyberdélinquance ? *Deviance et Societe*, 41(2), 305-330. <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2017-2-page-305.htm>

Diminescu, D. & Wieviorka, M. (2015). Le défi numérique pour les sciences sociales. In P. Mounier (Éd.), *Socio Le tournant numérique ...et après ? Vol. 4*. OpenEdition Press. <https://socio.revues.org/1254>;

Djabarouti, J. (2021). Imitation et intangibilité : Perspectives postmodernes sur la restauration et l'authenticité à la Hill House Box, Écosse. *International Journal of Heritage Studies*.

Documentologie. Dictionnaire CNRTL, T. (1985). *Langage documentaire fondé sur une structuration hiérarchisée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance et dans lequel les notions sont représentées par des termes d'une ou plusieurs langues naturelles et les relations entre notions par des signes conventionnels*. Documentation. <https://www.cnrtl.fr/definition/th%C3%A9saurus>.

Doise W. Lorenzi-Cioldi F. (1992). L'identité comme représentation sociale. In V. Aebischer & J.-P. D. E.-M. Lipiansky (Éds.), *Idéologies et représentations sociales*, Cousset, Delval (p. 273-286).

- Dominique, J. (2012). Raconter l'Histoire avec des documents. Mise en intrigue de l'écrit dans le livre d'Esdras ». *Nouvelle revue théologique*, 134, 531-547. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-nouvelle-revue-theologique-2012-4-page-531.htm>.
- Dompnier, N. (2007). La mesure des fraudes électorales. *Histoire & mesure*, XXII(1), 123-144. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.2313>
- Dondero, M. G. & Marion. (2021). Signifiant et matière : L'iconicité et la plasticité dans le document numérique verbal et visuel. *Semen*, 49.
- Doueïhi, M. (2013). Qu'est-ce que le numérique ? *Hors collection*, 5-55. <http://www.cairn.info/qu-est-ce-que-le-numerique--9782130627180-page-5.htm>
- Dowek, G. (2015). Sur la définition du mot « numérique ». *Consulté le*. <https://pixees.fr/sur-la-definition-du-mot-numerique/>
- Drouin-Hans Anne-Marie. (2006). Identité. *Le Télémaque*, 29), 17-26. <https://www.cairn-int.info/revue-le-telemaque-2006-1-page-17.htm>
- Droz, Y. (2017). Raymond Massé, Anthropologie de la morale et de l'éthique. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 221, 211-213. <http://journals.openedition.org/lhomme/30416>
- Drucker-Gofard, C., Ehlinger, S., & Grenier, C. (1999). *Validité et fiabilité de la recherche. RA Thiétart, Méthodes de recherche en management*. Dunod.
- Ducharme, O. (2012). Michel Henry et le problème de la communauté. Soi, communauté, habitus. *Thèse de doctorat. Université de Laval (Québec)*.
- Ducol Benjamin. (2015). Comment le jihadisme est-il devenu numérique ? Évolutions, tendances et ripostes. *Sécurité et stratégie*, 20, 34-43. <https://www-cairn-int-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-securite-et-strategie-2015-3-page-34.htm>.
- Dufour Nicolas & Laffort Emmanuel. (2018). La fraude est-elle gérable ? Application au cas des assurances complémentaires santé ». *Recherches en Sciences de Gestion*, 126), 211-237. <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2018-3-page-211.htm>.
- Duranti, L. (2003). Pour une diplomatie des documents électroniques. In : *Bibliothèque de l'École des chartes* (p. 603-623).
- Duranti, L. (2012). Authentification des archives numériques : L'archiviste en tant qu'expert judiciaire » dans. *Académia, Louvain-la-Neuve*, 115-123.

- Duranti, L. et P. R. (2008). *International research on permanent authentic records in electronic systems (InterPARES) 2 : Experiential, interactive and dynamic records*. CLEUP.
- Duranti Luciana. (2003). Pour une diplomatique des documents électroniques. In *Bibliothèque de l'école des chartes* (p. 603-623). <https://doi.org/10.3406/bec.2003.463631>
- Durkheim, É. (1889). *Éléments d'une théorie sociale: Vol. XXVII*. Éditions de Minuit.
- Durkheim, É. (1920). Introduction à la morale. *Revue philosophique*, 89(79-97), 313-331.
- Durkheim, É. (1975). *Éléments d'une théorie sociale*. Éd. de Minuit.
- Durkheim, E. (1977). *Education et sociologie*. PUF.
- Edmond Marc. (2005). *Soi social/soi intime*. Dunod.
- Edmond-Marc, L. (1998). *Identité subjective et interaction* (p. 173-211). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/strategies-identitaires--9782130428589-page-173.htm>.
- Ellul, J. (2013). *Déviances et déviants*. Eres.
- Erhard, F. (2011). Rationalité et analyse des organisations ». *Idées économiques et sociales*, 165), 15-23. <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-3-page-15.htm>.
- Erler, A. (2018). *Une discussion philosophique de l'authenticité en tant que valeur. Version révisée d'un article originellement publié dans* (J. Deonna & E. Tieffenbach, Éd.s.; p. 40-49). <https://www.academia.edu/36843276/Lauthenticit%C3%A9>.
- Ertzscheid, O. (2010). E-réputation, identités numériques : Enjeux, outils, méthodologies [en ligne]. Université de Nantes, IUT de La Roche sur Yon. Stage de formation en science de l'information[en ligne. Bretagne. <http://fr.slideshare.net/olivier/identite-numerique-3973604>
- Ertzscheid, O. (2011). *Identité numérique et e-reputation*. Université de Nantes.
- Ertzscheid, O. (2013a). *Les logiques identitaires In : Qu'est-ce que l'identité numérique ? Enjeux, outils, méthodologies [en ligne*. OpenEdition Press. <https://doi.org/10.4000/books.oep.405>.
- Ertzscheid, O. (2013b). *Qu'est-ce que l'identité numérique ? . Enjeux, outils, méthodologies*. OpenEdition Press.
- Ertzscheid Olivier. (2009). L'homme, un document comme les autres ». *Hermès, La Revue*, 53), 33-40. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-33.htm>

- Escarpit, R. (1991). *L'information et la communication, théorie générale*. Hachette.
- Escola, M. (2003). Espace textuel, espace social : Les chapitres des Caractères de La Bruyère. *Etudes littéraires*, 34(1-2), 103-113.
- Estellon, Vincent. (2005). Éloge de la transgression. Transgressions, folies du vivre ? De la marche vers l'envol. *Champ psychosomatique*, 38), 149-166. <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2005-2-page-149.htm>
- Fabien, C. (2004). Preuve par Document Technologique, La. *RJT ns*, 38, 571.
- Fanny, G. (2011). L'identité numérique sous emprise culturelle. De l'expression de soi à sa standardisation ». *Les Cahiers du numérique*, 7, 31-48. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-cahiers-du-numerique-2011-1-page-31.htm>.
- Fanny Georges. (2009). Représentation de soi et identité numérique. *Réseaux*, 2, 165-193.
- Feller, L. (2010). *Du bon usage du faux*. <https://doi.org/10.4000/extremeorient.120>.
- Fisette Denis. (2003). *Intentionnalité collective, rationalité et action [*]* » (p. 348-364). La Découverte. <https://www.cairn-int.info/les-limites-de-la-rationalite-tome-1--9782707126757-page-348.htm>
- Fluckiger, C. (2009). Internet et ses pratiques juvéniles. *Medialog*, n°69, 42-45.
- Formarier Monique. (2012). *Comportement* », dans : Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières. 2e édition. Toulouse, Association de Recherche en Soins Infirmiers, « Hors collection »* (p. 115-117). <https://www.cairn-int.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition--9782953331134-page-115.htm>.
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux. *Informations sociales*, 147(3), 10-19. <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>.
- Foucault, M. (1982). *Social Theory and Transgression*. 170.
- Foucault, M. (1994). À propos de la généalogie de l'éthique : Un aperçu du travail en cours ». *collaboration de Jacques Lagrange*, 4, 609-631.
- Fourt, D. (2018). Glossaire des termes informatiques. In *Informatique Pratique* (8.18). <http://infopratt.free.fr>.
- Fraisse, P. (1968). L'évolution de la notion de comportement. *Symposium de l'Association de Psychologie Scientifique de Langue Française, Le comportement*, 15-30.
- Francillon Jacques. (2016). Infractions relevant du droit de l'information et de la communication ». *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3), 535-549.

<https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2016-3-page-535.htm>.

- Francke, H. (2005). What's in a name ? Contextualizing the document concept. *Literary and Linguistic Computing*, 12, 61-69.
- François, R. A. S. T. I. E. R., & Louvain-la-Neuve, D. B. S. (2011). *Du document à l'œuvre* », dans : Gilles Corminboeuf éd., *Du système linguistique aux actions langagières. Mélanges en l'honneur d'Alain Berrendonner* (p. 629-640). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/du-systeme-linguistique-aux-actions-langagieres--9782801116470-page-629.htm>.
- Frey, V. (2009). La préservation de l'authenticité dans un environnement numérique. *Documentation et bibliothèques*, 55(3), 121-132.
- Frey Valentine. (2009). La préservation de l'authenticité dans un environnement numérique. *Documentation et bibliothèques*, 55(3), 121-132.
- Freyssinet, É., & Desgens-Pasanau, G. (2009). *L'identité à l'ère du numérique* (1re éd.). Dalloz-Sirey.
- Furetière, A. (1727). *Dictionnaire universel; contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens et modernes*. A La Haye.
- Fusulier, B., & Marquis, N. (2008). La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 39(2), 3-21. <https://doi.org/10.4000/ras.345>
- Futak, T., Planès, G., Colin, & Yvette (Éds.). (2011). L'arène authentique et la culture. In. Le médiateur dans l'arène. *Trajets*, 53-111.
- Gagnon, L., Mas, S., & Maurel, D. (2015). *Les genres de documents dans les organisations : Analyse théorique et pratique*.
- Gagnon-Arguin, L., & Vien, H. (1998). *Typologie des documents des organisations : De la création à la conservation*. PUQ.
- Gagnon-Argun, L. (1960). *L'archivistique : Son histoire, ses acteurs depuis*. Presses université du Québec.

- Galland, M. (2019). La transgression en bourse dans le roman au XIXe siècle. *Revue Droit Litterature*, 3(1), 197-221. <http://www.cairn.info/revue-droit-et-litterature-2019-1-page-197.htm>
- Galleron, I., Demonet, M.-L., Meynard, C., & all. (2018). Les publications numériques de corpus d’auteurs—Guide de travail, grille d’analyse et recommandations. *Huma-Num*, 19. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01932519>.
- Ganier Franck. (2008). *L’utilisation des documents procéduraux numériques* » (A. Chevalier, Éd.; p. 129-155). <https://www-cairn-int-info.bibelec.univ-lyon2.fr/ergonomie-des-documents-electroniques--9782130559924-page-129.htm>.
- Garcia, C. (2006). Feindre, leurrer et fausser pour ne pas mourir : Histoires, vérité et fiction dans la Zamora médiévale. *Cahiers d’études hispaniques médiévales*, 29, 241-264. <https://doi.org/10.3406/cehm.2006.1969>
- Gardeil, A. (1912). La crédibilité et l’apologétique. *J. Gabalda*, 1.
- Gardiès Cécile, Fabre Isabelle, & Couzinet Viviane. (2010). Re-questionner les pratiques informationnelles ». *Études de communication*, 35), 121-132. <https://www.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2010-2-page-121.htm>.
- Gaston, G. G., David, D., & Christian, R. (2004). La spécificité des actes humains. *Espaces Temps*, 84-86,. <https://doi.org/10.3406/espap.2004.4238>
- Gaulejac, V. de. (2002). L’ego sociologicus. *Cahiers internationaux de sociologie*, 113(2), 347-351. <http://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2002-2-page-347.htm>
- Gautier, P.-Y. (2020). La CJUE n’avait pas lu Pothier : L’impunité des plateformes Internet se poursuit, au profit du courtier-dépositaire en ligne. *RTDCiv. : Revue trimestrielle de droit civil*, 04, 910. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03084558>
- Gautran, V. (2018). Qu’appelle-t-on un document électronique ?[en ligne. *Consulté le*.
- Gendron, C. (2013). Le support du document est-il lui-même un document ? L’exemple du papier. *Documentation et bibliothèques*, 59(2), 102-113. <https://doi.org/10.7202/1033222ar>
- Genève, L. D. (2007). *Introduction* », dans : Gérard Béaur éd., *Fraude, contrefaçon, contrebande de l’Antiquité à nos jours* (p. 9-16). <https://www-cairn-info.bibelec.univ->

lyon2.fr/fraude-contrefacon-contrebande-de-l-antiquite-a-no--9782600010696-page-9.htm

- Geneviève, V. (2002). Le développement des notions de culture et d'identité : Un itinéraire ambigu ». *Carrefours de l'éducation*, 14), 2-20. <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-2.htm>.
- Geneviève, V. (2013). Présentation. Instabilité et permanence des usages numériques ». *Les Cahiers du numérique*, 9(2), 10. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-les-cahiers-du-numerique-2013-2-page-9.htm>.
- Gérard, B., Hubert, B., & Claire, L. (2007). *Fraude, contrefaçon, contrebande de l'Antiquité à nos jours*. Librairie Droz, « Publications d'histoire économique et sociale internationale » (p. 832). <https://www.cairn.info/fraude-contrefacon-contrebande-de-l-antiquite-a-no--9782600010696.htm>.
- Gingras, A.-M. (2008). La construction de la légitimité dans l'espace public. *Politique et Sociétés*, 27(2), 3-9. <https://doi.org/10.7202/019454ar>.
- Ginzburg Carlo. (1980). Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice ». *Le Débat*, 6), 3-44. <https://www.cairn.info/revue-le-debat-1980-6-page-3.htm>
- Giran-Samat, Caroline. (2013). La marque en politique comme vecteur de confiance et d'adhésion ». *Communication & management*, 10, 33-46. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-communication-et-management-2013-2-page-33.htm>
- Girard Anne & Roussel, Violaine. (2003). Une question de confiance ». *Raisons politiques*, 10), 171-186. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-raisons-politiques-2003-2-page-171.htm>.
- Girolamo Ramunni. (2003). *La fraude scientifique*. La revue pour l'histoire du CNRS.
- Gochet, P., & Gribomont, P. (1992). Logique", méthodes pour l'informatique fondamentale. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 97(4), 573.
- Goffman, E. & Stigmaté. (1975). *Les usages sociaux des handicaps*.
- Gomez Carole. (2017). Contrefaçon et terrorisme : Comprendre les mécanismes ». *Revue internationale et stratégique*, 107), 32-40. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-internationale-et-strategique-2017-3-page-32.htm>.

- Gonthier Frédéric. (2004). Weber et la notion de « compréhension » ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 116), 35-54. <https://www.cairn-int.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2004-1-page-35.htm>.
- Goody, J. (2007). *Pouvoirs et savoirs de l'écrit* (Trad., Trad.). La Dispute.
- Gouëset, V. et Hoffmann, & Communauté, O. (Éds.). (2006). *Un concept qui semble poser problème à la géographie française. Raymonde Séchet et Vincent Veschembre. Penser et faire la géographe sociale* (p. 263-275.). Presses Universitaires de Rennes. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00463388>.
- Gould, A., & Finn, H. et M. (1987). Reading from CRT displays can be as fast as reading from paper. *Human Factors*, 29(5), 497-517.
- Grangaud, I., & Michel, N. (2010). Introduction. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 127, 13-27. <https://doi.org/10.4000/remmm.6571>
- Granjon, Fabien. (2011). Amitiés 2.0. Le lien social sur les sites de réseaux sociaux ». *Hermès, La Revue*, 59), 99-104. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-hermes-la-revue-2011-1-page-99.htm>
- Granjon Fabien, D. Julie. (2011). Penser les usages sociaux des technologies numériques d'information et de communication. In *Communiquer à l'ère numérique. Regards croisés sur la sociologie des usages* (p. 7-43). Presses des Mines.
- Grassin, Jean-François. (2015). Affordances d'un réseau social pour une formation en Français Langue Etrangère : Pratiques discursives, modes de participation et présence sociale en ligne. *Linguistique. Université Lumière Lyon*, 2, 01249215. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01249215>.
- Griffon Michel. (2017). Gilles Babinet, transformation digitale : L'avènement des plateformes. Histoires de licornes, de data et de nouveaux barbares ? Le Passeur éditeur. *Revue Projet*, 361), 224 ., <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-projet-2017-6-page-88.htm>.
- Guarnieri Franck & Przyśwa Éric. (2012). Cybercriminalité et contrefaçon : Pour une nouvelle analyse des risques et des frontières ». *Hermès, La Revue*, 63), 175-180. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-hermes-la-revue-2012-2-page-175.htm>.
- Guattari, F., & Deleuze, G. (1980). *Mille plateaux : Capitalisme et schizophrénie. Col. Critique.* les éditions de minuit.

- Guchet, X. (2014). L'homme, la technique et la vie dans la philosophie de Hans Jonas. *Alter. Revue de phénoménologie*, 22, 79-99. <https://doi.org/10.4000/alter.295>
- Guennif, S. (2000). *Incertitude, confiance et institution en échange marchand : Recherche des fondements de la confiance et application au cas de la sous-traitance dans le secteur de la mécanique de précision*.
- Guibert, N. (1999). La confiance en marketing : Fondements et applications. *Recherche et Applications En Marketing*, 14(1), 1-19.
- Guillemette, F., & Berthiaume, M.-J. (2015). Références sur l'analyse qualitative. *Approches inductives : travail intellectuel et construction des connaissances*, 185-248. <https://doi.org/10.7202/1032265ar>
- Gutwirth Jacques, & Izard, B. (1991). Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie. *Archives de sciences sociales des religions*, 76, 230-231.
- Gutwirth Serge, & Jenneke, C. (2015). Les sciences et leurs problèmes : La fraude scientifique, un moyen de diversion ? [*] ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 74, 21-49. <https://www.cairn-int.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2015-1-page-21.htm>.
- Guzda, F. (2016). Pour de Faux. *L'Image Trompeuse*. https://www.academia.edu/15113038/Pour_de_faux.
- Haarscher, G. (2013). Quelle norme transgresse la blasphémateur. In *Pascal Richard, Jean-Jacques Sueur. La transgression* (p. 548). Bruylant.
- Handler, R. (1986). Authenticity. *Anthropology Today*, 2(1), 2-4.
- Hans Jonas & Vaillancourt Yves (Éds.). (2007). *Le principe responsabilité*. Les éditions CEC.
- Hatzfeld Hélène. (2014). Au nom de quoi ? Les revendications de légitimité, expressions de mutations sociales et politiques ». *Vie sociale*, 8), 25-36. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-vie-sociale-2014-4-page-25.htm>
- Hébert, L. (2012). Carré sémiotique. *Version*, 14(version x), 18 272. <http://www.signosemio.com/documents/dictionnaire-semiotique-generale.pdf>.
- Heidegger Martin, Boehm Rudolf, & De Waelhens Alphonse. (1964). *L'être et le temps*. Gallimard.
- Helme-Guizon, A., & Magnoni, F. (2016). Intégrité, bénéfices et identification : Trois leviers pour booster l'engagement envers la marque sur les réseaux sociaux. *Decisions*

- Marketing*, 84(4), 95-113. <http://www.cairn.info/revue-decisions-marketing-2016-4-page-95.htm>
- Hémont, F. (2010). *Réflexivité limitée et réification : Un travail interactionnel de conventionnalisation* ». <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/407>.
- Heusch Carlos. (2006). Présentation. In : Carlos Heusch, Georges Martin. Cahiers d'études hispaniques médiévales. N°29, 221-224. <https://doi.org/10.3406/cehm.2006.1967>
- Heutte Jean. (2010). Dispositifs de formation et environnements numériques Enjeux pédagogiques et contraintes informatiques. *Revue de recherches en éducation*, 49, 237-239.
- Hilleryg, Jr, A. (1955). Definitions of Community : Areas of agreement». *Rural Sociology*, 20(1), 111-123.
- Hubert, N. (1924). Document falsifié relatif à l'origine des béguines (1154. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 3(1), 120-124. <https://doi.org/10.3406/rbph.1924.6279>
- Hugo, V. (1991). *Les contemplations : Autrefois 1830-1843. Tome 1. Préface Les contemplations*. Nelson.
- Husserl, E. (1891). *Philosophie der Arithmetik, Halle, 1891* (L. Eley, Éd.). La Hague.
- Imazatene, Ai. (2001). Quelques techniques pour appliquer la M.A.N. aux structures plastiques et aux grands systèmes. *Thèse de doctorat . Université de Metz*. <http://docnum.univ-lorraine.fr/public/UPV-M/Theses/2001/Imazatene.Ali.SMZ0108.pdf>.
- INEDUC. (2018). Environnement numérique. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://www.espacestems.net/articles/environnement-numerique/>
- Isnard, E. (2009). Jack Goody, Pouvoirs et savoirs de l'écrit ». In *L'Homme [Online: Vol. 189* |. <https://doi.org/10.4000/lhomme.28771>
- Isnard Hélène. (2014). Cause toujours ». *Sens-Dessous*, 14), 3-13.
- Iteanu, O. (2008). *L'identité numérique en question*. Editions Eyrolles.
- Jacquier, C. (2011). What is a community? How can this concept be useful today? *Vie sociale*, 2(2), 33-48. <http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-33.htm>.

- Janin Claude. (2009). *La transgression : Une introduction* », dans : Jacques Bouhsira éd., *Transgression* (p. 7-12). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/transgression--9782130575627-page-7.htm>.
- Jankélévitch, V. (2015). *Le Paradoxe de la morale*. Média Diffusion.
- Jarrige François. (2015). Révolution industrielle : Histoire d'un mythe ». *Revue projet*, 349), 14-21. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-projet-2015-6page-14.htm>.
- Jaunait, A. (2003). Comment peut-on être paternaliste ? Confiance et consentement dans la relation médecin-patient. *Raisons politiques*, 11(3), 59-79. <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-3-page-59.htm>.
- Jauréguiberry Francis & Proulx Serge. (2011). *Usages et enjeux des technologies de communication*. *ERES*, « Société—Poche » (p. 144). <https://www.cairn.info/usages-et-enjeux-des-technologies-de-communication--9782749214405.htm>.
- Jeanneret, Y. (2007). *Y-a-t-il vraiment des technologies de l'information ?* (2e édition, Villeneuve d'Ascq). Presses Universitaires du Septentrion.
- Joshua Andresen. (2013). Nietzsche, Naturalism, and Falsification. *Journal of Nietzsche Studies*, 44(3), 469-481.
- Joule, R. V. et J. L. & Beauvois. (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Joule, R.-V., Beauvois, J.-L., & Deschamps, J. C. (1987). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses universitaires de Grenoble.
- Juffé, Michel. (1995). *Prologue* » (p. 11-20). Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/les-fondements-du-lien-social--9782130466321-page-11.htm>
- Juignet, P. (2017). *Le cognitif est-il le propre de l'homme ?* » In : *Philosophie, science et société [en ligne]*. <https://philosciences.com/philosophie-et-humanite/psychologie-representation-cognition/232-cognitif-propre-homme>.
- Kant, E. (1855). *Éléments métaphysiques de la Doctrine de la vertu*. 5e partie (T. J. Barni, Trad.). Auguste Durand.
- Katz, E. (1989). *Lire la réception à travers le modèle des effets limités* (p. 47-67). Les Essentiels d'Hermès.

- Kaufmann, J.-C. (1992). Pour une sociologie de l'individu. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, 27, 21-28.
- Kaufmann Laurence. (1995). La communauté virtuelle, action et communication (Pierre Livet. *Réseaux*, 13, 72-73,.
- Kelsen, H. (1963). Théorie pure du droit (traduction française par Ch. Eisenmann. *Revue internationale de droit comparé*, 15(4), 794-795. https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1963_num_15_4_13808.
- Kerchove, M. V. D. (2013). *Transgressions : Essai de typologie* (I. J.-J. Sueur & P. Richard, Éds.). Bruylant.
- Kilduff, M. et Tsai. & Wenpin. (2003). *Social networks and organizations*. Sage.
- Kintzler, C. (2003). La copie et l'original ». *Revue Déméter*.
- Krémer, F., Viot, C., Roux, A. L., & Poncin, I. (2008). Les consommateurs face à la contrefaçon : Une comparaison entre Belges et Français. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2, 61-70. <http://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2008-2-page-61.htm>.
- Kvale, S. (Éd.). (1989). *Issues of validity in qualitative research*. Student litteratur.
- Lachartre Jérémy. (2020). Le trafic illicite de médicaments au Burkina Faso, une menace grandissante ? Faiblesses structurelles et conjoncture défavorable ». *Sécurité globale*, 22), 5-23. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-securite-globale-2020-2-page-5.htm>.
- Lainé-Cruzet, S. (2004). Documents, ressources, données : Les avatars de l'information numérique. *Revue I3-Information Interaction Intelligence*, 4(1), Article 1.
- Laroche, N., & Lièvre, P. (2014, juin 5). *Retour sur la notion de communauté épistémique*.
- Latour, B. (1996). Sur la pratique des théoriciens. In J.-M. Barbier (Éd.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action* (p. 131-146). P.U.F.
- Latour Bruno. (2011). *Sur la pratique des théoriciens* » (J.-M. Barbier, Éd.; p. 131-146). <https://www.cairn-int.info/savoirs-theoriques-et-savoirs-d-action--9782130589990-page-131.htm>
- Laufer, R. & Magali (Éds.). (2000). *La confiance en question*.
- Laugaa Maurice. (1986). *Chapitre II - Définitions* » (p. 33-79). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/la-pensee-du-pseudonyme--9782130393078-page-33.htm>.

- Laurent, É. (2009). Peut-on se fier à la confiance? *Revue de l'OFCE*, 108(1), 5-30. <http://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2009-1-page-5.htm>.
- Laurent, Eloi, É. (2019). *L'Économie de la confiance. La Découverte*.
- Lavenu, D. (1999). Formes de la sociabilité. *Agora débats/jeunesses*, 17(1), 29-45.
- Le Maux Julien, Smaili Nadia, & Ben Amar Walid. (2013). De la fraude en gestion à la gestion de la fraude. Une revue de la littérature ». *Revue française de gestion*, 231), 73-85. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-francaise-de-gestion-2013-2-page-73.htm>
- Le Roux André, Thébault Marinette, & Bobrie François. (2015). Les consommateurs de contrefaçon : Le prix n'est pas la seule motivation ». *Recherches en Sciences de Gestion*, 107), 25-41. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2015-2-page-25.htm>.
- Leclercq, D. (2006). *L'évolution des QCM: Vol. L* (G. F. L. Mottier-Lopez, Éd.; Numéro armattan, p. 139-146).
- Lefrancq, S. (2009). Accounting, financial reporting and fraud : A preliminary study of the Société Générale's scandal. *Comptabilite Controle Audit*, 15(2), 37-59. <http://www.cairn.info/revue-comptabilite-contrôle-audit-2009-2-page-37.htm>
- Lenaïk, L. (2015). Reconnaissance les conditions d'intelligibilité du document numérique patrimonial : Mobilisations documentaire et sémiotique des «Linked Open Data ». *Les enjeux de l'information et de la communication*, 13/2, 99 112. <http://>
- León-Lopez Patricia. (2004). Le mensonge ». *Psychanalyse*, 1), 31-40. <https://www.cairn-int.info/revue-psychanalyse-2004-1-page-31.htm>.
- Lépront, L. (2020). *Une typologie des transgressions dans les établissements de santé. Les transgressions des chirurgiens : Essai de typologie*. 8e congrès ARAMOS.
- Lestage, A. (1990). *La notion d'authenticité : Étude, évolution et impact du numérique à travers les publications de l'Association des archivistes français*. <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/17007116/2018HMAR9107/fichier/9107F.pdf>.
- Letonturier, É. (2018). Réseau : Concept pour une communication sans valeur « net » ajoutée ». *Hermès, La Revue*, 80), 114-121.

- Leveleux-Teixeira, C. (2018). *Juger le faux pour croire le vrai le discours de consilia juridiques sur les pratiques de falsification (XIVe-XVIe siècle)* (O. Poncet, Éd.). École nationale de charte.
- Leveratto, J.-M., & Leontsini, M. (2013). Internet et la sociabilité littéraire. In *Internet et la sociabilité littéraire*. Éditions de la Bibliothèque publique d'information. <http://books.openedition.org/bibpompidou/197>
- Lévy, Pierre. (1995). Cyberspace et démocratie. Pour une intelligence collective. *Le monde diplomatique*, 25.
- Lévy, P. (2003). *Essai sur la cyberculture : L'universel sans totalité*. <http://www.ub.edu/prometheus21/articulos/obsclberprome/pierreluniversel.pdf>.
- Lévy, P. (2019). *Le rôle des humanités numériques dans le nouvel espace politique*. <https://id.erudit.org/iderudit/1067408aradresse>
- Liang, M., & Yueping, Z. (2019). Performance de l'administration électronique à l'échelle nationale et satisfaction des citoyens : Analyse multiniveaux dans des pays européens ». *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 85, 523-545. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-internationale-des-sciences-administratives-2019-3-page-523.htm>
- Lipiansky, E.-M. (1998). *Identité subjective et interaction*. Presses Universitaires de France. <http://www.cairn.info/strategies-identitaires--9782130428589-page-173.htm>.
- Lippi, S. (2012). *Transgressions*. Erès.
- Littré, E. (1873). *Dictionnaire de la langue française* (p. 94). Emile Littré Tome 3.
- Livet, P. (1994). *La communauté virtuelle : Action et communication*. Éditions de l'Éclat.
- Lorvo, F. (2016). *Numérique : De la révolution au naufrage ? Préface Watin-Augouard* (p8).
- Lucain, M. (1948). Confiance Et Liberté. *Hommes Et Mondes*, 5(21), 667-674.
- Luhmann, N. (1979). *Trust and Power*. Wiley.
- Luhmann Niklas. (2006). *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale [1968/2000]*. Economica.
- Lund, N. W. (2009). Document theory. *Annual Review of Information Science And, nology*43, 399-432.
- Lussalt, M. (2016). L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain : La construction sociale de l'espace humain. *Média Diffusion*.

- Maalouf, A. (1998). *Les Identités meurtrières*. Grasset.
- Mabillon, J. (1681). *De re diplomatica*.
- Macilotti, G., Dilmaç, J. A., & Delimitsos, K. (Costa). (2019). Normes, déviances et nouvelles technologies : Entre régulation, protection et contrôle. *Sciences Actions Sociales*, N° 12(2), 1-9. <http://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2019-2-page-1.htm>
- MacNeil, H. (2000a). Creating and maintaining trustworthy records in electronic systems : Archival diplomatic methods. In : *Trusting Records* (p. 86-112). Springer.
- MacNeil, H. (2000b). *Trusting Records : Legal, Historical and Diplomatic Perspectives*. In : *InterPares 1. Filiation des éléments composant la grille d'analyse (pré-Inter PARES) : De la diplomatie médiévale à la diplomatie contemporaine*.
- Maitte, C. (2015). Imitation, copie, contrefaçon, faux : Définitions et pratiques sous l'Ancien Régime. *Entreprises et histoire*, 1, 13-26.
- Maitte Corine. (2015). Imitation, copie, contrefaçon, faux : Définitions et pratiques sous l'Ancien Régime ». *Entreprises et histoire*, 78), 13-26. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-entreprises-et-histoire-2015-1-page-13.htm>
- Malardé, V., Pénard, T., & Blablacar, L. B. C. (2018). *Pourquoi et comment utilise-t-on les plateformes de consommation collaborative?*
- Mangematin, V. et Thuderoz. & Christian (Éds.). (2016). *Des mondes de confiance : Un concept à l'épreuve de la réalité sociale*. CNRS Éditions via OpenEdition.
- Maquart, A. F. N. (1823). *Réfutation de l'écrit de m. Le duc de Rovigo, avec pièces justificatives et des observations sur les explications de m. Le comte Hullin; suivie de l'Éloge de m. gr le duc d'Enghien, qui a remporté en 1817 le prix à l'Académie de Dijon* (Numéros 243-244).
- Marbeau, V. (2001). *Le nouveau statut du document, les nouvelles approches documentaires*. *Revue de l'EPI (Enseignement Public et Informatique)* (Numéro 101, p. 47-57).
- Marc, E. (2021). *Psychologie de l'identité*. <https://www.dunod.com/sciences-humaines-et-sociales/psychologie-identite-soi-et-groupe>
- Marie, Coris., & Yannick, L. (2005). Les communautés virtuelles : La coordination sans proximité ? Les fondements de la coopération au sein des communautés du logiciel libre ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 397-420. <https://www-cairn->

info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2005-3-page-397.htm

- Martin Denis-Constant, Ipilg. (2010). *Écarts d'identité, comment dire l'Autre en politique ?* » (p. 13-134). Karthala. <https://www.cairn.info/l-identite-en-jeux--9782811103415-page-13.htm>
- Martin, J.-P. (2005). *Description sémiotique de contenus audiovisuels. Thèses de doctorat.* Paris XI Orsay.
- Martin, S. et G. & Albane. (2016). *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité* [Ademe Report,]. Angers. <https://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/changer-comportements.pdf>.
- Martuccelli, D. (2009). Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? In *Sociologies et société des individus*. Volume 41. Numéro, 1, 15-33. <https://id.erudit.org/iderudit/037905ar>.
- Marzano, M. (2010). *Qu'est-ce que la confiance ?* (Vol. 412, Numéro 1). Études.
- Mathelet, S. (2011). *Perception et normes sociales : Une alternative à l'intellectualisme contemporain.* [En ligne].Thèse de doctorat. Université catholique de Louvain. <https://archipel.uqam.ca/4440/1/D2277.pdf>.
- Mathieu, L., Pierre, P., Arno, R., & Marie-Claire, V. (2013). Les comportements vis-à-vis de la fraude fiscale et de la fraude sociale diffèrent-ils ? Une expérience menée en Belgique, en France et aux Pays-Bas. *Économie & prévision*, 202-203, 147-165.
- Mattelart, A. (2010). *Histoire de la société de l'information.* La découverte.
- Maurel, L. (2011). *Identité numérique.* *Les Cahiers du numérique* (Vol. 7, Numéro 1, p. 140).
- Maurel, L. (2014). Droit d'auteur et création dans l'environnement numérique. *Mouvements*, 79(3), 100-108. <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2014-3-page-100.htm>
- Mauyeur, I. (2018). *Compte rendu de la conférence de Bruno Bachimont : Archive, mémoire, numérique* (Université de Liège, 21 février 2018).[en ligne. <https://driv.hypotheses.org/382>.
- Mazé, A., Cerf, M., & Bail, M. L. (2004). Entre mémoire et preuve : Le rôle de l'écrit dans les exploitations agricoles. *Natures Sciences Sociétés*, 12(1), 18-29.
- Meidingger, C., Robin, S., Ruffieux, & Bernard (Éds.). (1999). Confiance, réciprocité et cheap talk. *Revue économique*, 5-44.

- Merah, A., & Bendebili, I. (2016). Communiquer sur l'authenticité d'un patrimoine architectural : Le cas du grand ksar de Temacine dans le Sud-Est algérien. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 16, 9-23. <https://doi.org/10.4000/communiquer.1851>
- Mercier. (1971). *Larousse Étymologique*, Éd. Larousse. https://fr.wikipedia.org/wiki/Administration#cite_note-1.
- Mercklé, P. (2003). *Les origines de l'analyse des réseaux sociaux*. 20.
- Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux*. LA DECOUVERTE.
- Mercklé, Pierre. (2011). *La sociologie des réseaux sociaux. La Découverte*, « Repères » (p. 128). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/la-sociologie-des-reseaux-sociaux--9782707167361.htm>
- Mericskay Boris, Noucher Matthieu, & Roche Stéphane. (2018). Usages des traces numériques en géographie : Potentiels heuristiques et enjeux de recherche ». *L'Information géographique*, 82, 39-61. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-l-information-geographique-2018-2-page-39.htm>
- Merzeau, L. (2009). *Présence numérique : Les médiations de l'identité. Les Enjeux de l'information et de la communication* (Numéro 1, p. 79-91).
- Merzeau, L. (2010). *La présence plutôt que l'identité* (Vol. 47, Numéro 1). Documentaliste-Sciences de l'Information.
- Merzeau, L. (2018). Le profil : Un nouveau territoire imaginaire ? Conférence de Louise Merzeau transcrite par Camille Alloing et Mariannig Le Béhec ». *Questions de communication*, 34), 41-54. <https://www-cairn-int-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-questions-de-communication-2018-2-page-41.htm>
- Merzeau Louise. (1993). *Du scripturaire à l'indiciel : Texte, photographie, document. Sciences de l'Homme et Société*. Université de Nanterre.
- Meyriat, J. (1978). De l'écrit à l'information : La notion de document et la méthodologie de l'analyse du document. *Inforcom*, 78, 23-32.
- Migdal, D., & Rosenberger, C. (2018). Protection de données personnelles pour la sécurité sur Internet. In : *Atelier sur la Protection de la Vie Privée*.
- Mincke, C. (1998). Effets, effectivité, efficience et efficacité du droit : Le pôle réaliste de la validité ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 40, 115-151.

<https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1998-1-page-115.htm>.

Mkadmi, A. (2008). *Document numérique*. Institut supérieur de documentation Université de Manouba.

Moncton, J. P. U. (2018). Centre de traduction et de terminologie juridiques, et université de Moncton. Faculté de droit. Juridictionnaire : Recueil des difficultés et des ressources du français juridique. *Université Moncton*.
<http://www.cttj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>.

Mongne Pascal. (2018). Les limbes du faux ». *Raison présente*, 208), 35-47. <https://www.cairn-int.info/revue-raison-presente-2018-4-page-35.htm>

Monnerot, Jules. (1946). Les faits sociaux ne sont pas des choses. *FeniX*.

Monnin, A. (2002). Vers une philosoTROPER, Michel. Ross, Kelsen et la validité. *Droit et société*, 1, 43-57.

Montagut-Lobjoit, M., & Mbiock, O. M. L. (2009). *Lien social et identités dans les réseaux sociaux numériques : Le cas des diasporas africaines*. 15. http://gmj-canadianedition.ca/wp-content/uploads/2018/12/v2i1_montagut-lobjoit-et-lodombe-mbiock.pdf

Moreau Marie-Louise, B. D. (1997). Norme ». *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Marie-Louise Moreau éd., Sprimont, Mardaga, 217-223.

Mucchielli, A. (2015). L'Identité individuelle et les contextualisations de soi. *Le Philosophoire*, 43(1), 101-114. <http://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2015-1-page-101.htm>.

Mucchielli Alex. (2013). *L'identité en sciences humaines* (p. 3-38). Que sais-je ? ». <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/1-identite--9782130620808-page-3.htm>.

Muller, C. (2017). *Qu'est-ce qu'un document numérique au 21^e siècle ? Exercice de repérages*. <https://dlis.hypotheses.org/1429>

Mumford, B. C. L. (1996). La Cité à travers l'histoire. In : *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 21^o année (p. 4).

Muriel Perrino, P. M. (2007). *Contrefaçon et ostentation*, *Revue d'économie industrielle*. <http://journals.openedition.org/rei/1133>.

- Murraín Henry. (2015). La légalité et la représentation de l'autre. L'influence des normes sociales dans le respect des lois». *Droit et société*, 91), 653-664. <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2015-3-page-653.htm>
- Nadia, J. (2009). Processus de détection et évaluation de la fraude sociale ». *Revue économique*, 60, 1235-1256. <https://www.cairn-int.info/revue-economique-2009-5-page-1235.htm>.
- Naudin Christophe. (2015). *Usage des fausses identités dans les activités criminelles* (p. 171-235). Questions judiciaires ». <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/identites-criminelles--9782130625223-page-171.htm>
- Nicaud, J.-F. (1993). Modélisation en EIAO, les modèles d'APLUSIX. Université de Paris-Sud, Centre d'Orsay. *Laboratoire de Recherche en Informatique*.
- Nielsen, J. (1994). Heuristic Evaluation. In J. Nielsen & R. L. Mack (Éds.), *Usability Inspection Methods* (p. 25-62). John Wiley & Sons.
- Nietzsche, F. (1963). *Par-delà le bien et le mal*. Librairie générale française, 1991, 2000.
- Ninassi, A., Vernois, S., & Rosenberger, C. (2017). Authentification multi-biométrique sur mobile respectueuse de la vie privée. 19e Colloque COmpression et REpresentation des Signaux Audiovisuels. In *Nov 2017*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01591593>.
- Nossereau, A. (2004). Le document comme contenant, contenu et médium. *Les reformulations du numérique*.
- Noui, O. (2016). Proposition d'une nouvelle approche sur les méthodes d'authentification. *Thèse de doctorat*. Université de Batna, 2.
- Nuttin Joseph. (1996). *Chapitre II. Conception globale du comportement humain* », dans : , *Théorie de la motivation humaine. Du besoin au projet d'action*, sous la direction de Nuttin Joseph (p. 37-100). Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-int-info.bibelec.univ-lyon2.fr/theorie-de-la-motivation-humaine--9782130442776-page-37.htm>
- Olivier Stéphane. (2013). Sciences de l'information et de la communication : Objets, savoirs, discipline. *Coll. La communication en plus*, 2e éd., 286.
- Origgi, G. (2008). *Qu'est-ce que la confiance ?*
- Orléan André. (2000). La théorie économique de la confiance et ses limites. In S. R. L. Coll (Éd.), *Logiques sociales* (p. 59-77). harmattan.

- Ørom, A. (2007). The concept of information versus the concept of document. In N.W.Lund Skare & A. Vårheim (Éds.), *A document (re)turn : Contributions from a research field in transition* (p. 53-72). Peter Lang.
- Otlet, P. (1934). *Traité de documentation : Le livre sur le livre : Théorie et pratique*.
- Oumaya, H. N. (2004). Le corps de l'emploi. Les étudiants et leurs stratégies d'insertion professionnelle. *Staps*, 66), 129-141. <https://www.cairn-int.info/revue-staps-2004-4-page-129.htm>
- Ouzilou Olivier. (2009). Niklas Luhmann, La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale ». dans revue ¿Interrogations ?, N ° 9 . L'engagement. <http://www.revue-interrogations.org/Niklas-Luhmann-La-confiance-un>
- Pailler, F., & Casilli, A. A. (2015). S'inscrire en faux. *Communication [Online]*, 33(2), Article 2. <https://doi.org/10.4000/communication.5986>.
- Papy, F. (2015). *Bibliothèques numériques : Interopérabilité et usages*. ISTE Group.
- Pascal, R., & Agnieszka, T. (2016). Du mode d'existence des quasi-objets documentarisés. *Hermès, La Revue*, 74), 219-228. <https://www.cairn-int.info/revue-hermes-la-revue-2016-1-page-219.htm>
- Patrick Gilbert, C. C. (2019). Les sciences humaines et sociales face au changement technologique. In *In changement technologique*. ISTE Editions.
- Pavé, A. (2005). La modélisation et la simulation des objets et processus complexes. Questions scientifiques, méthodologiques et éthiques ». *Natures Sciences Sociétés*, 13, 169-171. <https://www.cairn-int.info/revue-natures-sciences-societes-2005-2-page-169.htm>
- Pédauque, R. T. (2003). *Document : Forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*. http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000511.en.html.
- Pédauque, R. T. (2005). *Le texte en jeu Permanence et transformations du document*. 43.
- Perea François. (2014). Pseudonyme en ligne. Remarques sur la vérité et le mensonge sur soi. *Sens-Dessous*, 14), 15-22. <https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2014-2-page-15.htm>
- Pesqueux, Y. (2010). *Transgression*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00509695>.
- Phanuel Dominique. (2002). Confiance dans les soins et soin de la confiance : La réponse relationnelle. *Politiques et management public*, 20(4), 115-132. <https://doi.org/10.3406/pomap.2002.2771>.

- Philippe, D., & Patrice, S. (2015). La cyber-vulnérabilité. *Études*, 21-31. <https://www.cairn-int.info/revue-etudes-2015-7-page-21.htm>.
- Piaget, J. (1998). *De la pédagogie*. Odile Jacob.
- Picotte, J. (2018). Juridictionnaire : Recueil des difficultés et des ressources du français juridique. *Université Moncton*. <http://www.cttj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>.
- Pierrat, E. (2012). *L'environnement numérique*. Éditions du Cercle de la Librairie. <http://www.cairn.info/droit-d-auteur-et-bibliotheques--9782765413486-page-89.htm>.
- Pintaric, P. (2017). Sécuriser ses archives numériques. *I2D - Information, données & documents*, 54(3), 40-41. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-3-page-40.htm>
- Poisson, E. (2010). *Faux, falsification, pouvoir et société* ». <http://>
- Popper, K., & Chalmers, A. (1987). *Qu'est-ce que la science ? la découverte*.
- Popper, K. R. (1965). *La démarcation entre la science et la métaphysique*.
- Portelance, C. (2012). *La communication authentique : Approfondissez vos relations intimes*. Les Éditions du CRAM.
- Portnoff, A.-Y., & Soupizet, J.-F. (2018). Intelligence artificielle : Opportunités et risques. *Futuribles*, 426(5), 5-26. <http://www.cairn.info/journal-futuribles-2018-5-page-5.htm>
- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (2007). La collecte et l'analyse de l'information. *PSY-Theories, débats, synthèses*, 3e éd., 117-214. <http://www.cairn.info/epistemologie-et-instrumentation-en-sciences-humai--9782870099810-page-117.htm>
- Proulx, S. (2015). La sociologie des usages, et après ? *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, Article 6. <https://doi.org/10.4000/rfsic.1230>
- Pudelko, B. (2020). Objectiver le dire sur la pratique : Quels apports de Bourdieu à l'analyse de pratiques enseignantes ? *Éducation et socialisation*. <https://doi.org/10.4000/edso.1183>
- Puech, W. (2021). *Sécurité multimédia 2 : Biométrie, protection et chiffrement multimédia*. ISTE Group.
- Pupion, P.-C., & Trébucq, S. (2018). Un management public en recherche de confiance, équilibre et performance. *Gestion et management public*, 71(3), 6-8. <http://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2018-3-page-6.htm>.
- Quééré, L. (2018). Confiance et vérité. In *In. Conférence prononcée le* (Vol. 28).

- Quéré, L., & Bercot, R. (2001). *La confiance*. Hermès Science Publications : Lavoisier.
- Quéré, L., L. (1989). Les boîtes noires de Bruno Latour ou le lien social dans la machine. *Réseaux. Communication-Technologie-Société*, 7(36), 95-117.
- Quéré Louis. (1988). Sociabilité et interactions sociales. *Réseaux*, 6(29), 75-91.
- Quéré Louis. (2005). Les dispositifs de confiance» dans l'espace public. *Réseaux*, 4, 185-217.
- Quérini, N. (2016). « Deviens ce que tu es ». *Les Cahiers philosophiques de Strasbourg*, 40, 189-213. <https://doi.org/10.4000/cps.354>
- Rabah Attik. (2018). *Au fait, ça veut dire quoi numérique ? Disponible sur.* <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-au-fait-ca-veut-dire-quoi-numerique-70408.html>
- Rachid, H. (1995). État et stratégies de fraudes au Maroc : L'exemple de la meunerie industrielle. *Tiers-Monde*, tome, 36(144), 877-895. https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1995_num_36_144_5007.
- Rafaeli, S. (1988). Interactivity. From New Media to Communication. In R. P. Hawkins, J. M. Wiemann, & S. Pingree (Éds.), *Advancing Communication Science : Merging Mass and Interpersonal Processes* (p. 110-134).
- Raguet, J.-F. (2006). Philosophie et destination : Fraude et censure dans la pensée contemporaine. *Thèse de doctorat. Université Paris, 1*.
- Ramunni, G. (2003). La fraude scientifique. *La revue pour l'histoire du CNRS*, 9, Article 9. <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.566>
- Rastier, F. (2011). *Du document à l'œuvre*. De Boeck Supérieur. http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=DBU_BEGUE_2011_01_0629&download=1
- Raymond, B. (2004). Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? ». *Revue du MAUSS*, 24), 281-309. <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2-page-281.htm>.
- Régnier, F. (2006). Manger hors norme, respecter les normes. *Journal des anthropologues*. <https://doi.org/10.4000/jda.1315>
- Rémy, J. (2017). *L'espace, un objet central de la sociologie*. Eres.
- Rémy Jean. (2005). Négociations et transaction sociale ». *Négociations*, 3), 81-95. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-negociations-2005-1-page-81.htm>.

- Rey, A. (2005). *Dictionnaire historique de la langue française*. édition le Robert.
- Ricœur, P. (1991). L'identité narrative. *Revue des sciences humaines*, 95(221), 35-47.
- Ricœur Paul. (1990). *Soi-même comme un autre* (p. 424). Éditions du Seuil.
- Ricoeur Paul. (2003). *Responsabilité et fragilité*. In : *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique* (p. 76-77,). https://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_2003_num_76_1_24.
- Ricot, J. (2010). De la transgression. *Hors collection*, 149-174. <http://www.cairn.info/ethique-du-soin-ultime--9782810900145-page-149.htm>
- Riva, G. (2016). *I social network*. Il mulino.
- Roberge, M. (2011). *Le schéma de classification hiérarchique des documents administratifs : Conception, développement, déploiement et maintenance*. éditions Michel Roberge.
- Robert, R. (2018). Par l'entremise d'une pratique réflexive, de quelle manière le professeur et l'étudiant inscrit en TREMPLEIN DEC peuvent-ils utiliser les TIC de façon éthiquement responsable pour renouveler et améliorer l'enseignement de la philosophie au collégial? *Thèse de doctorat. Université de Sherbrooke*.
- Robert-Henri, B. (2018). Forgeries et falsifications de documents par une officine généalogique au milieu du XIXe siècle. In *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1974 (p. 75-93). <https://doi.org/10.3406/bec.1974.449989>
- Robinson, B., & Jean-Philippe, J. (2007). Définir l'identité ». *Hypothèses*, 10, 155-167. <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm>.
- Rochelandet Fabrice. (2010a). *Définition : Vie privée et données personnelles* » (p. 6-20). La Découverte. <https://www.cairn.info/Economie-des-donnees-personnelles-et-de-la-vie-pri--9782707157652-page-6.htm>
- Rochelandet Fabrice. (2010b). *Introduction* », dans : *Fabrice Rochelandet éd., Économie des données personnelles et de la vie privée* (p. 3-5). La Découverte. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/Economie-des-donnees-personnelles-et-de-la-vie-pri--9782707157652-page-3.htm>
- Rodota Stefano. (2010). Nouvelles technologies et droits de l'homme : Faits, interprétations, perspectives ». *Mouvements*, 62), 55-70. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-55.htm>

- Roger, T. (2007). Pédaouque. La numérisation en question. In *La redocumentarisation du monde*.
- Rolande, B.-D., & Genève, L. D. (2007). « Authenticité » et faux dans les arts premiers », dans : Gérard Béaur éd., *Fraude, contrefaçon, contrebande de l'Antiquité à nos jours* (p. 183-196). <https://www.cairn.info/fraude-contrefacon-contrebande-de-l-antiquite-a-no--9782600010696-page-183.htm>
- Rosa, P. A. (1979). Le débat inachevé sur le crime : Le cas du Congrès de 1950. *Déviance et société*, 3(1), 23-46.
- Rouault, J. (1989). *Intervention complémentaire sur la procédure informatique*. In : *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique. Actes de la table ronde de Saint-Cloud, 31 janvier—2 février 1985* (p. 378-380). École française de Rome.
- Rouillard, J., Tarby, J.-C., Chevrin, V., & Derycke, A. (2006). La plasticité des documents numériques. *Techniques et sciences informatiques*, 25(4), 497-522. <https://doi.org/10.3166/tsi.25.497-522>
- Rousseau, D. M., Sitkin, S. B., Burt, R. S., & Camerer, C. (1998). Not So Different After All : A Cross-Discipline View Of Trust ». *Academy of Management Review*, 1, 393-404.
- Rousseau, J.-J. (1839). *Le contrat social, ou, Principes du droit politique*. P. Pourrat.
- Rouzé, V. (2010). Médiation/s : Un avatar du régime de la communication? *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2, 71-87.
- Ruffier-Meray, J. (2009). Variations musicales et juridiques sur le thème du faux et du juste. *Actes du colloque international des*, 13.
- Sabah Al-Fedaghi. (2012). A conceptual foundation for the Shannon-Weaver model of communication. *International Journal of Soft Computing*, 7(1), 12-19.
- Sabot Philippe. (2006). *La contestation des « sciences humaines »*, dans : *Lire Les mots et les choses de Michel Foucault. Sous la direction de Sabot Philippe* (p. 149-183). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn-int.info/lire-les-mots-et-les-choses-de-michel-foucault--9782130631187-page-149.htm>.
- Sabot Philippe. (2020). Écritures transgressives et pensée de la transgression. Sade et Bataille lus par Foucault ». *Revue internationale de philosophie*, 292), 105-120. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-philosophie-2020-2-page-105.htm>.

- Saint-Exupéry, G. (2012). Le document technologique original dans le droit de la preuve au Québec. *Mémoire de master*. Université Montréal.
- Salaün, J. M. (2006). S'inspirer de Roger T. Pédaque. In : *Le document à la lumière du numérique* (p. 17-23). C&F Éditions.
- Salaün, J. M. (2012). *Vu Lu Su : Les architectes de l'information face à l'oligopole du web*. la Découverte.
- Salaün, J.-M. (2003). *Documents et numérique. Contribution au rapport du Conseil d'Analyse Economique sur la Société de l'information*. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000610v2.
- Salaün, J.-M. (2012). Les architectes de l'information face au monopole du web. *La Découverte*, pp.152. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01979526>.
- Salaün, J.-M., & Charlet, J. (2004). *Introduction : Un dialogue pluridisciplinaire pour penser le ``document numérique ''*. 13.
- Salaün, J.-M., & Pédaque, R. T. (2006). Le document à la lumière du numérique. *Caen*, 71.
- Salvage Philippe. (2016). *La responsabilité pénale pour autrui* », dans : *Droit pénal général. Sous la direction de Salvage Philippe. Fontaine, Presses universitaires de Grenoble*, « *Droit en +* » (p. 103-106). <https://www.cairn.info/droit-penal-general--9782706125652-page-103.htm>.
- Samy, B. A. & Granget Lucia. (2011). L'identité numérique. De la construction au suicide en 52 minutes ». *Les Cahiers du numérique*, 7, 103-115. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2011-1-page-103.htm>.
- Saporta, D. & Antoine. (1829). La falsification des aliments de première nécessité». *Revue des Deux Mondes*, 10(4), 902-924.
- Sardinha, D. (2005). L'éthique et les limites de la transgression. *Lignes*, 17(2), 125-136. <http://www.cairn.info/revue-lignes-2005-2-page-125.htm>
- Sartre, J.-P. (1943). *Être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*. Gallimard.
- Sauret Jacques. (2004). Efficacité de l'administration et service à l'administré : Les enjeux de l'administration électronique ». *Revue française d'administration publique*, 110), 279-295. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2004-2-page-279.htm>.

- Saussois, J. M. (2000). *De la méfiance à la confiance dans littérature du management. La Confiance en Question*. L'Harmattan.
- Sbouli, T. (2014). Le Web 2. 0 et 4.0 au service de l'enseignement. In : *Colloque international sur la Recherche Action en Pédagogie universitaire (RAPU 2014)*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01965163>.
- Schweitzer, M. G., & Puig-Vergès, N. (2008). Dopage, limites et transgression. Rapports à l'individuel à l'institutionnel et au juridique. In *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 166(ue 10), 858.
- Seignobos, C. (2014). *Théorie du document In : La méthode historique appliquée aux sciences sociales [en ligne]*. ENS Éditions. <https://doi-org.bibelec.univlyon2.fr/10.4000/books.enseditions.494>.
- Sense, X. (2007). De l'espace du document numérique à l'espace d'internet : Projet d'une pensée impossible. *Études de communication*, 30, 98-114.
- Serge Théophile. (2004). Une ou des « sociétés de l'information. *La Revue*, 40), 205-209. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-3-page-205.htm>.
- Serre, M. (2015). Les nouvelles technologies : Révolution culturelle et cognitive. *Conférence*. <https://www.youtube.com/watch?v=ZCBB0QEmT5g>.
- Serres Michel. (1999). *Préface. Appartenance et identité* », dans : *Les arbres de connaissances. Sous la direction de Authier Michel, Lévy Pierre* (p. 7-15). La Découverte. <https://www.cairn.info/les-arbres-de-connaissances--9782707130440-page-7.htm>.
- Servais, P., & Mirguet, F. (2013). Archives et numérique : Retour sur quelques expériences. *Archives*, 45(1), 123 133. <https://www>.
- Sève Bernard. (2007). *L'action sur fond d'indifférence* », dans : *Montaigne. Des règles pour l'esprit. Sous la direction de Sève Bernard. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France*, « Philosophie d'aujourd'hui » (p. 333-349). <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/montaigne-des-regles-pour-l-esprit--9782130562993-page-333.htm>.
- Silvia, L., Bataille, T., & ERES, L. (2008). *Point Hors Ligne* » (p. 264). <https://www.cairn.info/transgressions--9782749209753.htm>
- Simmel, G. (1991). *Secret et sociétés secrètes*.
- Simmel, G. (1999). *Sociologie, études sur les formes de la socialisation*. PUF.

- Simon Éric. (2007). La confiance dans tous ses états ». *Revue française de gestion*, DOI(175), 83-94. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-francaise-de-gestion-2007-6-page-83.htm>.
- Simonin, J., & Carbonell, N. (2007). Interfaces adaptatives Adaptation dynamique à l'utilisateur courant. In *Interfaces numériques* (p. 18 pages). Hermès Science. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00168253>
- Simonnot, B. (2007). Évaluer l'information. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 44(3), 210-216. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-document-numerique-2004-4-page-11.htm>.
- Sirinelli Jean-François. (2007). La norme et la transgression. Remarques sur la notion de provocation en histoire culturelle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 93), 7-14. <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-1-page-7.htm>
- Sleeman, D. (1985). Inferring (mal) rules from pupils' protocols. : : *Selected and Updated Papers from the Proceedings of the 1982 European Conference on Progress in Artificial Intelligence*, 30-39.
- Spitz, J.-F. (2008). *Abolir le hasard? : Responsabilité individuelle et justice sociale*. Vrin.
- Stanziani Alessandro. (2003). La falsification du vin en France, 1880-1905 : Un cas de fraude agro-alimentaire ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 50-2 , 154-186. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2003-2-page-154.htm>.
- Strum, S. & Latour , Bruno. (2006). Redéfinir le lien social : Des babouins aux humains. *Sociologie de la traduction: Textes fondateurs*, 71-86.
- Sueur, J.-J. (2013). *Transgresser, interpréter, traduire* (I. J.-J. Sueur & P. Richard, Éds.). Bruylant.
- Sueur, J.-J., & Richard, P. (2013). *La transgression* (p. 548). :Bruylant.
- Taïk Bourhis. (2000). Les archives électroniques : La question de l'intégrité. *Archives (Québec)*, 32(1), 17-36.
- Tap, P. (1987). Identité, style personnel et transformation des rôles sociaux. *Bulletin de psychologie. Tom, XL(379)*, Article 379.
- Teisserenc, F. (2018). *Le sophiste de Platon*. Presses universitaires de France.

- Tella, M. J. . (1996). La validité du Droit. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 36(1), 27-62. <http://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1996-1-page-27.htm>.
- Terressac, D. & George. (2003). *La Théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*. Éditions La Découverte, Collection Recherches.
- Tétaz Jean-Marc. (2014). L'identité narrative comme théorie de la subjectivité pratique. Un essai de reconstruction de la conception de Paul Ricœur». *Études théologiques et religieuses*, 463-494. <https://www.cairn.info/revue-etudes-theologiques-et-religieuses-2014-4-page-463.htm>
- Theissen, G. et Haller & Pascale (Éds.). (2011). La foi comme confiance inconditionnelle perspectives théologiques. *Etudes théologiques et religieuses*, 86(3), 373-398.
- Thumerelle, P.-J. (2000). Dominique Vidal : La politique au quartier. Rapports sociaux et citoyenneté à Recife. *Espace Populations Sociétés*, 18(3), 505-505.
- Tiévant Sophie. (1983). Les études de «communautés» : Héritage et problèmes. *Sociologie du travail*, 2, 243-256. <https://doi.org/10.3406/sotra.1983.1932>
- Tiran André. (1997). Confiance sociale confiance primordiale en partant de Georg Simmel : La construction sociale de la confiance. In P. Bernoux & J.-M. Servet (Éds.), *La construction sociale de la confiance* ,, *AEF / Montchrestien* (p. 486.). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00117799>.
- Tisseron Serge. (2009). L'ado et ses avatars. *Adolescence*, 27(3)), 591-600. <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2009-3-page-591.htm>
- Tobias André. (2019). *Georges Bataille et le Réel en transgression*. Université Bourgogne Franche-Comté. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02438097>.
- Toniolo Anne-Marie. (2009). Le comportement : Entre perception et action, un concept à réhabiliter ». *L'Année psychologique*, 109, 155-193. <https://www.cairn.info/revue-l-annee-psychologique1-2009-1-page-155.htm>.
- Tönnies Ferdinand. (2001). *Community and Civil society*. Cambridge University. Press.
- Tournier, M. (1981). *Vendredi ou la vie sauvage*. Gallimard.
- Treleani, M. (2014). Dispositifs numériques : Régimes d'interaction et de croyance. *Actes Sémiotiques, Université de Limoges*, 117.

- Tricot, A., Sahut, G., & Lemarié, J. (2016). Le document : Communication et mémoire. *De Boeck Supérieur*, 159.
- Tricot, André, Sahut, Gilles, & Lemarié, Julie. (2016). Le Document : Communication et mémoire, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, coll. *Information & stratégie*, 160, 11.
- Troader Bertrand. (2006). La relation entre culture et développement cognitif: Une introduction ». *Enfance*, 58, 108-117. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-enfance1-2006-2-page-108.htm>.
- Troper Michel. (2002). Ross, Kelsen et la validité. *Droit et société*, 50), 43-57. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-droit-et-societe1-2002-1-page-43.htm>.
- Trümpy, C. (1983). La Fibule De Préneste : Document Inestimable Ou Falsification? *Museum Helveticum*, 40(2), 65-74.
- Valade, B. (2003). Norme. In Loudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M., & all (Éds.), *Dictionnaire de sociologie*. Larousse.
- Valérie, N.-A. (2014). Penser l'identité avec l'apôtre Paul et Michel Foucault ». *Études théologiques et religieuses*, 157-172.
- Vallet Odon. (1997). Le papier, du papyrus à la paperasse ». *Les cahiers de médiologie*, 4), 60. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-mediologie-1997-2-page-59.htm>.
- Valson, C.-A. (1826). *La situation scientifique : La limite* [Texte imprimé. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34115656.image>.
- Vasquez Ana. (1987). Les avatars de l'« identité culturelle » étudiée chez des exilés politiques. *L'Homme et la société*, N. 83, 28-40.
- Vaujany, François-Xavier. (2009). *Les grandes approches théoriques du système d'information*.
- Véchambre, V. (2013). Confiance numérique. *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 32/2, Article Vol. 32/2. <https://doi.org/10.4000/communication.5074>
- Verret Michel Rémy Jean, Voyé Liliane, & Servais Emile. (1979). Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne. *Revue française de sociologie*, 20-2 473-474.
- Veyrac, H. (1998). Repères pour évaluer le caractère d'aide de consignes. *Performances humaines et techniques*, 16-23-01175632.

- Veyrac H., Cellier J. M., & Bertrand A. (1997). Modèle de l'opérateur et modèle du prescripteur
Le cas des consignes de résolution de situations incidentelles pour les conducteurs de trains. *Le travail humain*, 60, 4, 387-.
- Vial, S. (2012). La structure de la révolution numérique : Philosophie de la technologie. *Philosophie*, 300.
- Vidal, D. (1999). *La politique au quartier : Rapport sociaux et citoyenne à Recife*. Les Éditions de la MSH.
- Vidal, G. (2013). Instabilité et permanence des usages numériques. *Les Cahiers du numérique*, 9(2), 9-46.
- Vitali-Rosati, M. (2014). *Pour une définition du « numérique »* (M. Sinatra, Éd.; p. 63-75). Presses de l'Université de Montréal.
<https://books.openedition.org/pum/319?lang=fr#text>.
- Vitari Claudio & Pillet Jean-Charles. (2019). Le réseau social de la communauté francophone des chercheurs en Systèmes d'Information ». *Systèmes d'information & management*, 24, 87-105. <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-systemes-d-information-et-management-2019-1-page-87.htm>
- Wacheux, F. (1996). *Méthodes Qualitatives de Recherche en Gestion*. Economica.
- Ward, L. F. (1997). *Rapport de la sociologie à l'anthropologie* » (p. 72). <http://journals.openedition.org/socioanthropologie/>.
- Watson. (1919). *Psychology from the standpoint of a behaviorist*. Philadelphia.
- Weil, E. (1985). *Philosophie politique, Vrin, 4e éd.*
- Wenger E., McDermott R., & Snyder W.M. (2002). *Cultivating communities of practice*. Harvard Business School Press.
- Whitman, W. (1948). *One's-Self I sing", Leaves of Grass dans The Complete Poetry and Prose of Walt Whitman*. Garden City Books.
- Wieviorka, M. (2013). *L'impératif numérique ou La nouvelle ère des sciences humaines et sociales ?* CNRS.
- Williams, C. (2005). Diplomatic attitudes : From Mabillon to metadata. *Journal of the Society of Archivists*, 1(avril), 24.
- Williamson, O. E. (1993). Transaction cost economics and organization theory. *Industrial and Corporate Change*, 2(2), 107-156.

- Windfeld, L. N. (2009). *Document theory*. In *Information science and technologie. Association for information science and technology* (Vol. 43, Numéro N°, p. 1-55).
- Wittersheim, É. (1999). Les chemins de l'authenticité : Les anthropologues et la renaissance mélanésienne ». *L'Homme*, 151, 181-205.
- Wolton, D. (1999). *Internet et après? : Une théorie critique des nouveaux médias : Suivi d'un glossaire*. Flammarion-Pere Castor.
- Woods, K., & Grégoire, J. (2008). La séquence du jeu psychologique et sa fonction défensive. *Actualites en analyse transactionnelle*, 126(2), 1-7. <http://www.cairn.info/revue-actualites-en-analyse-transactionnelle-2008-2-page-1.htm>.
- Yahiaoui, L., Prié, Y., & Boufaïda. (2008). Redocumentation des traces d'activité médiée informatiquement dans le cadre des transactions communicationnelles. In : *Journées Francophones d'Ingénierie des Connaissances (IC 2008)* (p. 197-209).
- Yakel, E. (1996). La façon dont les choses fonctionnent : Procédures, traitements et archives institutionnelles. *Gazette des archives*, 172(1), 37-48.
- Yin R.K. (1989). *Case Study Research : Design and Methods*, Second Edition. *Applied Social Research Methods Series*, 5.
- Zacharie, L. (1866). *Le bien et le mal aux prises*. Vve Chanoine.
- Zacklad, M. (2004). *Processus de documentarisation dans les Documents pour l'Action (DopA) : Statut des annotations et technologies de la coopération associées*. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/62423/filename/sic_00001072.pdf.
- Zacklad, M. (2007a). *Réseaux et communautés d'imaginaire documédiatisées*.
- Zacklad, M. (2007b). *Une théorisation communicationnelle et documentaire des TIC. Humanités numériques 2 : Socio-informatique et démocratie cognitive*, *Hermes Science Publications*, pp.20-35 ? (p. 00180186). https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00180186.
- Zacklad, M. (2015). Genre de dispositifs de médiation numérique et régimes de documentalité. In S. M. Gagnon-Arguin & D. Maurel (Éds.), *Les genres de documents dans les organisations, Analyse théorique et pratique* (p. 145-183 ,). PUQ, Québec.
- Zammar, N. (2012). *Réseaux Sociaux numériques : Essai de catégorisation et cartographie des controverses*.

- Zarka Charles Yves. (2009). Internet ou la révolution paradoxale ». *Cités*, 3(39)), 3-6. <https://www.cairn-int.info/revue-cites-2009-3-page-3.htm>
- Zarka Yves Charles. (2019). Éditorial. L'intelligence artificielle ou la maîtrise anonyme du monde ». *Cités*, 80), 3-8. <https://www.cairn.info/revue-cites-2019-4-page-3.htm>
- Zavalloni, M., & Louis-Guérin, C. (1984). *Identité et conscience. Introduction à l'égo-écologie*. Presses universitaires de Montréal.
- Zeller, J.-D. (2004). Documents numériques : À la recherche d'une typologie perdue. *Document numérique*, 8(2), 101-116. <http://www.cairn.info/revue-document-numerique-2004-2-page-101.htm>.
- Zimmermann, B. (2011). Ferdinand Tönnies, sociologue empiriste. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 188(3), 44-53. <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2011-3-page-44.htm>
- Zouhair Benbrahim. (2006). Éthique et gouvernance : Entre intentions et pratiques. *Management Avenir*, 7(1), 43-59. <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2006-1-page-43.htm>.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien

SUJET DE LA THÈSE : FALSIFIABILITE DES DOCUMENTS ET DE L'IDENTITE NUMERIQUE : TRANSGRESSIONS ET RECOURS.

GUIDE D'ENTRETIEN

1 – Remerciements

Pour commencer, j'aimerais vous remercier pour votre participation à cette étude.

2 – Ma présentation

Comme ma lettre sollicitant votre participation l'expliquait, cet entretien est réalisé dans le cadre de ma thèse de doctorat menée sous la direction de Mohamed HASSOUN, Professeur des universités, à l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. Ma recherche porte sur falsifiabilité des documents et de l'identité numérique : transgressions et recours. Par falsifiabilité nous entendons toutes les procédures ou méthodes informatiques adoptées en vue de réorganiser le contenu informationnel d'un document afin d'en obtenir un autre dont l'authenticité est difficile à prouver.

3 – Description de l'étude

Pour introduire notre conversation, je vais vous lire une brève description de l'étude. Suite à cette lecture, si vous avez des questions, je pourrais y répondre avant de commencer l'entrevue.

4 – Conditions de confidentialité et du consentement

Je vous demande la permission d'enregistrer notre conversation afin de faciliter la transcription et l'exploitation des informations. Mais les informations que vous me donnerez resteront anonymes et seront traitées en toute confidentialité. Je serai la seule personne à avoir accès à ces données. Dans les communications et publications des résultats, aucun élément ne permettra de vous identifier. Des pseudonymes et numéros seront utilisés.

Le formulaire de consentement précise les conditions de confidentialité des données. Je vous demanderais de le signer après en avoir pris connaissance.

5 – Recommandations générales

J'aimerais vous expliquer rapidement le déroulement de l'entretien. J'ai un questionnaire général pour m'assurer de bien poser toutes les questions nécessaires.

Il se peut que je vous demande de clarifier, compléter ou valider vos réponses. L'objectif est de m'assurer que je vous ai bien compris. Sachez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse aux questions.

Sachez également que vous pouvez m'interrompre à tout moment ou décider de cesser l'entrevue quand bon vous semble. Enfin, vous êtes libre de répondre ou non à chaque question.

Je vous invite à une entrevue d'environ 1 heure. Avez-vous des questions avant que nous commencions ?

6 - Questions à couvrir

1. Estimez-vous que les réseaux communautaires numériques puissent restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web ?
2. Le web social à travers la sociabilité qu'il crée, comment appréhendez-vous un réseau communautaire numérique digne de confiance en se référant aux processus de légitimité ou d'illégitimité ?
3. Estimez-vous que l'environnement numérique soit un milieu où la fiabilité documentaire et identitaire est facile à prouver ?
4. Pensez-vous que le passage du papier au numérique favorise les transgressions informationnelles et pose, des problèmes d'authenticité et de validation des documents et de l'identité.
 - Quel est votre sentiment face à cet état de fait ?
 - À quoi cela tient-il selon vous ?
 - Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

5. Si vous auriez à proposer une méthode de lutte efficace contre les fraudes documentaires et/ou identitaires en environnement numérique sur quels fondements ou théories établissiez-vous votre démarche ?
6. Selon qu'est-ce-qui garantit l'authenticité d'une identité et d'un document en environnement numérique ?

7 - Conclusion

Nous avons fait le tour des questions que j'avais préparées. Avez-vous des commentaires à ajouter, des questions à poser ? Voulez-vous revenir sur certains points ou élargir la discussion ? Je suis à votre disposition.

Avant de nous séparer, je vous demanderai me résumer ce que vous souhaiterai vraiment que je retienne de notre entretien.

8 – Identification de la personnalité sollicitée

Prénom et nom :

Qualité :

Poste occupé actuellement :

Contact :

9 - Remerciements

Nous en avons terminé. Je vous remercie de votre collaboration.

Annexe 2 : Description de l'étude

FALSIFIABILITÉ DES DOCUMENTS ET DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE : TRANSGRESSIONS ET RECOURS

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

Le numérique a modifié les comportements et a entraîné des changements radicaux sur les plans culturels et sociologiques. Il modifie également nos rapports aux objets. À ce titre, le passage du papier au numérique pose non seulement des problèmes d'authenticité et de validité des documents mais aussi de l'identité numérique.

- Le développement des usages numériques renforce les transgressions informationnelles et documentaires.
- L'authenticité et la fiabilité documentaire sont difficiles à établir dans l'environnement numérique.
- La fraude documentaire et identitaire porte à la fois sur le support matériel du titre, et sur les données qui permettent d'obtenir un document authentique de manière induite.

Cette recherche a pour objectif de montrer comment une approche anthropologique des réseaux sociaux numériques peut renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité aussi bien documentaire qu'identitaire et peut constituer à la fois, un élément de prévention face à la multiplication des formes de transgression des documents et de l'identité en environnement numérique et, un élément capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web.

De manière plus spécifique elle a pour objectifs de :

- Décrire les impacts du numérique dans l'évolution et sur l'orientation du document.
- Identifier les phénomènes de falsifiabilité documentaire et identitaire en environnement numérique.
- Évaluer le degré de légitimité et/ou d'illégitimité et en même temps que sur la mesure de la fiabilité documentaire et identitaire appréciée à travers son authenticité et à sa validation par les réseaux sociaux numériques.
- Identifier les mesures conduisant à comprendre l'origine des recours pour réduire les transgressions.

À terme, cette étude devrait permettre :

- ✓ d'authentifier et de valider les documents numériques et de l'identité numérique à travers un réseau communautaire numérique dans le but de lutter contre la falsification en environnement numérique.
- ✓ de revitaliser le lien social, en s'appuyant sur une analyse de la nature des pratiques numériques participatives et productives dans le but d'apporter des éléments de régulation qui permettront de limiter les fraudes.
- ✓ de donner confiance aux réseaux communautaires numériques dans les transactions et dans les processus de médiation sociale.

Les résultats de l'étude seront présentés lors de la soutenance de la thèse. Ils pourront ensuite faire l'objet de publications dans des revues professionnelles ou de présentations à des congrès, mais si vous aimeriez en obtenir un résumé, veuillez m'en faire part.

Annexe 3 : Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Falsifiabilité des documents et de l'identitaire numérique : transgressions et recours.

Étudiant-Chercheur : Badara Diallo

Directeur de recherche : Mohamed HASSOUN, Professeur des universités, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Villeurbanne, Lyon, France.

Établissement : École doctorale Éducation - Psychologie - Information et Communication (EPIC) Université Lumière Lyon 2, France.

Laboratoire : Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations (ICAR)

A) Renseignements aux participants

1. Objectifs de la recherche

Cette recherche vise à montrer comment une approche anthropologique des réseaux sociaux numériques peut renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité aussi bien documentaire qu'identitaire et peut constituer à la fois, un élément de prévention face à la multiplication des formes de transgression documentaire et identitaire en environnement numérique et, un élément capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web.

De manière plus spécifique elle a pour objectifs de :

- Décrire les impacts du numérique dans l'évolution et sur l'orientation du document.
- Identifier les phénomènes de falsifiabilité documentaire et identitaire en environnement numérique.
- Évaluer le degré de légitimité et/ou d'illégitimité et en même temps que sur la mesure de la fiabilité documentaire et identitaire appréciée à travers son authenticité et à sa validation par les réseaux sociaux numériques.

- Identifier les mesures conduisant à comprendre l'origine des recours pour réduire les transgressions.

Par votre participation à cette étude, vous contribuez à la réflexion sur les phénomènes de falsifiabilité documentaire et identitaire et ainsi, à la prévention et à la réduction des formes de transgression documentaire et identitaire en environnement numérique et à restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web. Nous prenons l'engagement de respecter l'intimité de vos coordonnées et de n'en faire qu'un usage à des fins strictement scientifiques. Il en est de même pour les opinions et arguments que vous voudrez bien développer dans ce questionnaire.

Merci pour votre disponibilité et vos efforts.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à quelques questions dans le cadre d'une entrevue d'environ une heure. Les questions seront parfaitement inoffensives ; elles porteront sur votre point de vue, votre expérience. Quelques questions démographiques clôtureront l'entrevue.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un pseudonyme. Seul l'étudiant-chercheur aura la liste des participants et des pseudonymes qui leur seront attribués. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Droits du participant

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec moi, au numéro de téléphone indiqué plus loin. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

Vous pouvez également interrompre l'étudiant-chercheur dès que vous avez besoin d'éclaircissements ou que vous voulez poser une question. Vous pouvez aussi choisir de ne pas répondre à une ou plusieurs questions.

B) Consentement

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but et la nature de cette recherche. Après réflexion, je consens à participer volontairement à cette étude dans ces conditions. J'accepte que mes propos soient enregistrés.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but et la nature de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de l'étudiant : _____ Date : _____

Chercheur

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec l'étudiant-chercheur Badara Diallo, au numéro de téléphone suivant : 00 33 651 12 14 15 ou à l'adresse email suivante : badara.Diallo@univ-lyon2.fr

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à : École doctorale Éducation - Psychologie - Information et Communication (EPIC) Université Lumière Lyon 2, France, au numéro de téléphone +33 (0)4 78 69 74 51 ou à l'adresse courriel ed-epic-direction@univ-lyon2.fr.

Un exemplaire du formulaire de consentement signé sera être remis au participant.

Annexe 4 : Questionnaires d'entretien directif : questions

Initiateur : **BADARADIALLO**

Qualité : **Doctorant en 4^{ème} Année en Sciences de l'Information et de la Communication**

Établissement : **École doctorale - Éducation - Psychologie - Information et Communication (EPIC) Université Lumière Lyon 2**

Laboratoire : **Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations (ICAR)**

Adresse électronique : **baddial@mail.univ-lyon2.fr - Tél : 00 33 651 12 14 15**

Thème de recherche : **Falsifiabilité⁸⁴ des documents et l'identité numérique: transgressions et recours.**

Directeur de thèse : **Mohamed HASSOUN, Professeur des universités, à l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques.**

PRESENTATION DU SUJET

Le numérique a modifié les comportements et a entraîné des changements radicaux sur les plans culturel et sociologique. Il modifie également nos rapports aux objets. À ce titre, **le passage du papier au numérique pose non seulement des problèmes d'authenticité et de validité des documents mais aussi de l'identité numérique.**

- Le développement des usages numériques renforce les transgressions informationnelles documentaires et identitaires.
- La fiabilité documentaire et identitaire est difficile à établir dans le web du fait des actes cybercriminels.

⁸⁴- Procédures ou méthodes informatiques adoptées en vue de réorganiser le contenu informationnel d'un document afin d'en obtenir un autre dont l'authenticité est difficile à prouver.

- La fraude documentaire et identitaire porte à la fois sur le support matériel du titre, et sur les données qui permettent d'obtenir un document authentique de manière indue.

Cette recherche a pour objectif de montrer qu'une *approche socio-anthropologique des réseaux sociaux numériques peut renouveler l'analyse des phénomènes de falsifiabilité aussi bien documentaire qu'identitaire* et peut constituer à la fois : un élément de prévention face à la multiplication des formes de transgression documentaire et identitaire en environnement numérique et un élément capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques.

À cet effet, nous avons posé une question centrale: à savoir, en quoi le recours aux réseaux communautaires numériques peut constituer un milieu capable de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web.

L'analyse porte d'abord sur les impacts du numérique dans l'évolution et sur l'orientation du document et de l'identité, ensuite, sur les phénomènes de falsifiabilité documentaire et identitaire en environnement numérique face à la montée des transgressions.

Elle se dégage, en outre, sur l'évaluation du degré de légitimité et/ou d'illégitimité documentaire et identitaire envisageable à travers des réseaux communautaires virtuels et en même temps sur la mesure de la fiabilité documentaire et identitaire appréciée à travers son authenticité et à sa validation par les réseaux sociaux numériques; et enfin, sur des mesures conduisant à comprendre l'origine des recours pour réduire les transgressions.

METHODOLOGIE

La méthode exploratoire s'appuyant sur des enquêtes par entretien (semi-direct, ou direct), permettra une analyse qualitative de contenu.

Entretien directif : questions

1. Que suggère un réseau social pour vous?
2. Avez-vous confiance à un réseau social particulier?
3. Avez-vous confiance aux réseaux sociaux numériques?
4. Selon vous qu'est ce qui rend légitimité ou illégitimité un réseau social?
5. Comment déterminer un réseau social fiable?
6. Le réseau social permet-t-il de déterminer l'authentifier ou la validité du document ou de l'identité numérique?

7. La falsification du document se développe-t-elle beaucoup plus vite avec le numérique?
8. Quels sont les formes de falsifications sur le document numérique que vous rencontrez?
9. Quels sont les éléments ou les aspects qui permettent de constater un faux document numérique?
10. Estimez-vous que le numérique soit un milieu où la fiabilité documentaire et identitaire est facile à prouver ?
11. Le numérique change-t-il la manière de voir le document?
12. Quelles motivations croyez-vous être à l'origine des transgressions?
13. Selon vous qu'est-ce qui garantit l'authenticité d'une identité ou d'un document en environnement numérique ?
14. Croyez-vous qu'avec le numérique les réseaux communautaires numériques capables de restaurer la confiance altérée par les mauvaises pratiques sur le web ?
15. Le web social à travers la sociabilité qu'il crée, comment appréhendez-vous un réseau communautaire numérique digne de confiance en se référant aux processus de légitimité ou d'illégitimité ?
16. Pensez-vous que le passage du papier au numérique favorise les transgressions informationnelles et pose, des problèmes d'authenticité et de validation des documents et de l'identité.
 - Quel est votre sentiment face à cet état de fait ?
 - À quoi cela tient-il selon vous ?
 - Quelle analyse faites-vous de cette situation ?
17. Si vous auriez à proposer une méthode de lutte efficace contre les fraudes documentaires et/ou identitaires en environnement numérique sur quels fondements ou théories établissiez-vous votre démarche ?
18. Selon vous qu'est-ce qui garantit l'authenticité de l'identité et du document numérique

Figures et tableaux

Figure 1 :

Grotte Chauvet



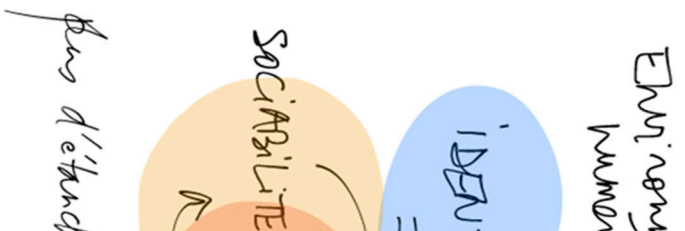
Source : <https://archeologie.culture.fr/chauvet/fr> consulté le 02/02/20201

Tableau 1 : Numérique, document, document numérique

| |
|--|
| <p>Document & numérique</p> <p>Document numérique</p> |
| <p>Théories du document :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ suivant la profession information documentation <p>Nouvelles théories du document</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Théories communicationnelles ➤ Théories transactionnelles ➤ Théories informationnelles |
| <p>Numérique : caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ immatériel ➤ instable ➤ ubiquitaire <p>Document numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ élastique ➤ allongement du périmètre du document <p>Document administratif :</p> <p>Document officiel</p> |
| <p>Chercheur références</p> <p>Otlet, Briet, Cotte, Dambreville Vidal, Bachimont, Buckland, Salaün, Zacklad, Broudoux, Merzeau, RTP-doc, Gagnon, Zeller</p> |

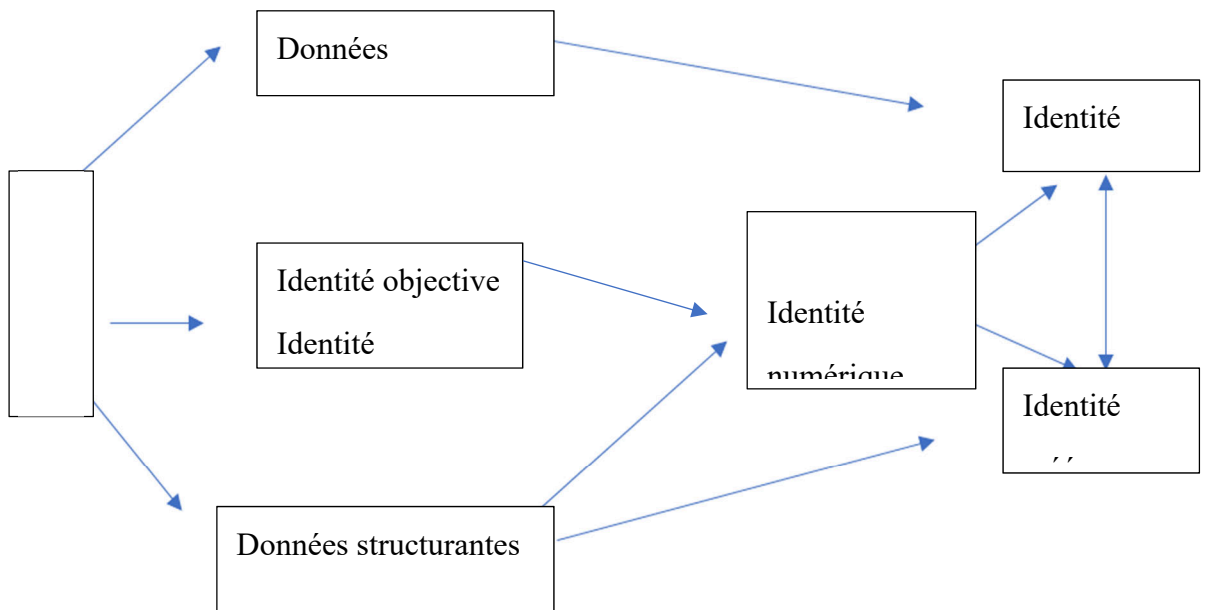
Source personnelle : inspirée des travaux de Danielle Mbambe Bebey (2018)

Figure 2 : Identité et identité numérique



Source personnelle

Figure 3 : Identité dans ses formes



Source personnelle

Figure 4 : Tableaux 1 et 2 : Logique tautologie : tables de vérité

Tableau 1

Tableau 2

Pour démontrer qu'une proposition composée est une tautologie, on construit sa table de vérité et on constate que la dernière colonne est formée uniquement de V.

Par exemple, les propositions

$$\begin{aligned} \neg(\neg p) &\Leftrightarrow p \\ \neg(p \wedge \neg p) & \\ (p \wedge q) &\Leftrightarrow (q \wedge p) \\ (p \vee q) &\Leftrightarrow (q \vee p) \end{aligned}$$

| | | | |
|-----|-----|--------------|--------------|
| p | q | $p \wedge q$ | $q \wedge p$ |
| V | V | V | V |
| V | F | F | F |
| F | V | F | F |
| F | F | F | F |

Les propositions

$$\begin{aligned} \neg(\neg p) &\Leftrightarrow p \\ \neg(p \wedge \neg p) & \\ (p \wedge q) &\Leftrightarrow (q \wedge p) \\ (p \vee q) &\Leftrightarrow (q \vee p) \end{aligned}$$

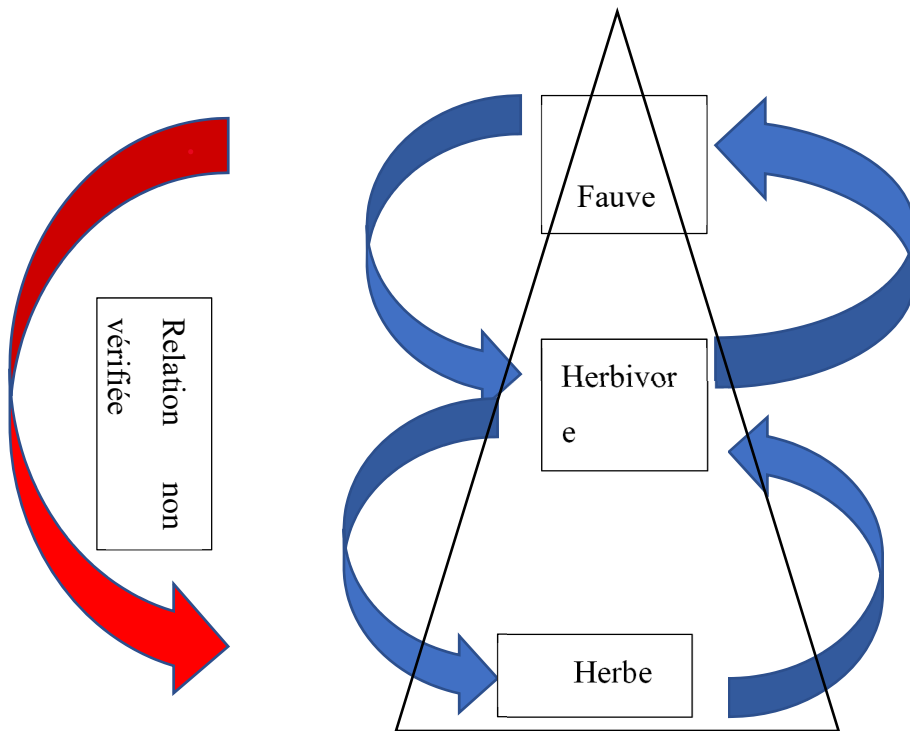
sont des tautologies.

| | | | |
|-----|-----|------------|------------|
| p | q | $p \vee q$ | $q \vee p$ |
| V | V | V | V |
| V | F | V | V |
| F | V | V | V |
| F | F | F | F |

On remarque que la colonne correspondante dans les tables de vérité est constituée uniquement de V :

| | | | | | |
|-----|----------|----------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------|
| p | $\neg p$ | $\neg(\neg p)$ | $\neg(\neg p) \Leftrightarrow p$ | $p \wedge \neg p$ | $\neg(p \wedge \neg p)$ |
| V | F | V | V | F | V |
| F | V | F | V | F | V |

Figure 5 : Relation d'inclusion entre les éléments



Source : nos soins : figure de relation d'inclusion qui n'est pas toujours vraie : toutes les relations sont vraies exceptées celle mettant en liaison fauve et herbe.

Figure 6 : Tableau 3 : Contre vérité de la logique tautologie

La proposition $((P \wedge Q) \vee R) \Leftrightarrow (P \wedge (Q \vee R))$ n'est pas une tautologie car quand on regarde les tables de vérité, on remarque que la dernière colonne n'est pas composée uniquement de V . Cette affirmation est donc vraie ou fausse selon les valeurs de vérité des différentes propositions qui la composent.

| P | Q | R | $P \wedge Q$ | $(P \wedge Q) \vee R$ | $Q \vee R$ | $P \wedge (Q \vee R)$ | $((P \wedge Q) \vee R) \Leftrightarrow (P \wedge (Q \vee R))$ |
|-----|-----|-----|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|---|
| V | V | V | V | V | V | V | V |
| V | V | F | V | V | V | V | V |
| V | F | V | F | V | V | V | V |
| V | F | F | F | F | F | F | V |
| F | V | V | F | V | V | F | F |
| F | V | F | F | F | V | F | V |
| F | F | V | F | V | V | F | F |
| F | F | F | F | F | F | F | V |

Source : L'AFD : Cours de mathématiques. Tautologie ou loi logique Université catholique de Louvain. Disponible sur : <https://www.afd.be/index.php>

Tableau 2 : Carré sémiotique : relation entre Vrai et Faux

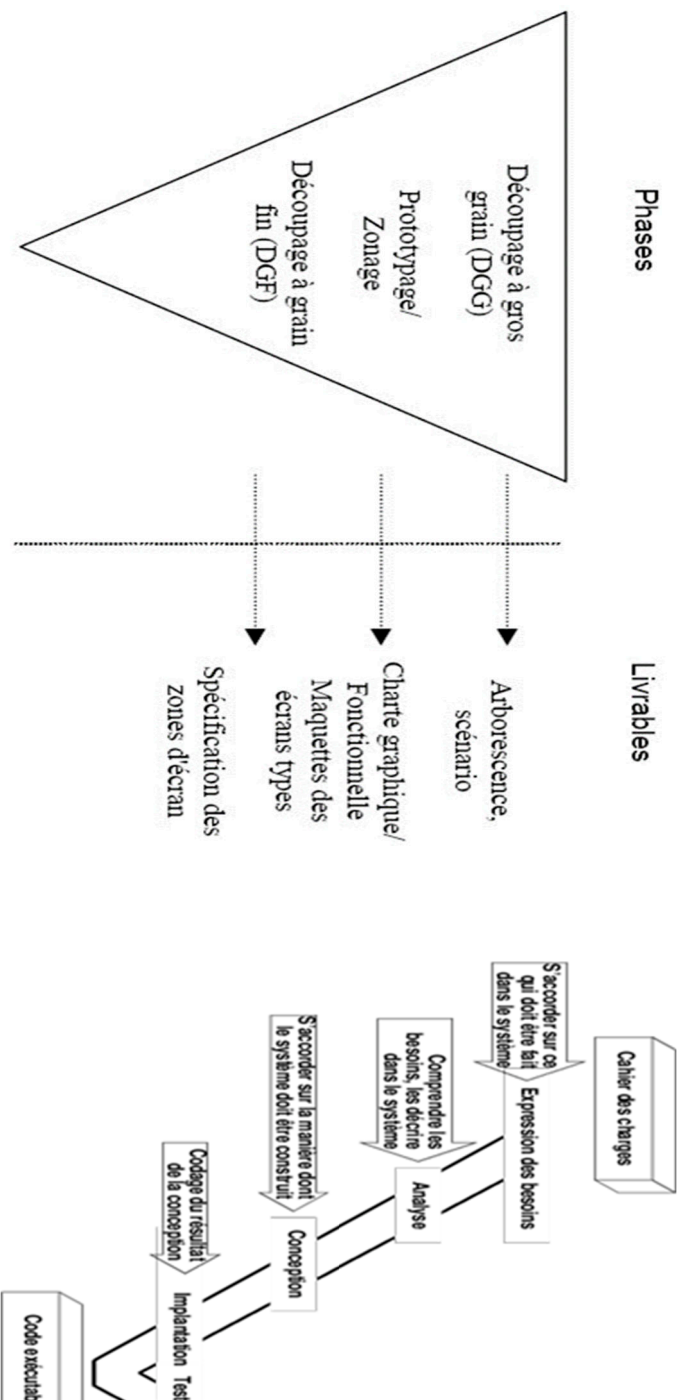
5. Vrai faux (terme complexe)

| | | |
|------------------------------------|------------------------------------|-------------|
| 1. Vrai | 9.Vrai-Non vrai (schéma positif) | 2. Faux |
| 7. Vrai-Non faux (déixis positive) | 8. Faux-Non vrai (déixis négative) | |
| 3. Non faux | 10. Faux-Non faux (schéma négatif) | 4. Non vrai |

6. Non Faux - Non vrai (terme neutre)

Source : Tableau établi par nos soins sur la base du carré sémiotique de Greimas et Rastier (1968)

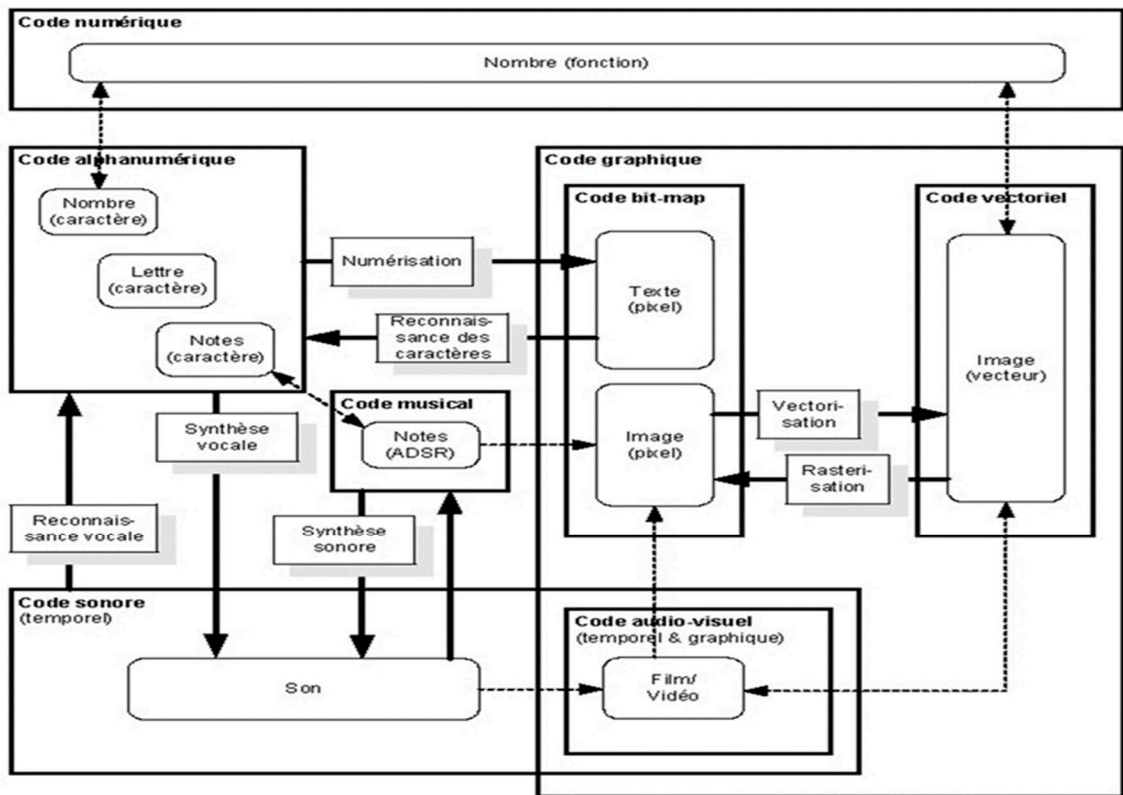
Figure 7 : Conception simple et Phase de modélisation du document numérique : Cycle



Source : Dambreville 2009, « Conception de documents numériques. \ Deni s Conan, Chantal Taconet, Chris Parours méthodologique », Document numérique, 2009/2 (Vol. 12), p. 7-22⁸⁵ \ modélisation UML. (suppo <http://www-inf.itsudparis.eu/co>

⁸⁵Caro Dambreville Stéphane, « Conception de documents numériques. Parours méthodologique », Document numérique, 2009/2 (Vol. 12), p. 7-22⁸⁵ \ modélisation UML. (suppo <https://www.cairn-int.info/revue-document-numerique-2009-2-page-7.htm>. Consulté le 21/01/2019).

2. Figure 8 : Relation entre les formes de codage



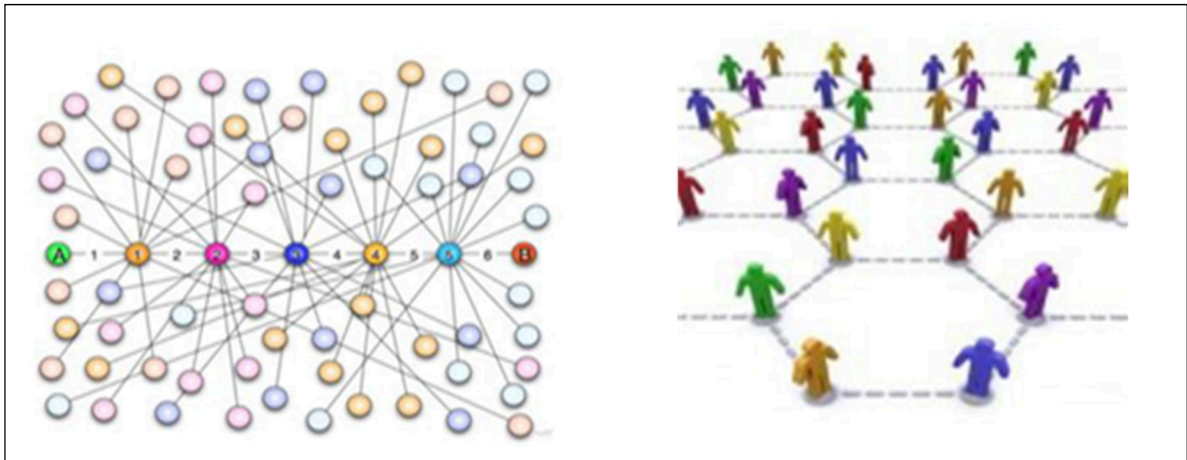
Source : Zeller, Jean-Daniel « Documents numériques : à la recherche d'une typologie perdue... », Document numérique, 2004/2 (Vol. 8), p. 101-116. DOI : 10.3166/dn.8.2.101-116. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-document-numerique-2004-2-page-101.htm>. Consulté le 18/11/2018

3. Figure 9 : La spirale cosmique et initiatique



Source : Maryse Marsailly. Le Sacré : la Spirale, symbole cosmique et initiatique. In Histoire de l'art, civilisations, chefs-d'œuvre, mythes... 2014. Disponible sur : <https://blogostelle.blog/2014/03/25/la-spirale-symbole-cosmique-et-initiatique/>. Consulté le 20/04/201

4. Figure 10 : Modèles de réseaux sociaux



Réseau suivant Angot, Chollet et Josserand (2014) . Réseau social (Forsé, 2008)

Source : ZAMMAR, Nisrine. Réseaux Sociaux numériques : essai de catégorisation et cartographie des controverses. 2012. Thèse de doctorat. Université Rennes 2. p.41 et p.48

Commentaires :

1 : axe principal de A à B sur lequel les liens de 1 à 6 sont greffés avec des séquences intermittentes d'allers et retours formant les nœuds. Les nœuds ne sont pas systématiquement reliés entre eux.

2 : sur ce modèle de réseau, chaque élément est susceptible d'être en relation avec son prochain avec des combinaisons qui ne sont pas à l'avance déterminées. Elles peuvent à tout moment entraîner des dérivations car les relations ne sont pas fermées et ne sont pas non plus strictement limitées. Chaque acteur peut avoir de nouvelles connaissances.

5. Tableau 3 : Rapport de l'espace à la communauté (espace social) dans le monde réel

| Espace | Communauté sociale | Espace social |
|--|---|---|
| Déterminé par le caractère physique, géographique de l'environnement | Configuré autour de la communauté humaine sans tenir compte de l'aspect spatial | Intégration de la communauté sociale à l'espace matériel en mettant en symbiose l'espace et la communauté |

Source personnelle.

Commentaire : La conception de ce modèle de société dans l'espace social est surtout théorisée par les sociologues car dans leur analyse de la société, ils ne mettent en avant que l'aspect relation entre espace et communauté mais la relation qu'entretient la communauté dans un espace déterminé.

6. Tableau 4 : Récapitulatif des répondants aux entretiens semi directifs, qualité et poste occupé

| Nom | Qualité | Poste occupé |
|--------|--|--|
| Faye | Substitut de du procureur de la république | Chargé des affaires cybercriminelles du Tribunal de Grande instance Hors Classe de Dakar |
| Mbaye | Chef département des archives | Chef des services d'archives de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI) à Dakar |
| Kane | Gendarme | Chef cellule cybercriminelles de la Section de Recherches (SR) de la gendarmerie nationale à Dakar |
| Diarra | Policier cellule cybercriminelles | Cellule cybercriminelle de la Police nationale à Dakar |
| Diop | Officier d'état civil | Chef du centre principal à Dakar |
| Ndiaye | Officiel d'état civil | Chef du service départemental Diamaguène-Sicap Mbao |
| Sarr | Officiel d'état civil | Chef du centre d'état civil de Thiaroye |
| Sakho | Officiel d'état civil | Chef du centre d'état civil de la ville de Guédiawaye. |

Source personnelle

7. Tableau 5 : Récapitulatif des répondants aux entretiens directifs, qualité et poste occupé

| Nom | Qualité | Poste occupé |
|---------|----------------------------|--|
| Mbengue | Inspecteur | Chef bureaux affaires domaniales (direction impôts et Domaines), |
| Ngom | Agent judiciaire de l'état | Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) |
| Dieng | Informaticien | Agence De l'Informatique de l'État |
| Diallo | Commissaire de police | Direction de la Police des Étrangers et des Titres de Voyage |
| Souaré | Comptable | Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (l'IPRES) |
| Sambou | Inspecteur | Couverture Maladies Universelles (CMU) |

Source personnel